



STIF

Société anonyme de droit français au capital de 1 554 000 euros
Siège social : Zone d'activité de la Lande - 49170 Saint-Georges-sur-Loire
RCS Angers 481 236 974

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le Document d'enregistrement a été approuvé le 23 novembre 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Le Document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : N°I.23-033.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'enregistrement. Le Document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Il est valide jusqu'au 23 novembre 2024 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://www.stifnet.com/>) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<https://www.amf-france.org/fr>).

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le présent Document d'enregistrement :

- Les expressions la « **Société** » et « **STIF** » désignent la société STIF, société anonyme dont le siège social est situé zone d'activité de la Lande, 49170 Saint-Georges-sur-Loire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro 481 236 974,
- Les expressions le « **Groupe** » et le « **Groupe STIF** » désignent l'ensemble constitué de la Société, de ses filiales et de ses entités combinées,
- L'expression « **Document d'enregistrement** » désigne le présent Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement.

Informations prospectives

Le Document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire.

Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du présent Document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de la Société concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement.

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'enregistrement contient, notamment en section 2.2 « *Aperçu des activités* », des informations relatives à l'activité menée par le Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité du Groupe pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'enregistrement. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « *Facteurs de risque* » du présent Document d'enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Document d'enregistrement ne font pas partie du Document d'enregistrement.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
TABLE DES MATIÈRES	4
1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	6
1.1. Responsable du présent Document d'enregistrement	6
1.2. Attestation du responsable du présent Document d'enregistrement	6
1.3. Rapports d'expertise et déclarations d'intérêts	6
1.4. Informations provenant de tiers	6
1.5. Déclaration relative au présent Document d'enregistrement	6
2. STRATÉGIE, RÉSULTATS ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	7
2.1. Informations concernant la Société	7
2.2. Aperçu des activités.....	9
2.3. Structure organisationnelle.....	68
2.4. Investissements.....	73
2.5. Examen du résultat et de la situation financière.....	74
2.6. Informations sur les tendances.....	92
2.7. Prévision ou estimation du bénéfice.....	92
3. FACTEURS DE RISQUE	93
3.1. Risques liés au secteur d'activité du Groupe	95
3.2. Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe	98
3.3. Risques financiers	103
3.4. Risques réglementaires et juridiques	107
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	113
4.1. Organes d'administration et de direction générale.....	113
4.2. Rémunérations et avantages.....	116
4.3. Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction générale	122
4.4. Code de gouvernance d'entreprise	122
5. INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	125
5.1. Informations financières historiques.....	125
5.2. Informations financières intermédiaires et autres.....	167
5.3. Rapport d'audit du commissaire aux comptes	204
5.4. Indicateurs clés de performance	208
5.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe	208
5.6. Politique en matière de dividendes	208
5.7. Informations financières pro forma.....	208
6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIERES	209
6.1. Principaux actionnaires	209
6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage	210
6.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale .	210
6.4. Transactions avec les parties liées.....	210
6.5. Capital social	213

6.6. Acte constitutif et statuts.....	224
6.7. Contrats importants	225
7. DOCUMENTS DISPONIBLES.....	226
TABLE DE CONCORDANCE	227

1.PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1.Responsable du présent Document d'enregistrement

José Burgos, Président Directeur Général de la Société.

1.2.Attestation du responsable du présent Document d'enregistrement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Saint-Georges-sur-Loire,
le 23 novembre 2023

José Burgos
Président Directeur Général de la Société

1.3.Rapports d'expertise et déclarations d'intérêts

Néant.

1.4.Informations provenant de tiers

Certaines informations figurant dans le Document d'enregistrement proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'enregistrement. La Société atteste que ces informations, qu'elle considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

1.5.Déclaration relative au présent Document d'enregistrement

Le Document d'enregistrement a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

2.STRATÉGIE, RÉSULTATS ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1.Informations concernant la Société

2.1.1.Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « STIF ».

2.1.2.Lieu, numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro RCS 481 236 974.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500GLYIINCC3AIY93.

2.1.3.Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 7 mars 2005 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 6 mars 2104, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4.Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Constituée initialement sous la forme d'une société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société à responsabilité limitée par décision de l'associée unique en date du 30 mai 2011.

La Société a été transformée en société par actions simplifiée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2018, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

En dernier lieu, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2023.

Le siège social est situé Zone d'activité de la Lande – 49170 Saint-Georges-sur-Loire, France.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Numéro de téléphone : 02 41 72 16 80

Courriel : direction@stifnet.com

Site internet : www.stifnet.com

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent Document d'enregistrement, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Document d'enregistrement.

2.1.5.Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement du Groupe intervenues depuis la clôture intermédiaire au 30 juin 2023

Depuis le 30 juin 2023 et jusqu'à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le Groupe a également débloqué en partie des prêts conclus lors de l'exercice 2022 :

- 135 K€ débloqués provenant d'un prêt d'un montant initial de 460 K€ amortissable sur 15 ans à partir de l'exercice 2022 (taux fixe de 0,95%) et destiné aux travaux de l'usine historique. Ce prêt était déjà en partie débloqué au 30 juin 2023,

- 56 K€ débloqués provenant d'un prêt d'un montant initial de 500 K€ amortissable sur 7 ans à partir de l'exercice 2022 (taux fixe de 0,58%) et destiné à la nouvelle ligne de peinture. Ce prêt était déjà en partie débloqué au 30 juin 2023.

Par ailleurs, et afin de financer son besoin de fonds de roulement et de soutenir son développement, le Groupe a émis, entre le 30 juin 2023 et le 13 octobre 2023, des billets de trésorerie d'un montant total de 1 050 K€. Il est précisé qu'ils ont comme échéance le 15 décembre 2023 et qu'ils sont tous renouvelables. Un billet de trésorerie supplémentaire d'un montant de 200 K€ a été émis depuis le 13 octobre 2023 qui possède les mêmes caractéristiques que les billets précédemment cités. Il est à noter que ces billets de trésorerie ont été conclus à taux variable (Euribor 3 mois plus un taux fixe variant entre 0,80% et 2%).

En outre, le Groupe a procédé, depuis le 30 juin 2023, au remboursement d'une partie de ses comptes courants d'associés. A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, ces comptes courants d'associés s'élèvent à 261 K€. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2022 non encore versés.

L'échéancier de prêts au 13 octobre est le suivant :

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 807 980	2 229 108	3 250 548	1 328 324
Comptes courants d'associés	261 369	261 369	-	-
Total	7 069 349	2 490 477	3 250 548	1 328 324

Depuis le 30 juin 2023 et jusqu'à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le Groupe a également signé un contrat de crédit-bail pour le financement d'une machine de découpe modulaire d'un prix total de 103 K€ Hors Taxe (HT) et 123 K€ Toute Taxe Comprise (TTC) pour un loyer mensuel de 1 858 € HT sur une durée de location de 60 mois.

2.1.6. Description du financement prévu des activités du Groupe

Comme indiqué en section 3.3.1. du présent Document d'enregistrement, si le Groupe devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement, il dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe (telle que décrite à la section 2.2.4. du présent Document d'enregistrement) implique des investissements additionnels qui seront financés en grande majorité grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® (se référer à la section 3.3.4. du présent Document d'enregistrement).

2.2. Aperçu des activités

2.2.1. Présentation générale du Groupe

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions industrielles.

UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE DE LA MANUTENTION EN VRAC...			...ENRICHIE PAR UNE ACTIVITÉ EXPLOSION A FORT POTENTIEL	
DEPUIS 1989	DEPUIS 1992	DEPUIS 1984	DEPUIS 2010	DEPUIS 2022
				
Activité Godets (Godets d'élévateur, sangles élévatrices)	Activité Raccords (Raccords à compression et Courbes)	Activité Autres produits de manutention	Protections passives contre les explosions de poussières	Protections passives contre les explosions de BESS (Battery Energy Storage System)
Produits utilisés pour transporter et décharger des matériaux en vrac tels que des grains, du sable, des minéraux, etc.	Produits utilisés pour diriger les flux et relier les différents composants du système de transport pneumatique	Produits pour compléter la gamme tels que de la tuyauterie modulaire, des portes de visite et des séparateurs magnétiques	Systèmes limitant la propagation des explosions dans les usines et les effets dommageables sur les personnes, les équipements et les installations	Systèmes limitant la propagation des explosions de BESS et les effets dommageables sur les personnes, les équipements et les installations
35% du CA 2022	21% du CA 2022	8% du CA 2022	30% du CA 2022	
MARCHÉS				
				

A la date du présent Document d'enregistrement les principales activités du Groupe sont réparties en deux familles de produits :

Les composants pour la manutention en vrac :

- Des godets d'élévateur et sangles élévatrices spécialement conçus pour faciliter le déplacement et le levage de produits en vrac. Les godets d'élévateur sont des contenants en forme de seau ou de cuvette qui sont fixés à une courroie, ou sangle élévatrice, permettant le transport vertical de matériaux en vrac tels que les grains, les minéraux, les granulés ou les poudres. Ces composants sont intégrés dans un système plus large appelé élévateur à godets. Le Groupe se positionne principalement sur le marché de l'industrie agroalimentaire dans ce domaine.
- Des raccords à compression, utilisés pour relier différentes parties d'un système de transport pneumatique dans l'industrie, assurant ainsi l'étanchéité et la connexion appropriée entre les composants. Ils permettent le passage du matériau en vrac à travers le système de manière efficace et sécurisée. Ils sont associés à des courbes et utilisés pour diverses industries par le Groupe, dont l'industrie plastique et alimentaire.
- Le Groupe propose également d'autres types de produits qui complètent les gammes pour la manutention en vrac mentionnées précédemment, tels que la tuyauterie lourde modulaire, les portes de visite destinées aux installations, les séparateurs magnétiques, etc.

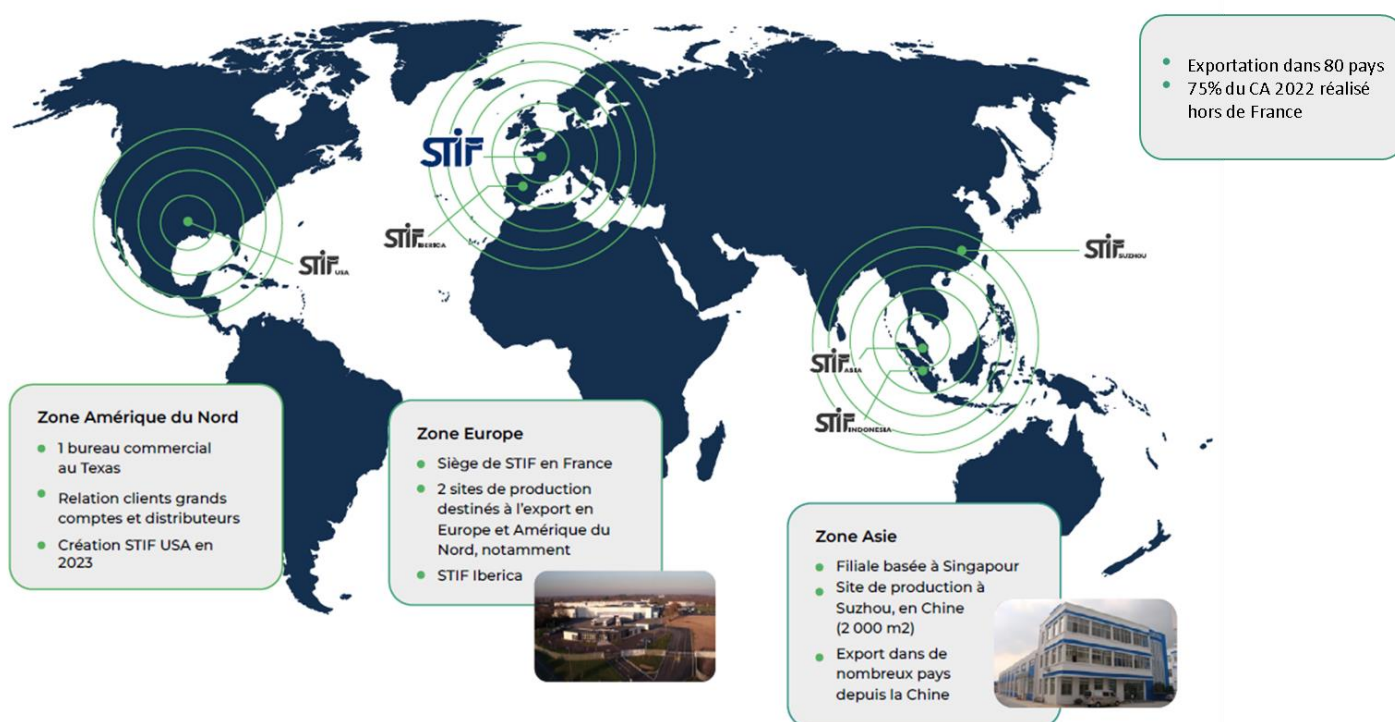
Les équipements de protection passive contre les explosions :

- Des produits spécifiquement conçus pour la protection contre les explosions industrielles, notamment les explosions de poussières, ainsi qu'une récente expansion vers les explosions liées aux systèmes de stockage d'énergie (BESS¹). Parmi les principaux produits développés par le Groupe dans ce domaine, nous trouvons (i) les événements d'explosion, destinés à s'ouvrir à une pression prédéterminée au cours d'une explosion pour permettre de relâcher vers l'extérieur la pression et les flammes et, ainsi, libérer les mélanges non brûlés et les produits de combustion, (ii) les clapets anti-retour, chargés d'empêcher le retour de flamme dans la direction opposée, et (iii) des dispositifs de décharge sans flamme, utilisés pour évacuer en toute sécurité les gaz ou les vapeurs combustibles d'un système sans qu'il y ait de flamme ou d'ignition. Les produits développés par le Groupe sont qualifiés de « passifs » car leur fonctionnement ne vise pas à prévenir une explosion.

Au 31 décembre 2022, la répartition du chiffre d'affaires du Groupe entre les différentes familles de produits est la suivante : 65% pour la catégorie des composants pour la manutention en vrac (dont 35% pour les élévateurs, 21% pour les raccords à compression et courbes et 8% pour les autres types de produits), 30% pour la protection contre les explosions et 5% pour les autres revenus et refacturation de frais de port. Il convient de souligner la croissance significative du chiffre d'affaires dans le domaine de la protection contre les explosions, lequel a augmenté de 49% entre les exercices 2021 et 2022.

Fort d'un effectif de 189 personnes au 30 juin 2023, le Groupe maîtrise l'ensemble de sa chaîne de valeur, du développement à la conception de produits innovants réalisés par une équipe R&D et un bureau d'étude composés de 8 personnes, et grâce à une politique d'investissement constante.

Le Groupe se distingue par une présence forte à l'échelle internationale, avec plus de 75% de son chiffre d'affaires réalisé à l'export dans plus de 80 pays en 2022. Cette réussite témoigne de la confiance que les clients accordent aux produits du Groupe à travers le monde, ainsi que de sa capacité à s'adapter et à s'implanter sur des marchés variés.



Aussi, le Groupe possède un site de production historique en France et a étendu sa présence en Asie dès 2008, avec l'ouverture d'une nouvelle usine dédiée au marché asiatique en 2011. Cette expansion a permis au Groupe de soutenir sa croissance à l'échelle internationale et de bénéficier d'une présence

¹ BESS : Battery Energy Storage System (Systèmes de stockage d'énergie par batteries)

sur le continent asiatique. De plus, le Groupe prévoit de se développer prochainement aux États-Unis en adoptant le même modèle d'implantation utilisé en Chine. Cette initiative vise à renforcer la présence mondiale du Groupe et à accélérer son déploiement sur le marché américain.

Au début de l'année 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition de 70% du capital social et des droits de vote de la société NSI Plastique, société devenue STIF Plastic et spécialisée dans la fabrication de godets plastiques, et ce, dans le but d'internaliser la production de ces godets. Cette acquisition témoigne de sa volonté de renforcer son contrôle sur la chaîne d'approvisionnement et de consolider ses capacités de fabrication en exploitant cette nouvelle unité de production.

Le Groupe adopte une stratégie de distribution multicanale en France et à l'international. Il travaille avec des distributeurs pour commercialiser et vendre ses produits sur différents marchés, bénéficiant ainsi de leurs connaissances des marchés locaux. Le Groupe procède également à de la vente directe auprès de constructeurs, ce qui facilite la compréhension de leurs besoins spécifiques, et permet d'adapter ses produits en conséquence. Enfin, il complète sa stratégie de distribution par de la vente en marque blanche pour certains de ses produits.

Positionné sur le secteur manufacturier, le Groupe devrait bénéficier des prévisions de croissance de ce marché pour ces prochaines années, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4% prévu entre 2022 et 2028E dans le monde, selon Statista². Cela reflète notamment l'importance accordée au renforcement de l'industrie manufacturière en France et dans le monde. Plus spécifiquement, le Groupe devrait surtout bénéficier de la croissance du marché des explosions de poussières, lequel connaît une expansion significative en raison de réglementations strictes et d'une sensibilisation accrue aux dangers potentiels, les entreprises étant de plus en plus préoccupées par la prévention de ces incidents et la protection de leurs travailleurs, installations et actifs.

De plus, le Groupe s'est récemment positionné sur le marché des équipements de protection des explosions des systèmes de stockage d'énergie renouvelable qui offre un potentiel considérable. Ces systèmes sont en pleine expansion avec une projection de plus de 411 GW d'énergie stockée d'ici 2030, comparé aux 27 GW enregistrés en 2021³. Cette évolution témoigne de l'importance croissante du stockage d'énergie renouvelable, créant ainsi d'énormes opportunités pour le Groupe d'étendre sa présence et de prendre des parts de marché. Le Groupe a réalisé 1 M€ de chiffre d'affaires sur ce segment au cours de l'exercice 2022 et 500 K€ au cours du premier semestre 2023.

Le Groupe s'est positionné en tant que véritable acteur industriel français et a démontré sa résilience lors de la crise du COVID-19 en maintenant le chiffre d'affaires de sa filiale STIF France à un niveau stable entre 2019 et 2020⁴. Au cours des dernières années, le Groupe STIF a connu une croissance significative de son activité, soutenue par la vente de produits dédiés à la protection contre les explosions, laquelle a augmenté de 49% entre les exercices 2021 et 2022. Cette expansion témoigne de la capacité du Groupe à saisir les opportunités de marché et à répondre aux besoins croissants de ses clients dans ce segment spécifique.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 31 165 K€, contre 26 647 K€ en 2021, soit une croissance de près de 17% du chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice 2022, le Groupe a enregistré un EBITDA à hauteur de 3 494 K€ (se référer à la section 2.5.1.3. « Principaux indicateurs de performance » pour plus d'informations).

Fort de la dynamique de son marché et de la pertinence de son offre, en particulier au regard de sa gamme de produits contre les explosions de poussières et du potentiel sur le marché du BESS, le Groupe anticipe une accélération de son développement les prochaines années.

A un horizon court terme, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2025, le Groupe vise un chiffre d'affaires d'environ 61 millions d'euros, soit un TCAM de 25% sur la période comprise entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2025. L'EBITDA attendu devrait être supérieur à 12% du chiffre d'affaires.

² Etude réalisée par *Statista Market Insights* en Mai 2023 qui rend compte de « l'évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le monde » depuis 2018 avec des prévisions jusqu'en 2028

³ <https://about.bnef.com/blog/global-energy-storage-market-to-grow-15-fold-by-2030/>

⁴ La Société n'avait pas établi de comptes consolidés à cette époque dès lors qu'elle n'y était pas légalement tenue

D'ici 2027, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2027, le Groupe vise un chiffre d'affaires d'environ 80 millions d'euros, soit un TCAM de 21% sur la période comprise entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2027. L'EBITDA attendu devrait être supérieur à 15% du chiffre d'affaires.

Ces ambitions reposent en partie sur la consolidation des marchés historiques du Groupe mais surtout sur la poursuite de la croissance sur le marché de la protection contre les explosions de poussière et la conquête du segment du BESS.

En juin 2023, le Groupe STIF a sollicité les services d'Ethifinance, l'un des principaux cabinets spécialisés dans l'évaluation des performances extra-financières. Ce dernier a attribué au Groupe la note de 50/100, en soulignant particulièrement l'engagement social du Groupe, ce qui correspond à une note « Avancée ». Cette notation témoigne d'un niveau de maturité supérieur à celui d'un groupe de sociétés industrielles comparables, qui a obtenu une note de 25/100.

2.2.2. Forces et atouts concurrentiels du Groupe

2.2.2.1. Des marchés de niche aux perspectives de croissance importantes

Le Groupe STIF est positionné sur les marchés de niche de la fabrication d'équipements pour la manutention de produits en vrac et pour la protection contre les explosions industrielles, en particulier les explosions de poussières et les explosions BESS. Ce positionnement de niche est caractérisé par une concurrence moins intense que sur les marchés de masse. Le Groupe a ainsi une position plus solide et moins exposée à la concurrence, en raison notamment de la complexité et des exigences techniques associées à la fabrication d'équipements de manutention de produits en vrac et de protection contre les explosions, lesquels sont certifiés par les organismes en vigueur.

De plus, il existe de fortes barrières à l'entrée sur ces marchés. Les investissements nécessaires dans des outils de production spécialisés et coûteux constituent une contrainte majeure pour les nouveaux entrants. Fort de ses 40 ans d'expérience, le Groupe a déjà acquis les ressources et l'expertise nécessaires pour répondre aux exigences de ces marchés et fournir des équipements de haute qualité (voir le détail des équipements du Groupe à la section 2.2.6. du présent Document d'enregistrement). Sa compréhension approfondie des besoins des clients, des réglementations en vigueur et des évolutions technologiques lui confère un avantage compétitif supplémentaire. Le Groupe est en mesure d'anticiper les tendances du marché et d'adapter ses produits pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Groupe s'est positionné sur de nouveaux marchés et a fait évoluer ses gammes de produits ces 15 dernières années.

Les marchés de niche sont particulièrement résistants aux fluctuations économiques globales. A ce titre les chiffres d'affaires de la société STIF France, principale filiale du Groupe, sont restés stables entre les exercices clôturant au 31 décembre 2019 et 2020, soit -0,74% sur la période malgré la crise du Covid-19. En effet, sur les marchés adressés du Groupe, les effets des cycles économiques peuvent être atténués, offrant ainsi une certaine stabilité et une récurrence des revenus, bénéfiques pour la planification et le développement à long terme.

Enfin, le Groupe peut s'attendre à une forte croissance sur les marchés de l'explosion, en particulier dans le domaine des explosions BESS. Avec le développement croissant du stockage d'énergie pour les énergies renouvelables, les explosions BESS sont devenues une préoccupation majeure dans l'industrie. Le Groupe est positionné pour capitaliser sur cette tendance, en offrant des solutions de protection innovantes et adaptées contre les explosions BESS. Les perspectives de croissance de ce segment sont décrites dans la partie marché du présent Document d'enregistrement, à la section 2.2.5.4.

2.2.2.2. Un Groupe familial au leadership industriel

Le Groupe STIF est une entreprise familiale détenue et dirigée par son fondateur Manuel Burgos et son fils José. Cette organisation permet au Groupe d'être réactif et agile avec des prises de décisions rapides et efficaces. En outre, une équipe de direction expérimentée et aux compétences complémentaires a été mise en place pour accompagner et structurer la forte croissance du Groupe.

Le Groupe possède une culture d'entreprise forte, fondée sur le partage de valeurs. Cette culture favorise une cohésion interne et une fidélité des employés. Elle crée également une identité d'entreprise

distinctive, renforçant ainsi la confiance des clients, comme en témoigne la durée de la relation avec les principaux clients du Groupe (7 ans pour le premier client et 35 ans pour le deuxième client du Groupe lors de l'exercice clos le 31 décembre 2022) et favorise ainsi l'établissement de relations à long terme.

Manuel et José Burgos travaillent ensemble depuis plus de 25 ans et partagent une vision commune à long terme pour le Groupe. Ils disposent d'une grande flexibilité dans la prise de décisions stratégiques, ayant permis au Groupe de saisir des opportunités de développement et de diversification des activités, à savoir le développement sur de nouveaux marchés tels que la protection contre les explosions de poussières et plus tard le BESS.

Le Groupe STIF est un des leaders sur les marchés des équipements pour la manutention de produits en vrac et de la protection contre les explosions industrielles. Son positionnement historique lui confère ainsi une crédibilité et une réputation solides à l'égard de ses clients et ses partenaires distributeurs. Le Groupe est aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur disposant d'une présence mondiale et d'une forte capacité de production avec ses usines en France et en Chine. Ces sites de fabrication permettent au Groupe de contrôler et d'optimiser l'ensemble des processus de production, mais également le développement et la conception. De plus, le Groupe investit régulièrement dans des machines modernes et innovantes, lui conférant un avantage concurrentiel en termes de qualité, de productivité et de capacité à répondre rapidement aux demandes du marché (voir le détail de l'outil de production du Groupe à la section 2.2.6.4. du présent Document d'enregistrement).

Le Groupe STIF se distingue également par sa capacité à innover et à s'adapter aux évolutions du marché et aux nouveaux besoins des clients. Le Groupe réalise une veille de marché constante pour identifier les tendances émergentes, les nouvelles technologies et les opportunités commerciales. Cela lui permet de rester à la pointe de l'industrie et d'anticiper les besoins futurs des clients. De plus, le Groupe dispose d'un service de recherche et développement (R&D) et d'un bureau d'étude réactifs, qui travaillent sur de nouveaux produits, des améliorations techniques et des solutions innovantes (voir la politique de développement et conception du Groupe à la section 2.2.6.5. du présent Document d'enregistrement). Cette capacité d'innovation renforce ainsi la compétitivité du Groupe et lui permet à la fois de se différencier sur le marché mais également d'accéder à de nouvelles opportunités.

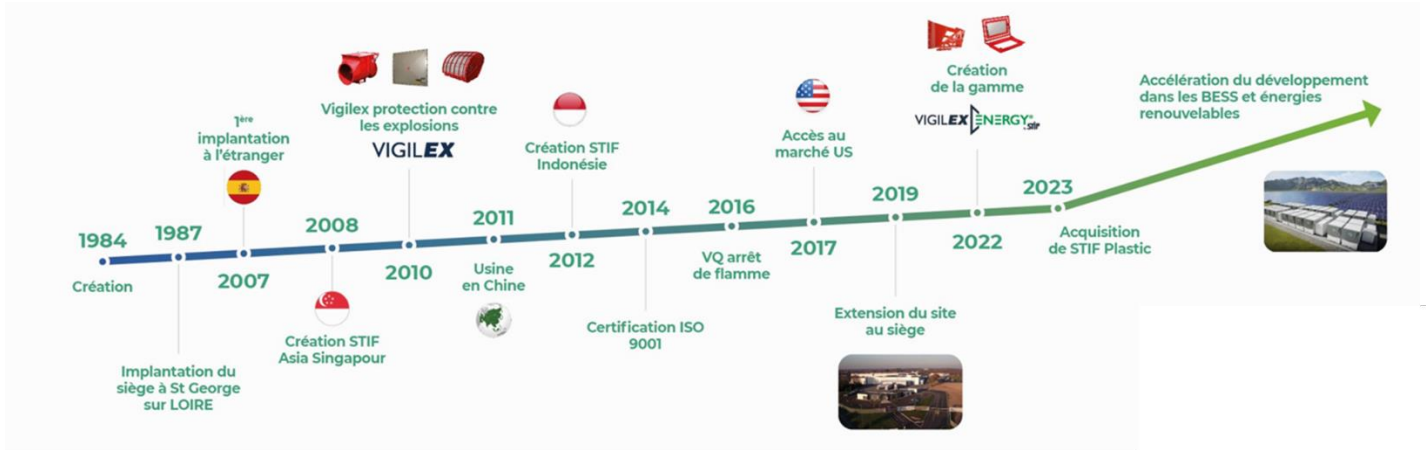
2.2.2.3. Un positionnement fort et différenciant sur son marché

Le Groupe STIF est un des rares acteurs qui a une maîtrise complète de la chaîne de valeur, un maillage géographique étendu, une diversification de sa gamme de produits et un modèle d'affaires pérenne. Ce positionnement stratégique lui permet de proposer des produits de qualité, d'avoir une présence mondiale et d'établir des relations solides avec ses clients (se référer à la section 2.2.6. du présent Document d'enregistrement pour plus de détail sur les éléments cités ci-dessous) :

- Une maîtrise complète de la chaîne de valeur : le Groupe dispose d'une maîtrise totale de sa chaîne de valeur, du développement et de la conception à la production et la commercialisation de ses produits. Cette intégration verticale lui permet de contrôler chaque étape du processus, d'assurer la qualité et d'optimiser la production, ce qui se traduit par des produits de haute qualité et compétitifs sur le marché.
- Un maillage géographique étendu : la présence du Groupe en Europe, en Asie et, depuis 2023, aux Etats-Unis, lui confère un avantage compétitif majeur. Grâce à ce maillage géographique important et des outils de production de proximité, le Groupe est en mesure de couvrir les principales régions du monde et d'atteindre un large panel de clients internationaux. Cela se traduit par un chiffre d'affaires significatif à l'international, avec des ventes dans plus de 80 pays représentant 75% de son chiffre d'affaires global sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2022.
- Une large gamme de produits sur différents marchés : le Groupe a réussi à se positionner sur des marchés différents en proposant à la fois des équipements pour la manutention de produits en vrac, ainsi que des équipements de protection contre les explosions industrielles. Il offre de nombreuses gammes de produits adaptées à ces deux marchés spécifiques. Cette diversification permet au Groupe d'élargir sa clientèle et de réduire sa dépendance à un seul segment de marché.
- Un modèle d'affaires efficace : le Groupe a mis en place un modèle d'affaires solide qui combine différents canaux de distribution. Le Groupe travaille avec des distributeurs et des partenaires

dans de nombreux pays, ce qui lui permet d'améliorer la proximité et les relations avec les clients finaux. Il vend également en direct à certains constructeurs pour mieux comprendre les besoins et les attentes des clients. Le Groupe complète son modèle par la vente de produits en marque blanche, ce qui lui offre des opportunités supplémentaires de croissance et d'expansion.

2.2.3. Historique du Groupe



1984 : création du Groupe familial

A sa création en 1984, STIF France compte 4 salariés et s'installe à Chaudron-en-Mauges avant de déménager en 1987, au siège social actuel de Saint-Georges-sur-Loire. Manuel Burgos, alors actionnaire minoritaire, assure la gestion de cette société, avec une vision claire de son potentiel. Il développe notamment en 1989 le godet emboutis JET®, lequel révolutionne le marché du godet d'élévateur métallique. Il poursuit en 1992, cette fois sur le marché du transport pneumatique, avec les raccords à compression EURAC®. Ces développements produits placent rapidement le Groupe comme leader européen sur ces deux marchés de niche.

L'année 1998 est marquée par l'arrivée de José Burgos, fils de Manuel Burgos, en tant que commercial, il apporte une nouvelle dynamique d'innovation et commerciale.

La période qui suit est marquée par le développement de l'outil de production, notamment en 2000 où le Groupe investit dans sa première ligne de production automatisée de godets d'élévateurs, capable de produire plus de 500 godets par heure. Elle a ensuite poursuivi sur sa lancée en installant une ligne de production automatisée pour les enveloppes métalliques des raccords à compression.

C'est en 2005, et après un changement d'actionnaire majoritaire, que Manuel et José Burgos deviennent les actionnaires principaux de la Société via une opération de rachat par effet de levier (MBO).

Une stratégie de développement international dès ses débuts

Dès 1995, le Groupe commence à exporter ses produits notamment en Allemagne, en Italie et en Espagne en établissant des partenariats avec des revendeurs, lesquels sont rencontrés sur des salons à l'étranger comme le VICTAM au Pays-Bas ou le POW TECH en Allemagne.

A partir de 2002, José Burgos poursuit le développement à l'international et ouvre le marché de l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est, puis à partir de 2008 le marché asiatique. Cette stratégie se matérialise par l'ouverture de filiales, notamment en Espagne et en Asie, dans le but d'explorer de nouvelles opportunités de marché et de renforcer la proximité avec les clients.

Le bureau à Singapour, bénéficiant d'un emplacement stratégique au cœur des principaux flux commerciaux asiatiques, joue un rôle essentiel en tant que siège régional pour l'Asie-Pacifique et facilite les échanges avec les clients de la région. En 2011, STIF Asia consolide sa présence en Asie et installe

une filiale en Chine, STIF (Suzhou) Components Co Ltd, afin de répondre à la demande croissante sur le marché asiatique et de mettre en place un outil de production dédié à cette région. En 2013, une autre filiale, STIF Indonésie, est créée en Indonésie dans le but de mieux servir les clients locaux.

Lors du salon professionnel NFPA Show spécialisé dans la sécurité, les incendies et les explosions industrielles à Boston (États-Unis) en 2017, José Burgos fait la rencontre de la société Boss Products, basée au Texas et spécialisée dans la distribution de produits de protection contre les explosions. Les deux sociétés familiales (père et fils) présentent des similitudes dans leur structure et leur fonctionnement, ce qui a rapidement créé une affinité mutuelle. En conséquence, elles ont conclu un accord de distribution couvrant toute l'Amérique-du-Nord, et ce partenaire est devenu en l'espace de quatre ans, le principal client du Groupe (7,10% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022).

En avril 2023, le Groupe a fait l'acquisition de 70% du capital social et des droits de vote de la société NSI Plastique, devenue aujourd'hui STIF Plastic (l'acquisition, d'un montant de 291 K€, frais d'acquisition nets d'impôt inclus, a été financée par un emprunt de 300 K€ sur 5 ans à un taux fixe de 4%), afin de consolider la maîtrise de sa chaîne de valeur en internalisant la production de godets en plastique, et ainsi de répondre au mieux aux besoins de ses clients en France et à l'international.

Dans la continuité de son expansion, le Groupe prévoit d'ouvrir d'autres filiales et bureaux de représentation afin de compléter son maillage géographique et de se rapprocher de ses clients.

Dès 2002, une volonté de diversifier les produits et de rechercher de nouveaux marchés

Dès 2002, José Burgos s'engage dans le développement de nouveaux marchés, notamment en se concentrant sur les raccords à compression utilisés pour le transport de matières premières dans l'industrie plasturgique. Grâce à ses efforts, les ventes de ces produits connaissent une augmentation forte de 300% en seulement quelques années.

À partir de 2010, le Groupe entame une diversification produits en pénétrant le marché de la protection contre les explosions de poussières. Trois produits sont développés à cette fin : les événements, le clapet anti-retour et le dispositif de décharge sans-flamme. Cette stratégie témoigne de la volonté du Groupe de se positionner sur des marchés porteurs et de diversifier ses activités.

Depuis lors, le Groupe continue de consacrer des efforts à la recherche et au développement afin d'améliorer et d'étendre ses gammes de produits dédiés à la prévention des explosions. En 2022, capitalisant sur sa connaissance approfondie du marché, la fiabilité et la qualité de ses produits, le Groupe lance une nouvelle gamme de produits axés sur la protection contre les explosions pour le BESS.

2.2.4.Stratégie et objectifs du Groupe

La stratégie de développement du Groupe s'appuie sur 4 axes majeurs :

- Devenir rapidement l'acteur de référence des équipements de protection contre les explosions sur le segment des BESS (i) en capitalisant sur son expertise acquise dans le domaine des explosions de poussières, et (ii) en assurant un développement commercial auprès de constructeurs à forte notoriété.
- Renforcer la force commerciale du Groupe (i) en procédant à de nouvelles embauches pour renforcer les équipes actuellement en place, et (ii) en ouvrant de nouveaux bureaux commerciaux aux USA, Arabie-Saoudite et Corée du Sud pour accélérer son développement à l'international et renforcer sa politique de proximité auprès de ses clients.
- Densifier son outil de production, notamment avec l'ouverture d'une usine au Texas, pour (i) accroître sa capacité de production et absorber la croissance anticipée du Groupe et (ii) assurer une forte réactivité auprès de ses clients.
- Consolider son avance technologique grâce à une politique de R&D active pour (i) proposer de nouveaux produits toujours plus adaptés aux besoins des clients et (ii) optimiser la conception et l'efficacité des produits existants.

Pour mener à bien cette stratégie, le plan d'investissements du Groupe est estimé à 12 M€, et se décompose comme suit :

- 4,5 M€ pour l'ouverture d'une unité de production aux Etats-Unis, l'extension de celle en Chine et le réaménagement de l'usine en France,
- 2,5 M€ pour la R&D et l'acquisition d'un banc de tests d'explosion,
- 2,5 M€ en investissements financiers afin de renforcer sa participation au capital de sa filiale asiatique (de 51% à 70%) et pour acquérir 10% supplémentaires du capital de son partenaire aux Etats-Unis,
- 2,5 M€ pour le financement de l'activité, en ce compris 2 M€ dédiés au remboursement des dettes à court terme et au financement du BFR.

La levée de fonds prévue dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Growth et d'autres sources de financement complémentaires doivent permettre la mise en œuvre du plan de développement et de financer les investissements nécessaires.

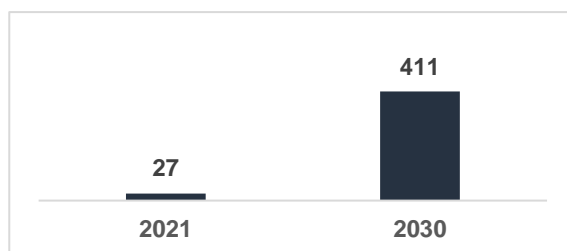
2.2.4.1. Devenir rapidement l'acteur de référence des équipements de protection contre les explosions sur le segment des BESS

Fort de son expertise et savoir-faire acquis depuis 2010 sur les équipements de protection contre les explosions de poussières, le Groupe a décidé de décliner ses dispositifs existants au segment des BESS. Les prévisions de développement de ce marché sont considérables grâce à la croissance exponentielle attendue sur la production d'énergies renouvelables. Le Groupe estime posséder des avantages technologiques et un portefeuille de produits adapté pour pénétrer rapidement ce marché et y devenir un acteur de référence.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie également de la mise en place de normes imposant des équipements de protection contre les explosions dans les parcs de BESS (se référer à la section 2.2.5.4. du présent Document d'enregistrement).

Selon les prévisions de BloombergNEF⁵, la croissance des énergies renouvelables devrait entraîner une forte augmentation des capacités de stockage d'énergie, avec un coefficient multiplicateur de x15,2 entre 2021 et 2030, comme illustré dans le graphique ci-dessous :

Installations cumulées de stockage d'énergie dans le monde (en GW)



Cependant, les batteries au lithium-ion, qui sont les principales technologies utilisées dans les BESS, peuvent présenter un risque d'incendie ou d'explosion, entraînant des dommages matériels et humains. C'est pourquoi la National Fire Protection Association (NFPA) a publié les normes *NFPA 855 : Standard for the Installation of Stationary Energy Storage Systems en 2019*. Ces normes, applicables aux USA, imposent certaines exigences aux BESS, notamment :

- Être équipés de systèmes de contrôle, de surveillance et de protection contre les incendies et explosions,

⁵ <https://about.bnef.com/blog/global-energy-storage-market-to-grow-15-fold-by-2030/>

- Être installés dans des zones séparées des autres équipements,
- Être correctement ventilés,
- Inclure des systèmes de contrôle de l'explosion et de détection de gaz.

Dans cette perspective, le Groupe ambitionne de devenir un acteur clé dans la fabrication d'équipements de protection contre les explosions destinés aux BESS. Fort de son expertise dans le domaine des explosions de poussières, le Groupe a su développer des produits innovants et de haute qualité qui répondent pleinement aux attentes de ce marché. Il a également pris la décision de renforcer ses capacités de production en France et en Asie, tout en prévoyant l'installation d'une nouvelle unité aux États-Unis pour soutenir la croissance anticipée notamment dans ce segment (se référer aux sections 2.2.4.3. et 2.2.6.4. du présent Document d'enregistrement).

Le Groupe aspire donc à être à la pointe de la technologie et à proposer des produits innovants pour ce marché, à l'image son nouveau produit, DUAL-VENT®. Ce dispositif unique, qui combine un évent et un détecteur de gaz, est conçu pour s'ouvrir dans deux situations : (i) lorsqu'un gaz inflammable est détecté, permettant ainsi de le libérer et de prévenir les risques d'incendie ou d'explosion, et (ii) lorsqu'une explosion se produit, afin de soulager la pression et les flammes (se référer à la section 2.2.6.2. du présent Document d'enregistrement).

Le Groupe a commencé à commercialiser ses équipements auprès de grands constructeurs mondiaux de BESS, lesquels présentent un potentiel significatif pour le Groupe compte tenu de leur présence mondiale et de leur capacité à se positionner sur des projets BESS de grande envergure.

Le Groupe est référencé auprès de ses clients avec des programmes de livraisons à moyen terme mais ne détient pas de contrats officiels avec ces derniers. À la date du présent Document d'Enregistrement, le Groupe vend environ 4 000 panneaux d'explosion BESS par mois.

2.2.4.2. Renforcer la force commerciale du Groupe

En plus de vouloir pénétrer rapidement le segment des BESS, le Groupe STIF entend poursuivre son développement commercial sur ses marchés actuels, à savoir :

- Les composants d'élévateurs à godets destinés aux marchés de la manutention en vrac,
- Les raccords à compression et courbes pour le transport pneumatique,
- Les protections contre les explosions de poussières.

Cette stratégie repose sur un double objectif, d'une part renforcer les relations déjà existantes avec les clients, et d'autre part, conquérir de nouveaux clients.

Dans cette optique, le Groupe prévoit de :

- Capitaliser sur son organisation commerciale pour continuer à proposer des produits adaptés aux besoins clients et par conséquent maintenir un niveau de satisfaction élevé,
- Renforcer ses équipes de vente en recrutant entre 5 et 10 personnes en Europe, États-Unis et Chine,
- Implanter de nouvelles équipes commerciales à l'international en ouvrant des bureaux dans plusieurs régions clés :
 - o En Corée du Sud pour accélérer la croissance en Asie, avec une ouverture estimée fin 2024, début 2025,
 - o En Arabie-Saoudite pour étendre ses activités au Moyen-Orient, marché estimé par le Groupe comme ayant un fort potentiel, avec une ouverture prévue en 2024 d'une filiale commerciale,

- Aux Etats-Unis pour accompagner l'ouverture d'une unité de production au Texas (se référer à la section 2.2.4.3. du présent Document d'enregistrement) et accroître ainsi le chiffre d'affaires généré en Amérique-du-Nord. A la date du présent Document d'enregistrement, un commercial dédié à cette zone a été recruté.

2.2.4.3. Densifier l'outil de production

Afin d'anticiper et maîtriser la croissance de l'activité, le Groupe a engagé, ces dernières années, une stratégie de densification de ses outils de production.

En 2018, le Groupe a fait l'acquisition d'un site de production contigu à son unité de production française, située à Saint-Georges-sur-Loire (département de Maine-et-Loire ; à proximité d'Angers). Cette extension, d'une surface de 6 000 m² et dont 25 salariés y sont dédiés, comporte notamment :

- 1 atelier de fabrication dédié aux sangles élévatrices,
- 1 atelier de montage pour les produits VIGIFLAM® et MANUVRAC®,
- 1 atelier de montage Sensorsjet,
- 1 ligne de peinture poudre et sa zone de stockage associée,
- 1 magasin de stockage de composants et d'articles sur étagères pour la préparation des commandes,
- 1 zone de réception à 2 quais, 1 zone de préparation des commandes et 1 zone d'expédition à 2 quais,
- 1 surface additionnelle utilisée pour des stockages divers et qui pourra faire l'objet de futures transformations.

Le Groupe envisage d'y intégrer 580 m² de bureaux dédiés à l'exploitation industrielle qui devraient réunir 25 salariés.

Le Groupe a également réalisé une extension de 1 000 m² dédiée au stockage de matières premières dans son usine en France.

Enfin, le Groupe a fait l'acquisition en 2023 de NSI Plastique, renommée STIF Plastic, une société spécialisée dans la fabrication de godets en plastique. Son site de production, situé à Saint-Martin-du-Fouilloux (département de Maine-et-Loire ; à proximité d'Angers) a permis au Groupe d'internaliser la production de ce type de godets, et par conséquent, renforcer sa maîtrise de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, le Groupe exploite une unité de production de 2 000 m² à Suzhou (Chine) ce qui lui permet d'assurer une forte proximité avec ses fournisseurs et clients asiatiques. Afin d'anticiper la croissance de ses activités dans cette région du monde, le Groupe envisage de déménager son usine pour passer à 5 000 m². Le surplus d'espace devrait être dédié à la production de VIGILEX ENERGY® (événements d'explosion ARC-VENT® et dispositif DUAL-VENT®) ainsi que d'un nouveau dispositif de décharge sans flamme, VIGIFLAM VE® (nouvel arrêt flamme moins volumineux que le produit actuel).

En outre, le Groupe entend dupliquer son modèle asiatique aux Etats-Unis, avec l'installation d'une unité de production de 2 700 m² au Texas, et ce, pour :

- Soutenir son activité en Amérique,
- Maîtriser ses marges avec une politique de proximité des fournisseurs,
- Optimiser la production en renforçant sa maîtrise de la chaîne de valeur,
- Parfaire sa compréhension des besoins clients avec l'appui d'une équipe commerciale.

Dans le cadre de ce projet, le Groupe a établi des relations avec Boss Industrial Group, LLC, un partenaire local spécialisé dans la distribution de solutions de protection contre les incendies et

explosions. Sa filiale, Boss Products, LLC est également distributeur des produits du Groupe STIF depuis 2017 aux Etats-Unis.

Le Groupe a créé STIF USA LLC une société dédiée au marché américain détenue à 70% par STIF, via une société holding de droit américain créée à cet effet, et 30% par Boss Industrial Group, LLC. Le Groupe estime que collaborer avec ce partenaire est un atout significatif à la réussite de ce projet, compte tenu de (i) sa parfaite connaissance des produits du Groupe et du marché américain et (ii) de la relation de confiance engagée depuis 2017 avec lui, pour qui sa filiale est devenue aujourd'hui le premier client du Groupe.

Le Groupe envisage d'installer, début 2024, l'unité de production dans les locaux de Boss Products, LLC afin d'y fabriquer :

- Des panneaux d'explosion pour une capacité de production de 150 000 unités par an,
- Le dispositif DUAL-VENT® de la gamme VIGILEX ENERGY® dédiée à la protection des explosions des BESS pour une capacité de production de 10 000 unités par an,
- Les équipements de protection des explosions de poussières VIGILEX® : Dispositifs de guide de pression et de flamme VIGISPACE® et un nouvel équipement de décharge sans flamme, VIGIFLAM VE® pour une capacité de production respectivement de 500 et 3 000 unités par an, et,
- La gamme de raccords à compression EURAC® à moyen terme avec une capacité de 100 000 unités par an.

Le budget de l'installation de cette unité est estimé entre 2 et 3 M€ financé à hauteur de 70% par le Groupe et 30% par son partenaire.

2.2.4.4.Consolider son avance technologique grâce à une politique R&D active

Bénéficiant d'une équipe de recherche et développement structurée et composée de 8 personnes, le Groupe souhaite poursuivre ses efforts de R&D pour élargir sa gamme de produits, améliorer ses connaissances grâce à des tests d'explosions et optimiser ses produits existants.

Elargissement de la gamme :

Le Groupe est en cours de développement d'un nouvel équipement de protection des explosions pour le segment des BESS, DUAL-VENT®. Ce dispositif combine un événement d'explosion à un détecteur de gaz émis par les batteries défectueuses. Ainsi, l'événement pourra laisser échapper le gaz présent dans un conteneur BESS, ce qui limitera le risque d'incendie / explosion. L'événement conservera, par ailleurs, sa capacité à s'ouvrir à une pression déterminée pour libérer la pression et les flammes si une explosion devait survenir (se référer à la section 2.2.6.2. du présent Document d'enregistrement pour des informations plus détaillées concernant DUAL-VENT®).

Tests pour les explosions :

Aujourd'hui équipé d'un équipement pour réaliser des tests de pression pour ses événements, le Groupe envisage de faire l'acquisition d'une machine pour réaliser ses propres tests d'explosion. Elle permettra de valider le comportement des événements en conditions réelles.

Avec ce dispositif, le Groupe entend générer des échantillons de données, notamment celles issues des cas critiques. Ainsi, il souhaite parfaire ses connaissances des produits vendus et leurs limites pour en optimiser la conception, et proposer des gammes toujours plus performantes.

Le Groupe estime également qu'il gagnera en autonomie, les tests étant actuellement réalisés sur des installations de tiers. Ainsi, la nouvelle machine offrira au Groupe un gain de temps que ce soit dans sa capacité à réaliser des essais, dans l'innovation ou dans l'obtention de certifications des nouveaux produits.

En outre, le Groupe envisage de faire l'acquisition d'un logiciel FLACS pour un montant estimé environ à 180 K€, financé par l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®. Ce logiciel sera destiné à simuler une explosion et de prédire les conséquences de celle-ci. Ainsi, le Groupe pourra parfaire sa compréhension de l'impact d'une explosion et optimiser la conception de ses gammes de produits.

Optimisation de produits :

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe STIF travaille à l'optimisation des clapets anti-retour, VIGIFLAP®. Ce dispositif possède une double fonction, (i) l'isolement des systèmes de tuyauterie en cas d'explosion empêchant le passage de la flamme et (ii) l'autonettoyage en continu de l'air dans des situations sans explosion.

Le Groupe entend apporter deux améliorations à son produit :

- Assurer un fonctionnement de VIGIFLAP® sur des installations résistant à des pressions plus élevées qu'actuellement (0,7bar au lieu de 0,5 aujourd'hui),
- Améliorer le système de mise en sécurité pour faciliter le débrayage post-inspection.

2.2.4.5.Perspectives financières à court et moyen terme

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations, notamment en matière de perspectives économiques, considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement.

Ces perspectives et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe. Les chiffres, données, hypothèses, estimations et objectifs présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés de façon imprévisible, en fonction, entre autres, de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, légal, réglementaire, comptable et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document d'enregistrement.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits à la section 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés dans la présente section.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre. Par conséquent, le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 31 M€ en hausse de +17% par rapport à l'exercice précédent notamment grâce à l'augmentation significative du chiffre d'affaires réalisé sur la protection contre les explosions. L'EBITDA ressort à 3,5 M€ soit une marge d'EBITDA de 11% sur cet exercice.

Au premier semestre 2023, le Groupe a poursuivi ses efforts de développement notamment en continuant le déploiement de son activité Explosion que ce soit pour les équipements de protection des explosions de poussières et des explosions de systèmes BESS. Il a ainsi réalisé 16,3 M€ de chiffre d'affaires au cours de cette période.

Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 61 millions d'euros au titre de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 25% entre l'exercice clôturant au 31 décembre 2022 et 2025. La croissance provient principalement de l'activité Explosion avec une poursuite de la croissance sur la partie poussières et une prise de parts de marché rapide sur l'activité BESS.

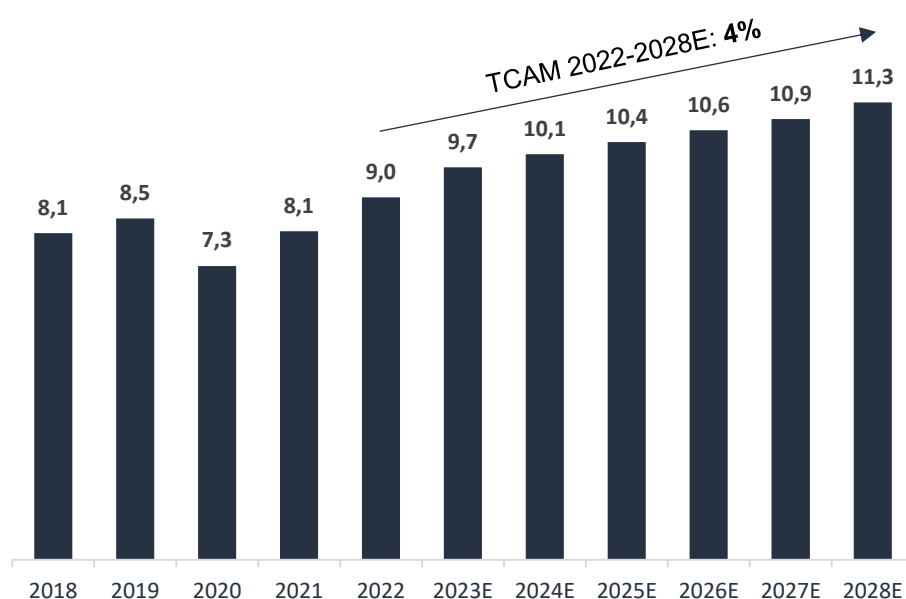
Au 31 décembre 2027, le Groupe se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 80 M€. Cet objectif repose en grande partie sur la croissance de l'activité protection contre les explosions des BESS. A cet horizon, la part du chiffre d'affaires consolidé lié à la vente de ces produits serait d'environ 70%. Au 31 décembre 2027, le Groupe vise une marge d'EBITDA d'environ 15%.

2.2.5. Principaux marchés et environnement concurrentiel

Depuis la crise de la COVID-19 en 2020, le secteur manufacturier a enregistré une croissance, synonyme d'une reprise économique mondiale. Cette crise a mis en évidence l'importance accrue de l'intervention de l'État et remis en question les modèles économiques existants du secteur manufacturier, tels que la relocalisation industrielle, le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, la numérisation et le développement durable⁶. Des initiatives telles que France 2030, qui prévoit une enveloppe de 54 milliards d'euros pour rattraper le retard industriel français, investir massivement dans les technologies innovantes et soutenir la transition écologique, témoignent de cette tendance.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le monde :

Evolution de la Valeur Ajoutée⁷ (en milliards d'euros) du secteur manufacturier dans le monde⁸



Depuis 2021, le secteur manufacturier mondial a retrouvé sa croissance, avec une valeur ajoutée passant de 7,3 Bn€ en 2020 à 9,0 Bn€ en 2022, dépassant ainsi les niveaux d'avant la pandémie. Par ailleurs, les perspectives de croissance étant positives, le secteur devrait atteindre 11,3 Bn€ en 2028E, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4% entre 2022 et 2028E.

Les graphiques⁹ ci-dessous présentent les évolutions de la valeur ajoutée du secteur manufacturier en France, en Chine et aux Etats-Unis, lesquels représentent les zones de production actuelles et futures du Groupe :

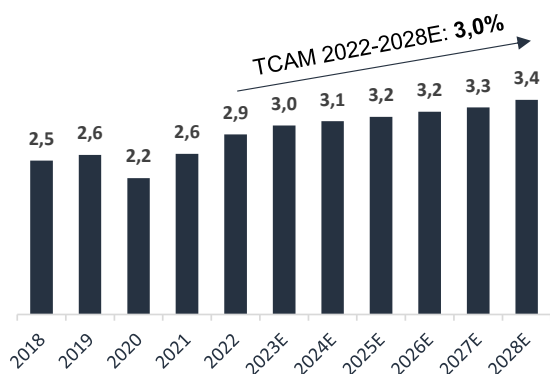
⁶ Rapport sur le développement industriel 2022 – Organisation des Nations Unis pour le développement industriel

⁷ La valeur ajoutée est généralement utilisée pour mesurer la contribution d'un secteur ou d'une industrie à l'économie. Cet indicateur économique rend compte de la création nette de richesse.

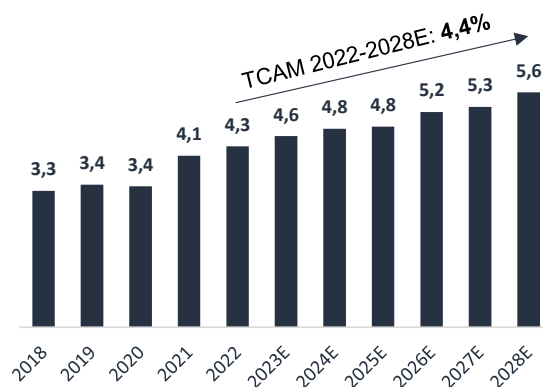
⁸ Etude réalisée par *Statista Market Insights* en Mai 2023 qui rend compte de « l'évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le monde » depuis 2018 avec des prévisions jusqu'en 2028

⁹ Etude réalisée par *Statista Market Insights* en Mai 2023 qui rend compte de « l'évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier en France, aux Etats-Unis et en Chine » depuis 2018 avec des prévisions jusqu'en 2028)

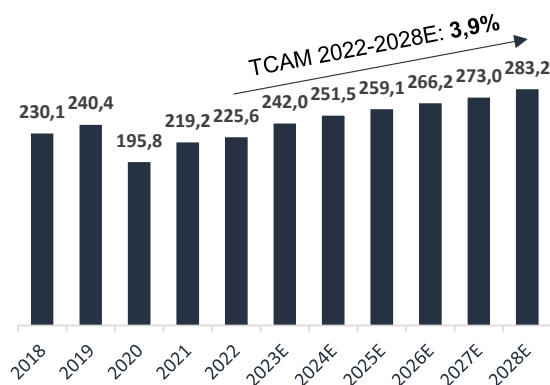
Evolution de la Valeur Ajoutée (en billions d'euros) du secteur manufacturier aux Etats-Unis



Evolution de la Valeur Ajoutée (en billions d'euros) du secteur manufacturier en Chine



Evolution de la Valeur Ajoutée (en milliards d'euros) du secteur manufacturier en France



A l'image des tendances observées dans le monde, la France, les Etats-Unis et la Chine ont tous connu une croissance du secteur manufacturier depuis la crise de la COVID-19. Le taux de croissance annuel moyen entre 2022 et 2028E pour la France, les États-Unis et la Chine s'établit respectivement à 3,9%, 3% et 4,4%.

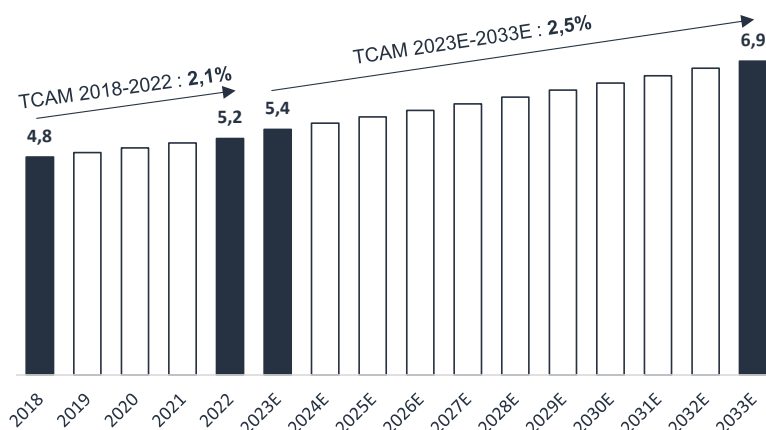
2.2.5.1. Godets et sangles élévatrices : un marché résilient

La manutention de produits en vrac désigne l'ensemble des opérations qui permettent de déplacer, stocker et transporter des matériaux en vrac, tels que les grains, les minéraux, les liquides, les granulés, les poudres, etc., sans qu'ils soient conditionnés individuellement. Cette méthode de manutention est utilisée dans de nombreux secteurs industriels, tels que l'agriculture, l'exploitation minière, la construction, la chimie, l'alimentation, etc.

Selon une étude réalisée par **Future Market Insights** (FMI)¹⁰, le marché mondial des produits de manutention pour les matériaux en vrac a enregistré un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 2,1 % entre 2018 et 2022 atteignant 5,2 milliards de dollars sur cette dernière année. Cette croissance devrait s'intensifier sur la période 2023-2033E, avec un TCAM de 2,5% pour atteindre 6,9 milliards de dollars.

¹⁰ Future Market Insights (FMI) <https://www.futuremarketinsights.com/reports/bulk-material-handling-system-market>

Evolution prévisionnelle du marché mondial de la manutention des produits en vrac (en milliards de \$)¹¹



Sur ce marché, le Groupe se positionne principalement sur le segment agroalimentaire, lequel est en croissance continue et a atteint 8 270 milliards de dollars américains en 2021¹² dans le monde.

La manipulation des produits en vrac présente des besoins spécifiques et variés en matière de manutention des matières premières, car chaque matériau manipulé possède ses propres caractéristiques distinctes. Ainsi, le Groupe offre une vaste gamme de godets spécialement conçus pour répondre aux exigences spécifiques de chaque type de matière première agricole en vrac, prenant en compte des caractéristiques telles que la température, la résistance aux chocs, la résistivité et la manipulation de produits collants.

Le marché de la manutention de produits en vrac est également en transformation avec une montée continue de l'automatisation des lignes de production. Ainsi les godets sont conçus pour s'intégrer à ces systèmes et peuvent être équipés de capteurs, de systèmes de contrôle et de technologie de pointe pour permettre une intégration transparente avec les lignes de production automatisées.

En offrant des équipements fiables et de qualité, le Groupe répond aux exigences de cet environnement et aux besoins du marché, en termes de capacité d'intégration sur des lignes de production automatisées et sur l'adaptabilité de ses produits vis-à-vis des différentes natures de vracs transportés.

2.2.5.2. Raccords pour transport pneumatique : autre marché historique et résilient du Groupe

Un système de transport pneumatique est un procédé qui consiste à utiliser de l'air comprimé pour convoier les matériaux en vrac d'un point à un autre dans des conduits. Les produits en vrac, tels que les poudres, les granulés, les pellets et les particules de formes irrégulières, sont transférés ou injectés en utilisant un flux de gaz comme moyen de transport, et ce, dans un environnement fermé. Ce système permet non seulement d'accroître la productivité en réduisant les temps d'arrêt de la production mais aussi d'améliorer la qualité de l'emballage, du revêtement et du produit final. Par conséquent, ces systèmes sont largement utilisés dans les industries qui nécessitent le stockage et la manipulation de produits en vrac.

L'International Market Analysis Research and Consulting Group (IMARC Group)¹³ a réalisé une étude sur le marché mondial des systèmes de transport pneumatique et relève que celui-ci a atteint une valeur

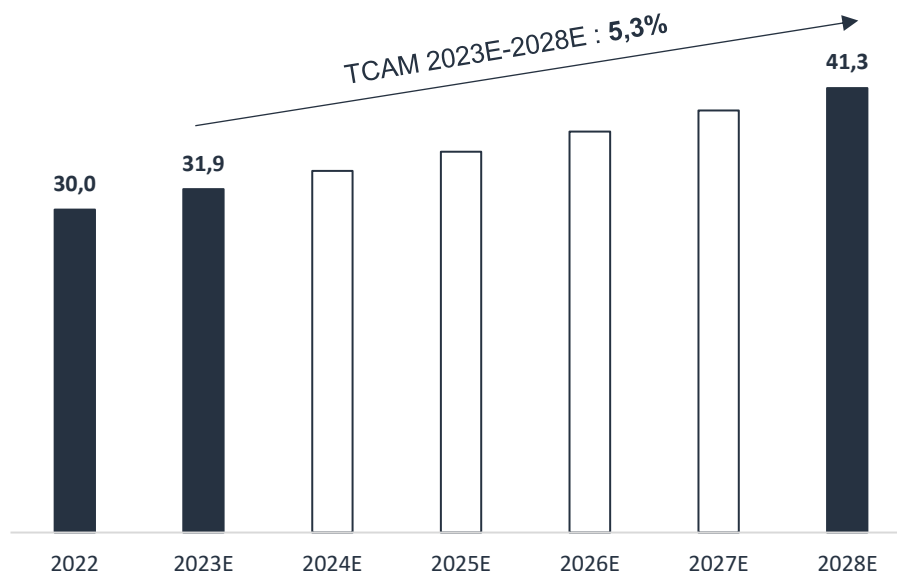
¹¹ Les valeurs des années 2022 (5,2 Mds\$), 2023 (5,4 Mds\$) et 2033 (6,9 Mds\$) sont fournies par le rapport FMI. Les autres histogrammes ont été réalisés à partir du TCAM : la proportionnalité n'est en aucun cas certifiée, il s'agit d'une hypothèse. L'année 2018 a été calculée grâce au TCAM fourni par l'étude.

¹² Etude Statista : Chiffre d'affaires mondial de l'industrie agroalimentaire par segment en 2021 <https://fr.statista.com/statistiques/1339831/chiffre-affaires-industrie-agroalimentaire-mondiale-par-segment/#:-:text=Cette%20statistique%20repr%C3%A9sente%20le%20chiffre,de%20dollars%20am%C3%A9ricains%20en%202021.>

¹³ *International Market Analysis Research and Consulting Group (IMARC Group)* <https://www.imarcgroup.com/global-pneumatic-conveying-system-market>

de 30,0 milliards de dollars US en 2022. Il devrait atteindre une valeur de 41,3 milliards de dollars US d'ici 2028E, affichant un TCAM de 5,3% au cours de la période 2023-2028E.

Evolution prévisionnelle du marché mondial des systèmes de transport pneumatique (en milliards de \$)¹⁴



Le marché mondial des transports pneumatiques bénéficie de plusieurs facteurs qui contribuent à sa croissance continue.

- Tout d'abord, la croissance des équipements de maintenance dans diverses industries impacte à la hausse la demande de systèmes de transport pneumatique. Ces industries ont besoin de solutions efficaces et sécurisées pour déplacer et transporter des matériaux en vrac, et les transports pneumatiques répondent à ces exigences en offrant une méthode fiable et automatisée.
- De plus, les préoccupations croissantes concernant la santé et la sécurité des travailleurs dans les usines incitent de plus en plus d'entreprises à adopter des systèmes de transport pneumatique dans leurs entrepôts. Les transports pneumatiques permettent de réduire les risques liés à la manutention manuelle et aux déplacements fréquents des travailleurs. Ils offrent une alternative sûre en automatisant le transport des matériaux en vrac, éliminant ainsi le besoin de manutention physique intensive.
- L'innovation constante dans le domaine des produits joue également un rôle clé dans la croissance du marché des transports pneumatiques. Les développements tels que les convoyeurs pneumatiques économes en énergie, les systèmes automatisés et les technologies de contrôle intelligentes améliorent l'efficacité et la précision du transport des matériaux en vrac. Ces innovations répondent aux besoins croissants des industries en matière de performance, de productivité et de réduction des coûts opérationnels.
- Le secteur de la transformation alimentaire est un autre moteur important pour ce marché. La croissance significative de ce secteur nécessite des solutions de manutention sûres et hygiéniques pour les matériaux en vrac. Les transports pneumatiques offrent des avantages essentiels, tels que la réduction des risques de contamination, la préservation de la qualité des produits et la conformité aux normes de sécurité alimentaire.

¹⁴ Le montant associé à l'année 2023 a été calculé grâce au TCAM fourni par l'étude.

Les systèmes de transport pneumatique offrent des solutions efficaces, automatisées et sécurisées pour le déplacement des matériaux en vrac, répondant ainsi aux exigences des industries en termes de productivité, de qualité et de réduction des risques pour les travailleurs. Ainsi en offrant des raccords de haute qualité, le Groupe répond efficacement à la demande croissante de systèmes pneumatiques.

2.2.5.3. Les explosions de poussières : un enjeu critique pour l'industrie

i. La survenance des explosions de poussières : un enjeu pour la sécurité au travail

Au nord-ouest de Kansas City, une explosion de poussières est survenue dans un silo à grain le 29 octobre 2011 causant la mort de six personnes et en blessant deux autres sur une douzaine d'ouvriers présents à ce moment-là, rapporte Reuters¹⁵.

Photo du silo à grains un jour après l'explosion



Cette explosion illustre la dangerosité que les poussières peuvent créer dès lors qu'une atmosphère explosive se forme dans un environnement de travail confiné.

Une atmosphère est dite explosive (ATEX) dès lors que des substances combustibles telles que les poussières de bois, de sucre, de farine ou encore de caoutchouc se mélangent avec l'air de telle sorte qu'une source d'énergie puisse provoquer son explosion¹⁶. Une fois la formation de cette zone, 6 conditions doivent être réunies pour qu'une explosion se produise :

- La présence d'un combustible,
- Le combustible doit être sous forme de gaz, de brouillard ou de poussières et être en suspension dans l'air,
- La présence d'un comburant tel que l'oxygène de l'air,
- La présence d'une source d'inflammation qui amorce l'explosion,
- L'existence d'un domaine d'explosivité, c'est-à-dire un domaine de concentration des combustibles dans l'air duquel le mélange est susceptible d'exploser,
- Un confinement, facteur aggravant l'explosion car créant un phénomène de pression.

Dans les usines et plus généralement les lieux de travail, deux typologies de combustibles peuvent être à l'origine de la formation des ATEX :

¹⁵ <https://www.reuters.com/article/us-blast-kansas-idUSTRE79U63W20111031>

¹⁶ INRS (Institut national de recherche et de sécurité), Dossier Explosion sur le lieu de travail, 2022

- Les gaz et vapeurs : vapeurs de solvants, gaz combustibles stockés, combustibles pour les chauffages, etc.,
- Les poussières combustibles :
 - o Alimentaires : amidon, sucre, farine, céréales, etc.,
 - o Végétales : bois, coton, liège, etc.,
 - o Métalliques : aluminium, magnésium, etc.,
 - o Industrielles : engrais, plastique, caoutchouc, etc.

Quand les 6 conditions présentées ci-dessus sont réunies, les explosions de poussières peuvent survenir extrêmement rapidement. Elles provoquent une pression brutale combinée à des flammes ce qui entraîne généralement des effets destructeurs pour l'espace environnant.

Elles peuvent causer des dommages corporels tels que la rupture du tympan, des lésions graves aux poumons ou encore le décès des travailleurs proches de l'accident. Le rapport 2021 *Combustible Dust Incident* de Dust Safety Science¹⁷ a dénombré en moyenne une personne blessée ou décédée par explosion de poussières recensée aux Etats-Unis entre 2016 et 2021.

Ce même rapport fait état de 53 explosions et 163 incendies liés aux poussières dans le monde en 2021, tel que le décrit le tableau ci-dessous.

Nombre d'explosions/incendies causés par les poussières et nombre de blessés et décès relatifs à ces accidents dans le monde

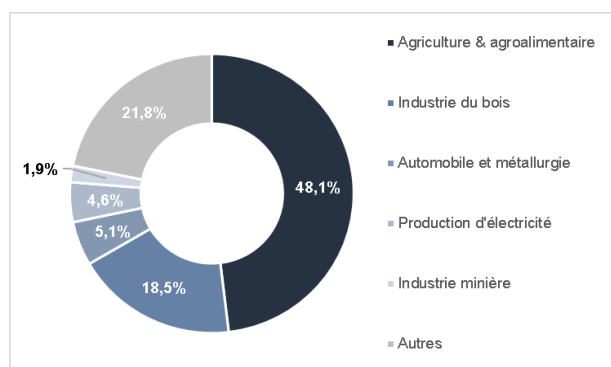
En #	2017	2018	2019	2020	2021
Incendies	169	213	250	165	163
Explosions	68	68	75	60	53
Total Accidents	237	281	325	225	216
Blessés	163	114	118	88	215
Décès	13	23	8	10	69
Total blessés / décès	176	137	126	98	284

En addition du coût social, les explosions de poussières ont un coût économique significatif pour les entreprises qui les subissent. Etant donné la surpression créée lors de l'accident, une explosion peut par exemple engendrer des bris de vitres, des effondrements de murs, une dégradation des structures et installations. Les dommages subis par les équipements ont été estimés en moyenne à 1 M\$¹⁸ par explosion. Les accidents causés par les poussières sont des enjeux touchant l'ensemble des industries, et plus particulièrement l'agriculture/agroalimentaire et l'industrie du bois. En 2021, ces deux secteurs ont représenté respectivement 48,1% et 18,5% des explosions/incendies de poussières recensés par Dust Safety Science¹⁷.

¹⁷ <https://dustsafetyscience.com/2021-report-summary/>

¹⁸ INERIS, Rapport Q21 – Explosions de poussières, Statistiques portant sur les Etats-Unis, 2006

Répartition des explosions par industrie



Les explosions de poussières présentent un risque significatif à la fois pour la sécurité des travailleurs et pour les équipements/installations des usines. Par ailleurs, ce risque a été amplifié ces dernières années compte tenu de :

- La croissance du secteur industriel,
- Le besoin accru des capacités de stockage et donc des espaces pouvant former des ATEX,
- La hausse de l'utilisation des pulvérulents, c'est-à-dire des produits sous forme de poussières ou poudre,
- La généralisation des automatismes et l'augmentation des débits de manutention entraînant des accumulations rapides des poussières.

ii. Des normes et réglementations pour la protection contre les explosions de poussières

Pour faire face aux risques d'explosion de poussières, des réglementations et normes ont été édictées, l'objectif étant de préserver la sécurité des travailleurs en imposant des obligations à leur employeur.

A ce titre l'Union Européenne a adopté deux directives¹⁹ :

- Directive ATEX 1999/92/CE : destinée à maîtriser le risque d'explosion, elle définit les prescriptions minimales visant à améliorer la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés aux risques ATEX,
- Directive ATEX 2014/34/UE : cette réglementation détermine les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en ATEX. Ces derniers doivent alors obtenir une certification pour être utilisables dans une telle zone.

Il en découle de ces deux directives, transposées dans le code du travail français, l'obligation pour l'employeur d'empêcher la formation d'ATEX, d'éviter leur inflammation et d'atténuer les effets néfastes de l'explosion.

L'INRS¹⁹ liste notamment comme systèmes de protection des zones ATEX les événements d'explosion, les appareils résistant à la surpression ou encore les systèmes empêchant la propagation de l'explosion via les liaisons tels que les arrêtes flammes ou les cheminées de dégagement.

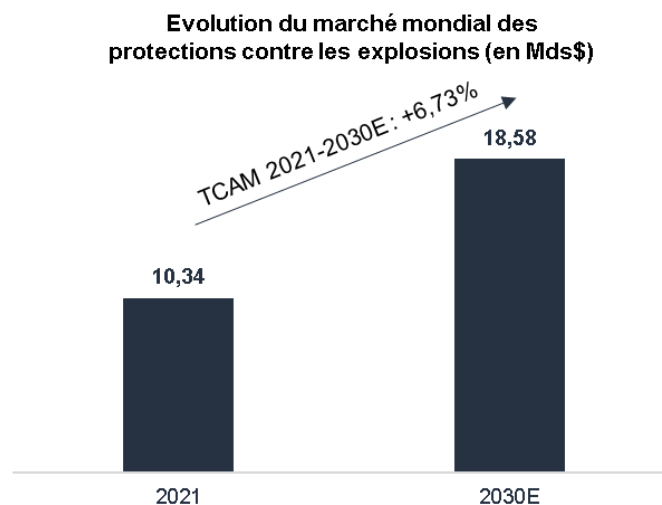
La National Fire Protection Association, organisme américain visant à lutter contre les décès, blessures et dégâts matériels et économiques dus notamment aux risques d'incendies, a défini des normes spécifiques dans le but de lutter contre les explosions. A titre d'exemple nous pouvons citer deux d'entre elles :

¹⁹ INRS, Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives (ATEX), 2020

- NFPA 69-2019²⁰ : elle cherche à réduire les risques industriels en déterminant les exigences d'installation des systèmes de prévention et contrôle des explosions de gaz, poussières, etc.
- NFPA 68-2018²¹ : elle définit les critères à appliquer pour les événements d'explosion que ce soit à la conception, l'installation, la maintenance ou encore l'utilisation.

iii. Un marché des systèmes de protections contre les explosions en forte croissance

En conséquence du besoin critique d'assurer la sécurité des travailleurs et des installations, le marché des protections contre les explosions de gaz ou de poussières a atteint une taille significative. En effet, en 2021, il a généré un chiffre d'affaires de 10,34 Mds\$ et devrait s'établir à 18,58 Mds\$ en 2030, soit un TCAM de + 6,73%²².



2.2.5.4. Les équipements de protection des explosions des BESS : un enjeu majeur pour les énergies renouvelables

i. Vers une transition énergétique mondiale

« Les technologies d'énergies renouvelables, telles que les systèmes de stockage sur batterie, doivent être traitées comme des biens publics mondiaux essentiels et librement disponibles²³ ». Cette déclaration, provenant d'un communiqué de presse du Secrétaire Général de l'ONU du 18 mai 2022, démontre tout l'importance que revêt les BESS. En effet, l'ONU les considère comme nécessaires pour assurer une transition énergétique verte.

Ces dernières décennies, le développement des énergies renouvelables est devenu un enjeu majeur pour faire face au réchauffement climatique. Ainsi, la capacité de production mondiale d'électricité via les énergies renouvelables a augmenté de 9,6% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 3 258 GW. Cette croissance devrait se poursuivre et les capacités devraient atteindre 5 640 GW en 2027 selon le scénario central de l'*International Energy Agency* (IEA)²⁴.

²⁰ <https://www.nfpa.org/codes-and-standards/all-codes-and-standards/list-of-codes-and-standards/detail?code=69>

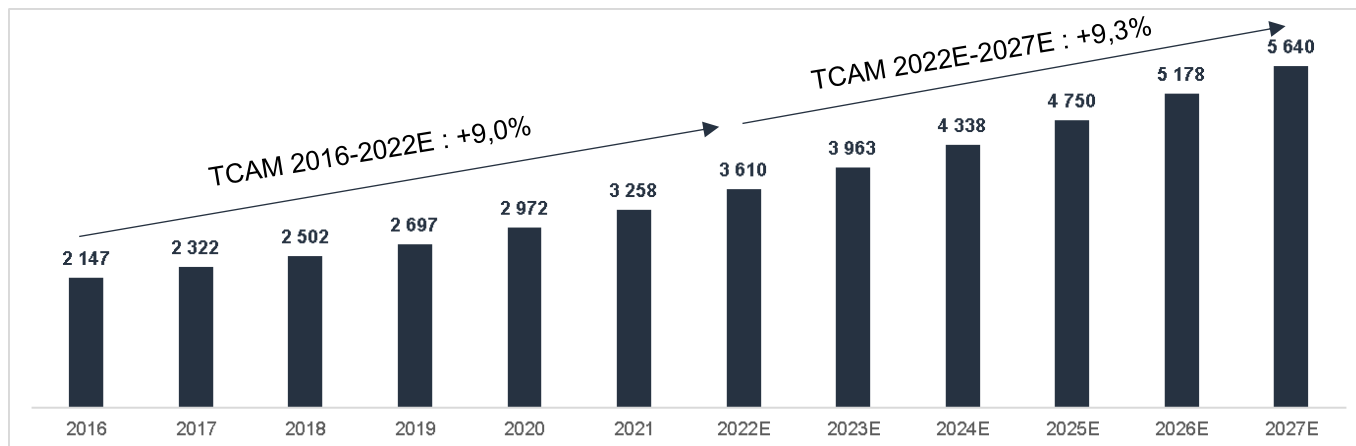
²¹ <https://www.nfpa.org/codes-and-standards/all-codes-and-standards/list-of-codes-and-standards/detail?code=68>

²² <https://www.verifiedmarketresearch.com/product/explosion-protection-market/>

²³ <https://press.un.org/fr/2022/sgsm21284.doc.htm>

²⁴ <https://www.iea.org/reports/renewables-2022/renewable-electricity>

Evolution de la capacité de production mondiale d'électricité via les énergies renouvelables (en GW)

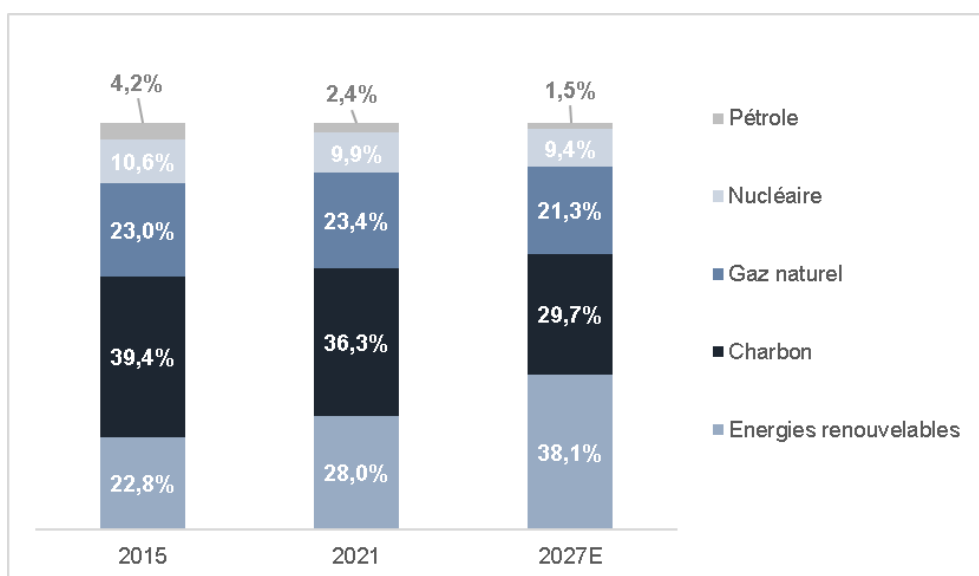


La croissance de ces énergies a été notamment poussée par de fortes avancées technologiques, lesquelles ont permis d'améliorer leur efficacité énergétique et de diminuer leurs coûts de production. Entre 2010 et 2020, il a été constaté une baisse du coût de l'électricité de 85% pour le solaire, de 56% pour l'éolien terrestre et 48% pour l'éolien maritime²⁵.

En outre, les politiques publiques souhaitent favoriser grandement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. A titre d'exemple, l'Union Européenne a fixé pour objectif d'atteindre 42,5% d'utilisation de ces énergies dans la consommation énergétique globale en 2030²⁶.

L'IEA estime que les énergies renouvelables représentaient 22,8% de la production électrique totale dans le monde en 2021 et devrait atteindre 38,1% en 2027²⁴.

Répartition de la production d'électricité par technologie



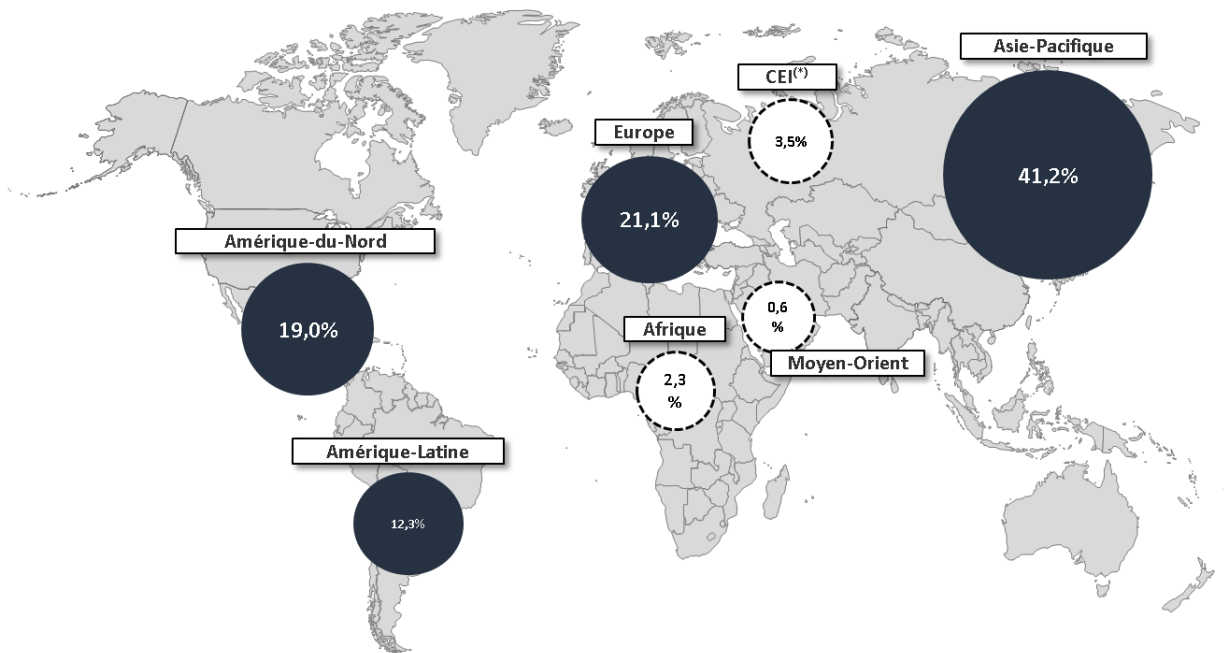
La consommation d'énergies renouvelables se concentre principalement dans 3 régions du monde : l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique-du-Nord²⁷.

²⁵ <https://www.un.org/fr/climatechange/raising-ambition/renewable-energy>

²⁶ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288939-union-europeenne-un-objectif-de-425-denergies-renouvelables-en-2030>

²⁷ Xerfi Global, L'industrie mondiale des énergies renouvelables, 2021

Répartition de la demande mondiale d'énergies renouvelables par zone géographique en 2020 ^(*)



(*) répartition basée sur la consommation d'hydroélectricité, d'énergie solaire, éolienne et autres énergies renouvelables

(**) Communauté des Etats Indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

Il est à noter que la Chine représente 67,9% de la consommation de la région Asie-Pacifique.

ii. Les BESS : une réponse à la problématique d'intermittence

Le flux de vent et de soleil étant discontinu, les énergies éolienne et solaire sont dites intermittentes. En conséquence, elles peuvent être indisponibles et ne pas avoir la capacité de répondre à la demande à un instant déterminé. Cette problématique représente un des freins majeurs au développement des énergies renouvelables.

Les BESS, en stockant l'énergie produite à l'aide de batteries, permettent de pallier ce problème. En effet, ils ont la fonction de stocker l'énergie quand la production est supérieure à la demande et de la restituer dès lors que la situation s'inverse. Situés à proximité des parcs de production, les BESS sont généralement installés dans des conteneurs, comme l'illustre la photo ci-dessous.

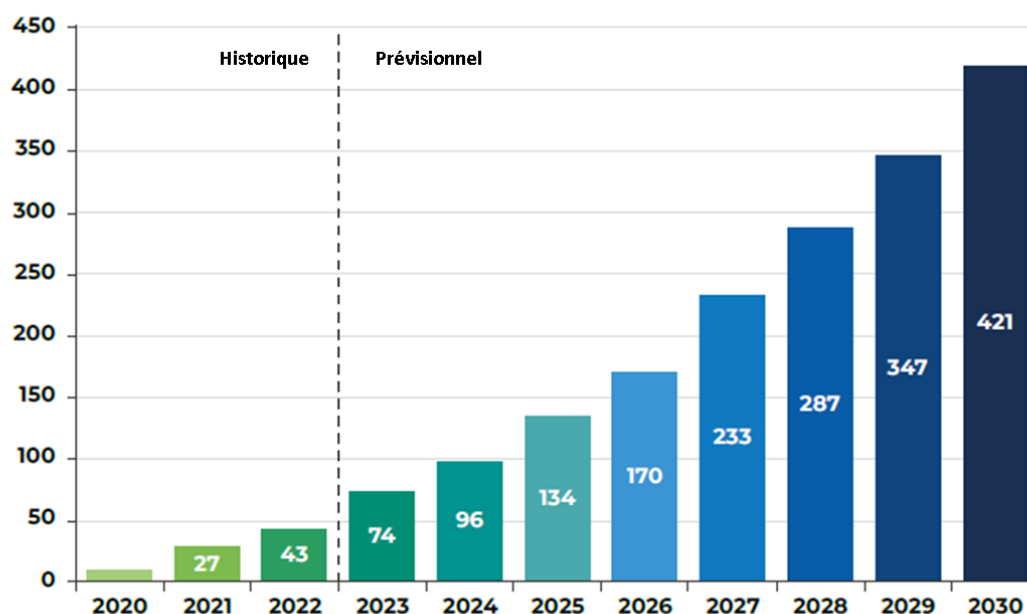


La capacité de stockage d'énergie BESS devrait fortement augmenter dans les années à venir selon RystadEnergy²⁸ avec 220 GWh entre 2023 et 2030 de capacités supplémentaires moyenne dans le monde chaque année.

²⁸ RystadEnergy Battery Solution, June 2023

Nouvelles installations mondiales de BESS par année

En gigawattheures



Cette croissance, selon BloombergNEF²⁹, devrait se vérifier dans l'ensemble des régions du monde et notamment en Chine, aux Etats-Unis et en Europe.

Les politiques publiques stimulent largement cette croissance. A titre d'exemple, le gouvernement américain a adopté en 2022 l'« Inflation Reduction Act » dans lequel il est prévu de financer massivement la construction de BESS, de parcs éoliens et solaires.

En outre, l'Europe devrait connaître un phénomène de rattrapage lié notamment à la volonté des états de réduire leur dépendance énergétique avec la Russie à la suite de la guerre en Ukraine.

iii. Les explosions des BESS : un enjeu critique à maîtriser

Les BESS sont principalement constitués de batteries au Lithium-Ion. Or, ces composants sont susceptibles de subir un phénomène dit d'emballement thermique pouvant causer des incendies/explosions. Il se caractérise par une surchauffe des batteries et/ou des accumulateurs suite à une réaction chimique incontrôlée des batteries. Ce phénomène peut avoir deux conséquences :

- Une génération de gaz combustibles, qui peuvent eux-mêmes s'enflammer si la pression devient trop forte, et,
- Une réaction en chaîne suite à la propagation de l'emballement aux cellules adjacentes à la batterie défectueuse. Ce scénario peut provoquer alors une explosion en l'espace de quelques minutes³⁰.

C'est soit lors du stockage ou du transport des BESS que ce phénomène d'emballement présente le risque le plus important³¹. Dans ces deux situations, la possibilité de propagation de l'emballement thermique d'une des batteries défectueuses aux autres batteries est la plus élevée compte tenu de la proximité des équipements entre eux.

²⁹ <https://about.bnef.com/blog/global-energy-storage-market-to-grow-15-fold-by-2030/>

³⁰ <https://www.alertis.fr/incendie-de-batterie-lithium-quel-sont-les-risques/>

³¹ Sara Abada, Compréhension et modélisation de l'emballement thermique de batteries Li-ion neuves et vieilles, 2017

L'explosion de BESS peut provoquer des dégâts humains et matériels importants. A titre d'exemple, l'explosion d'une batterie au Lithium-Ion est survenue à Pékin en avril 2021. Elle a causé le décès de deux pompiers et en a blessé un autre³².

Photo de l'explosion survenue à Pékin le 16 avril 2021



Ainsi, pour faire face à ce risque d'explosion, la National Fire Protection Association a édicté les normes NFPA 855, applicables aux USA, qui spécifient les exigences minimales de sécurité à respecter pour prévenir les explosions et les incendies des BESS.

Elles précisent notamment que les BESS doivent³³ :

- Être installés dans des zones séparées,
- Être correctement ventilés,
- Être équipés de systèmes de contrôle, surveillance et protection contre les incendies et explosions,
- Inclure des systèmes de contrôle de l'explosion et de détection de gaz.

³² <https://ctif.org/news/accident-analysis-beijing-lithium-battery-explosion-which-killed-two-firefighters>

³³ Norme NFPA 855

2.2.5.5. Environnement concurrentiel

MARCHÉS	Godets et sangles	Raccords et courbes	Explosions de poussières et BESS
PRINCIPAUX CONCURRENTS	 CA 2022 : 45 M€ CA 2022 : nd CA 2022 : nd CA 2022 : nd 	 CA 2022 : nd CA 2022 : nd 	 CA 2022 : nd CA 2022 : nd CA 2022 : nd CA 2022 : nd 
PRODUITS			

Le Groupe occupe une position unique sur trois marchés distincts où la concurrence est moins intense que sur des marchés de masse. Les acteurs sont établis depuis de nombreuses années, mais aucun d'entre eux n'est présent sur l'ensemble des marchés comme le Groupe. Sur les produits historiques tels que les godets et les raccords, la concurrence se caractérise par une faible différenciation des produits en raison de leur intégration dans des systèmes industriels plus vastes et de leur conformité aux mêmes exigences techniques. En revanche, sur le marché de la protection contre les explosions, la différenciation par l'innovation et le développement de nouveaux produits jouent un rôle plus important.

Le positionnement du Groupe sur plusieurs marchés lui permet de diminuer sa dépendance et de diversifier ses sources de revenus. De plus, cela offre au Groupe des opportunités accrues de croissance, d'adaptation aux demandes clients et d'exploration de nouvelles opportunités de développement.

Ci-après sont présentés les principaux concurrents que le Groupe rencontre sur chacun des marchés adressés :

Concurrents spécialisés dans les godets et sangles :

BRAIME GROUP : créé en 1888 pour la production de bidons d'huiles et ayant son siège social à Leeds au Royaume-Unis, Braime Group intervient dans la fabrication et la distribution de composants de maintenance en vrac. En 1971, Braime Group fonde sa filiale 4B Braime Components, spécialisée dans la fabrication de composants d'élevateurs à godets et de convoyeurs. La société est implantée dans le monde via ses filiales aux Etats-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Afrique du Sud, en Asie Pacifique, en Chine et en Australie.

Braime propose notamment :

- Des godets d'élevateur,
- Des boulons,
- Des sangles élévatrices,
- Des jonctions de sangle,
- Des chaînes pour élévateurs.

Braime Group est cotée en bourse sur le London Stock Exchange et a réalisé un chiffre d'affaires de 45 millions de livre sterling (M£) en 2022 dont 38 M£ réalisés par 4B Group.

MAXI-LIFT INC : créée en 1970 et dont le siège social est situé à Dallas au Texas, Maxi-Lift est spécialisée dans la fabrication de godets d'élévateur en plastique. Cette société offre diverses gammes de godets adaptées à différents marchés, tels que les godets agricoles et les godets industriels.

La société appartient au groupe Duraplas Inc, lequel est spécialisé dans la création de solutions plastiques par moulage par injection. Il propose également des produits pour les industries de la volaille, du porc, de l'horticulture et de l'alimentation du blé et également dans des supports d'oléoducs, des accessoires de chargement et des protecteurs de rayonnage d'entrepôts.

TAPCO INC : fabricant américain de godets d'élévateurs créé en 1972 et basé à Saint Louis dans le Missouri. Il produit des godets en utilisant des machines de moulage par injection plastique. En plus de sa gamme de godets destinés aux marchés agricole et industriel, il propose également d'autres types d'accessoires tels que :

- Des courroies, épissures de courroies et calorifugeage,
- Des boulons, écrous, rondelles et entretoises,
- Des roulements de suspensions et des feuilles.

GUÉRY : créée en 1864, Guéry est une société française spécialisée dans la conception, fabrication et distribution de produits industriels. Elle est organisée autour de trois pôles :

- Tôlerie-Chaudronnerie : conception et fabrication de pièces pour la manutention en vrac (dont des godets d'élévateurs), l'aspiration et la ventilation industrielle,
- Environnement : conception de mobiliers urbains en métal et matériaux recyclés et fabrication de d'équipements de collecte de déchets,
- Matériels de bouche : fabrication et distribution de matériels pour les professionnels de la boulangerie, pâtisserie et les métiers de la bouche.

Concurrents spécialisés dans les produits pour le transport pneumatique :

MORRIS COUPLING COMPANY : créé en 1941, Morris Coupling Company est un fabricant de raccords à compression pour les systèmes de transport pneumatique. Entreprise familiale dont le siège social est à Erié, en Pennsylvanie, elle dispose d'usines de production à Erié, Knoxville (Tennessee) et à Marietta (Géorgie). Elle a également des entrepôts de distribution au Mexique, en Europe et en Asie.

HS UMFORMTECHNIK : entreprise créée en 1997 dont le siège social est à Grüsfield, en Allemagne, HS UMFORMTECHNIK produit des coudes en acier inoxydable, des raccords de tubes, des stations de couplage, des cannes d'aspiration, des dérivations, des réducteurs et des pièces spéciales. Elle se positionne sur le marché du transport pneumatique dans les secteurs du plastique, de l'alimentation et de la chimie. Elle dispose d'un partenaire en France, Pronix Automation, lequel fournit des tubes, coudes et raccords en inox, à grand rayon, ainsi que les dérivations pour convoyeurs pneumatiques.

Concurrents spécialisés dans les produits d'explosion :

REMBE : entreprise allemande créée en 1973, Rembe est spécialisée dans le conseil, le développement et la fabrication de produits dédiés à la protection contre les explosions. Elle dispose de filiales dans le monde entier (aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Europe, en Afrique, au Moyen Orient et en Asie).

Parmi les produits liés aux explosions, elle offre notamment :

- Des événements d'explosion,
- Des systèmes d'isolation contre les explosions, tels que des vannes d'extinction et des clapets ou vannes anti-retour, des barrières d'extinction chimiques,
- Des produits dédiés à la suppression des explosions,
- Des systèmes de prévention.

FIKE : entreprise américaine créée en 1945 et basée dans le Missouri aux Etats-Unis, Fike est un spécialiste de la protection contre les explosions. La société s'est développée en Europe et en Asie au travers d'implantations en Belgique et en Malaisie.

Elle est positionnée sur trois familles de produits : la protection contre les explosions, l'allègement de la pression et la protection contre le feu.

RSBP : entreprise tchèque créée en 1992, RSBP opère sur le marché de la protection contre les explosions et les incendies des usines industrielles. Elle a développé des produits dédiés à la décharge et à l'isolement des explosions, comme les clapets anti-retours ou les vannes à fermeture rapide.

RSBP propose également des services tels que des analyses de risques et l'organisation de séminaires professionnels sur divers sujets dans les domaines de la protection anti-explosion et anti-incendie.

RSBP est particulièrement actif en République Tchèque, en Pologne et en Slovaquie.

IEP TECHNOLOGIES : société américaine fondée en 1920, IEP est spécialisée dans la conception de systèmes de protections contre les explosions de poussières depuis 1956. Elle possède quatre sociétés majeures situées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Suisse. Elle appartient depuis 2015 à Hoerbiger, un fabricant de systèmes pour le secteur du pétrole et du gaz.

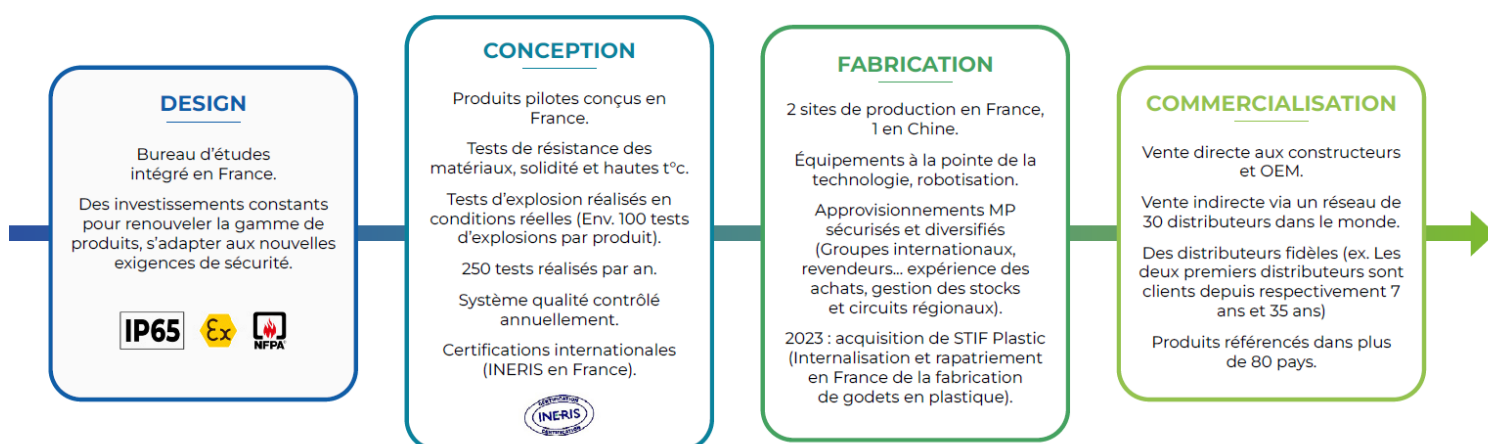
Les principaux produits commercialisés par IEP sont :

- Des événements anti-explosion,
- Des systèmes de suppressions des explosions,
- Des systèmes d'isolations (actifs et passifs) des explosions,
- Des systèmes de décharge des explosions.

Elle fabrique également des systèmes de protection contre les explosions qui surviennent au sein des conteneurs de BESS. Il s'agit de protection active (détection, contrôle, surveillance et suppression) et passive (panneaux d'événements anti-explosions).

2.2.6. Activités du groupe

Le Groupe maîtrise sa chaîne de valeur du développement à la conception et de la production à la commercialisation de ses produits. Le contrôle de l'ensemble du processus lui permet de (i) maîtriser ses coûts, (ii) d'assurer une forte réactivité auprès des clients et (iii) de garantir des produits de haute qualité.



En ayant développé une expertise interne à travers un bureau d'étude et une équipe R&D, le Groupe peut innover, différencier ses produits sur le marché et offrir des solutions adaptées aux problématiques spécifiques des clients.

En contrôlant les processus de production à travers ses usines en France et en Asie, le Groupe est en mesure d'optimiser les coûts, réduire les délais de production et maintenir des normes de qualité élevées. Cela lui permet également d'avoir une plus grande flexibilité pour répondre aux fluctuations de la demande et s'adapter rapidement aux évolutions du marché.

Enfin, la maîtrise de la commercialisation lui permet d'optimiser sa gestion de la relation clients, de promouvoir ses produits de manière efficace et de développer les canaux de distribution adaptés (ventes via des distributeurs, en direct ou en marque blanche). En ayant une connaissance approfondie de ses marchés cibles, le Groupe peut identifier les opportunités de croissance, anticiper les tendances du marché et établir des relations durables avec ses clients.

2.2.6.1. Une activité historique résiliente : les composants pour la manutention en vrac

Le Groupe STIF commercialise une large gamme de composants pour la manutention en vrac divisée en 2 segments principaux :

- Les composants des élévateurs à godets : les élévateurs à godets sont des installations assurant la manutention verticale de produits en vrac.
- Les composants de transport pneumatique : les systèmes de transport pneumatique sont destinés à convoier notamment des matériaux en vrac en utilisant de l'air comprimé dans un ensemble de tubes.

i. Les composants pour les élévateurs à godets

Le Groupe a développé une expertise forte en composants pour les élévateurs à godets depuis sa création en 1984, en commercialisant, dans un premier temps, des godets à élévateurs. Il a par la suite complété sa gamme avec la vente de sangles élévatrices, de modules de contrôle & appareils de sécurité, de boulons et de jonction de sangles.







Ces composants, destinés principalement à l'industrie agroalimentaire, sont intégrés à des élévateurs à godets dans le but de transporter et décharger des matériaux en vrac tels que des céréales ou du riz.






Elévateurs à godets

Gamme JET® - Les godets d'élévateurs

Fixés sur les élévateurs à godets, les godets d'élévateurs sont des contenants destinés à être remplis de matériaux en vrac pour les convoier. Le Groupe commercialise 12 références de godets, décrites dans le tableau ci-dessous, sous la marque JET®.

Nom	Matières	Caractéristiques	Type de produits transportés	Photo
JET® Acier	Acier embouti de forte épaisseur (1 à 4 mm)	Adapté pour les vitesses faibles ou rapides	Tous types de produits (céréales, produits légers, pellets, produits collants, produits industriels)	
JET® Plastique	Polymères de très haute qualité (PEHD ; PA 6 nylon ; PU ; PA ATEX)	Adapté pour les vitesses faibles ou rapides	Tous types de produits (céréales, produits légers, pellets, produits collants, produits industriels)	
EUROJET® Acier	Acier embouti de forte épaisseur (1 à 3 mm)	Adapté aux produits à écoulement difficile et aux vitesses très faibles et très rapides	Tous types de produits (céréales, produits légers, pellets, produits collants, produits industriels)	
EUROJET® Plastique	Polymères de très haute qualité (PEHD ; PA 6 nylon ; PU ; PA ATEX)	Adapté aux produits à écoulement difficile et aux vitesses très faibles et très rapides	Tous types de produits (céréales, produits légers, pellets, produits collants, produits industriels)	
JET-R	Acier embouti de 1,5 mm d'épaisseur ou inox de 1 à 1,5 mm d'épaisseur	Profond et adapté aux produits coulants et aux vitesses lentes et moyennes	Riz et céréales sèches	
JET®CC	Polymères de très haute qualité (PEHD ; PA 6 nylon ; PU ; PA ATEX)	Profond et adapté aux produits coulants et aux vitesses moyennes et rapides	Céréales	
JETCC® Low Profile	Polymères de très haute qualité (PEHD ; PA 6 nylon ; PU ; PA ATEX)	Profond et adapté aux produits coulants et aux vitesses moyennes et rapides	Céréales, produits légers, pellets, produits industriels	
JET-LIFT®	Acier embouti	Adapté aux vitesses rapides	Céréales, produits légers, pellets	
MAXIJET®	Acier embouti ou inox	Profond et adapté aux produits coulants et aux vitesses moyennes	Céréales, produits légers, pellets, produits industriels	

Columbus Acier	Acier embouti de forte épaisseur (1 à 2,5 mm)	Adapté aux produits coulants et aux vitesses moyennes	Céréales et granuleux	
Columbus Plastique	Polymères de très haute qualité (PEHD ; PA 6 nylon ; PU ; PA ATEX)	Adapté aux produits coulants et aux vitesses moyennes	Céréales et granuleux	
NORMAJET®	Acier soudé	Adapté aux produits lourds	Industrie lourde	

Le Groupe a décliné ses godets d'élevateurs en de multiples matériaux pour répondre à des contraintes, notamment de température et de résistivité (résistance spécifique d'une substance). Le tableau ci-dessous retrace les différentes caractéristiques de ces matières.

Nom	Acier	Inox	PEHD (Polyéthylène)	PA 6 (Polymère)	PU (Polymère)	PA ATEX (Polymère)
Température °C en continu	- 270°C +180°C	- 270°C +250°C	- 40°C +70°C	- 10°C +100°C	0°C +70°C	- 20°C +100°C
Température °C en pointe	200°C	400°C	80°C	120°C	80°C	120°C
Résistivité	Conducteur	Conducteur	Isolant	Isolant	Isolant	Dissipateur

Gamme BELTJET® - Les sangles élévatrices

Les sangles élévatrices sont des éléments fixés aux godets par de la visserie. Elles permettent à ces derniers de s'élever verticalement dans un élévateur à godets. Pouvant se déplacer à une vitesse de 2 à 4 mètres par seconde, les sangles élévatrices du Groupe sont composées d'un revêtement caoutchouc antistatique et anti-abrasif et un intérieur en tissu. Elles sont commercialisées sous 7 références, décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom	Description	Température d'utilisation
JET®OIL	Sangle résistant aux produits gras végétaux et animaux	-25°C à +80°C
JET®OIL VLE	Sangle résistant aux produits gras végétaux et animaux avec un très faible allongement	-25°C à +80°C
JET®FLAM	Sangle autoextinguible résistant aux produits gras végétaux et animaux	-20°C à +80°C
JET®FLAM VLE SUPEROIL	Sangle autoextinguible résistant aux huiles minérales, végétales et animales avec un très faible allongement	-25°C à +80°C

JET®FDA VLE	Sangle alimentaire autoextinguible résistant aux huiles végétales et animales avec un très faible allongement	-25°C à +80°C et +100°C en pointe
JET®ABRA	Sangle anti-abrasive	-25°C à +80°C
JET®THERM	Sangle haute-température	-20°C à +150°C

Boulons et jonctions de sangles

Le Groupe complète sa gamme de composants pour godets d'élévateurs en commercialisant de la visserie permettant d'attacher les godets et les sangles élévatrices entre eux :

- Boulons pour godets plastiques ou métal à trous emboutis (vis à tête fraisée à ergots, écrous et écrous freins),
- Jonctions de sangle en acier forgé.

Gamme SENSORJET® - Modules de contrôle & Appareils de sécurité

Le Groupe commercialise un système complet dédié au contrôle et à la sécurité des convoyeurs et élévateurs à godets. En combinant, des modules de contrôle et des appareils de sécurité, SENSORJET® permet de minimiser les dangers associés à la sous-vitesse, au déport de sangle, au bourrage, à la température des paliers et du moteur, principales sources d'inflammation et d'explosion en combinant :

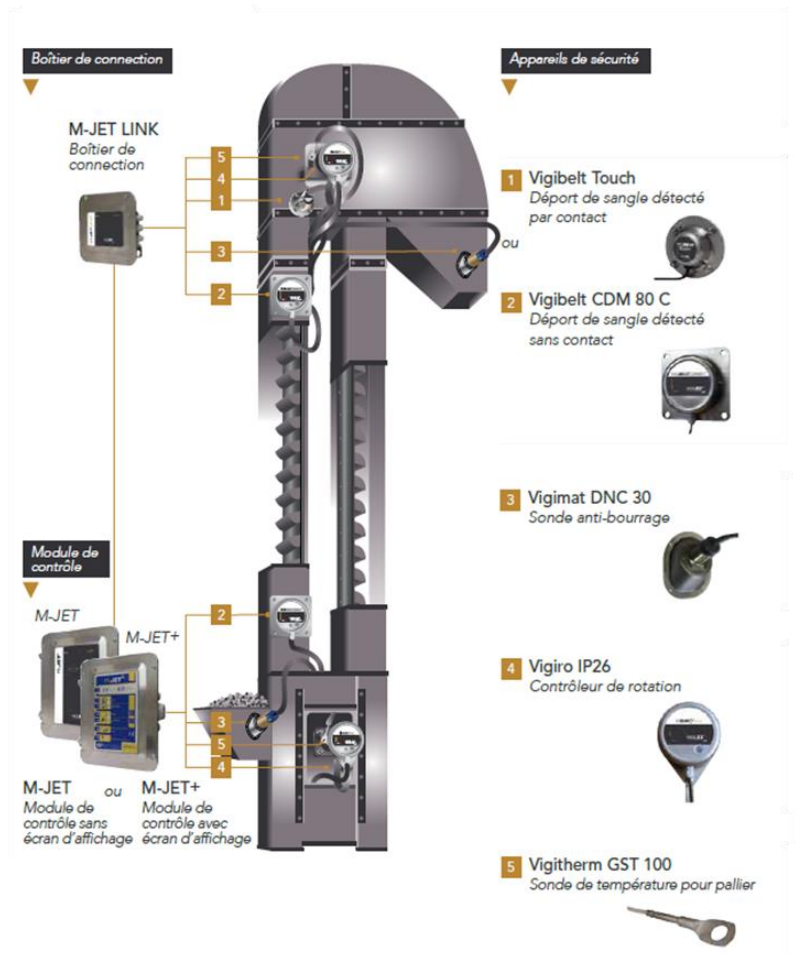
- JET SYSTEM®, une application web permettant de traiter, visualiser et analyser les données,
- Des modules de contrôle (boîtiers de connexion) permettant de transmettre des alarmes en cas de problème détecté et de commander l'arrêt de la machine de manutention,
- Des appareils de sécurité permettant de détecter un éventuel déport de bande ou une sous vitesse qui pourraient entraîner un échauffement et donc un départ d'incendie.



Visualisation des données - JET



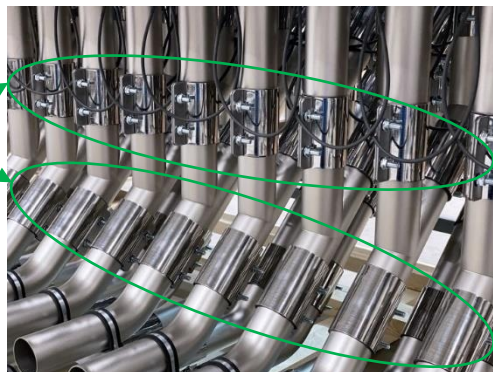
Transfert de données



ii. Les raccords à compression et courbes

Le Groupe commercialise sous la gamme EURAC®, des raccords à compression et courbes destinés à assembler les réseaux de transport pneumatique. Ils sont principalement destinés aux industries alimentaire, plastique et au dépolluierage industriel.


Raccords à compression EURAC®



Exemple d'une installation de raccords à compression (transport pneumatique)

Raccords à compression

Destinés à joindre deux tuyaux, les raccords commercialisés par le Groupe peuvent résister jusqu'à 25 bars de pression et fonctionnent aussi bien en phase diluée qu'en phase dense, en aspiration ou en refoulement. Le Groupe propose 5 références de raccords à compression, décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom	Description	Caractéristiques standards	Photos
EURAC® L	Raccord pour les phases diluées en aspiration ou refoulement de produits légers Largeur de 100 mm	<ul style="list-style-type: none">o Enveloppe extérieure inox 430o Joint SBR noir (-30°C/+80°C)o Boulons zinguéso Conductivité avec œillet	
EURAC® M	Raccord pour les phases diluées en aspiration ou refoulement de produits légers Largeur de 150 mm	<ul style="list-style-type: none">o Enveloppe extérieure inox 430o Joint SBR noir (-30°C/+80°C)o Boulons zinguéso Conductivité avec œillet	
EURAC® HL	Raccord pour les phases diluées ou denses Largeur de 100 mm	<ul style="list-style-type: none">o Enveloppe extérieure acier galvaniséo Couvre joint acier galvaniséo Joint NBR blanc FDA (-30°C/+110°C)o Boulons zinguéso Conductivité avec œillet	
EURAC® H	Raccord pour les phases diluées ou denses Largeur 150 ou 200 mm	<ul style="list-style-type: none">o Enveloppe extérieure acier galvaniséo Enveloppe intérieure acier galvaniséo Joint NBR blanc FDA (-30°C/+110°C)o Boulons zinguéso Conductivité avec œillet	
EURAC® HX	Raccord pour les phases diluées ou denses Largeur 200, 250 ou 300 mm	<ul style="list-style-type: none">o Enveloppe extérieure et intérieure en acier galvaniséo Joint NBR blanc FDA (-30°C/+110°C)o White NBR gasket FDA (-30°C/+110°C)o Boulons zinguéso Lamelle de conductivité inox 304 L	

Courbes

Afin de compléter sa gamme de raccords à compression, le Groupe commercialise des courbes à grand rayon permettant de réaliser du transport de matières plastiques. Le Groupe STIF propose 3 références :

- Courbes à grand rayon en inox 304 ébavuré,
- Pièces de liaison Y Asym en inox 304 ébavuré,
- Pièces de liaison réductions de diamètre, T en inox 304 ébavurés.

iii. Autres produits destinés à la manutention en vrac

Le Groupe commercialise également d'autres produits destinés à compléter la gamme dédiée à la manutention en vrac.

Gamme MANUVRAC® - Tuyauterie lourde modulaire

Le Groupe propose des éléments de tuyauterie lourde modulaire pour le transport gravitaire tels que des bouchons de visite, des boîtes à volet étanches, des trappes à guillotine ou encore des grilles de ventilation.

Exemple de boîte à volet étanche



Gamme NOVAPORTE® - Portes

Le Groupe commercialise des portes de visite destinées aux installations de manutention en vrac. Il propose, par exemple, des simples hublots, des portes trou d'homme pour silos, des aérateurs ou encore des valves de protection contre les pressions ou dépressions. La plupart des modèles se déclinent en version tôle peinte, galva et inox 304 L ou 316 L.

Exemple de trou d'homme commercialisé par le Groupe



Gamme VIGIFLUX – Séparateurs magnétiques

La gamme VIGIFLUX a été conçue pour détecter et nettoyer les particules métalliques présentes dans les flux de produits via deux types d'équipements :

- Des aimants cylindriques qui permettent un nettoyage manuel pour des débits allant de 10 à 400 m³ par heure,
- Des séparateurs magnétiques qui assurent un nettoyage automatique via des actionneurs pneumatiques ou électriques. Ils sont adaptés pour des débits allant de 100 à 300 m³ par heure.

Séparateur magnétique

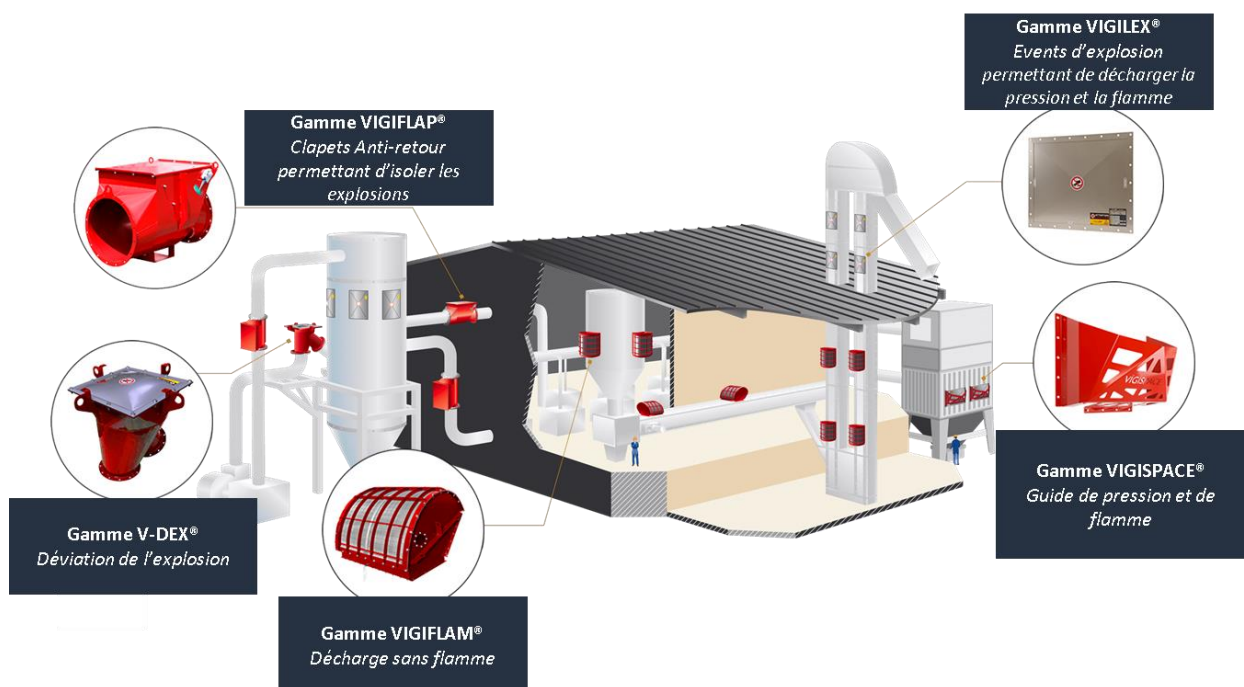


2.2.6.2. Systèmes de protection passive contre les explosions

Le Groupe commercialise depuis les années 2010 des systèmes dits de protection passive contre les explosions de poussières combustibles sous la gamme Vigilex® Safety Protection by STIF. Lors de l'occurrence d'une explosion, les dispositifs du Groupe participent à la protection du personnel et des équipements en :

- Evitant la propagation des explosions,
- Déviant les explosions,
- Evacuant les explosions,
- Déchargeant la pression et les flammes.

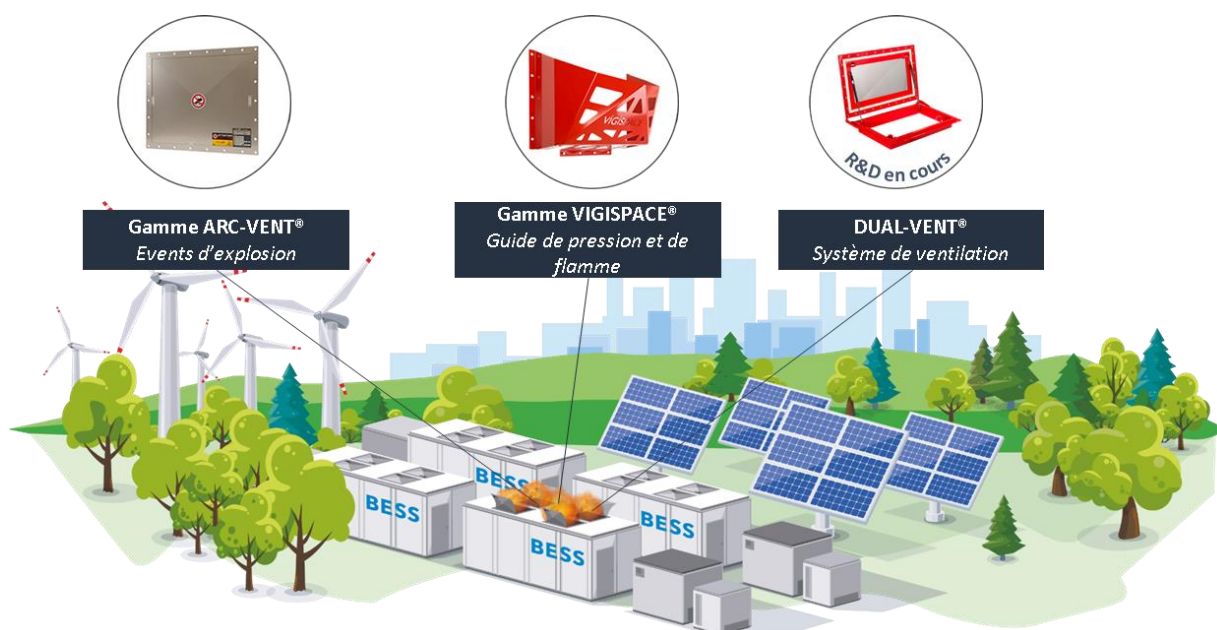
L'expertise du Groupe acquise au fil des années lui permet de proposer une gamme complète de dispositifs pour les usines de production, telle que schématisée ci-dessous.



Initialement destinées aux usines manipulant des matériaux combustibles sous forme de poussières telles que l'industrie du bois, du plastique, de l'agroalimentaire, les solutions du Groupe ont été par la suite déclinées pour adresser le segment des BESS.

Afin de faire face à la problématique d'intermittence, les constructeurs de parcs d'énergies renouvelables intègrent dans leurs installations des systèmes de stockage d'énergie par batterie. Ils sont généralement situés dans des conteneurs et constitués de batteries au Lithium-Ion. Or, ce type de batterie n'est pas sans danger car elles peuvent subir une réaction d'échauffement, libérer du gaz et entraîner son inflammation ou son explosion. Nous parlons alors de phénomène d'emballement thermique.

C'est pour faire face à ce risque que le Groupe a décidé de commercialiser des équipements dédiés à la protection contre les explosions des BESS sous la marque VIGILEX ENERGY®. Le Groupe propose aujourd'hui deux gammes pour le marché du BESS et est en cours de développement d'une troisième, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



i. Gamme de protection contre les explosions de poussières

Gamme VIGILEX® - Les événements d'explosion

Les événements d'explosion du Groupe sont des panneaux en acier inoxydable (inox) intégrant une membrane conçue pour s'ouvrir à une pression prédéterminée au cours d'une explosion. Ils permettent de relâcher vers l'extérieur la pression et les flammes créées par l'explosion et, ainsi, libérer les mélanges non brûlés et les produits de combustion.

Pensés pour protéger les silos, cyclones, filtres et autres types de cuves, ils constituent l'une des solutions les plus efficaces pour protéger les hommes et les installations environnantes en cas d'explosion.

Les événements d'explosion VIGILEX® répondent aux exigences essentielles de sécurité et de santé pour une utilisation en atmosphères explosibles (Directive 94/9/CE).

Le Groupe commercialise une large gamme d'événements d'explosion VIGILEX® composée des 7 références listées ci-dessous.

Schéma représentant des événements d'explosion installés sur un silo



Events d'explosion

VIGILEXVL®



Event plat adapté à toutes les applications à faible dépression ou pression de travail (jusqu'à 50% de la pression statique d'ouverture) tels que les élévateurs à godets, les convoyeurs, les silos ou les cyclones.

Avec une bride intégrée couvrant les points de rupture, il assure une forte durabilité mécanique. Le joint large procure au VIGILEXVL® une très bonne étanchéité à la poussière.

La pression de rupture standard est de 0,1 bar (max. 0,5 bar) à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques de l'évent VIGILEXVL®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : événement plat en inox 304L ○ Joint large en EPDM noir (-40°+80°C) ○ Contre-bride inox intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex, EAC et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X, ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

VIGILEXVL-R®



Event cintré adapté à toutes les applications à faible dépression ou pression de travail (jusqu'à 50% de la pression statique d'ouverture) tels que les élévateurs, les convoyeurs, les silos et les cyclones.

Avec une contre-bride intégrée couvrant les points de rupture, il assure une forte durabilité mécanique. Le joint large procure au VIGILEX VL-R® une parfaite étanchéité à la poussière.

La pression de rupture standard est de 0,1 bar (max. 0,5 bar) à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques de l'évent VIGILEXVL-R®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : évent plat en inox 304 L ○ Joint large en EPDM noir (-40°+80°C) ○ Contre-bride inox intégrée ○ Courbé : rayon sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex, EAC et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491 ○ EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

VIGILEXVL-SANITARY®



Event plat spécialement conçu pour les applications industrielles sanitaires dans le domaine des produits alimentaires et pharmaceutiques. Ce produit est destiné à la protection des systèmes à faible dépression ou pression de travail (jusqu'à 50% de la pression statique d'ouverture) tels que les séchoirs à pulvérisation.

La conception avancée du VIGILEXVL-SANITARY® garantit la maîtrise des risques liés à la contamination bactérienne.

La pression de rupture standard est de 0,1 bar (max. 0,5 bar) à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques de l'évent VIGILEXVL-SANITARY®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : évent plat en inox 316L ○ Joint FKM FDA bleu (-10°+250°C) ○ Contre-bride inox 316L intégrée ○ Design propre en place sans rétention ○ Barrière bactériologique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 49n EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Certification EHEDG : C1900020 ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

VIGILEXVD®



Event bombé conçu pour protéger les applications fonctionnant en dépression et en décolmatage. La conception en forme de dôme est optimale pour les filtres et les cyclones avec de fortes vibrations.

Il possède une bride intégrée et un joint large parfaitement étanche à la poussière.

La pression de rupture standard est de 0,1 bar (max. 0,5 bar) à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques de l'évent VIGILEXVD®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : évent plat en inox 304L ○ Joint large en EPDM noir (-40°+80°C) ○ Contre-bride inox intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex, EAC et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

VIGILEXVD-VH®



Event robuste en forme de dôme conçu pour être utilisé dans des applications où la pression de fonctionnement se rapproche de la pression de rupture et lorsque les équipements sont soumis à de hautes dépressions. Cet évent peut être exposé à des pulsations importantes, comme celles des systèmes de nettoyage à jet inversé sur les dépoussiéreurs à haute dépression.

L'évent VIGILEXVD-HV® possède une bride et un joint large.

La pression de rupture standard est de 0,1 bar (max. 0,5 bar) à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques de l'évent VIGILEXVD-VH®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : évent plat en inox 304 L ○ Joint large en EPDM noir (-40°+80°C) ○ Contre-bride inox intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex, EAC et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

VIGILEXVL-HV® & VIGILEXVL-R-HV®



Les VIGILEX VL-HV® & VIGILEX VL-R-HV® sont respectivement des événements plats et bombés convenant à toutes les applications avec forte dépression ou une pression de service (50% de la pression statique d'ouverture) comme les cyclones, et les dépoussiéreurs.

Avec une bride intégrale prête à poser couvrant le point de rupture, ils assurent une forte durabilité mécanique. Le joint large fournit à ses événements une parfaite étanchéité à la poussière.

La pression d'éclatement standard est de 0,1 bar à 22 °C.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques des événements VIGILEXVL-HV® & VIGILEXVL-R-HV®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Événements en inox 304 L ○ Joint large en EPDM noir (-40°+80°C) ○ Contre-bride inox intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex, EAC et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

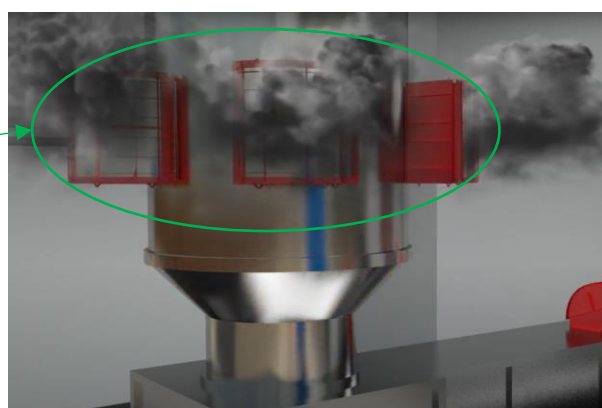
Gamme VIGIFLAM® - Dispositifs de décharge sans flamme

Les décharges sans flamme sont des dispositifs qui possèdent (i) un événement d'explosion qui s'ouvre en cas d'explosion, (ii) un filtre métallique qui permet de stopper la propagation de la flamme et (iii) VIGILEX INR, un indicateur de rupture qui émet une alerte en cas d'ouverture du dispositif (les indicateurs de rupture sont décrits dans cette même section du présent Document d'enregistrement). Cet équipement, situé généralement à l'intérieur des bâtiments, est utilisé pour étouffer les flammes et stopper les émissions de fortes températures, et ainsi, assurer une protection efficace, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Schéma représentant des dispositifs de décharge sans flamme lors d'une explosion



Dispositif de décharge sans flamme



Le Groupe STIF commercialise la gamme VIGIFLAM® à travers 3 références listées ci-dessous.

VIGIFLAMVQ®

Le VIGIFLAMVQ® est un dispositif de décharge d'explosion sans flamme rectangulaire incluant un événement d'explosion plat ou bombé et un détecteur de rupture. Réalisé en maille inox 304L, il possède un corps en acier et un revêtement de peinture.

Il possède les certifications suivantes :

- Ex, EAC et NFPA,
- Ex II GD — Ex II 2 D, EN 16009,
- Attestation d'examen UE de type : INERIS 14 ATEX 0049 X,

- Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406.

Il est certifié pour les poussières organiques, les poussières fibreuses et le gaz.

Il peut également être commercialisé, en option, avec une couverture sanitaire et un corps en inox 304L ou 316L.

Le Groupe STIF a également décliné le VIGIFLAMVQ® en poids léger (0,5 bar) ou en poids lourd (2,3 bars).

VIGIFLAMVQ-R®

Le VIGIFLAMVQ-R® est un dispositif de décharge d'explosion sans flamme rectangulaire cintré. Il peut être installé directement sur les cuves cylindriques ce qui permet d'éviter les accumulations de matière devant l'évent d'explosion. Réalisé en maille inox 304L, il possède un corps en acier et un revêtement de peinture et un joint EPDM.

Il possède les certifications suivantes :

- Ex, EAC et NFPA,
- Ex II GD — Ex II 2 D, EN 16009,
- Attestation d'examen UE de type : INERIS 14 ATEX 0049 X,
- Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406.

Il est certifié pour les poussières organiques, les poussières fibreuses et le gaz.

Il peut également être commercialisé, en option, avec une couverture sanitaire et un joint silicone.

VIGIFLAMVQ-SST®

Le VIGIFLAMVQ-SST® est un dispositif de décharge d'explosion sans flamme en inox. Il est particulièrement adapté pour les installations alimentaires ou pharmaceutiques dans des atmosphères humides. Réalisé en maille inox 304L, il possède un corps inox 304L ou 316L et un joint silicone.

Il possède les certifications suivantes :

- Ex, EAC et NFPA,
- Ex II GD — Ex II 2 D, EN 16009,
- Attestation d'examen UE de type : INERIS 14 ATEX 0049 X,
- Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406.

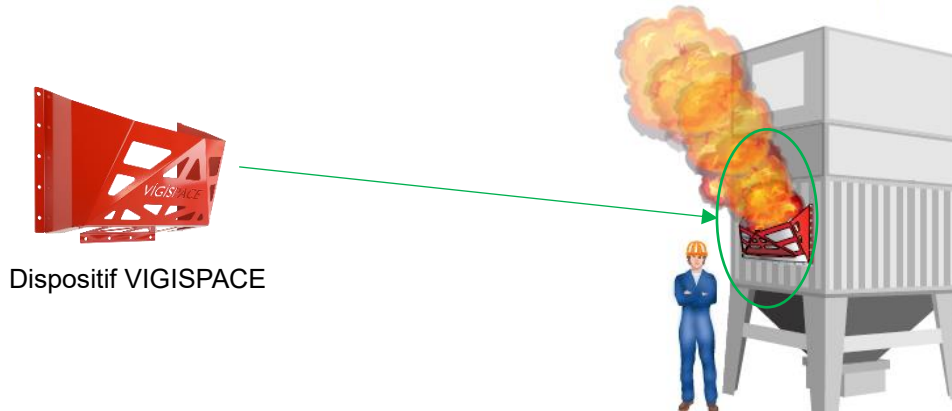
Il est certifié pour les poussières organiques, les poussières fibreuses et le gaz.

Il peut également être commercialisé, en option, avec une couverture sanitaire.

Gamme VIGISPACE® - Dispositif de guide de pression et de flamme

Lorsqu'une explosion se produit en extérieur, l'évent d'explosion est conçu pour s'ouvrir totalement. Les flammes et la pression, ainsi libérées, peuvent endommager les bâtiments, véhicules ou personnes à proximité. Le dispositif VIGISPACE® a été développé pour éviter ce risque en orientant la décharge de la flamme, de la pression et de la chaleur en l'air, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Schéma représentant un dispositif de guide de pression et de flamme au cours d'une explosion



Ce dispositif est compatible avec les événements d'explosion VIGILEXVL® et VIGILEXVD®.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques du produit VIGISPACE®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : acier peint 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex et NFPA ○ Ex II D, EN 14 491, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 22ATEX0004X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406

Gamme V-DEX® - Dispositif de déviation de l'explosion



Le dispositif V-DEX® permet de détourner les explosions dès lors qu'elles se propagent dans les conduits. Ainsi, il empêche la propagation des flammes ou les surpressions dans les enceintes connectées.

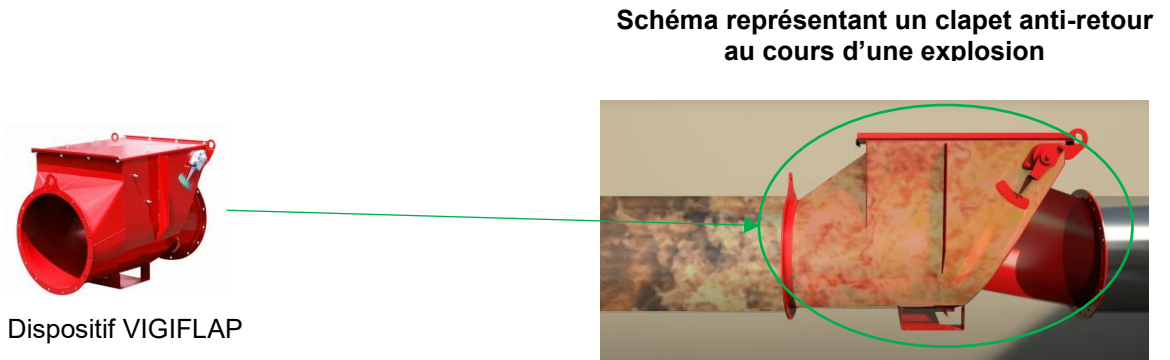
Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques du dispositif V-DEX®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Corps : acier peint ○ Event bombé VD 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex ○ EN 14 797, EN 14 491

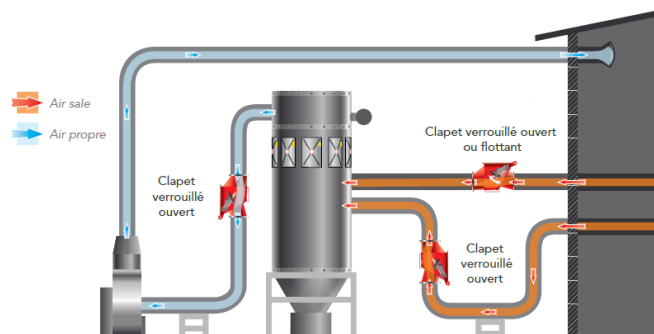
Gamme VIGIFLAP® - Clapets anti-retour

Le VIGIFLAP® est un système de protection à clapet anti-retour qui garantit un isolement efficace des explosions de poussières organiques en amont et en aval des systèmes de tuyauterie (collecteurs de poussières, filtres, cyclones, etc.).

En cas d'explosion, le clapet se ferme et reste verrouillé empêchant le passage de la flamme, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



Le dispositif a également été conçu pour assurer un alignement entre sa partie basse et la tuyauterie ce qui permet aux différents flux d'air de créer un autonettoyage en continue, comme l'illustre le schéma ci-dessous.









Il est à noter que VIGIFLAP® est une vanne d'isolement certifiée pour une position d'installation horizontale et verticale.

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments techniques du dispositif VIGIFLAP®.

Caractéristiques standards	Certifications/ normes applicables
<ul style="list-style-type: none"> ○ Corps : acier peint ○ Clapet : tout en acier inoxydable 304 L ○ Diamètres : ø160 mm à ø800 mm ○ Joint EPDM FDA : - 30 °C + 70 °C ○ Brides d'adaptation : ISO et ANSI ○ Détecteur inductif hors zone ATEX : capteur inductif de fermeture du clapet en cas d'explosion ou de surpression 	<p>Test de certification ATEX</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ INERIS 19ATEX0016X <p>Clapet anti-retour</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2014/34/UE ○ EN16447 : 2014, EN15089 : 2009, EN1127-1 : 2019, EN14460 : 2018 ○ NFPA 69 : 2019 ○ INERIS 08ATEXQ406 ○ ISO9001 : 2015

Indicateurs de rupture

Les indicateurs de rupture sont des équipements permettant d'informer en temps réel sur l'ouverture des dispositifs de protection des explosions de poussières, et ainsi, améliorer la sécurité des installations. Le Groupe STIF commercialise 6 indicateurs de rupture, listés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Description	Photos
VIGILEX INR	Détecteur d'explosion inductif	
VIGILEX MEC	Détecteur d'explosion mécanique	
VIGILEX MAG	Détecteur d'explosion magnétique	
VIGILEX SEC	Détecteur d'explosion sécable	
VIGILEX CAB	Détecteur d'explosion par câble	
M-JET LINK	Module de connexion permettant de connecter les indicateurs de rupture à un module de contrôle	

Accessoires

Afin de compléter sa gamme de protection des explosions de poussières, le Groupe STIF propose 4 types d'accessoires, présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Description	Photos
VIGILEX WI	Capot léger protégeant les événements des intempéries (grêle, neige, vent)	
VIGILEX CAP	Conduit de décharge en acier galvanisé ou inox	
VIGILEX GS&GD	Grille de sécurité en acier galvanisé ou inox protégeant des chutes et des dépressions	
Couverture sanitaire	Protection contre les poussières extérieures qui pourraient obstruer la partie filtrante du produit	

VIGILEX[®]VENT – Logiciel de calcul de surface d'évent

Le Groupe met également à disposition, VIGILEX[®]VENT, un logiciel de calcul permettant de déterminer la surface des événements nécessaire à la protection des installations. Il prend en compte les informations techniques permettant de calculer la surface de protection nécessaire.

ii. Gamme de protection contre les explosions des BESS

Gamme ARC-VENT[®] - Les événements d'explosion

Les événements d'explosion dédiés aux BESS fonctionnent de manière similaire à ceux commercialisés pour les protections des explosions de poussières, à la différence près qu'ils sont conçus pour être installés sur les parois extérieurs des conteneurs BESS. Généralement, 12 événements doivent être intégrés sur un conteneur. En s'ouvrant à une pression déterminée, ils permettent de :




- Relâcher la surpression causée par les explosions,


- Diriger l'explosion vers le haut car généralement installés sur les toits des conteneurs.

Schéma représentant des événements d'explosion ouverts au cours d'une explosion



Le Groupe commercialise une gamme d'événements ARC-VENT® composée de 4 références décrites dans le tableau ci-dessous.

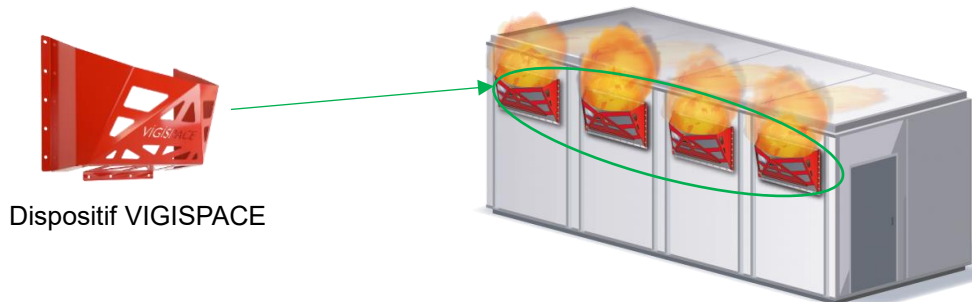
Nom	Caractéristiques standards	Certifications/normes applicables	Photo
ARC-VENT®	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : événement plat en inox 304L ○ Joint large EPDM ○ Joint d'étanchéité inclus dans la bride de l'arc, système sans rétention d'eau et résistant aux vibrations 	<ul style="list-style-type: none"> ○ IP65, Ex et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406 	
ARC-VENT INS®+	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : événement plat en inox 304L ○ Joint large EPDM ○ Protection de l'isolation (située au-dessus de l'événement) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ IP65, Ex, et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406 	
ARC-VENT INS®-	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conception : événement plat en inox 304L ○ Joint large EPDM ○ Protection de l'isolation (située en-dessous de l'événement) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ IP65, Ex, et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406 	

EXPLES®	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intègre un joint d'étanchéité sur toute la surface du panneau ○ Conception : événement plat en inox 304L ○ Joint EPDM noir entièrement cadre Temp.... (-40° +80°C) ○ Joint d'étanchéité inclus dans la bride de l'arc, système sans rétention d'eau et résistant aux vibrations 	<ul style="list-style-type: none"> ○ IP67, Ex, et NFPA ○ Ex II GD, EN 14 491, EN 14 994, EN 14 797, EN 1127.1 ○ Attestation d'examen UE de type : INERIS 15ATEX0001X ○ Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406 	
---------	--	--	---

Gamme VIGISPACE® - Dispositif de guide de pression et de flamme

Le dispositif VIGISPACE® est utilisé dans le cas où il n'est pas possible de positionner sur le toit d'un conteneur BESS des événements d'explosion. Il est alors fixé sur les parois latérales du conteneur et permet d'orienter la décharge de la flamme, de la pression et de la chaleur en l'air, comme l'illustre l'image ci-dessous.

Schéma représentant un dispositif de guide de pression et de flamme au cours d'une explosion



Dispositif VIGISPACE

Il est composé de deux éléments :

- Un événement d'explosion qui s'ouvre en cas d'explosion,
- Un déflecteur qui permet d'orienter la décharge vers le haut.

Ce dispositif possède les certifications suivantes :

- Certifications Ex et NFPA,
- ExII D,
- EN14491 et EN14797,
- Certificat Européen : INERIS 15ATEX0001X,
- Notification d'assurance qualité production : INERIS 08ATEXQ406.

Gamme DUAL-VENT® - Dispositif de ventilation des BESS (en cours de R&D)

Les gaz émis par les BESS dans le cadre d'un emballage thermique doivent être libérés afin de protéger au maximum le conteneur d'une éventuelle explosion. C'est pourquoi le Groupe développe actuellement, DUAL-VENT®, un dispositif équipé d'un événement visant à s'ouvrir :

- En cas de détection d'un gaz inflammable, à l'aide d'un détecteur installé dans le conteneur BESS, dû à des batteries défectueuses. Le BESS est alors ventilé et le risque d'incendie / explosion limité,

- En cas d'explosion, à une pression déterminée, pour libérer la pression et les flammes.

Schéma représentant le dispositif DUAL-VENT® installé dans un conteneur BESS



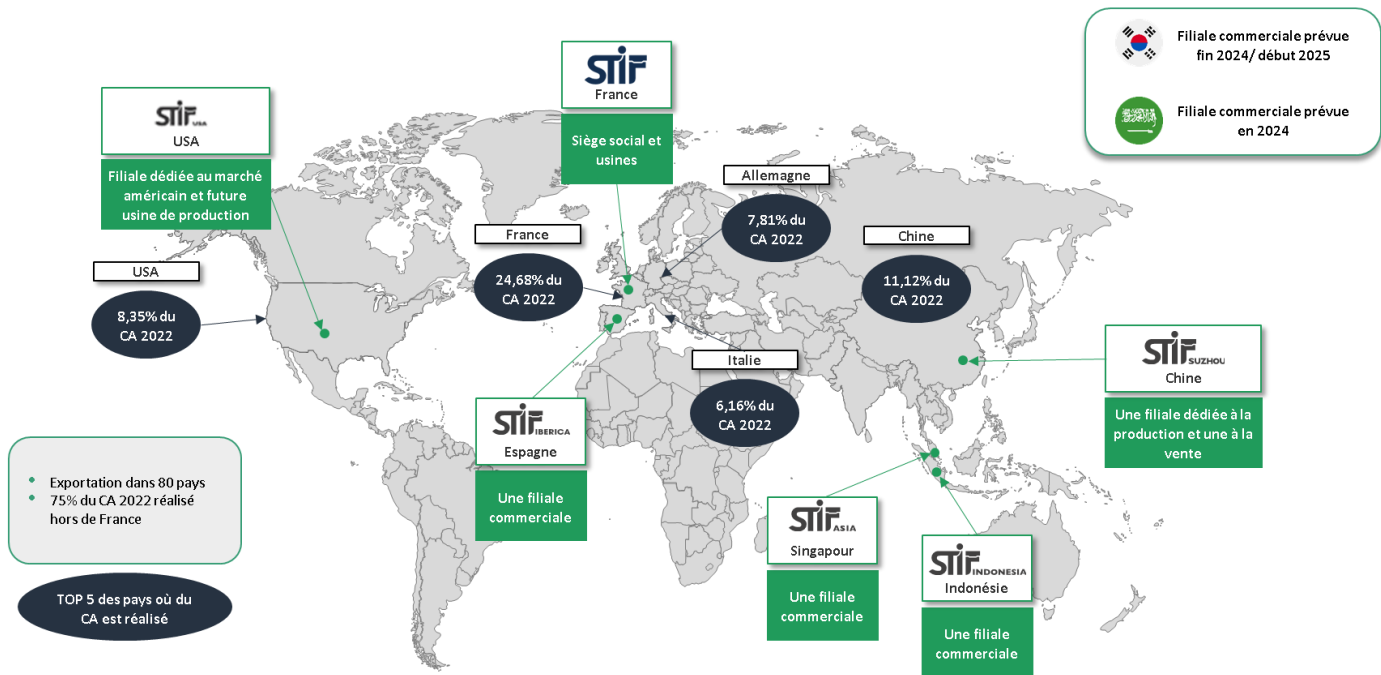
Le Groupe envisage de finir le développement du dispositif DUAL-VENT® en 2023 et a déposé un brevet le concernant (se référer à la section 2.2.8. du présent Document d'enregistrement).

2.2.6.3. Business Modèle

Le Groupe est un acteur mondial de premier plan sur ses marchés respectifs et a développé au fil du temps une clientèle fidèle et variée. A ce titre, les deux premiers clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis respectivement 7 ans et 35 ans et le top 10 clients représente 34,43% du chiffre d'affaires de l'exercice 2022. Cette réussite a été rendue possible grâce à un modèle d'affaires axé sur l'internationalisation de ses activités et une distribution multicanale.

i. Une empreinte géographique mondiale

Grâce à son expertise et à son savoir-faire reconnus, le Groupe a étendu considérablement sa présence géographique et réalise aujourd'hui des ventes dans toutes les régions du monde.



Le Groupe vend ses équipements dans plus de 80 pays dont les 5 principaux sont la France (24,68% du chiffre d'affaires 2022), la Chine (11,12% du chiffre d'affaires 2022), les USA (8,35% du chiffre d'affaires 2022), l'Allemagne (7,81% du chiffre d'affaires 2022), et l'Italie (6,16% du chiffre d'affaires 2022).

Cette présence géographique est le résultat d'une politique d'implantations locales engagée par le Groupe lui assurant des équipes réactives, une proximité forte avec ses clients et un circuit court de distribution. Ainsi, il possède :

- Une filiale commerciale en Espagne ouverte en 2007,
- Quatre filiales en Asie dont une détenant une unité de production. Ces entités, exclusivement dédiées au marché asiatique, ont généré 5,5 M€ de CA 2022 (+15% vs. 2021).

Le Groupe prévoit de continuer son expansion internationale en renforçant sa présence géographique à travers :

- L'établissement d'une unité de production aux États-Unis, début 2024, destinée à la production de panneaux d'explosion, de DUAL-VENT® (dispositif de protection des explosions des BESS), des équipements de protection des explosions de poussières et des raccords à compression. Le Groupe STIF a d'ores et déjà créé une filiale dédiée au marché américain, STIF USA LLC,
- Le déploiement d'une filiale commerciale en Corée du Sud fin 2024/début 2025 et en Arabie saoudite en 2024. Il envisage également d'agrandir son usine de production en Chine afin d'anticiper et d'absorber la croissance prévue en Asie.

Pour plus de détail sur la stratégie du Groupe, se référer à la section 2.2.4. du présent Document d'enregistrement.

ii. Une stratégie de distribution équilibrée

Le Groupe a adopté une stratégie de distribution multicanale pour compléter sa politique de proximité client et de maillage géographique. Cette stratégie se déploie à travers trois canaux distincts :

Distributeurs

Le Groupe STIF a établi des partenariats de distribution avec 30 distributeurs à travers le monde, leur accordant une exclusivité sur une zone géographique spécifique. Ces accords peuvent couvrir l'ensemble des produits du Groupe ou une gamme de produits spécifique.

Ces contrats permettent au Groupe d'assurer un volume de vente significatif en profitant de partenaires locaux qui possèdent une parfaite compréhension des marchés ciblés. Le Groupe a mis en place une politique d'animation active de ces distributeurs à travers des visites régulières destinées à :

- Les former sur les différentes gammes de produits,
- Les accompagner lors de réunions commerciales et techniques chez leurs clients,
- S'assurer du bon fonctionnement du partenariat,
- Organiser des séminaires, ce qui participe au renforcement des relations établies.

Vente directe

Le Groupe réalise des ventes directes, ce qui lui permet de fidéliser sa clientèle en établissant des relations de proximité. De plus, cela facilite l'échange d'informations avec les clients, permettant ainsi au Groupe de répondre rapidement à leurs demandes et de mieux comprendre leurs besoins. En éliminant les intermédiaires, le Groupe améliore également ses marges, tout en accroissant la visibilité de la marque STIF auprès des clients finaux.

Le Groupe utilise ce canal pour vendre à 2 catégories de clients :

- Des clients historiques, pour renforcer les relations de longue date et maintenir leur fidélité,
- Des constructeurs, c'est-à-dire des fabricants et/ou installateurs de BESS, machines ou d'usines clés en main.

Vente en marque blanche

Le Groupe a conclu des contrats de vente en marque blanche avec des partenaires pour les événements d'explosion, les dispositifs de décharge sans flamme et les clapets anti-retour. En 2022, le Groupe a réalisé environ 1,1 M€ de chiffre d'affaires en marque blanche.

Il est à préciser que ces équipements ne sont pas uniquement commercialisés via ce canal.

Avec l'accord du Groupe, lesdits partenaires doivent assurer la certification des produits vendus en marque blanche avec une portée identique aux certificats du Groupe. Pour assurer une traçabilité, le Groupe inscrit dans son système qualité le nom de la marque, le numéro de certificat, l'organisme certificateur et les critères de sécurité consignés dans le certificat.

Cette stratégie de distribution a permis au Groupe de développer un large réseau de clients. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier le degré de concentration du chiffre d'affaires pour les 20 premiers clients du Groupe.

31-déc-22					
Clients	Pays	Typologie	Chiffre d'affaires	en %	en % cumulé
Client n°1	Etats-Unis	Distributeur	2 213 650 €	7,10%	7,10%
Client n°2	Suisse	Client direct	1 782 585 €	5,72%	12,82%
Client n°3	Danemark	Distributeur	1 258 157 €	4,04%	16,86%
Client n°4	Allemagne	Distributeur	950 856 €	3,05%	19,91%
Client n°5	Chine	Client direct	871 554 €	2,80%	22,71%
Client n°6	France	Distributeur	845 973 €	2,71%	25,42%
Client n°7	Italie	Distributeur	835 147 €	2,68%	28,10%
Client n°8	Chine	Client direct	812 627 €	2,61%	30,71%
Client n°9	Irlande	Marque blanche	599 771 €	1,92%	32,63%
Client n°10	France	Distributeur	559 285 €	1,79%	34,43%
Client n°11	Finlande	Distributeur	485 034 €	1,56%	35,98%
Client n°12	France	Client direct	455 100 €	1,46%	37,44%
Client n°13	Italie	Client direct	434 955 €	1,40%	38,84%
Client n°14	Chine	Client direct	398 977 €	1,28%	40,12%
Client n°15	Pologne	Distributeur	397 217 €	1,27%	41,40%
Client n°16	Gde Bretagne	Distributeur	366 572 €	1,18%	42,57%
Client n°17	France	Client direct	326 143 €	1,05%	43,62%
Client n°18	France	Client direct	310 373 €	1,00%	44,61%
Client n°19	Chine	Client direct	300 141 €	0,96%	45,58%
Client n°20	Allemagne	Marque blanche	298 700 €	0,96%	46,54%
Total top 20			14 502 817 €	46,54%	46,54%
Autres Clients			16 662 354 €	53,46%	53,46%
Total général			31 165 170 €	100,00%	100,00%

Il est précisé que 55% du chiffre d'affaires 2022 réalisé auprès des 20 premiers clients du Groupe est généré par des Distributeurs, 39% par des clients directs et 6% à travers les ventes en marque blanche.

2.2.6.4. Un outil de production mondial pour une offre de proximité :

Le Groupe STIF exploite 3 unités de production en France et en Chine pour une surface totale de 16 000 m². Ces usines résultent d'une politique destinée à garantir une forte proximité avec les fournisseurs et clients du Groupe. Elle lui assure :

- Une grande réactivité auprès de ses clients et fournisseurs,
- Une forte compréhension des spécificités locales permettant de répondre au mieux aux besoins des clients,
- Un circuit court avec les fournisseurs/clients optimisant ainsi la logistique et les coûts.

En outre, les sites de fabrication du Groupe sont à la pointe de la technologie notamment grâce à l'implémentation de lignes entièrement automatisées. Ces dernières permettent d'optimiser la production en termes de coûts et de temps.

i. Unités de production françaises :

En France, le Groupe STIF réalise sa production à travers deux usines :

- Site de Saint-Georges-sur-Loire destiné à la production des godets et sangles élévatrices, des raccords à compression, des événements d'explosion, des dispositifs de décharge sans flamme, des équipements de tuyauterie modulaire, des portes de visite et des capteurs,
- Site de Saint-Martin-du-Fouilloux consacré uniquement à la production de godets en plastique.

Les équipements produits dans ces unités sont principalement destinés aux marchés européen et nord-américain.

Site de Saint-Georges-sur-Loire :

Cette unité de production, d'une superficie de plus de 13 000 m², est constituée de plusieurs ateliers de production :

- Débit : 3 découpes laser et 1 cisaille assurant la première étape de fabrication des événements, dispositifs de décharge sans flamme, tuyauterie modulaire, portes de visite et capteurs,
- Presses et machines spéciales pour les godets et raccords à compression avec notamment 4 lignes automatisées pour la découpe et la fabrication des équipements et 18 presses,
- Chaudronnerie : atelier concourant à la mise en forme des pièces découpées,
- Outillage : maintient/amélioration des outillages utilisés et production de nouveaux,
- Soudage : atelier utilisé principalement pour le soudage des équipements en acier et plus rarement en inox grâce à des équipements de soudage robotisés, semi-automatiques, en technologie TIG, par points et avec des lasers,
- Events : atelier composé d'une table de découpe automatique à commande numérique et d'une cabine de tests d'ouverture des événements,
- Peinture poudrage : mise en service en janvier 2023, cette ligne a permis au Groupe d'internaliser cette étape pour gagner en réactivité et réduire son impact environnemental (économie de trajets de transport).

Au 31 décembre 2022, un effectif de 77 personnes étaient consacrées à la production dans cette usine.

L'espace de cette usine se décompose comme suit :

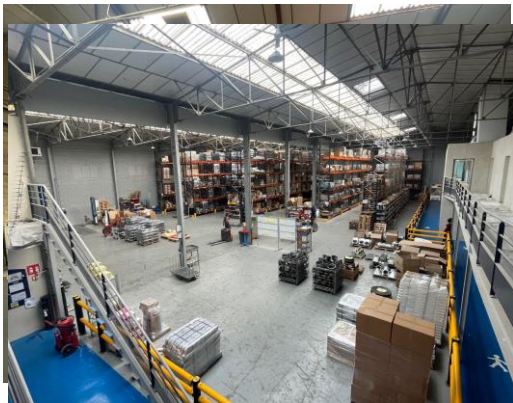
- Ateliers de production : 8 200 m²,
- Stockage de matières premières, composants, produits finis et déchets : 3 910 m²,
- Bureaux : 480 m²,
- Zones de réception/expédition : 750 m².

Il est à noter que cette usine a fait l'objet d'une extension de 6 000 m² en 2023 à la suite de l'acquisition d'un site de production adjacent à l'usine historique en 2018. Le Groupe a également réalisé en 2022 une extension de 1 000 m² pour le stockage de matières premières.

Photo de l'extérieur de l'usine



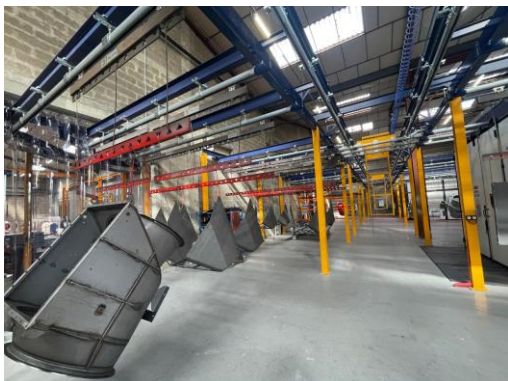
Photos de l'intérieur de l'usine



**Laser fibre
Zone de stockage**



**Robots de fixation des godets
Ligne automatisée de soudage**



Ligne de peinture



**Ligne automatisée de production des
raccords à compression**

Site de Saint-Martin-du-Fouilloux :

Cette unité de production, exploitée par STIF Plastic, société acquise en 2023 par le Groupe, est entièrement dédiée à la production de godets en plastique.

Cette acquisition a permis au Groupe STIF de renforcer sa maîtrise de la chaîne de valeur en internalisant la fabrication des godets en plastique.

Cette usine possède 11 presses à injecter, des étuves, des dessiccateurs, un tampographie mono couleur, une soudeuse, une emballeuse sous film, un tour conventionnel, une fraiseuse conventionnelle et une rectifieuse.

Au 31 décembre 2022, un effectif de 5 personnes étaient consacrées à la production dans cette usine.

L'espace de cette unité se compose de presses à injecter, d'une partie stockage de matières premières et de bureaux.

Photo de l'intérieur de l'usine



ii. Unité de production asiatique :

En 2011, le Groupe STIF a pris la décision d'établir une usine de 2 000 m² à Suzhou, une ville chinoise située à proximité de Shanghai. Cette installation de production est le fruit d'un partenariat initié en 2007 avec Monsieur Terence NG, un expert du marché asiatique. Dans un premier temps, ce partenariat a conduit à la création d'une filiale commerciale basée à Singapour en 2008, visant à évaluer le marché local. Suite au succès de cette première expérience, le Groupe a décidé de mettre en place une unité de production pour le marché asiatique. Cette décision a été motivée en particulier par la demande de son premier client à l'époque, qui souhaitait que le Groupe l'accompagne dans son expansion en Asie.

Il est à noter que Monsieur Terence NG est aujourd'hui salarié du Groupe et actionnaire de STIF Asia (se référer à la section 2.3.1. du présent Document d'enregistrement).

Cette usine, initialement prévue pour la fabrication de godets et sangles pour élévateurs puis des raccords à compression, a débuté la production d'évents d'explosion en 2019, et ce, afin de répondre à la demande croissante du marché asiatique pour ce dispositif.

Cette unité est constituée d'un atelier de production comprenant des machines pour la découpe laser de la tôle, la découpe de bande transporteuse, le perçage automatique de bande transporteuse, la fabrication de courbe grand rayon, le montage de raccords et une cabine de tests de pression.

Au 31 décembre 2022, un effectif de 13 personnes était consacré à la production dans cette usine.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un atelier de production en Indonésie dédié à la découpe et au perçage de la bande transporteuse pour le marché des godets d'élévateur.

Photo de l'extérieur de l'usine



Photo de l'intérieur de l'usine



En outre, le Groupe STIF entend déménager cette unité de production dans un espace de 5 000 m² pour soutenir la croissance du Groupe sur le marché asiatique. Il envisage, en plus des équipements dont la fabrication est déjà assurée par l'usine actuelle, de produire sur ce site le dispositif DUAL-VENT® et un nouveau dispositif de décharge sans flamme, VIGIFLAM VE®. (se référer à la section 2.2.4.3. du présent Document d'enregistrement).

2.2.6.5. Une politique de développement et de conception produits à la pointe

Le Groupe a mis en place une équipe R&D/bureau d'étude interne dédiée au développement et à la conception de produits. Travaillant en étroite collaboration avec les fonctions commerciales et de production, ce pôle est capable de faire évoluer les produits ou en concevoir de nouveaux en parfaite adéquation avec les besoins clients.

Cette équipe est un véritable atout pour le Groupe pour innover et différencier ses produits sur le marché. Ce pôle est destiné à :

- Concevoir de nouveaux produits et donc élargir la gamme d'équipements, notamment pour l'activité de protection des explosions, activité en forte croissance,
- Optimiser les produits existants pour proposer des équipements toujours plus adaptés aux besoins des clients et améliorer leur efficacité,
- Réaliser les tests des prototypes et produits et ainsi répondre au mieux aux exigences de certification,
- Assurer la mise en industrialisation en collaboration avec la production, et ainsi optimiser la fabrication des équipements.

Basé à Saint-Georges-sur-Loire, ce pôle est composé de 8 personnes. Il combine des compétences opérationnelles et en R&D avec 5 dessinateurs et 3 concepteurs produits. En moyenne, ces 8 salariés consacrent 370 heures par mois à la R&D/Ingénierie du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des process de R&D et de conception produits structurés qui favorisent grandement le partage de connaissances avec les autres équipes et facilitent la planification des tâches d'un projet. Les étapes principales sont les suivantes :

- Phase d'étude : elle comprend notamment la planification des étapes, la réalisation de tests préliminaires, la création du plan du prototype,
- Phase de prototypage : elle intègre la réalisation de prototypes et de tests de fonctionnement, de résistance et de certification,
- Phase d'industrialisation : elle inclue principalement la création du dossier technique (notices, fiches techniques, définition de la gamme, etc.), la définition de l'emballage et de l'aménagement des postes de travail et une étape de fabrication en présérie.

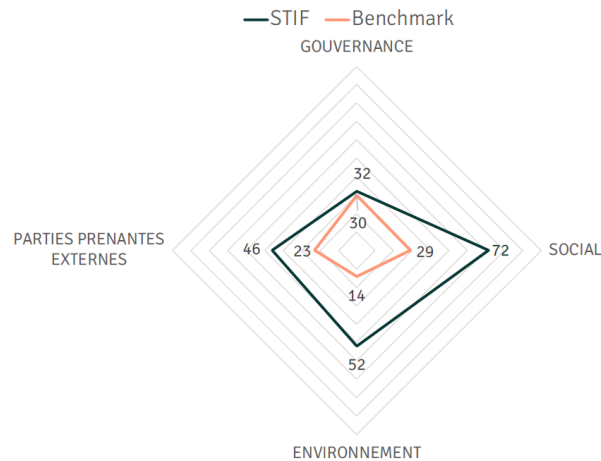
Tout au long de ce process de développement et de conception produits, des points d'étape et de validation sont effectués en présence de la direction, laquelle supervise et coordonne l'ensemble des projets. Les réunions ont pour principal objectif (i) d'examiner les résultats des tests, (ii) de réaliser une revue des points sensibles, et (iii) d'analyser les coûts de revient de chaque nouveau produit.

2.2.7.RSE

Dans le cadre d'une démarche volontaire, la Société a fait appel à Ethifinance, une agence d'analyse et de conseil extra-financiers, pour établir un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) évaluant le caractère responsable du Groupe dans différents domaines tels que la gouvernance, l'environnement, les ressources humaines et les relations avec les parties prenantes externes. A noter que cette évaluation a été financée par la Société et réalisée en anticipant la gouvernance de la Société à la date du présent Document d'enregistrement, c'est-à-dire en prenant en compte la Société en tant que Société Anonyme à Conseil d'Administration et donc en anticipant notamment (i) la composition des instances de gouvernance (composition du conseil d'administration), (ii) le fonctionnement des instances de gouvernance (notamment la fréquence des réunions, minimum 4 par ans) et (iii) la transparence sur la rémunération des dirigeants et administrateurs. Il est précisé que cette évaluation ne prend néanmoins pas en compte (i) le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et (ii) l'institution d'un droit de vote double.

Emis en juin 2023, ce rapport évalue la notation extra financière du Groupe à 50/100 ce qui correspond à un niveau de performance « Avancé » dans l'échelle de notes Ethifinance. Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG significativement supérieur à ce que l'on observe dans des entreprises comparables, lesquelles ont obtenu une note de 25/100. Le benchmark retenu dans le cadre de cette étude étant composé de 18 de sociétés de 100 à 250 collaborateurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 M€ et le secteur d'activité est l'« Industrie ».

Le Groupe se distingue notamment par son bon niveau d'avancement sur les critères sociaux (caractéristiques et politique sociale, conditions de travail, santé et sécurité), sur les parties prenantes externes (relations avec les clients, la société civile et responsabilité des produits) et sur l'environnement (énergie et gaz à effet de serre, biodiversité, et gestion des déchets).



Malgré le déploiement d'un certain nombre d'initiatives en interne, notamment sur la thématique « politique sociale », ce rapport établi en juin 2023 identifie les axes d'amélioration suivants :

- Intégration d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration,
- Hiérarchisation des enjeux extra financiers et formalisation et publication d'une stratégie RSE,
- Mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) et réalisation d'audits énergétiques,
- Déploiement de pratiques d'engagement des fournisseurs par une politique d'achat responsable incluant des critères sociaux et environnementaux.

Pour s'améliorer sur les aspects RSE, le Groupe a notamment :

- Etabli une charte d'équité,
- Entrepris de s'assurer que ses fournisseurs développent une politique d'achat responsable (arrivée d'une nouvelle directrice des achats en décembre 2023, dont cette responsabilité fait partie de ses attributions),
- Prévu d'investir dans des ombrières de parking équipées de panneaux solaires, permettant ainsi au Groupe de consommer une partie de son énergie en autoconsommation.

2.2.8. Propriété Intellectuelle

Le Groupe STIF a mis en place une politique active visant à protéger les actifs de propriétés intellectuelles. Elle se matérialise par le dépôt régulier de brevets ou marques. Par ailleurs, le Groupe fait appel à deux sous-traitants pour la gestion du portefeuille de brevets et marques :

- IPSIDE, 4 rue de Kerogan, 29337 QUIMPER CEDEX – France : effectue une veille intellectuelle sur les marques et les brevets, des études de brevetabilité et les dépôts des marques et brevets),
- AUPETIT IP, 4 rue Gambetta 37000 TOURS – France : chargé de réaliser les études de brevetabilité et les dépôts des brevets.



i. Brevets

Le Groupe possède à la date du présent Document d'enregistrement 3 brevets publiés. En outre, le Groupe STIF a déposé 4 demandes en 2023 visant à renforcer sa propriété intellectuelle sur les produits de protection contre les explosions en France et à l'international. Ce portefeuille est décrit dans le tableau ci-dessous.

Nom brevet et statut	Gamme de produits	Description	N°/ date de dépôt	N°/date de publication	Validité	Zone géographique
Raccord <i>Publié</i>	EURAC®	Dispositif de raccordement pour tuyau – Raccords L M HL	1358973/ 18/09/2013	FR3010762/ 20/03/2015	18/09/2033	France
VIGIL'EX VQ <i>Publié</i>	VIGIFLAM®	Dispositif pare-flammes et dispositif de dépressurisation associé, et leur procédé d'installation	FR1563223/ 23/12/2015	FR3046081/ 30/06/2017	23/12/2035	France
Raccord <i>Publié</i>	EURAC®	Serrage œillet joint de raccord – Joint et dispositif de raccordement de tuyaux comprenant un tel joint	FR1770788/ 24/07/2017	FR3069305A1/ 25/01/2019	24/07/2037	France
DUAL-VENT <i>Déposé</i>	VIGILEX ENERGY®	Dispositif d'aération et de protection d'un espace confiné, notamment pour un système de stockage d'énergie	FR2301551/ 20/02/2023	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>	France ; Autres pays après check INPI
VIGIFLAM VE <i>Déposé</i>	VIGIFLAM®	Dispositif pare-flammes comprenant un dispositif de dépressurisation	FR2303550/ 07/04/2023	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>	France ; Autres pays après check INPI
VIGIFLAM VR <i>Déposé</i>	VIGIFLAM®	Panneau d'explosion et dispositif pare-flamme intégrant un tel panneau	FR2303551/ 07/04/2023	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>	France ; Autres pays après check INPI
Butée de limite de serrage intégrée <i>Déposé</i>	VIGILEX ENERGY®	Panneau d'explosion et son système d'ajustage en serrage pour sa fixation	FR2304523/ 05/05/2023	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>	France ; Autres pays après check INPI

ii. Marques

Le Groupe possède à la date du présent Document d'enregistrement un portefeuille de 17 marques. Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom des Marques	Description de la marque	N° de dépôt	Dat d'exploitation	Date de renouvellement	Couverture géographique
DUAL-VENT®	Dispositif de protection contre les explosions – BESS	018834306	09/02/2023	09/02/2033	UE*
EURAC®	Gamme raccords pneumatiques	216222	12/08/1991	12/10/2031	FR**
JET®	Gamme godets/sangles pour élévateur	14/4091292	16/05/2014	31/05/2024	FR**
MANUVRAC®	Gamme manutention en vrac	705646	14/06/1984	14/06/2024	FR**
M-JET®	Electronique de contrôle et de surveillance des élévateurs/convoyeurs de transport du vrac	14/4091288	16/05/2014	16/05/2024	FR**
NOVAPORTE®	Gamme portes métalliques	774342	30/12/1985	30/12/2025	FR**
PARABLAST®	Dispositif de protection contre les explosions – ATEX	18485279	04/06/2021	04/06/2031	UE*
SILAIR®	Gamme grilles de ventilation silos	001651116	28/04/2000	28/04/2030	UE*
STIF® 	Première chartre graphique du logo STIF	013076863	16/01/2001	21/12/2030	FR**
STIF® 	Deuxième chartre graphique du logo STIF	103792287	21/12/2010	21/12/2030	FR**
STIFNET®	Nom de domaine du site Internet	013076864	16/01/2001	16/01/2031	FR**
VIGIBELT®	Dispositif de contrôle de déport de sangle	063415550	10/03/2006	10/03/2026	FR**
VIGIFLAM®	Gamme de dispositifs de protection contre les explosions – ATEX	018666509	04/03/2022	04/03/2032	UE*
VIGIFLAP®	Gamme de dispositifs de protection contre les explosions – ATEX	018373204	11/01/2021	11/01/2031	UE*

VIGILEX®	Gamme de dispositifs de protection contre les explosions – ATEX	103784161	22/11/2010	22/11/2030	FR**
VIGILEX ENERGY®	Gamme de dispositifs de protection contre les explosions – BESS	018807554	12/12/2022	12/12/2032	UE*
VIGISPACE®	Dispositif de protection contre les explosions – ATEX	018373182	11/01/2021	11/01/2031	UE*

(*) Union Européenne

(**) France

iii. Noms de domaine

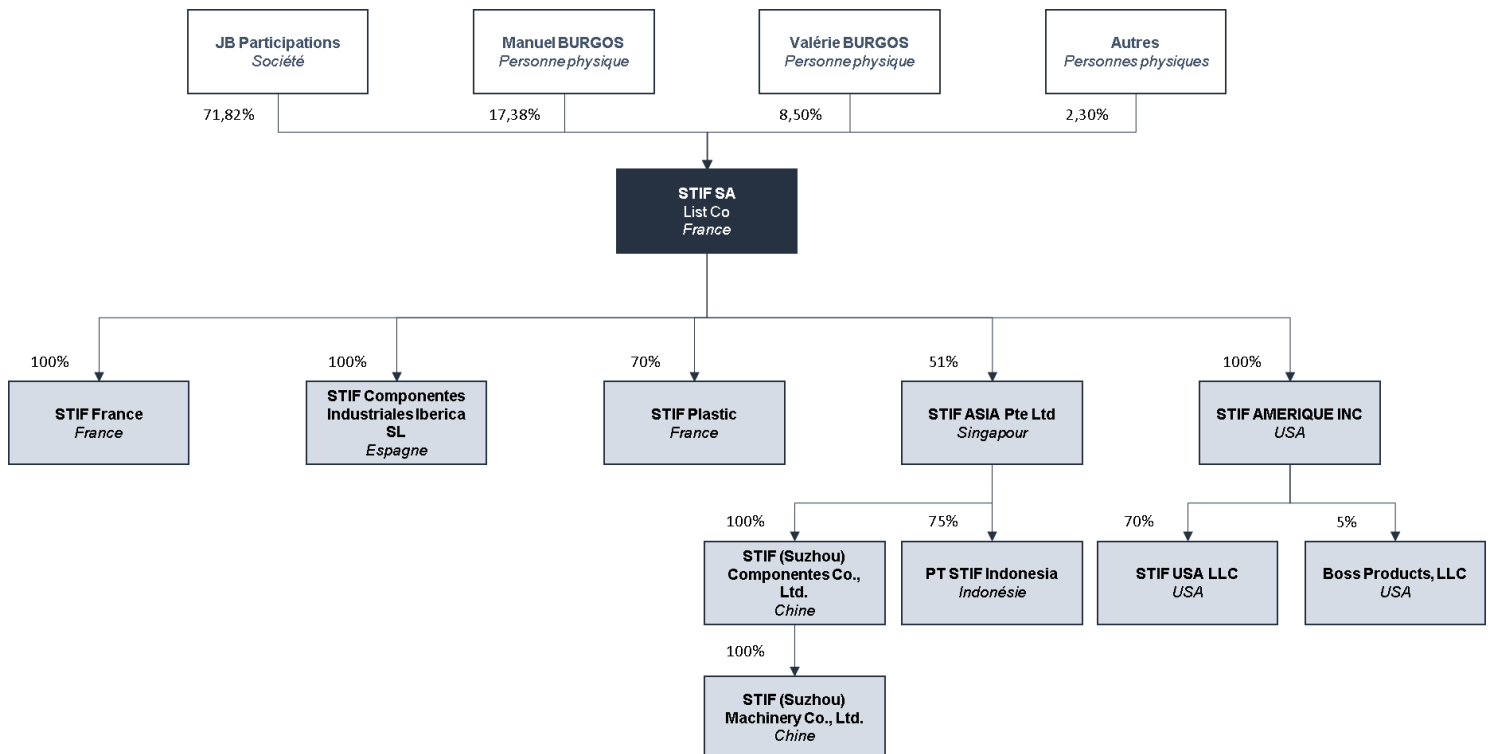
Le Groupe est également titulaire des 8 noms de domaine suivants :

- STIFnet.com
- STIF.cn
- vigilex.eu
- vigilexuk.com
- www.vigilex.cn
- vigilexenergy.com
- www.vigilexenergy.cn
- STIF.fr

2.3. Structure organisationnelle

2.3.1. Organigramme juridique du Groupe

L'organigramme juridique du Groupe à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement est le suivant :



Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessus représentent les pourcentages de détention en capital et droit de vote à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement. Il est également précisé les informations suivantes :

- La société JB Participations est détenue à 100% par José Burgos, Président Directeur Général de la Société,
- Manuel Burgos est le fondateur du Groupe et Directeur Général Délégué de la Société,
- Valérie Burgos est la fille du fondateur, Manuel Burgos,
- Les actionnaires « Autres » comprennent uniquement des membres de la famille Burgos, dont José Burgos, qui détient 100 actions en direct.

L'actionnariat de la Société est détaillé dans la section 6.1. du présent Document d'enregistrement.

Les activités des filiales de STIF visées dans l'organigramme ci-dessus sont les suivantes :

- STIF France (société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 328 876 503) : production et exploitation de l'usine principale en France,
- STIF Componentes Industriales Iberica SL (société de droit espagnol dont le numéro NIF est B64933666) : vente de produits en Espagne et au Portugal,
- STIF Plastic (société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 533 313 532) : production et exploitation de l'usine spécialisée dans l'injection plastique. STIF Plastic (ancien nom : NSI Plastique) a été acquise par STIF en avril 2023 Le solde du capital de cette société est détenu par Monsieur Pascal Aram, ancien associé majoritaire de NSI Plastique,
- STIF ASIA Pte Ltd (société de droit singapourien sous le numéro d'enregistrement 200815855C) : vente de produits en Asie. STIF détient 51% de cette société, le solde étant détenu par Terence Ng et ses trois frères,
- STIF (Suzhou) Componentes Co., Ltd (société de droit chinois, immatriculée en Chine) : fabrication de produits pour l'Asie,
- PT STIF Indonesia (société de droit indonésien, immatriculée en Indonésie) : entrepôt et bureau de vente à Jakarta. STIF ASIA Pte Ltd, détient 75% de cette entité, le solde étant détenu par Monsieur Roy Jaffar, directeur de STIF Indonesia,
- STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd (société de droit chinois, immatriculée en Chine) : vente de produits en Asie,
- STIF AMERIQUE INC (société américaine enregistrée sous le numéro EIN 93-2797556) : société holding créée le 9 août 2023 et détenant 70% de STIF USA LLC, cette dernière entité étant dédiée au marché américain,
- STIF USA LLC (société américaine enregistrée sous le numéro EIN 93-3528589) : société créée le 21 septembre 2023 et destinée au marché américain et future usine de production. Elle est détenue à 70% par STIF AMERIQUE INC et le solde par Boss Industrial Group, LLC, actionnaire majoritaire de Boss Products, LLC,
- Boss Products, LLC (société américaine enregistrée sous le numéro EIN 46-1127290) : client du Groupe et partenaire dans la création de l'usine et le développement du Groupe sur le marché américain. En août 2023, STIF Amérique INC a pris une participation de 5% dans Boss Products LLC, société créée en 2012.

Il est précisé également que :

- La Société est propriétaire du site de production historique situé à Saint-Georges-sur-Loire,

- Le Groupe n'est pas propriétaire mais locataire de l'usine exploitée par STIF Plastic, située à Saint-Martin-du-Fouilloux et de l'usine chinoise située à Suzhou.

En outre, il est à noter que la société STIF America INC a fait l'objet d'une dissolution en octobre 2023 et la société POERAVA a fait l'objet d'une radiation en août 2023. Ces deux entités apparaissent dans l'organigramme inséré dans les comptes annuels et semestriels (se référer à la section 5.1. et 5.2. du présent Document d'enregistrement).

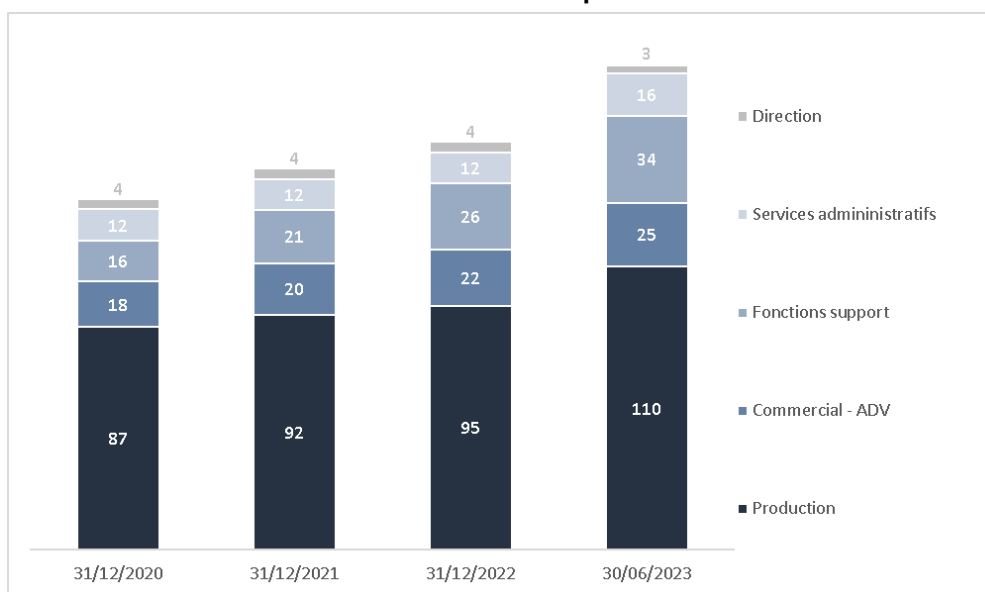
2.3.2. Structure organisationnelle

2.3.2.1. Organisation et équipes

Au 30 juin 2023, l'effectif Groupe s'élève à 189 personnes en équivalent temps plein (ETP). L'organisation des équipes s'articule autour de 5 divisions : la direction, les services administratifs, les fonctions support, la fonction commerciale et Administration des Ventes (ADV) et la production.

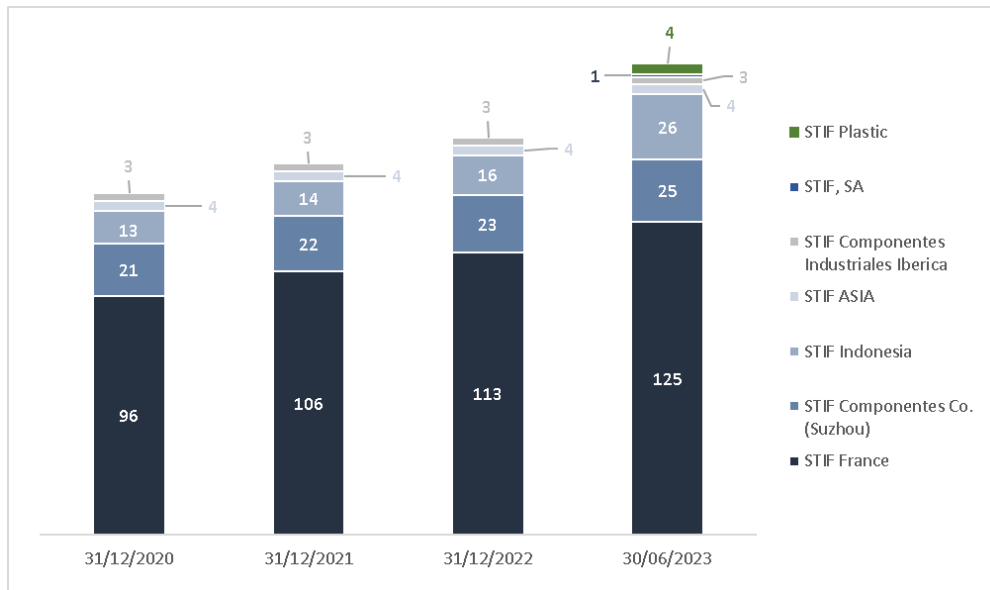
L'effectif du Groupe a augmenté de 38% entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2023 pour s'établir à 189 au 30 juin 2023 (vs. 159 au 31 décembre 2022, 149 au 31 décembre 2021 et 137 au 31 décembre 2020). La majorité de l'effectif est dédié à la production (58% du total au 30 juin 2023) permettant ainsi au Groupe STIF de posséder un savoir-faire industriel fort. Les graphiques et chiffres présentés dans cette section intègrent la société STIF Plastic à compter du 30 juin 2023 compte tenu de la réalisation de l'acquisition en avril 2023. A titre d'information, l'effectif de STIF Plastic au 31 décembre 2022 était de 4,4 ETP.

Evolution des effectifs par fonction



69% des effectifs au 30 juin 2023 étaient basés en France et 29% en Asie. A noter que parmi les effectifs situés en France et en Asie, 94 et 16 sont respectivement consacrés à la production.

Evolution des effectifs par entité juridique



2.3.2.2. Présentation du management du Groupe

José Burgos

Président Directeur Général

Diplômé de l'école de commerce ESG Paris avec une spécialité en finance, il a rejoint l'entreprise familiale en 1998 en tant que commercial. Fort de sa connaissance du Groupe et du secteur industriel acquise depuis 25 années, il est aujourd'hui le PDG et principal actionnaire du Groupe STIF.

Au sein de STIF, il a notamment participé activement à l'extension du Groupe à l'international avec aujourd'hui une présence à Singapour, en Indonésie, en Chine et aux Etats-Unis. Il a également impulsé la création de la nouvelle division dédiée à la protection contre les explosions des BESS.

Manuel Burgos

Directeur Général Délégué

Diplômé d'une école de commerce, Manuel a développé une forte expertise dans la gestion des entreprises et la technique en étant Directeur Général de Siraga, PME de 200 salariés spécialisée dans les usines clés en main pour l'agro-alimentaire. En 1984, il a fait le choix de co-fonder le Groupe et en a acquis une parfaite connaissance en tant que Directeur Général. Il a apporté au Groupe STIF sa forte expertise technique notamment en développant les gammes historiques de godets JET® et de raccords à compression. Dans les années 2010, il a initié le développement stratégique du Groupe vers le marché de la protection contre les explosions, segment à forte croissance.

Terence Ng

Managing Director de STIF Asia et STIF Suzhou

Titulaire d'un diplôme en ingénierie de production de l'Ecole Singapour Polytechnic et d'un diplôme en Management de Singapore Institute of Management, Terence possède 30 années d'expérience dans les domaines de la technique et de la vente acquise dans des secteurs industriels variés tels que le pétrole & gaz et la manutention de matériaux en vrac.

Il est actuellement Managing Director de STIF Asia et STIF Suzhou. Il y gère notamment les opérations et met en œuvre le plan stratégique et les directives de la direction pour la région Asie-Pacifique. Il travaille en étroite collaboration avec STIF Indonesia.

Laurent Forget

Directeur Industriel de STIF France

Ingénieur diplômé de l'IAE de Bordeaux en Mécanique et Microtechniques complété par une formation en perfectionnement des Affaires (DPGA), il a exercé des fonctions à responsabilité pendant près de 30 ans en ateliers de production, en direction de production puis de sites dans des environnements industriels exigeants. Lors de ses expériences, il a travaillé dans de nombreux secteurs : moyens de levage, armement, automobile et signalisation routière.

Fort de son expertise acquise, il est depuis 2016 en charge des opérations d'exploitation industrielle de STIF France. Il contribue notamment aux développements de process, de réorganisation des implantations industrielles, de développement des ressources humaines et d'amélioration continue des opérations.

Bernard Dabe

Business Development manager

Diplômé en ingénierie mécanique, Bernard s'est spécialisé ces dernières années dans le domaine des batteries lithium-ion et intervient au sein du Groupe comme expert de la protection des explosions des BESS.

Ayant intégré le Groupe STIF en 2017, il a en charge le développement de l'activité VigilexEnergy depuis plus d'un an après avoir été Responsable projet pendant 6 ans sur des sujets transverses.

Jean-Luc Batard

Directeur Technique

Diplômé d'un Master, Sciences et Technologies, mention Technologies Innovantes de l'Université d'Angers, Jean-Luc a acquis une forte expertise durant 15 ans dans la conception de machines spéciales pour l'industrie agroalimentaire.

Ayant intégré le Groupe STIF en 2017, il est aujourd'hui Directeur Technique et responsable de la R&D. Il est dédié notamment au management du bureau d'étude, à la supervision des tests de validation des produits du Groupe avant leur certification et au conseil technique de l'équipe commerciale.

Christophe Canal

Directeur Financier

Diplômé de Sciences Po avec une spécialisation en économie et finance, Christophe a 25 ans d'expériences en directions financières, aussi bien au sein de grands groupes que de PME/ETI industrielles.

Fort d'une expertise solide en matière de pilotage de la performance, de management et de financement, il a rejoint le Groupe STIF en novembre 2023 dans le but d'accompagner l'entreprise dans sa nouvelle stratégie de croissance.

Françoise Barraud

Directrice Comptable

Titulaire d'une Maîtrise de Science et Technique Comptable & Financière et du Diplôme d'Etude Supérieure Comptable et Financière de l'université du Mans, Françoise a débuté sa carrière par 19 années passées en cabinet comptable dont 16 ans dans le groupe STREGO devenu BAKERTILLY où elle était positionnée sur les secteurs industriel et de la grande distribution.

C'est en 2007 qu'elle intègre le Groupe STIF notamment pour assister la Direction dans les projets de croissance externe et de recherche de financements des investissements immobiliers et matériels. Aujourd'hui elle manage une équipe de 3 personnes dédiée aux tâches administratives, financières et comptables de la partie européenne du Groupe.

Emmanuelle Coudrais

Responsable des Ressources Humaines de STIF France

Titulaire d'une Maîtrise en Management général et d'un Master en Management des Ressources Humaines de l'université de Rennes, Emmanuelle a commencé son activité professionnelle dans le secteur sanitaire et médico-social en tant que Responsable RH d'une structure de 250 salariés.

Elle intègre le Groupe en 2015 et exerce aujourd'hui en tant que Responsable RH. Elle a ainsi en charge l'ensemble des composantes de la fonction : recrutement, formation, gestion des compétences, relations sociales, etc.

Roy Rokhman Gaffar

Managing director de STIF Indonesia

Diplômé de FH Cologne en ingénierie industrielle Roy Rokhman Gaffar possède une forte expérience de 25 ans dans les domaines de l'étanchéité et des solutions hydrauliques. Il a également acquis une expertise dans le management d'ingénierie et en tant que consultant et ingénieur commercial dans des entreprises multinationales.

Il est aujourd'hui Managing director de STIF Indonesia où il a la charge de la direction générale.

2.4. Investissements**2.4.1. Principaux investissements réalisés depuis le 30 juin 2023**

Dans le cadre de son activité, les principaux investissements réalisés par le Groupe depuis le 30 juin 2023 sont les suivants:

- Une prise de participation de 5% dans la société Boss Products, LLC pour un montant de 500 K\$,
- L'acquisition et la rénovation d'un bâtiment en Indonésie pour un montant de 300 K\$,
- La continuation des travaux dans le bâtiment acquis en 2018 par STIF France pour un montant de 157 K€,
- Une machine de découpe modulaire pour un montant de 103 K€ financé par crédit-bail,
- L'acquisition de mobiliers de bureaux pour STIF France pour un montant de 73 K€,
- L'acquisition d'un robot UR10 pour l'usine historique pour un montant de 44 K€,
- La réalisation de travaux dans l'usine historique pour un montant de 40 K€,
- L'acquisition de deux outils de formage pour l'usine historique pour un montant total de 38 K€,
- L'acquisition d'une machine à coller automatique pour l'usine asiatique pour un montant de 35 K€,
- La réalisation de travaux d'aménagement d'une partie de l'usine asiatique pour un montant de 33 K€.

2.4.2.Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Les investissements significatifs en cours de réalisation ou pour lequel un engagement ferme a été pris par le Groupe sont les suivants :

- 10% supplémentaires de la société Boss Products, LLC pour un montant de 1 000 K\$ financé ;
- Des travaux d'aménagement de l'usine du Groupe en France : l'investissement en cours supplémentaire associé est de 400 K€,
- Un laser : l'investissement en cours supplémentaire associé est de 116 K€,
- Un marquage laser pour la ligne raccord : l'investissement en cours associé est de 37 K€,
- Un élévateur à bannettes : l'investissement en cours associé est de 36 K€.

L'ensemble de ces investissements en cours ou pour lequel un engagement ferme a été pris seront financés par l'augmentation de capital prévue lors de l'opération d'introduction en bourse sur Euronext Growth®.

2.5.Examen du résultat et de la situation financière

Le lecteur est invité à prendre connaissance des jeux de comptes suivants établis spécifiquement pour les besoins du présent Document d'enregistrement :

- Le jeu de comptes unique établi au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 et présenté dans la section 5.1. « Informations financières historiques »,
- Le jeu de comptes semestriels établi pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et présenté dans la section 5.2.1. « Comptes semestriels au 30 juin 2023 ».

Les comptes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse de STIF sur le marché Euronext Growth® à Paris, et constituent la première consolidation du Groupe. Ils font l'objet d'un rapport d'audit par le commissaire aux comptes présenté en section 5.3.1. du présent Document d'enregistrement.

Les comptes semestriels au 30 juin 2023 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse et font l'objet d'un rapport d'examen limité par le commissaire aux comptes présenté en section 5.3.2. du présent Document d'enregistrement.

Suite à une demande d'omission d'information, approuvée par l'AMF, et formulée par la Société conformément à l'article 18 du règlement prospectus, les comptes semestriels au 30 juin 2023 ont été produits sans données comparatives avec le premier semestre 2022. Il est précisé que ces comptes comportent des données comparatives bilancielle en date du 31/12/2022.

STIF a fait l'acquisition de STIF Plastic en avril 2023, soit postérieurement à la clôture des comptes annuels 2022 (se référer à la note 5.4 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe au jeu de comptes unique figurant à la section 5.1. « Informations financières historiques » du présent Document d'enregistrement). Cette société assure la production de godets en plastique du Groupe. Cette acquisition témoigne de sa volonté de renforcer son contrôle sur la chaîne d'approvisionnement et de consolider ses capacités de fabrication en exploitant cette nouvelle unité de production.

Cette société ne fait pas partie du périmètre de consolidation au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et 2022. Compte tenu des résultats peu significatifs de STIF Plastic (837 K€ de chiffre d'affaires pour (50) K€ de résultat net et 767 K€ de total bilan), il a en effet été décidé de ne pas procéder à des comptes consolidés proforma.

STIF Plastic intègre le périmètre de consolidation sur la base de la situation comptable établie au 30 juin 2023 soit uniquement au bilan comptable des comptes semestriels. Elle n'a ainsi aucune incidence sur les flux du compte de résultat au 30 juin 2023. Il est précisé que cette société a réalisé un chiffre

d'affaires de 372 K€ sur le premier semestre 2023 et un résultat d'exploitation négatif de 32 K€ (se référer à l'annexe du jeu de comptes semestriels au 30 juin 2023 de la section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement).

Il est à noter que cette acquisition, d'un montant de 291 K€, frais d'acquisition nets d'impôt inclus, a été financée par un emprunt de 300 K€ sur 5 ans à un taux fixe de 4%.

En outre, le Groupe a débuté son implantation aux Etats-Unis postérieurement à la clôture semestrielle du 30 juin 2023, avec la création de :

- STIF USA, LLC, société détenue à 70% par STIF Amérique INC,
- STIF Amérique INC, détenue à 100% par la Société.

La Société a procédé à la dissolution en octobre 2023 de la société STIF America INC et à la radiation de POERAVA en août 2023, sans avoir d'impact significatif sur les comptes étant donné que ces entités étaient des structures juridiques vides.

Par ailleurs et suite à une décision datant du 7 septembre 2023, l'entité STIF Développement a changé de dénomination et est devenue STIF. La société STIF France était, elle, dénommée SOCIÉTÉ DE TÔLERIE INDUSTRIELLE FRANÇAISE – STIF avant une décision datant du 9 mai 2023.

2.5.1. Présentation générale

2.5.1.1. Activité du Groupe

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions industrielles.

A la date du présent Document d'enregistrement les principales activités du Groupe sont réparties en deux familles de produits :

Les composants pour la manutention en vrac :

- Des godets d'élévateur et sangles élévatrices spécialement conçus pour faciliter le déplacement et le levage de produits en vrac. Les godets d'élévateur sont des contenants en forme de seau ou de cuvette qui sont fixés à une courroie, ou sangle élévatrice, permettant le transport vertical de matériaux en vrac tels que les grains, les minéraux, les granulés ou les poudres. Ces composants sont intégrés dans un système plus large appelé élévateur à godets. Le Groupe se positionne principalement sur le marché de l'industrie agroalimentaire dans ce domaine.
- Des raccords à compression, utilisés pour relier différentes parties d'un système de transport pneumatique dans l'industrie, assurant ainsi l'étanchéité et la connexion appropriée entre les composants. Ils permettent le passage du matériau en vrac à travers le système de manière efficace et sécurisée. Ils sont associés à des courbes et utilisés pour diverses industries par le Groupe, dont l'industrie plastique et alimentaire.
- Le Groupe propose également d'autres types de produits qui complètent les gammes pour la manutention en vrac mentionnées précédemment, tels que la tuyauterie lourde modulaire, les portes de visite destinées aux installations, les séparateurs magnétiques, etc.

Les équipements de protection passive contre les explosions :

- Des produits spécifiquement conçus pour la protection contre les explosions industrielles, notamment les explosions de poussières, ainsi qu'une récente expansion vers les explosions liées aux systèmes de stockage d'énergie (BESS³⁴). Parmi les principaux produits développés par le Groupe dans ce domaine, nous trouvons (i) les événements d'explosion, destinés à s'ouvrir à

³⁴ BESS : Battery Energy Storage System (Systèmes de stockage d'énergie de batterie)

une pression prédéterminée au cours d'une explosion pour permettre de relâcher vers l'extérieur la pression et les flammes et, ainsi, libérer les mélanges non brûlés et les produits de combustion, (ii) les clapets anti-retour, chargés d'empêcher le retour de flamme dans la direction opposée, et (iii) des dispositifs de décharge sans flamme, utilisés pour évacuer en toute sécurité les gaz ou les vapeurs combustibles d'un système sans qu'il y ait de flamme ou d'ignition. Les produits développés par le Groupe sont qualifiés de « passifs » car leur fonctionnement ne vise pas à prévenir une explosion.

Fort d'un effectif de 189 personnes au 30 juin 2023, le Groupe maîtrise l'ensemble de sa chaîne de valeur, du développement à la conception de produits innovants réalisés par une équipe R&D et un bureau d'étude composés de 8 personnes, et grâce à une politique d'investissement constante.

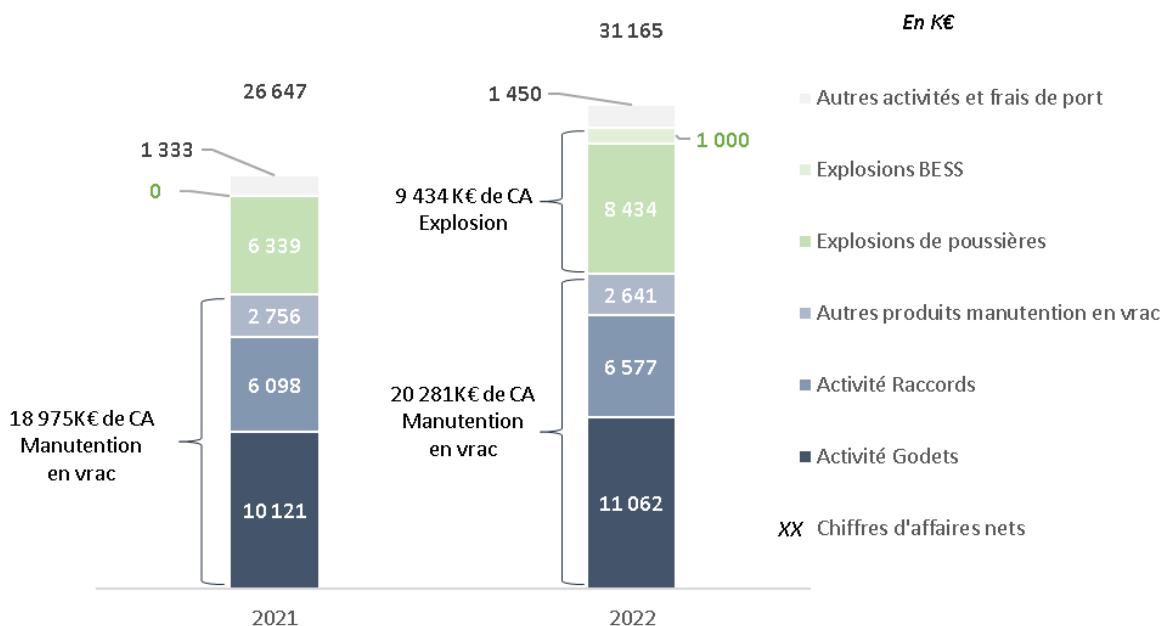
Le Groupe se distingue par une présence forte à l'échelle internationale, avec plus de 75% de son chiffre d'affaires réalisé à l'export dans plus de 80 pays en 2022. Cette réussite témoigne de la confiance que les clients accordent aux produits du Groupe à travers le monde, ainsi que de sa capacité à s'adapter et à s'implanter sur des marchés variés.

En plus de l'usine exploitée par STIF Plastic, le Groupe possède un site de production historique en France et a étendu sa présence en Asie dès 2008, avec l'ouverture d'une nouvelle usine dédiée au marché asiatique en 2011. Cette expansion a permis au Groupe de soutenir sa croissance à l'échelle internationale et de bénéficier d'une présence sur le continent asiatique. De plus, le Groupe prévoit de se développer prochainement aux États-Unis en adoptant le même modèle d'implantation utilisé en Chine. Cette initiative vise à renforcer la présence mondiale du Groupe et à accélérer son déploiement sur le marché américain.

2.5.1.2. Source de revenus

Le Groupe génère son chiffre d'affaires principalement grâce à la conception, la fabrication et la commercialisation de trois gammes de produits : (i) les composants pour élévateurs à godets, (ii) les raccords à compression et (iii) les protections passives contre les explosions.

Le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 17% entre l'exercice clos au 31 décembre 2021 et l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette croissance est principalement portée par l'activité Explosion (+49% entre 2021 et 2022) :



Il est précisé que le segment Explosions BESS a généré 1 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022 et 500 K€ au cours du premier semestre 2023.

Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès de distributeurs et constructeurs. Il possède également un contrat en marque blanche portant sur les événements d'explosion, les dispositifs de décharge sans flamme et les clapets anti-retour. Il est à noter que ces derniers produits sont aussi commercialisés auprès de distributeurs / constructeurs.

Le chiffre d'affaires du Groupe est généré dans 80 pays dont les 5 principaux sont la France, la Chine, les USA, l'Allemagne, et l'Italie.

2.5.1.3.Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs suivis par le management du Groupe sont :

- Le chiffre d'affaires,
- La marge brute,
- L'EBITDA,
- L'EBITDA ajusté,
- Le résultat d'exploitation ajusté.

Il est précisé que la marge brute, l'EBITDA, l'EBITDA ajusté et le résultat d'exploitation ajusté constituent des Alternatives Performance Measures (APM) calculés par la Société en application des Guidelines publiées par l'ESMA sur les indicateurs financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs suivis par le Groupe.

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Chiffre d'affaires	26 647	31 165	16 334
Marge brute	14 589	16 731	9 054
Taux de marge brute	54,8%	53,7%	55,4%
EBITDA	3 409	3 494	1 308
Taux d'EBITDA	12,8%	11,2%	8,0%
EBITDA ajusté ^(*)	3 507	3 630	1 373
Taux d'EBITDA ajusté	13,2%	11,6%	8,4%
Résultat d'exploitation ajusté ^(*)	2 520	2 692	808
Taux de résultat d'exploitation ajusté	9,5%	8,6%	4,9%

(*) Ajusté du CIR

Marge brute

La marge brute correspond à la différence entre la production du Groupe (production vendue, stockée et immobilisée) et les coûts de production soit i) les achats consommés et ii) les achats de sous-traitance.

Le suivi de cet indicateur permet à la Société d'apprécier la rentabilité de sa production et son évolution en incluant uniquement les coûts directs de production.

A noter que le Groupe ne dispose pas encore des outils de reporting interne pour analyser de manière précise la rentabilité par produit, aujourd'hui le suivi est réalisé de manière globale.

EBITDA et EBITDA Ajusté

L'EBITDA est un indicateur de mesure de la performance opérationnelle, défini comme le résultat d'exploitation retraité des dotations nettes de reprises sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions. Ainsi, cet APM permet à la Société d'apprécier la rentabilité de l'activité du Groupe et de son évolution indépendamment de sa politique d'investissement.

Les notions « EBITDA ajusté » et « résultat d'exploitation ajusté » tiennent compte d'un retraitement du montant de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ajouté à ces deux indicateurs. Ces APM permettent à la

Société d'apprécier la rentabilité du Groupe en prenant en compte le CIR, élément considéré comme récurrent par la Société.

A noter que le Groupe ne dispose pas d'outils permettant une analyse des marges d'exploitation par zone géographique, prenant en compte les intercos, comme les frais de R&D, qui sont portés en totalité par l'entité France. Les résultats d'exploitation par zone géographique affichés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022, ne donnent donc pas une vision économique mais comptable de la situation. Dès lors, nous ne procédons pas dans la présente section à une analyse du résultat par zone géographique.

Le Groupe a vu sa rentabilité diminuer au cours de la période avec :

- Une baisse de 4,8 points du taux d'EBITDA (-3,2 points entre 2022 et le premier semestre 2023),
- Une diminution de 4,8 points du taux d'EBITDA ajusté (-3,2 points entre 2022 et le premier semestre 2023),
- Une réduction de 4,5 points du résultat d'exploitation ajusté (-3,7 points entre 2022 et le premier semestre 2023).

Cette évolution, principalement observée entre l'exercice 2022 et le premier semestre 2023, est la conséquence :

- D'une hausse des autres charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires (+2,2 points entre 2021 et 2022 et +1,87 point entre 2022 et le 30 juin 2023) notamment due à un renforcement de la politique marketing et commerciale du Groupe (frais liés à la publicité, les publications, les relations publiques ou encore la participation à des salons),
- D'une augmentation des charges de personnel en pourcentage de chiffre d'affaires entre 2022 et le 30 juin 2023 (+2,71 points). Elles se sont ainsi établies à 29% du chiffre d'affaires soit le même niveau que pour l'exercice 2021. Ces dépenses permettent de répondre à la hausse des besoins de production liés au développement du Groupe.
- D'une hausse des dépréciations des stocks et des créances clients entre 2022 et le 30 juin 2023 (+0,94 point).

Veillez-vous référer à la section 2.5.3.6. pour plus de détails concernant ces évolutions.

2.5.1.4.R&D

L'activité en matière de R&D constitue un facteur de différenciation essentiel pour le Groupe. Elle lui permet de conserver son positionnement de référence sur ses marchés grâce à une innovation constante et de se différencier de la concurrence sur le segment des équipements de protection des explosions de BESS.

Dans la cadre de la valorisation de son effort d'innovation, le Groupe mesure de façon continue ses dépenses de R&D et bénéficie à ce titre du dispositif de CIR en France. Le tableau ci-dessous synthétise les CIR reçus pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 et le premier semestre 2023.

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
CIR	97	137	65

2.5.1.5.Information sectorielle

Nous invitons le lecteur à se référer à la section 2.5.3.4. du présent Document d'enregistrement pour d'avantage d'informations sur la segmentation du chiffre d'affaires.

2.5.2.Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Les principaux facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe sont décrits en section 3 « Facteurs de risques ».

En particulier, STIF considère que les principaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les résultats et les objectifs du Groupe sont les suivants :

- L'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement des matières premières,
- La gestion du développement à l'international du Groupe et des risques économiques, juridiques et politiques associés,
- La dépendance du Groupe vis-à-vis d'un fournisseur et les difficultés liées à l'approvisionnement,
- L'intensification de la concurrence et les avancées technologiques mises sur le marché,
- La gestion de la croissance du Groupe,
- La dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients,
- La défaillance de l'outil de production,
- La dépendance du Groupe vis-à-vis des personnes clés,
- L'expansion sur des marchés émergents,
- L'impact environnemental du Groupe,
- Le risque de liquidité,
- Le risque de change,
- Le besoin de financement,
- L'appropriation ou l'utilisation des innovations, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe par des tiers,
- Les dommages éventuellement subis par les employés sur les sites de production exploités par le Groupe,
- La mise en œuvre de la responsabilité du Groupe relative à ses produits, et,
- Les évolutions législatives et réglementaires,
- Les risques liés à la perte de contrôle de la Société sur ses filiales en Asie,
- Les risques liés à l'arrêt de l'activité en Asie.

2.5.3. Commentaires relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 et à la période intermédiaire de 6 mois close au 30 juin 2023

Les données principales des périodes considérées sont présentées ci-dessous :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Chiffre d'affaires	26 647	31 165	16 334
Production stockée	318	269	290
Production immobilisée	59	69	23
Autres produits d'exploitation	308	368	317
Achats consommés	11 994	13 970	7 163
Achats de sous-traitance	441	803	430
Charges de personnel	7 611	8 337	4 813
Autres charges d'exploitation	3 317	4 578	2 705
Impôts et taxes	310	375	232
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 236	1 253	879
Résultat d'exploitation	2 423	2 556	743
Produits et charges financiers	(116)	(47)	(99)
Produits et charges exceptionnels	0,9	84	(8,0)
Impôts sur les résultats	408	309	78
<i>Dont CIR</i>	<i>97</i>	<i>137</i>	<i>65</i>
Résultat des sociétés intégrées	1 899	2 284	559
Résultat net d'ensemble consolidé	1 899	2 284	559
Résultat groupe	1 539	1 715	464
Résultat hors groupe	360	570	95

2.5.3.1. Exercice clos le 31 décembre 2021

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la pandémie de la Covid-19. Cependant, cette crise sanitaire a eu peu d'impact sur l'activité du Groupe et son fonctionnement compte tenu (i) d'arrêts de la production très ponctuels et (ii) du marché des protections des explosions de poussières en forte croissance. Le Groupe n'ayant pas de comptes consolidés pour l'année 2020, la comparaison peut simplement être effectuée sur la filiale STIF France, laquelle représente la plus grande partie du chiffre d'affaires du Groupe sur les exercices 2020 et 2021. Ainsi, le chiffre d'affaires de STIF France est passé de 19 194 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 22 453 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit +17% de croissance.

Par ailleurs, le Groupe a entamé des travaux de réhabilitation/mise aux normes du bâtiment acquis en 2018, destinés à agrandir de 6 000 m² l'unité de production basée à Saint-Georges-sur-Loire (département de Maine-et-Loire ; à proximité d'Angers) avec 4 nouveaux ateliers de fabrication et de montage, une ligne de peinture, deux zones de stockage, une zone de réception et des bureaux.

2.5.3.2. Exercice clos le 31 décembre 2022

L'exercice 2022 a été marqué par une forte croissance du chiffre d'affaires pour atteindre 31 165 K€ (+17% vs. 2021). L'ensemble des activités du Groupe ont participé à cette augmentation (à l'exception des autres produits de manutention en vrac) avec une hausse nettement plus marquée pour l'activité Explosion (+49% vs. 2021).

Le Groupe a décliné sa gamme de protection contre les explosions de poussières vers les systèmes de stockage d'énergie (BESS) en capitalisant sur sa connaissance approfondie du marché, la fiabilité et la qualité de ses produits. Ainsi, le Groupe a débuté la pénétration de ce segment en 2022.

Le Groupe a poursuivi les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment de l'usine de Saint-Georges-sur-Loire engagés en 2021. Certaines parties ont été mises en service en 2022. A la date du présent Document d'enregistrement, certaines parties sont encore en cours de travaux, à l'image des extensions des bureaux.

L'année 2022 a également été marquée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine et ayant eu pour conséquence une tension sur les approvisionnements en matières premières et énergie. Le Groupe a ainsi dû mettre en place des mesures pour limiter les impacts de ce conflit sur son activité :

- Répercussion d'une partie de la hausse des surcoûts énergétiques sur les prix de vente,
- Actions visant à réduire les consommations de gaz.

Ce conflit n'a pas d'effet à ce jour sur la continuité des activités du Groupe.

2.5.3.3. Période intermédiaire close au 30 juin 2023

Le Groupe a poursuivi ses efforts de développement au cours du premier semestre 2023 notamment en continuant le déploiement de son activité Explosion que ce soit pour les équipements de protection des explosions de poussières et des explosions de systèmes BESS. Ainsi, il a réalisé 16 334 K€ de chiffre d'affaires, dont 32% généré par l'activité Explosion. (vs. 30% au cours de l'exercice 2022).

Ce semestre a été également marqué par l'acquisition de 70% du capital social et des droits de vote de la société NSI Plastique, société devenue STIF Plastic, et spécialisée dans la production de godets à élévateur en plastique. Le Groupe a pu procéder à l'internalisation de la production de ce type de godets et a ainsi renforcé la maîtrise de sa chaîne de valeur.

Par ailleurs, le Groupe a continué sa politique d'investissements au cours de la période, et ce, afin de mettre en place sa stratégie, notamment pour densifier son outil de production et étendre son maillage géographique aux Etats-Unis.

2.5.3.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se répartit comme suit par activité et zone géographique.

(en K€)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Activité Godets	10 121	11 062	5 659
Activité Raccords	6 098	6 577	2 645
Autres produits manutention en vrac	2 756	2 641	1 819
Activité Manutention en vrac	18 975	20 281	10 123
Activité Explosion	6 339	9 434	5 237
<i>Dont Explosions BESS</i>	-	1 000	500
Autres activités et frais de port	1 333	1 450	974
Chiffre d'affaires	26 647	31 165	16 334
<i>Dont France</i>	6 281	7 694	4 512
<i>Dont Export</i>	20 366	23 471	11 822

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe STIF s'est établi à 31 165 K€, en hausse de +17% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021. Au 30 juin 2023, le Groupe a généré 16 334 K€ de chiffre d'affaires représentant respectivement 52% et 61% des chiffres d'affaires 2022 et 2021.

L'international représente une part importante du chiffre d'affaires étant donnée la politique mise en œuvre par le Groupe de vendre à l'étranger à travers ses propres filiales ou des distributeurs. Ainsi, le Groupe a réalisé hors de France 72% et 75% de son chiffre d'affaires respectivement au premier

semestre 2023 et en 2022. 37% du chiffre d'affaires total 2022 a été généré en Europe, 11% en Chine, 8% aux USA et 19% dans le Reste du monde.

Les composants de manutention en vrac : une activité résiliente

Cette activité a contribué à hauteur de 20 281 K€ au chiffre d'affaires 2022 et de 18 975 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit une croissance de +7%. Cette croissance s'est constatée pour les activités composants d'élevateurs à godets (+9%) et raccords à compression (+8%).

Cette évolution confirme la forte résilience de l'activité des composants pour la manutention en vrac qui s'explique par :

- La reconnaissance des produits du Groupe sur le marché,
- Une politique de fidélisation des principaux clients du Groupe.

Ces composants ont généré 10 123 K€ de chiffre d'affaires au premier semestre 2023, soit 62% du chiffre d'affaires total vs. 65% en 2022 et 71% en 2021.

Les équipements de protection des explosions : une activité en forte croissance

Cette activité a contribué à hauteur de 9 434 K€ au chiffre d'affaires 2022 et de 6 339 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit une croissance de +49%.

Cette forte hausse est le résultat du développement stratégique initié par le Groupe dans les années 2010 sur ce marché. Le Groupe STIF a confirmé le succès commercial qu'il a connu au cours de ces dernières années, et a ainsi, accéléré le déploiement de ses équipements de protection contre les explosions.

En conséquence de cette stratégie, ces équipements ont un poids de plus en plus important dans le chiffre d'affaires du Groupe. Ils ont généré 5 237 K€ de chiffre d'affaires au premier semestre 2023, soit 32% du chiffre d'affaires total vs. 30% en 2022 et 24% en 2021.

Le Groupe entend poursuivre le fort développement de cette activité dans le futur que ce soit sur le segment des explosions de poussières mais également par la pénétration du segment des explosions des BESS.

Autres activités et frais de port

Cette composante du chiffre d'affaires correspond à des ventes diverses et des refacturations de frais de port aux clients du Groupe.

2.5.3.5. Marge brute

La marge brute se calcule de la façon suivante :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Chiffre d'affaires	26 647	31 165	16 334
Production stockée	318	269	290
Production immobilisée	59	69	23
Total production	27 025	31 504	16 647
Achats consommés	11 994	13 970	7 163
Achats de sous-traitance	441	803	430
Marge brute	14 589	16 731	9 054
<i>En % du CA</i>	<i>54,8%</i>	<i>53,7%</i>	<i>55,4%</i>

Marge brute

Les achats consommés ont connu une croissance entre 2021 et 2022 pour s'établir à 13 970 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 (+16% vs 2021). Cette hausse est en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires puisque ces achats ont représenté 45% des revenus sur les deux exercices présentés. Ils se sont, par ailleurs, établis à 7 163 K€ au premier semestre 2023 soit 44% du chiffre d'affaires.

Compte tenu du caractère industriel de l'activité du Groupe, ils sont composés principalement d'achats de matières premières et autres approvisionnements.

L'évolution des achats de sous-traitance est en ligne avec le chiffre d'affaires. En effet, ce poste représente respectivement pour l'exercice 2021, 2022 et le premier semestre 2023, 2%, 3% et 3% des revenus du Groupe.

Ainsi, la marge brute du Groupe s'est établie à 16 731 K€ en 2022 en progression de +15% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021. Et, elle s'est élevée à 9 054 K€ au 31 juin 2023. Ces niveaux de marge brute sont en cohérence avec les chiffres d'affaires puisqu'ils représentent respectivement pour l'exercice 2021, 2022 et le premier semestre 2023, 55%, 54% et 55% des revenus.

2.5.3.6. Analyse de l'EBITDA, de l'EBITDA ajusté et du résultat d'exploitation ajusté

Le tableau ci-dessous détaille l'EBITDA, l'EBITDA ajusté et le résultat d'exploitation ajusté.

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Marge brute	14 589	16 731	9 054
Autres produits d'exploitation (hors reprises provisions pour risques et charges)	307	358	316
<i>Dont Reprises dépréciations actif circulant</i>	174	250	255
Charges de personnel	7 611	8 337	4 813
<i>Dont Participation des salariés</i>	140	169	72
Autres charges d'exploitation	3 317	4 578	2 705
Impôts et taxes	310	375	232
Dépréciations des stocks et des créances clients	249	305	314
EBITDA	3 409	3 494	1 308
<i>En % du CA</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,2%</i>	<i>8,0%</i>
CIR	97	137	65
EBITDA ajusté	3 507	3 630	1 373
<i>En % du CA</i>	<i>13,2%</i>	<i>11,6%</i>	<i>8,4%</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	939	920	565
Dotations aux provisions pour risques et charges	48	27	-
Reprises provisions pour risques et charges	0,8	10	0,3
Résultat d'exploitation ajusté	2 520	2 692	808
<i>En % du CA</i>	<i>9,5%</i>	<i>8,6%</i>	<i>4,9%</i>

Autres produits d'exploitation

Les autres produits (hors reprises pour provisions pour risques et charges), d'un montant de 358 K€ au 31 décembre 2022 et de 316 K€ au 30 juin 2023, sont majoritairement composés de reprises de dépréciations sur actifs circulants à hauteur de 250 K€ au 31 décembre 2022 et 255 K€ au 30 juin 2023. Ces reprises concernent principalement des reprises sur provisions pour dépréciations des stocks.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 726 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 8 337 K€, soit une hausse de 10%.

Cette augmentation des charges de personnel s'explique par :

- Une hausse des équivalent temps plein (+7% d'effectifs entre le 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022),
- Une hausse des salaires d'environ 5%.

Ces coûts ont représenté 29% du chiffre d'affaires du premier semestre 2023, un niveau cohérent par rapport aux deux derniers exercices puisqu'ils se sont établis à 27% en 2022 et 29% en 2021.

Il est à noter que le Groupe a versé une participation respectivement égale à 140 K€ et 169 K€ pour les exercices clos au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent notamment :

- Les rémunérations d'intermédiaires et les honoraires incluant principalement les commissions de courtage sur ventes, les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial,
- Les coûts de déplacements, missions et réceptions,
- Les dépenses liées au personnel intérimaire. Le Groupe a recours à l'intérim régulièrement pour son usine historique française,
- Les frais de publicité, de publications et de relations publiques.

Elles ont augmenté de 1 260 K€ entre 2021 et 2022 pour s'établir à 4 578 K€. Cette hausse s'explique principalement par la croissance de :

- La rémunération d'intermédiaires et honoraires (+349 K€) et,
- Les frais de publicités, publications et relations publiques (+322 K€). Ces coûts intègrent principalement des participations à des foires et salons, qui ont largement ralenti en 2021 compte tenu de la crise de la Covid-19 et qui ont repris de manière significative en 2022 (lancement de nouveaux produits et augmentation du nombre de salons).

Ces charges ont atteint 2 705 K€ au 30 juin 2023 soit 17% du chiffre d'affaires vs. 15% en 2022 et 12% en 2021. Cette évolution est la conséquence notamment de l'intensification de la politique marketing et commerciale engagée par le Groupe pour poursuivre le développement avec notamment :

- Une hausse des frais de publicité, publications et relations publiques en pourcentage des autres charges d'exploitation (12% au 30 juin 2023 vs. 9% au 31 décembre 2022 et 2% au 31 décembre 2021),
- Une croissance des frais de déplacements, missions et réceptions en pourcentage des autres charges d'exploitation (19% au 30 juin 2023 vs. 13% au 31 décembre 2022 et 10% au 31 décembre 2021).

EBITDA et EBITDA ajusté

Le Groupe STIF a dégagé un EBITDA en hausse entre 2021 et 2022 pour atteindre 3 494 K€. Il représente ainsi 11% du chiffre d'affaires 2022, soit en léger recul par rapport à 2021 (13% du chiffre d'affaires).

L'EBITDA s'est établi à 1 308 K€ pour le premier semestre 2023, soit 8% du chiffre d'affaires de la période. Cette diminution, par rapport à 2022, s'explique notamment par une hausse en pourcentage du chiffre d'affaires (i) des charges de personnel (+2,71 points), (ii) des autres charges d'exploitation (+1,87 point) et (iii) des dépréciations des stocks et créances clients (+0,94 point). Ces postes ont été en partie contrebalancés par une amélioration en pourcentage du chiffre d'affaires (i) de la marge brute (+1,75 point) et (ii) des autres produits d'exploitation (hors reprises provisions pour risques et charges) (+0,79 point).

L'EBITDA ajusté provient du retraitement du CIR ajouté à l'EBITDA. Il a atteint pour le premier semestre 2023, 8% du chiffre d'affaires, contre 12% pour 2022 et 13% pour 2021.

Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises, stables entre 2021 et 2022, sont majoritairement composées de dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles (906 K€ en 2022 et 915 K€ en 2021). Ces dernières sont liées principalement aux amortissements des usines (constructions, installations).

Résultat d'exploitation ajusté

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le Groupe STIF a dégagé un résultat d'exploitation ajusté du CIR de 2 692 K€ en hausse de 7% par rapport à 2021. Pour les deux exercices présentés, le résultat d'exploitation ajusté représente 9% des revenus. Ainsi, cette évolution est la conséquence de la hausse du chiffre d'affaires sur l'ensemble des activités du Groupe et notamment sur le marché des protections des explosions.

Au premier semestre 2023, le Groupe a généré un résultat d'exploitation ajusté de 808 K€ soit 5% du chiffre d'affaires. Cette baisse en pourcentage est notamment la conséquence :

- (i) d'une activité commerciale et marketing ayant engendré des coûts plus élevés par rapport au chiffre d'affaires, et
- (ii) d'une hausse de l'effectif liée au développement du Groupe.

2.5.3.7. Résultat financier

(en K€)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Gains de change	-	86	33
Autres produits financiers	6,1	7,9	4,0
Produits financiers	6,1	94	37
Intérêts des emprunts bancaires	77	111	118
Intérêts des dettes de crédit-bail	7,9	6,3	3,0
Intérêts bancaires	2,2	4,4	5,4
Escomptes	14	16	7,6
Pertes de change	21	3,4	1,7
Charges financières	122	141	136
Résultat financier	(116)	(47)	(99)

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la hausse du résultat financier de +70 K€ est principalement due à l'augmentation du poste Gains de change. Il s'agit de l'impact de la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe en euros.

Par ailleurs, entre 2021 et 2022, les charges financières liées aux intérêts des emprunts bancaires ont augmenté de +33 K€. Cette hausse est la conséquence d'une politique d'investissement active dans les matériels et les usines du Groupe.

En outre, la hausse des intérêts des emprunts bancaires observée entre le 30 juin 2023 et l'exercice 2022 est la conséquence d'une hausse généralisée des coûts des crédits, notamment de l'affacturage.

2.5.3.8. Résultat exceptionnel

(en K€)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Produits de cession des éléments d'actif	0,9	109	0,7
Autres produits exceptionnels	24	57	23
Produits exceptionnels	25	165	24
Valeur comptable éléments d'actif cédés	8,5	77	-
Autres charges exceptionnelles	16	4,4	32
Charges exceptionnelles	24	81	32
Résultat exceptionnel	0,9	84	(8,0)

Au 31 décembre 2022, le résultat exceptionnel est principalement composé de cession d'éléments d'actif correspondant à la vente d'une voiture.

2.5.3.9. Impôt sur les résultats

Au 30 juin 2023, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt de 78 K€ vs. 309 K€ pour l'exercice 2022 et 408 K€ pour l'exercice 2021. Ces montants diffèrent de l'impôt théorique au taux en vigueur en France de 25% compte tenu de l'existence de filiales étrangères, de charges non déductibles, de produits non imposables, de retraitements fiscaux, du suramortissement loi « Macron », du Crédit d'impôt recherche et d'une régularisation. Ces différences sont détaillées dans les tableaux ci-dessous.

Rationalisation de l'impôt	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Résultat d'ensemble consolidé	1 899	2 284	559
+ impôt sur les résultats (a)	408	309	78
Résultat théorique taxable	2 308	2 593	636
Impôt théorique au taux en vigueur de 25% (b)	612	648	159
Différence d'impôt (a) - (b)	(203)	(339)	(81)

Justification de la différence d'impôt	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Différences de taux France	(2)	-	-
Différences de taux Etranger	(69)	(159)	(42)
Charges non déductibles et produits non imposables	23	24	42
Retraitement fiscaux STIF ASIA	(10)	(0)	8
Retraitement fiscaux STIF INDONESIA	2	2	(3)
Retraitement fiscaux STIF SUZHOU	(18)	(49)	-
Suramortissement loi "Macron"	(32)	(21)	(10)
Crédits d'impôt recherche	(97)	(137)	(65)
Régularisation IS	-	-	(11)
Différence d'impôt (a) - (b)	(203)	(339)	(81)

2.5.3.10. Résultat net

Au 30 juin 2023, le Groupe enregistre un résultat net – Part du Groupe bénéficiaire de 464 K€ contre 1 715 K€ au 31 décembre 2022 et 1 539 K€ au 31 décembre 2021.

(en K€)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Résultat des sociétés intégrées	1 899	2 284	559
Résultat d'ensemble consolidé	1 899	2 284	559
Résultat groupe	1 539	1 715	464
Résultat hors groupe	360	570	95

2.5.4. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

2.5.4.1. Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Au 30 juin 2023, la trésorerie (disponibilités minorées des concours bancaires courants) du Groupe s'établit à 1 465 K€ contre 1 908 K€ au 31 décembre 2022 et 1 861 K€ au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres – Part du Groupe s'élèvent eux à 4 066 K€ au 30 juin 2023 contre 4 546 K€ au 31 décembre 2022 et 3 645 K€ au 31 décembre 2021.

L'endettement financier net au 30 juin 2023 s'établit à 5 760 K€ contre 4 218 K€ au 31 décembre 2022 et 2 891 K€ au 31 décembre 2021.

(En K€)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 860	5 347	5 855
Intérêts courus sur emprunts	72	71	67
Emprunts en crédit-bail	800	634	704
Concours bancaires courants	35	14	27
Autres dettes financières	19	73	600
Emprunts et dettes financières	4 786	6 140	7 253
Disponibilités	1 895	1 922	1 492
Endettement financier net	2 891	4 218	5 760

Il est précisé par ailleurs qu'une créance relative à la société STIF EASTERN EUROPE fait l'objet d'une dépréciation de 50 000€ au 31 décembre 2022. La créance totale de 196 911,41 € n'a pas été classée en créances douteuses. Le client est un partenaire Ukrainien avec lequel STIF a un volant d'activité significatif et pour lequel le Groupe va mettre en place une récupération de la créance en la compensant avec de la sous-traitance d'injection plastique. Cette récupération prenant du retard, la créance a été affectée en clients douteux au 30.06.2023 et a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 25 000€ soit une dépréciation totale de 75 000€.

2.5.4.2. Informations sur les sources de financement

Le Groupe utilise principalement comme sources de financement :

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit,
- Les comptes courants d'associés,
- Les emprunts en crédit-bail,
- Les crédits d'impôts recherche.

Au 30 juin 2023, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont composés, notamment :

- D'un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant initial de 1 300 K€ amortissable sur 5 ans à compter de l'exercice 2021. Au 30 juin 2023, le capital restant dû est de 775 K€,
- D'un prêt d'un montant initial de 500 K€ pour les travaux de l'usine historique amortissable sur 12 ans à compter de l'exercice 2021. Au 30 juin 2023, le capital restant dû est de 446 K€,

- D'un prêt d'un montant initial de 460 K€ pour les travaux de l'usine historique amortissable sur 14 ans à compter de l'exercice 2023. Au 30 juin 2023, le capital restant dû est de 452 K€,
- D'un prêt de 420 K€ souscrit en 2022 pour l'extension de l'usine historique amortissable sur 16 ans à compter de l'exercice 2023. Au 30 juin 2023, le capital restant dû est de 411 K€.

Il est précisé que l'ensemble des prêts du Groupe au 30 juin 2023 sont à taux fixe. En conséquence, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture à la hausse des taux.

Au 30 juin 2023, les comptes courants d'associés du Groupe s'élèvent à 534 K€. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2022 non encore versés.

Les emprunts en crédit-bail, d'un montant de 704 K€ au 30 juin 2023, sont composés de :

- Location-financement d'un chariot, de centres de soudage et d'un laser fibre destinés à STIF France pour un montant de 552 K€,
- Location-financement de trois presses destinées à STIF Plastic pour un montant de 152 K€.

Sur les exercices 2021, 2022 et le premier semestre 2023, le Groupe a bénéficié de 299 K€ de Crédits d'Impôt Recherche ce qui lui a permis de soutenir son effort d'innovation et ses travaux de R&D notamment pour l'activité de protection des explosions.

2.5.4.3.Sources de financement complémentaires obtenues depuis le 30 juin 2023

Depuis le 30 juin 2023 et jusqu'à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le Groupe a également débloqué en partie des prêts conclus lors de l'exercice 2022 :

- 135 K€ débloqués provenant d'un prêt d'un montant initial de 460 K€ amortissable sur 15 ans à partir de l'exercice 2022 (taux fixe de 0,95%) et destiné aux travaux de l'usine historique. Ce prêt était déjà en partie débloqué au 30 juin 2023,
- 56 K€ débloqués provenant d'un prêt d'un montant initial de 500 K€ amortissable sur 7 ans à partir de l'exercice 2022 (taux fixe de 0,58%) et destiné à la nouvelle ligne de peinture. Ce prêt était déjà en partie débloqué au 30 juin 2023.

Par ailleurs, et afin de financer son besoin de fonds de roulement et de soutenir son développement, le Groupe a émis, entre le 30 juin 2023 et le 13 octobre 2023, des billets de trésorerie d'un montant total de 1 050 K€. Il est précisé qu'ils ont comme échéance le 15 décembre 2023 et qu'ils sont tous renouvelables. Un billet de trésorerie supplémentaire d'un montant de 200 K€ a été émis depuis le 13 octobre 2023 qui possède les mêmes caractéristiques que les billets précédemment cités. Il est à noter que ces billets de trésorerie ont été conclus à taux variable (Euribor 3 mois plus un taux fixe variant entre 0,80% et 2%).

En outre, le Groupe a procédé, depuis le 30 juin 2023, au remboursement d'une partie de ses comptes courants d'associés. A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, ces comptes courants d'associés s'élèvent à 261 K€. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2022 non encore versés.

L'échéancier de prêts au 13 octobre est le suivant :

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 807 980	2 229 108	3 250 548	1 328 324
Comptes courants d'associés	261 369	261 369	-	-
Total	7 069 349	2 490 477	3 250 548	1 328 324

Depuis le 30 juin 2023 et jusqu'à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, le Groupe a également signé un contrat de crédit-bail pour le financement d'une machine de découpe modulaire d'un prix total de 103 K€ Hors Taxe (HT) et 123 K€ Toute Taxe Comprise (TTC) pour un loyer mensuel de 1 858 € HT sur une durée de location de 60 mois.

2.5.4.4. Source de financement nécessaires à l'avenir

Le Groupe envisage de financer son développement, conformément à la stratégie décrite à la section 2.2.4. du présent Document d'enregistrement, au cours des années à venir, par l'intermédiaire de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre du projet d'offre au public des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris.

2.5.4.5. Financement à court et moyen termes

Au 30 juin 2023, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 855	1 170	3 469	1 216
Intérêts courus sur emprunts	67	67	-	-
Emprunts en crédit-bail	704	200	504	-
Concours bancaires courants	27	27	-	-
Autres dettes financières	600	600	-	-
Total	7 253	2 064	3 973	1 216

Environ 55% des financements présentés ci-dessus sont des financements dont l'échéance est située entre 1 et 5 ans. 28% sont à moins d'un an et 17% sont à plus de 5 ans.

Les autres dettes financières au 30 juin 2023 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants. Il est précisé que la hausse de ce poste par rapport au 31 décembre 2022 s'explique par une augmentation des comptes courants de 526 K€. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2022 non encore versés.

Au 31 décembre 2022, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 347	1 036	3 127	1 185
Intérêts courus sur emprunts	71	71	-	-
Emprunts en crédit-bail	634	165	469	-
Concours bancaires courants	14	14	-	-
Autres dettes financières	73	73	-	-
Total	6 140	1 359	3 596	1 185

Environ 59% des financements présentés ci-dessus sont des financements dont l'échéance est située entre 1 et 5 ans. 22% sont à moins d'un an et 19% sont à plus de 5 ans.

Les autres dettes financières au 31 décembre 2022 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

Au 31 décembre 2021, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 860	870	2 512	478
Intérêts courus sur emprunts	72	72	-	-
Emprunts en crédit-bail	800	166	634	-
Concours bancaires courants	35	35	-	-
Autres dettes financières	19	19	-	-
Total	4 786	1 162	3 146	478

Environ 66% des financements présentés ci-dessus sont des financements dont l'échéance est située entre 1 et 5 ans. 24% sont à moins d'un an et 10% sont à plus de 5 ans.

Les autres dettes financières au 31 décembre 2021 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

2.5.5. Flux de trésorerie

La variation de trésorerie au cours des périodes considérées s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 429	2 636	1 027
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 185)	(3 112)	(1 203)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 045)	556	(183)
Incidence des variations de cours des devises	54	(33)	(83)
Variation de la trésorerie	252	47	(442)
Trésorerie d'ouverture	1 609	1 861	1 908
Trésorerie de clôture	1 861	1 908	1 465

2.5.5.1. Flux net de trésorerie générés par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité a progressé de 9% entre 2021 et 2022 pour s'établir à 2 636 K€ au 31 décembre 2022 contre 2 429 K€ au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par une amélioration du résultat d'ensemble consolidé passant de 1 899 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 à 2 284 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, pour les raisons développées dans les sections précédentes (croissance du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités et notamment des équipements de protection contre les explosions).

Ainsi, la marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées a augmenté pour atteindre 3 256 K€ pour l'exercice 2022 (vs. 2 929 K€ en 2021).

Par ailleurs, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est établi à 1 027 K€ au 30 juin 2023 représentant 205% du résultat d'ensemble consolidé vs. 115% au 31 décembre 2022. Cette hausse en points s'explique par :

- Une amélioration significative de la Marge brute d'autofinancement passant de 143% du résultat d'ensemble consolidé en 2022 à 184% au premier semestre 2023,
- Un besoin en fonds de roulement lié à l'activité stable à la différence de la variation observée entre l'exercice 2021 et 2022.

Au cours de la période, les flux nets de trésorerie générés par l'activité se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Résultat d'ensemble consolidé	1 899	2 284	559
Amortissements, dépréciations et provisions (1)	986	938	565
Subventions virées en résultat	-	(17)	(19)
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt	5,7	(24)	(0,5)
Variation des impôts différés	37	78	(74)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 929	3 259	1 030
Variation Stocks et en-cours	(799)	(563)	(255)
Variation Clients et rattachés	(439)	(91)	106
Variation Fournisseurs et rattachés	415	89	756
Variation Créances et dettes fiscales et sociales	163	31	46
Variation Autres créances et dettes	160	(89)	(657)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) :	(500)	(623)	(3,2)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 429	2 636	1 027

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Variation nette de dépréciation

2.5.5.2. Flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement

Au cours de l'exercice 2022, le flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement de (3 112) K€ traduit la volonté du Groupe de densifier son outil de production avec (i) du matériels acquis mais non encore mis en service pour 707 K€ dont une ligne de peinture pour 399 K€, (ii) des travaux de l'ensemble immobilier détenu par STIF (anciennement STIF Développement), pour 623 K€, (iii) la mise en service du nouveau bâtiment de l'usine historique du Groupe et l'acquisition d'installations techniques, de matériels et outillages pour 526 K€.

Au cours du premier semestre 2023, les opérations d'investissement ont généré un flux de (1 203 K€) lié notamment à :

- La poursuite des efforts par le Groupe pour densifier son outil de production,
- La variation du périmètre suite à l'acquisition de STIF Plastic. Elle a eu une incidence sur les flux de trésorerie à hauteur de (308) K€ décomposé comme suit :
 - o 295 K€ pour l'acquisition de cette société,
 - o 13 K€ pour la récupération de concours bancaires courants.

Pour plus de détail concernant les acquisitions d'immobilisations, veuillez-vous référer à :

La note 3.2 « Actif immobilisé » de l'annexe au jeu de compte unique sur les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 figurant à la section 5.1 « Informations financières historiques » du présent Document d'enregistrement,

- La note 3.2 « Actif immobilisé » de l'annexe aux comptes semestriels figurant à la section 5.2.1. « Comptes semestriels au 30 juin 2023 » du présent Document d'enregistrement

Au cours de la période, les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Acquisitions d'immobilisations	(1 277)	(3 312)	(1 195)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2,8	101	0,5
Cessions/Réductions d'immobilisations financières	9,4	115	4,3
Variation des créances et dettes sur immobilisations	80	(16)	296
Incidence des variations de périmètre	-	-	(308)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 185)	(3 112)	(1 203)

2.5.5.3. Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement

Au cours du premier semestre de l'exercice 2023, le flux net de trésorerie généré par les activités de financement s'élève à (183) K€ vs. 556 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et (1 045) K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ces flux traduisent principalement (i) le décaissement des dividendes versés, (ii) l'émission de nouveaux emprunts et (iii) le remboursement d'emprunts.

Il est à noter qu'au cours du premier semestre 2023, la variation des emprunts et dettes financières divers correspond au versement en comptes courants d'associés de dividendes de l'année 2022 non encore versés à hauteur de 526 K€.

Au cours de la période, les flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(650)	(700)	(800)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(18)	(131)	(172)
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Subventions d'investissement reçues	125	12	134
Emissions d'emprunts	634	2 493	800
Remboursements d'emprunts	(924)	(1 171)	(672)
Variation des emprunts et dettes financières divers	(212)	54	526
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 045)	556	(183)

2.6. Informations sur les tendances

Les tendances sur les marchés du groupe sont présentées à la section 2.2.5. « Principaux marchés et environnement concurrentiel ».

Les perspectives et les objectifs du Groupe sont présentés à la section 2.2.4.5. « Perspectives financières à court et moyen termes ».

2.7. Prévision ou estimation du bénéfice

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation du bénéfice.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du Document d'enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du Document d'enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Il convient de souligner que les risques énumérés ci-dessous sont des risques qui concernent le Groupe, à l'exception du risque de dilution et du risque de gouvernance, qui relèvent spécifiquement de la Société.

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans cette section les seuls risques spécifiques au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante correspondant à la criticité du risque net calculé en fonction d'une approche combinant la probabilité d'occurrence, l'ampleur de l'impact négatif du risque selon l'appréciation de la Société et les dispositifs de gestion du risque existant à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité du Groupe,
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible
- Modéré
- Élevé

Tableau synthétique des risques :

Nature du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité du Groupe			
Risques liés au développement à l'international	Elevé	Modéré	Elevé
Risques liés à l'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement en matières premières	Elevé	Modéré	Modéré
Risques liés aux marchés et à la concurrence	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance fournisseurs et à l'approvisionnement	Modéré	Faible	Faible
Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe			
Risques liés à la gestion de la croissance du Groupe	Elevé	Modéré	Elevé
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis des personnes clés	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'arrêt de l'activité en Asie	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'impact environnemental du Groupe	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'expansion du Groupe sur des marchés émergents	Elevé	Faible	Modéré
Risques liés à la défaillance de l'outil de production	Faible	Modéré	Modéré
Risques financiers			
Risques de liquidité	Modéré	Elevé	Elevé
Risques de dilution	Modéré	Modéré	Modéré
Risques de change	Modéré	Faible	Faible
Risques liés au besoin de financement	Faible	Faible	Faible
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la gouvernance de la Société	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la divulgation de la propriété intellectuelle, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe	Elevé	Modéré	Elevé
Risques liés aux évolutions de réglementation	Modéré	Faible	Faible
Risques liés à la sécurité des employés sur les sites de production exploités par le Groupe	Faible	Modéré	Faible
Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe relative à ses produits	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la perte de contrôle de la Société sur ses filiales en Asie	Faible	Faible	Faible

3.1.Risques liés au secteur d'activité du Groupe

3.1.1.Risques liés au développement à l'international

Les marchés à l'international représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et constituent un vecteur important de croissance pour les prochaines années.

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe dispose, en plus de ses deux unités de production en France, une filiale dédiée aux ventes en Espagne, une filiale aux Etats-Unis et trois sociétés en Asie dont une usine. Le Groupe entend poursuivre son développement à l'international notamment avec le renforcement de sa production en Chine, l'ouverture d'une quatrième unité de production aux Etats-Unis et le déploiement de forces commerciales en Corée du Sud, aux Etats-Unis et en Arabie Saoudite.

Bien que le Groupe soit déjà bien implanté à l'international, la poursuite de cette stratégie comporte des risques inhérents à ses activités :

- Risques politiques : liés à une évolution défavorable des conditions géopolitiques internationales notamment en Chine en ce qui concerne les relations avec l'Union Européenne, mais également en cas d'instabilité gouvernementale ou de conflits armés dans les pays ciblés.
- Risques économiques : liés à des fluctuations économiques dans les pays cibles notamment en cas de récession ou d'inflation.
- Risques juridiques : liés aux différentes réglementations dans les pays étrangers, notamment en matière de droit du travail et de propriété intellectuelle.
- Risques de réputations : liés aux différences culturelles pouvant nuire à la réputation ou à la capacité à communiquer efficacement avec l'écosystème local.
- Risques opérationnels : liés aux différences culturelles et aux barrières linguistiques pouvant affecter la gestion des opérations de l'entreprise, par exemple en matière de chaîne d'approvisionnement, de gestion des stocks ou de recrutement et de fidélisation de ressources humaines locales.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques serait susceptible d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a une activité qui est historiquement tournée vers l'international avec l'ouverture depuis plus de 10 ans de ses filiales en Asie et en Espagne. Le Groupe entend poursuivre ce développement en s'appuyant sur son savoir-faire et ses équipes locales. Pour ses implantations dans de nouveaux pays, le Groupe s'appuiera sur son expérience passée mais également sur des partenaires locaux, notamment pour étudier et se conformer aux réglementations en vigueur et être en mesure de créer un écosystème adéquat au développement de son activité.

Par ailleurs, le Groupe porte une attention particulière au suivi régulier des évolutions géopolitiques dans les pays dans lesquels il est présent, notamment en Chine, afin de pouvoir rapidement s'adapter et prendre les mesures nécessaires.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

3.1.2.Risques liés à l'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement en matières premières

Pour ses besoins de production, le Groupe réalise des achats diversifiés de matières dont le coût d'approvisionnement peut varier en fonction de différents facteurs. En effet, une évolution défavorable du coût des matières premières, liée à des facteurs macro-économiques tels que l'augmentation de la demande mondiale, la situation géopolitique ou l'inflation notamment sur les coûts énergétiques pourraient également avoir un impact sur les coûts d'approvisionnement et obliger le Groupe à ajuster

ses prix de ventes au risque d'être moins attractif auprès de ses clients. Cela a notamment été le cas lors du conflit Ukraine – Russie, lequel a aggravé la tension sur les prix des matières premières déjà initiée par la crise de la COVID 19.

A l'inverse, si le Groupe venait à conserver ses prix de ventes malgré l'augmentation de ses coûts d'approvisionnement, cela impacterait ses marges et pourrait donc affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe maintient des liens étroits avec ses fournisseurs depuis de nombreuses années. Par ailleurs, la diversification des sources d'approvisionnement permet à l'entreprise de ne pas être dépendante d'un seul fournisseur et ainsi de réduire son exposition aux variations des coûts d'approvisionnement.

En outre, le groupe a réussi à répercuter l'augmentation des prix des matières premières sur son marché sans rencontrer de problèmes majeurs vis-à-vis de ses clients et distributeurs.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.1.3. Risques liés aux marchés et à la concurrence

Les marchés auxquels les produits du Groupe sont destinés sont des marchés de niche et se caractérisent par une concurrence assez faible avec des acteurs matures dont les produits sont établis depuis de nombreuses années. Dès lors, le Groupe fait face à des sociétés de tailles différentes, qui se spécialisent dans différents types d'équipements ou proposent une gamme complète pour répondre aux besoins variés de leurs clients. Dans ce contexte, l'apparition de nouveaux acteurs sur ces marchés est assez peu probable. En revanche une intensification de la concurrence liée au développement de produits plus innovants pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Concernant son pôle d'activité dédié aux systèmes de protection contre les explosions, le Groupe fait face à un marché en constante évolution en raison de l'augmentation de la demande pour des équipements et des services de prévention et de gestion des explosions, notamment dans l'industrie des énergies renouvelables. Ainsi, les avancées technologiques pourraient transformer le marché des systèmes de protection contre les explosions en améliorant la précision de la détection et la rapidité de la réponse en cas de survenance d'un tel événement.

Dès lors, l'incapacité du Groupe à s'adapter et à répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ces secteurs d'activités et/ou à l'arrivée de nouveaux concurrents développant des produits plus innovants pourrait affecter défavorablement son activité, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe mène une veille concurrentielle active au travers de ses départements marketing & ventes et technique afin de maintenir une connaissance forte des produits et solutions des concurrents ainsi que des dernières innovations. En parallèle, la Groupe maintient depuis de nombreuses années une politique de Recherche et Développement (R&D) lui permettant de conserver (i) sa compétitivité et (ii) sa capacité à concevoir des produits innovants et des machines dotées de technologies de pointe.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.1.4. Risques liés à la dépendance fournisseurs et à l'approvisionnement

Le processus de fabrication des différents produits du Groupe, décrit à la section 2.2.6. du présent Document d'enregistrement, repose principalement sur l'utilisation des matières suivantes :

- Acier, utilisé pour la construction de produits tels que les godets, les raccords et les événements d'explosion, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de 6 fournisseurs différents parmi ceux présentés dans le top 10 ci-après.

- Caoutchouc, utilisé pour les joints d'étanchéité et les sangles, le Groupe est en relation avec 3 fournisseurs dans le top 10.

Les données présentées ci-après permettent d'apprécier la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux fournisseurs au 31 décembre 2022 :

31-déc-22				
Fournisseurs	Secteurs	Achats*	en %	en % cumulé
Fournisseur n°1	Sangles	1 692 984 €	11,87%	11,87%
Fournisseur n°2	Aciers	1 003 388 €	7,04%	18,91%
Fournisseur n°3	Aciers	838 995 €	5,88%	24,79%
Fournisseur n°4	Aciers	679 637 €	4,77%	29,55%
Fournisseur n°5	Aciers	639 116 €	4,48%	34,04%
Fournisseur n°6	Aciers	572 024 €	4,01%	38,05%
Fournisseur n°7	Joints	523 028 €	3,67%	41,71%
Fournisseur n°8	Elect & Pneu	490 505 €	3,44%	45,15%
Fournisseur n°9	Aciers	482 495 €	3,38%	48,54%
Fournisseur n°10	Joints	369 115 €	2,59%	51,12%
Total top 10		7 291 288 €	51,12%	51,12%
Autres fournisseurs		6 970 688 €	48,88%	48,88%
Total général		14 261 976 €	100,00%	100,00%

* Achats de matières premières et autres approvisionnements

Une pénurie de l'une des matières utilisées par le Groupe pourrait générer un ralentissement temporaire de la production de certains de ses produits et entraîner des hausses de prix, ce qui pourrait avoir un impact sur les coûts de production du Groupe et ses délais de livraison. A titre d'exemple, ces deux dernières années, il y a eu d'importants risques de pénurie d'acier compte tenu (i) de l'augmentation de la demande mondiale pour l'acier à mesure que de nombreux pays sont sortis de la pandémie de COVID-19 et ont repris leur activité économique, et (ii) de problèmes d'approvisionnement en matières premières, notamment en minerai de fer et en charbon.

Malgré l'ensemble des précautions prises par le Groupe pour sécuriser ses matières nécessaires à la fabrication de ses produits, si l'un ou plusieurs de ses principaux fournisseurs venaient à mettre fin à leur relation, ou venaient à modifier les quantités ou les conditions de livraison, cela pourrait générer des coûts additionnels et un ralentissement de la production du Groupe. Il est par ailleurs précisé qu'il n'existe pas de contrat liant le Groupe et ses fournisseurs. Le Groupe réalise des commandes dès lors qu'il en a besoin, sans se voir de quantités imposées.

La survenance de ces événements serait susceptible d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Les principales matières utilisées par le Groupe sont sourcées auprès de plusieurs fournisseurs dans plusieurs pays différents permettant d'approvisionner les trois sites de production en France et en Chine et limitant ainsi le risque de rupture d'approvisionnement ou de pénurie de matières premières.

Par ailleurs, le Groupe entretient avec ses principaux fournisseurs d'excellentes relations, durables et profitables. A titre d'information, le Groupe entretient des relations d'affaires depuis plus de 15 ans avec ses deux premiers fournisseurs.

Le Groupe dispose de plusieurs alternatives à ses principaux fournisseurs, et afin de limiter ces risques de dépendance, notamment sur le caoutchouc, il est en cours d'identification de nouveaux fournisseurs potentiels.

Le Groupe veille également à disposer, au sein de ses trois usines, d'un stock adéquat de matières au regard de ses prévisionnels de ventes afin de se prémunir du mieux possible contre tout risque de retard ou de rupture d'approvisionnement d'une matière première.

Enfin, le Groupe constate une nette réduction du risque de pénurie de matières premières, avec un retour à des prix équivalents à ceux d'avant-guerre en Ukraine.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.2. Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe

3.2.1. Risques liés à la gestion de la croissance du Groupe

La stratégie du Groupe consiste d'une part à continuer à croître sur ses activités historiques, essentiellement des godets d'élevateurs, sangles élévatrices ainsi que des composants de transport pneumatique, et d'autre part de poursuivre le fort développement sur les systèmes de protection contre les explosions de poussières et plus récemment sur le marché de la protection des systèmes de stockage d'énergie par batterie, lequel devrait atteindre environ 50% du chiffre d'affaires prévisionnel du Groupe d'ici 2027.

Le Groupe prévoit ainsi une forte croissance de son activité qui devrait se traduire par le gain de nouveaux clients et l'ouverture de nouveaux pays. L'absorption de cette croissance rapide, notamment sur la partie système de protection, dépendra en partie de la capacité du Groupe à anticiper et gérer cette croissance de manière efficace, notamment en recrutant et intégrant le personnel dédié, en intégrant de nouvelles compétences, en augmentant ses capacités de production ainsi qu'en sélectionnant de nouveaux fournisseurs notamment aux Etats-Unis où le Groupe souhaite ouvrir une nouvelle usine. A cet effet, le Groupe devra entre autres :

- Recruter, former, gérer, motiver et retenir un nombre de salariés croissant,
- Augmenter ses capacités de production notamment en mettant en œuvre un programme d'investissement en Chine et en ouvrant une nouvelle usine aux Etats-Unis,
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés.

L'incapacité du Groupe à gérer efficacement sa croissance ou des difficultés dans la mise en place sa stratégie de développement pourraient affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Afin d'accompagner sa croissance et d'anticiper ses besoins, le Groupe a mis en place plusieurs actions.

Le Groupe dispose à la date du présent Document d'enregistrement de trois sites de production en France et en Chine. L'introduction en bourse devrait permettre d'augmenter la capacité de production de l'usine en Chine, laquelle aura la charge d'accompagner la croissance sur le continent asiatique. Par ailleurs, le Groupe prévoit également d'exploiter une nouvelle usine aux Etats-Unis qui permettra, entre autres, de soutenir la croissance espérée sur les marchés de protection des systèmes de stockage d'énergie.

Le recrutement de nouveaux talents et leur fidélisation sont gérés par le département ressources humaines du Groupe, lequel a mis en place des processus bien définis. En Chine, le Groupe s'appuie sur ses équipes locales pour prendre en charge et adapter les processus de recrutement. Par ailleurs et dans le cadre du développement sur de nouveaux marchés, comme aux Etats-Unis, le Groupe mobilise des partenaires déjà identifiés pour qualifier et analyser l'écosystème, notamment en termes de recrutement.

Il est essentiel de souligner que le Groupe a connu une croissance significative au cours des dernières années. Cette croissance s'est manifestée à la fois par des efforts soutenus en matière de recrutement et par une capacité accrue à augmenter la production. De plus, l'introduction en bourse prévue va renforcer la renommée du Groupe et faciliter sa capacité à attirer de nouveaux talents, indispensables pour accompagner le Groupe dans ses projets ambitieux.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

3.2.2. Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis des personnes clés

Le succès du Groupe repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction et de son expérience importante dans le secteur, notamment de son Président Directeur Général José Burgos et

de son Directeur Général Délégué Manuel Burgos. Il repose également sur une équipe qui dispose d'expertises adaptées à chaque étape du processus de fabrication ainsi que sur des collaborateurs qualifiés dans les domaines de la recherche et développement et de l'innovation.

Le Groupe pourrait perdre des dirigeants et/ou des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées dans des délais relativement courts. La perte de l'une de ces personnes, qu'il s'agisse d'un départ, d'une maladie ou d'autres circonstances, peut entraîner la perte de connaissances et d'expertise critiques. Cela peut affecter la capacité du groupe à prendre des décisions éclairées, à innover et à maintenir sa compétitivité. Cela peut également entraîner des retards, des erreurs ou une baisse de la qualité des produits ou services, ce qui peut avoir un impact négatif sur la réputation et la satisfaction des clients.

De même, une incapacité du Groupe à attirer de nouvelles personnes clés pourrait entraver les développements à venir, ce qui affecterait défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Manuel Burgos, fondateur de STIF est actif sur la partie investissement et innovation du Groupe tandis que José Burgos conduit la stratégie de développement, à savoir le déploiement commercial en France et dans le monde.

Les dirigeants peuvent s'appuyer sur une équipe de management composée de plusieurs cadres avec des responsabilités et des périmètres bien définis : direction technique, direction administrative et financière, direction industrielle, responsable Asie, direction ressources humaines, ce qui permet de limiter les conséquences d'un éventuel départ de membres du top management.

Le Groupe souhaite par ailleurs mettre en place un plan d'actionnariat salariés post opération d'introduction en bourse afin de fidéliser et motiver ses salariés via une attribution gratuite d'actions de la Société.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.2.3. Risques liés à la dépendance vis-à-vis de ses principaux clients

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe est signataire de contrats d'exclusivité sur des zones géographiques locales avec des distributeurs spécialisés. Aussi, le Groupe opère généralement avec un client par pays ou accorde l'exclusivité de distribution d'une gamme de produits dans un pays. De plus, des accords tarifaires spécifiques peuvent être conclus avec certains partenaires distributeurs, tels que l'établissement d'objectifs de chiffre d'affaires assortis de remises en cas de dépassement de ces objectifs. La durée de ces contrats est généralement de 3 ans avec une tacite reconduction. Les distributeurs ont la possibilité de résilier ces contrats de manière anticipée dès lors que le Groupe STIF vend ses produits à un autre revendeur que celui avec lequel il a contracté pour une zone géographique et/ou des produits donnés.

Les principaux clients du Groupe représentent une part importante du chiffre d'affaires. A titre d'exemple, le premier client représente 7,10% du chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et les cinq premiers clients du Groupe représentent 22,71% du chiffre d'affaires sur la même période.

Les données présentées ci-après permettent d'apprécier la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients :

31-déc-22			
Clients	Chiffre d'affaires	en %	en % cumulé
Client n°1	2 213 650 €	7,10%	7,10%
Client n°2	1 782 585 €	5,72%	12,82%
Client n°3	1 258 157 €	4,04%	16,86%
Client n°4	950 856 €	3,05%	19,91%
Client n°5	871 554 €	2,80%	22,71%
Client n°6	845 973 €	2,71%	25,42%
Client n°7	835 147 €	2,68%	28,10%
Client n°8	812 627 €	2,61%	30,71%
Client n°9	599 771 €	1,92%	32,63%
Client n°10	559 285 €	1,79%	34,43%
Total top 10	10 729 605 €	34,43%	34,43%
Autres Clients	20 435 566 €	65,57%	65,57%
Total général	31 165 170 €	100,00%	100,00%

En raison de leur poids, certains clients disposent d'un levier de négociation vis-à-vis du Groupe, notamment en matière de tarification ou d'exclusivité géographique ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les marges réalisées par le Groupe. Par ailleurs, si l'un des principaux clients du Groupe venait à mettre fin à ses relations avec celui-ci, cela pourrait entraîner une perte significative de chiffre d'affaires pour le Groupe, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe entretient des relations de longues dates avec ses principaux clients. A titre d'exemple, les deux premiers clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis respectivement 7 ans et 35 ans. Par ailleurs, il maintient une communication régulière avec ses principaux clients afin de renforcer les relations commerciales et procède à des questionnaires de définition du besoin clients afin de comprendre et répondre au mieux à leurs attentes.

La stratégie d'innovation du Groupe, axée sur le développement de nouveaux produits, joue un rôle crucial dans la diversification de son offre, la fidélisation de ses clients historiques et l'attraction de nouveaux clients. Cette approche permet de réduire la dépendance envers les clients existants en élargissant la base de clients et en offrant des solutions innovantes répondant aux besoins changeants du marché.

En outre, le Groupe accorde une grande attention aux évolutions et aux tendances récentes de ses marchés. Il a réagi rapidement en se positionnant sur le marché émergent des systèmes de stockage d'énergie par batterie, un secteur encore jeune mais doté d'un potentiel considérable.

Enfin, le Groupe a développé des relations étroites avec certains concurrents ou partenaires, avec lesquels il a mis en place des partenariats stratégiques. Cela se manifeste soit par des ventes croisées, où chaque partie vend les produits de l'autre pour compléter son offre (un seul cas de figure à la date du présent Document d'enregistrement), soit par la vente en marque blanche, offrant ainsi de nouvelles opportunités commerciales et d'accès au marché.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.2.4. Risques liés à l'arrêt de l'activité en Asie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe dispose de plusieurs filiales en Asie dédiées à la production et à la commercialisation de produits sur le territoire asiatique.

Ces filiales contribuent au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 5 485 k€ soit 17,6 % sur l'exercice 2022 et à hauteur de 1 853 k€ du résultat d'exploitation soit 72,5 % sur cette même période.

Un risque d'arrêt d'activité en Asie aurait pour conséquence une diminution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

La différence de rentabilité entre l'Asie et l'Europe peut être en partie attribuée (i) à un coût du travail plus faible, (ii) aux activités de recherche et développement uniquement réalisées en France, (iii) à la limitation des fonctions support et (iv) aux opérations intra-groupes et aux management fees de la holding, comptabilisés dans les comptes d'exploitation Europe.

Le Groupe a lancé un processus visant à développer et à renforcer les activités du Groupe aux États-Unis, ainsi que d'établir un bureau en Corée du Sud et de créer une filiale en Arabie Saoudite. Ces initiatives de diversification géographique ont pour objectif de répartir de manière plus équilibrée les risques auxquels le Groupe est exposé, en exploitant différents sites à travers le monde.

Le Groupe envisage de produire principalement des produits pour les explosions de poussières et pour les BESS dans son usine aux États-Unis, lesquels présentent des marges plus importantes que les produits historiques. Cette stratégie permettra ainsi de réduire les risques liés à l'arrêt d'activité en Asie et de favoriser une distribution plus équitable des résultats des filiales.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.2.5. Risques liés à l'impact environnemental du Groupe

Les activités du Groupe STIF, notamment dans la transformation de la tôle pour la production de ses produits, pourraient avoir des conséquences sur l'environnement.

Les procédés de transformation et le transport de la tôle engendrent des émissions atmosphériques telles que des particules fines, des gaz d'échappement, des fumées et des composés organiques volatils, qui peuvent détériorer la qualité de l'air et affecter la santé des travailleurs. De plus, l'activité génère des déchets solides tels que des chutes de tôle, des copeaux métalliques, des emballages et des produits chimiques, dont une mauvaise gestion peut entraîner leur accumulation et leur dispersion dans l'environnement, avec des conséquences sur les écosystèmes locaux.

Les processus de transformation de la tôle peuvent également nécessiter une grande quantité d'énergie, notamment pour le chauffage, le refroidissement, le découpage, le formage et le revêtement, ce qui, si elle provient de sources non renouvelables, contribue aux émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'utilisation de produits chimiques tels que des revêtements, des solvants, des agents de nettoyage et des agents de traitement de surface peut entraîner des risques de fuites, de déversements ou de contamination des sols et des eaux, ayant un impact néfaste sur l'environnement et la santé humaine.

Une incapacité du Groupe à limiter son impact environnemental dans un contexte de croissance pourrait impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe fait le choix de favoriser la proximité et les circuits courts en matière d'achat de matières premières, et de lieu de production. A ce titre l'usine en Chine produit pour les marchés asiatiques, celles en France pour les marchés européens.

Le Groupe a également commencé à mettre en œuvre un plan d'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking de son usine en France permettant, à terme, de satisfaire une partie de ses besoins énergétiques en autoconsommation.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un plan d'action en faveur de la gestion des déchets et notamment le suivi des données relatives à la production de déchets dangereux et non dangereux.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.2.6. Risques liés à l'expansion du Groupe sur des marchés émergents

Le Groupe exporte ses produits dans plusieurs pays où des bouleversements politiques et économiques ne peuvent être écartés. Le chiffre d'affaires 2022 généré par le Groupe dans les pays émergents³⁵ est de l'ordre de 17% du chiffre d'affaires total. Les marchés émergents peuvent être sujets à une volatilité économique et politique plus élevée que les marchés plus matures. Les fluctuations monétaires, les changements de réglementation, l'instabilité politique et les risques de corruption peuvent affecter les opérations du Groupe.

L'expansion sur des marchés émergents peut également entraîner des défis opérationnels tels que des infrastructures insuffisantes, des contraintes logistiques, des difficultés de recrutement et de gestion des ressources humaines, ainsi que des différences culturelles et linguistiques.

Par ailleurs, le Groupe vend ses produits en Ukraine, pays non-consideré comme émergent dans la définition susvisée, mais présentant des caractéristiques similaires en termes de risques, compte tenu du bouleversement politique actuel qu'il connaît. Les ventes du Groupe dans ce pays sont réalisées par l'intermédiaire d'un distributeur, qui, en raison de la guerre en Ukraine, a accumulé une dette impayée d'environ 190 K€. Cependant, avec la reprise de l'activité, le Groupe espère récupérer cette créance à moyen terme.

Ces facteurs seraient susceptibles d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe veille à collaborer avec des distributeurs internationaux possédant une connaissance approfondie des marchés locaux.

Le Groupe a également mis en place une stratégie de diversification à la fois géographique et sur les marchés cibles. En étendant sa présence internationale et en investissant dans différentes régions du monde, le Groupe répartit les risques liés aux pays émergents. Par ailleurs, en élargissant sa gamme de produits et en identifiant de nouveaux segments de marché, le Groupe parvient également à atténuer son niveau de risque.

Par ailleurs, et depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le Groupe surveille attentivement l'évolution de la situation politique, économique et sécuritaire, et met en œuvre une évaluation régulière des risques et une adaptation flexible de la stratégie commerciale du Groupe. Il est précisé que le Groupe a intensifié cette surveillance compte tenu de la recrudescence du conflit Israélo-palestinien.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

³⁵ Ont été considérés comme pays émergents l'Afrique-du-Sud, l'Arabie-Saoudite, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, la Pologne, la Russie, la Thaïlande et la Turquie. Définition publiée par Francisco ARIZALA, économiste et Di YANG, analyste chercheuse au département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI (Du chemin à parcourir, Juin 2021, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2021/06/pdf/the-future-of-emerging-markets-duttagupta-and-pazarbasioglu.pdf>)

3.2.7. Risques liés à la défaillance de l'outil de production

Le Groupe assure presque l'ensemble du processus de fabrication de ses produits sur ses trois sites de production implantés à Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Georges-sur-Loire et Suzhou. Ces sites font l'objet d'efforts permanents en termes d'investissement, de prévention, de perfectionnement et de maintenance des installations pour limiter les risques d'arrêt de la production, du fait d'incidents techniques ou humains.

Néanmoins, les machines et équipements utilisés dans le processus de production peuvent subir des pannes ou des dysfonctionnements, ce qui pourrait entraîner des interruptions de production et des retards dans la livraison des produits. Par ailleurs, si le Groupe ne parvenait pas à suivre les dernières évolutions industrielles et à mettre à jour son outil de production, il risque de devenir obsolète, ce qui pourrait entraîner une baisse de compétitivité, une diminution de la qualité des produits et une perte de parts de marché.

Le Groupe peut ainsi faire face à des interruptions imprévues de production, notamment à la suite d'erreurs humaines ou de défaillances de matériels, susceptibles d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

La formation des employés est une priorité pour le Groupe dans le cadre de l'exploitation de ses sites de production. Il accorde également une attention particulière au suivi, à la maintenance et à l'adaptation de ses installations afin de répondre de manière efficace aux risques opérationnels identifiés.

Le Groupe utilise trois usines de production distinctes. Cette diversification des sites de production permet de répartir les risques et d'atténuer les conséquences potentielles en cas de problème sur l'un des sites. Ainsi, toute perturbation ou incident sur une usine n'affecte pas l'ensemble de la production, assurant ainsi une continuité opérationnelle plus fiable.

En outre, chaque ligne de production est spécifiquement dédiée à un segment de produits particulier. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement sur l'une des lignes, le groupe serait en mesure de poursuivre la production sur les autres lignes disponibles, limitant ainsi l'impact sur l'ensemble de ses marchés.

Le Groupe réalise des investissements réguliers dans son outil de production et dans des machines technologiques avancées. Par exemple, il a mis en place des lignes entièrement robotisées pour optimiser la productivité et la précision de la production sur les godets. Cette automatisation permet non seulement de réduire les risques d'erreurs humaines, mais aussi d'améliorer la vitesse, la qualité et l'efficacité globale des processus de production.

Le Groupe dispose également d'une assurance multirisque pour son usine de production en France (zone d'activité de la Lande à Saint Georges sur Loire), permettant d'assurer les bâtiments, le mobilier/matériel, les marchandises et autres, en cas de survenance de divers événements (incendie, explosion, vandalisme, etc.).

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.3. Risques financiers

3.3.1. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à des besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles à court terme.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et du premier semestre 2023, le Groupe a connu une croissance de ses ventes de produits sur le segment protection contre les explosions de poussières, qui a impacté son besoin en fonds de roulement. D'autre part, le Groupe a décidé d'accélérer le développement de son outil de production en France depuis 2021, en ayant recours à des financements (i) pour la modernisation de son matériel et de ses équipements (deux prêts de 300 k€ chacun amorti sur 5 ans), (ii) pour les travaux de réhabilitation du bâtiment acquis en 2018 (920 k € amortis sur 15

ans), (iii) pour la création d'une nouvelle zone de stockage (420 k€ amortis sur 15 ans et 120 k€ amortis sur 10 ans) et (iv) pour la création d'une ligne de peinture au sein de l'usine en France (500 k€ amortis sur 7 ans). Enfin, le Groupe mobilise une partie de sa trésorerie à la production de panneaux dédiés au BESS, pour répondre aux dernières commandes reçues.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier du Groupe par échéance au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023.

31-déc-22

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 347	1 036	3 127	1 185
Intérêts courus sur emprunts	71	71	-	-
Emprunts en crédit-bail	634	165	469	-
Concours bancaires courants	14	14	-	-
Autres dettes financières	73	73	-	-
Total	6 140	1 359	3 596	1 185

30-juin-23

En K€	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 855	1 170	3 469	1 216
Intérêts courus sur emprunts	67	67	-	-
Emprunts en crédit-bail	704	200	504	-
Concours bancaires courants	27	27	-	-
Autres dettes financières	600	600	-	-
Total	7 253	2 064	3 973	1 216

Compte tenu de la trésorerie du Groupe au 30 juin 2023, d'un montant de 1 492 k€, l'endettement financier net du Groupe s'élève à cette même date à 5 761 k€.

L'endettement financier est composé d'emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit pour 5 855 k€ dont 1 300 k€ au titre de Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») amortissables sur 5 ans à compter de l'exercice 2021.

Les autres dettes financières du Groupe comprennent 534 k€ d'avances en comptes courants d'associés dont 525 k€ correspondent aux dividendes non encore versés au titre de l'exercice 2022.

Au 30 juin 2023, les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant de la garantie :

- De privilège de prêteur de deniers s'élèvent à 733 992 euros en capital,
- D'hypothèque conventionnelle s'élèvent à 1 906 225 euros en capital,
- D'engagement d'hypothèque s'élèvent à 280 187 euros en capital
- De nantissement des actions NSI Plastique devenu STIF PLASTIC : 295 475 euros en capital.

Au 13 octobre 2023, les emprunts auprès des établissements de crédit sont à hauteur de 6 808 k€ dont 2 229 k€ à échéance moins de 1 an. Ils comprennent des billets de trésorerie pour un montant de 1 050 k€, lesquels ont été souscrits entre juillet et septembre 2023 pour financer le BFR du Groupe. Les échéances de ces billets de trésorerie sont à mi-décembre 2023. A noter que depuis le 31 octobre 2023, le Groupe a souscrit à un nouveau billet de trésorerie à échéance mi-décembre 2023 pour un montant de 200 k€.

Les comptes courants d'associés sont de 261 k€ au 13 octobre 2023 et ont été en partie remboursés entre le 30 juin 2023 et le 13 octobre 2023.

Le montant de la trésorerie du Groupe au 13 octobre 2023 est de 706 k€.

Le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de liquidité à court terme. Ainsi, si le Groupe devait poursuivre la stratégie actuellement déployée, les besoins de trésorerie pour les douze (12) mois à compter de la date du Document d'Enregistrement seraient couverts par ses prévisions d'activités.

Toutefois, la mise en œuvre de la stratégie du Groupe (telle que décrite à la section 2.2.4 « Stratégie et objectif du Groupe »), implique des investissements additionnels qui seront financés grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée sur Euronext Growth Paris.

Mesures de gestion des risques

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables. A ce titre, le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser ce risque, à savoir, entre autres :

- Le Groupe a la possibilité de prolonger, selon sa volonté, les lignes de crédit à court terme, initialement échues à mi-décembre 2023. Il a également obtenu la possibilité d'effectuer un tirage supplémentaire à hauteur de 500 k€ pour financer son BFR,
- Le Groupe a l'intention de diminuer son besoin en fonds de roulement, qui se trouve être particulièrement élevé en fin d'année en raison de la production en grande quantité de panneaux dédiés au BESS, et par conséquent la constitution d'un stock important,
- Le Groupe va également poursuivre l'utilisation de ses contrats d'affacturage. Au 30 juin 2023, les créances commerciales vendues dans le cadre du contrat d'affacturage s'élevaient à 4 943 k€,
- Le Groupe est en attente de recevoir des paiements significatifs pour des livraisons de panneaux BESS déjà effectuées, totalisant une somme excédant 1,5 M€, d'ici le début du mois de décembre 2023.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

3.3.2. Risques de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société souhaite procéder, une fois ses titres inscrits aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Mesures de gestion des risques

Néanmoins, les instruments financiers qui seront mis en place et donnant accès au capital de la Société ne devraient pas dépasser 3% du capital, ce qui en limite l'impact dilutif.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

3.3.3. Risques de change

L'implantation du Groupe à l'international l'expose à des risques de change, liés aux fluctuations des devises étrangères.

Ce risque concerne notamment les fluctuations des taux de change lors des transactions commerciales entre les sociétés françaises et sa filiale chinoise, STIF Asia, et/ou les autres filiales asiatiques. Si la

monnaie chinoise se dévalue par rapport à l'euro, cela peut entraîner une réduction des revenus des filiales lors de la conversion des recettes en euros. À l'inverse, si la monnaie chinoise s'apprécie, cela peut augmenter les revenus en euros, mais également rendre les produits des filiales plus chers pour les clients chinois, ce qui pourrait affecter la compétitivité du Groupe.

Le taux de change impacte également la conversion des états financiers consolidés asiatiques en euros lors de la consolidation des comptes du Groupe. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur des actifs et des passifs, ainsi que sur les résultats consolidés du Groupe.

Une incapacité du Groupe à contrôler des variations défavorables des taux de change pourraient affecter négativement ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe ne considère pas être significativement impacté par ces fluctuations de taux de change dans la mesure où sa filiale en Chine effectue la plupart de ses achats et ventes en monnaie locale, principalement en Asie. Tandis que les autres entités du Groupe effectuent leurs dépenses et leurs facturations principalement en euros.

Aussi, le risque de change est également limité en raison du faible montant de transactions entre les filiales asiatiques et les sociétés françaises.

Dès lors, le Groupe n'a pas mis en place d'assurances spécifiques pour couvrir les expositions aux fluctuations des taux de change. Néanmoins, il surveille régulièrement les marchés et les risques de change afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels sur ses activités.

Enfin, avec le développement prévu de l'activité aux Etats-Unis, le Groupe prévoit de souscrire à une assurance contre les fluctuations de taux de change afin de réduire l'incertitude et à garantir une certaine stabilité des revenus et des coûts liés à ces transactions.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.3.4. Risques liés au besoin de financement

Le Groupe a des besoins de financement importants notamment pour poursuivre (i) son développement commercial à l'international, (ii) le déploiement d'un nouveau site de production aux Etats-Unis et la densification de celui en Chine, (iii) la consolidation de son avance technologique.

Les besoins de financement du Groupe ont jusqu'à présent été assurés par recours aux fonds propres et par voie d'endettement bancaire (voir section 2.5.4. du présent Document d'enregistrement).

Au 30 juin 2023, la trésorerie est de 1 492 k€ et l'endettement financier net du Groupe s'élève à cette même date à 5 761 k€.

L'endettement financier est composé d'emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit pour 5 855 k€ € dont 1 300 k€ au titre de Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») amortissables sur 5 ans à compter de l'exercice 2021.

Les autres dettes financières du Groupe comprennent 534 k€ d'avances en comptes courants d'associés dont 525 k€ correspondent aux dividendes non encore versés au titre de l'exercice 2022.

Au 30 juin 2023, les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant de la garantie :

- De privilège de prêteur de deniers s'élèvent à 733 992 euros en capital,
- D'hypothèque conventionnelle s'élèvent à 1 906 225 euros en capital,
- D'engagement d'hypothèque s'élèvent à 280 187 euros en capital
- De nantissement des actions NSI Plastique devenu STIF PLASTIC : 295 475 euros en capital.

Au 13 octobre 2023, les emprunts auprès des établissements de crédit sont à hauteur de 6 808 k€ dont 2 229 k€ à échéance moins de 1 an. Ils comprennent des billets de trésorerie pour un montant de 1 050 k€, lesquels ont été souscrits entre juillet et septembre 2023 pour financer le BFR du Groupe. Les échéances de ces billets de trésorerie sont à mi-décembre 2023. A noter que depuis le 31 octobre 2023, le Groupe a souscrit à un nouveau billet de trésorerie à échéance mi-décembre 2023 pour un montant de 200 k€.

Les comptes courants d'associés sont de 261 k€ au 13 octobre 2023 et ont été en partie remboursés entre le 30 juin 2023 et le 13 octobre 2023.

Le montant de la trésorerie du Groupe au 13 octobre 2023 est de 706 k€.

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe privilégie le recours à l'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris pour satisfaire ses besoins de financement.

Toutefois, si les fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Growth® ne devaient pas couvrir l'intégralité des besoins de financements nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie à court et moyen terme, le Groupe pourrait avoir recours à d'autres financements, en particulier des financements bancaires, pour couvrir les besoins restants.

La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, le Groupe ne peut garantir que les fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables (se référer à la section 3.3.1. du présent Document d'enregistrement pour le détail des emprunts et de la trésorerie à date).

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir reporter le déploiement de ses capacités de production, ralentissant ainsi sa croissance notamment sur les nouveaux marchés.

Mesures de gestion des risques

L'augmentation de capital qui interviendrait dans le cadre du projet d'introduction en bourse sur Euronext Growth® permettrait en outre au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie (telle que décrite à la section 2.2.4 « Stratégie et objectif du Groupe »).

Si toutefois, le montant levé ne couvrirait pas l'ensemble des besoins, le Groupe mènerait les projets prioritaires en premier lieu et financerait, si cela est possible, le reste des projets par financement bancaire.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.4. Risques réglementaires et juridiques

3.4.1. Risques liés à la gouvernance de la Société

La direction et l'administration de la Société sont l'œuvre du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Conseil d'administration, composé uniquement de trois membres du groupe familial historique.

La Société s'engage à nommer, dans les 18 mois suivant l'opération d'introduction en bourse, au moins un administrateur indépendant, répondant aux critères du Code Middlenext (recommandation n°3). Les pouvoirs de direction et d'administration de la Société et du Groupe, historiquement centralisés, demeureront ainsi, dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, concentrés entre les dirigeants familiaux.

S'agissant du vote des éventuelles conventions soumises à contrôle, dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants :

- La procédure d'autorisation par le Conseil des conventions soumises à contrôle ne vise pas les conventions à conclure entre la Société et ses filiales à 100 % (art. L225-39 du Code de commerce), telles que STIF France, STIF Componentes Industriales Iberica SL et STIF AMERIQUE INC.

- Pour les conventions soumises à contrôle, si aucun membre du Conseil d'administration ne peut voter compte tenu du fait que tous les membres sont directement ou indirectement intéressés à la convention, ou considérés en situation de conflit d'intérêts (Recomm. AMF 2021-05 modifiée le 29-4-2021), il conviendra d'appliquer la procédure de régularisation prévue par l'article L.225-42 du Code de commerce (vote de l'assemblée sur rapport spécial du commissaire aux comptes).

La réunion actuelle des pouvoirs des organes de direction de la Société facilite des prises de décisions souples, efficaces et réactives, ce qui a notamment participé à la croissance de la Société jusqu'à ce jour.

La nomination d'administrateurs indépendants permettrait toutefois d'apporter un regard extérieur et nouveau sur les décisions des dirigeants.

Par ailleurs, à la date des présentes, la Société n'a pas mis en place de comité des nominations et des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. La Société pourrait éventuellement être tenue responsable de certaines décisions prises sans ce regard objectif extérieur, ou la consultation de comités spéciaux, si ces décisions s'avéraient défavorables à la Société ou au Groupe.

Cette responsabilité pourrait donner lieu à des dommages intérêts, ou à une éventuelle action en responsabilité contre les dirigeants de la Société, susceptibles d'affecter défavorablement ses résultats et sa réputation.

Mesures de gestion des risques

Les risques susvisés apparaissent limités tant dans leur éventualité qu'au regard de leur étendue. Ils sont en outre restreints dans le temps, dès lors que la Société s'engage à nommer un ou plusieurs administrateurs indépendants dans les 18 mois suivant l'opération d'introduction en bourse. Elle s'attache à se conformer aux recommandations du Code Middlenext autant que possible.

Par ailleurs, les décisions prises par les organes sont guidées par l'intérêt social ou l'intérêt du Groupe. En outre, la gestion d'éventuels conflits d'intérêts est prévue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 9.4).

La mise en place d'une charte d'équité au sein de la Société n'est pas pertinente dès lors qu'elle ne compte qu'un seul salarié.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « **Elevé** »

3.4.2. Risques liés à la divulgation de la propriété intellectuelle, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe

Le Groupe s'appuie sur plusieurs expertises dans le cadre de ses activités et de son développement, notamment pour ses gammes de produits dédiées à la protection contre les explosions. À la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe a déposé 4 brevets pour des produits liés à la protection contre les explosions, lesquels constituent des innovations significatives. Il détient par ailleurs 3 brevets sur les raccords et son produit Vigiflam (se référer à la section 2.2.8. du présent Document d'enregistrement). En revanche, pour les autres produits (godets, autres raccords, panneaux Vigilex...), le Groupe a pris la décision de ne pas les protéger par le biais de brevets, considérant que ces produits ne bénéficient pas d'innovations aussi importantes.

Bien que le Groupe ait mis en œuvre les mesures qu'il estime nécessaires à l'obtention, la conservation et la protection de ses brevets, marques et savoir-faire, l'identification d'une invention brevetable et le maintien en vigueur et la défense des brevets présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques complexes. La délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité qui pourrait être contestée devant une instance judiciaire dans le cas d'une demande en nullité présentée par un tiers. De même, le fait d'être titulaire d'un brevet ne signifie pas que son titulaire bénéficiera d'un monopole sur la commercialisation d'un produit breveté car il peut exister un produit concurrent qui aurait les mêmes caractéristiques fonctionnelles. Les concurrents du Groupe pourraient en outre contourner les brevets du Groupe et exploiter licitement une technologie proche de celle protégée par les brevets du Groupe. A cet égard, le Groupe ne peut garantir de manière certaine que :

- Ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- Des tiers n'agiront pas à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir notamment des dommages et intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés.

Par ailleurs et concernant les produits non brevetés, d'autres entreprises pourraient copier les procédés de fabrication et les techniques utilisées par le Groupe et pourraient ainsi reproduire et commercialiser les mêmes produits sans avoir investi dans la recherche et le développement.

De plus, les 3 produits déjà brevetés du Groupe ne font pas l'objet de protection hors de France. Ainsi, le Groupe s'expose aux mêmes risques à l'international que les produits non-brevetés.

L'absence de brevets pourrait également diminuer la valeur de l'entreprise, car cela réduit sa capacité à protéger et à exploiter pleinement son savoir-faire. Il pourrait être plus difficile de contrôler la divulgation d'informations sensibles à l'extérieur du Groupe. Les employés ou d'autres parties prenantes pourraient divulguer involontairement ou intentionnellement des informations confidentielles, ce qui pourrait compromettre la compétitivité et les avantages concurrentiels du Groupe.

Une incapacité du Groupe à limiter la divulgation et à protéger sa propriété intellectuelle, ses procédés de fabrication et son savoir-faire pourrait impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a entrepris le processus de protection par brevet, en France et à l'international, de l'ensemble de ses produits qui se distinguent par leurs innovations et leurs potentiels significatifs sur le marché.

Par ailleurs, le Groupe met également en place des mesures de protection alternatives, telles que le renforcement des contrôles d'accès aux informations sensibles, et la sensibilisation et la formation des employés sur l'importance de la protection des informations confidentielles et de mettre en place une culture de la confidentialité au sein de l'organisation.

Enfin, même si des concurrents souhaitaient reproduire les nouveaux produits innovants du Groupe, ils seraient confrontés à des besoins importants d'investissement dans l'outillage et les équipements de production.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

3.4.3. Risques liés aux évolutions de réglementation

Les activités du Groupe, et principalement les produits liés à la protection contre les explosions, sont soumis à un ensemble de lois et réglementations, qui évoluent rapidement au niveau national, mais également européen ou dans d'autres pays dans lesquels STIF est implanté.

Des changements dans les normes de sécurité, les exigences de conformité ou les certifications pourraient nécessiter des ajustements dans la conception, la fabrication ou l'installation de ses produits, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires ou des retards dans la mise sur le marché. Les évolutions de la réglementation pourraient également nécessiter des modifications ou des mises à jour des produits existants.

En cas de non-conformité aux réglementations en vigueur, le Groupe pourrait être tenu responsable légalement des conséquences liées à ses produits. Cela pourrait inclure des amendes, des sanctions, des poursuites judiciaires, des dommages et intérêts, ainsi que des atteintes à la réputation du Groupe.

A titre d'exemple, les équipements de protection des explosions de poussières du Groupe doivent être certifiés ATEX pour être commercialisés dans l'Union-Européenne. Pour que ses dispositifs soient certifiés ATEX, le Groupe doit être certifié ISO9001. Cette dernière certification doit faire l'objet d'un renouvellement annuel qui s'effectue dans le cadre d'un audit réalisé par l'INERIS, organisme notifié. Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée, le Groupe ne pourrait plus commercialiser ses équipements de protection des explosions de poussières dans l'Union-Européenne, ce qui pourrait

affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Le Groupe pourrait ainsi être touché par l'un ou plusieurs de ces événements, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe s'attache à rester informé des évolutions de la réglementation, de se conformer aux exigences en vigueur et d'anticiper les changements potentiels dans l'ensemble des pays dans lesquels il vend ses produits afin de s'adapter rapidement en cas d'évolutions significatives et de réduire ainsi les risques liés à la réglementation.

En outre, le Groupe estime que ce risque ne concerne pas l'ensemble de ses activités historiques.

Par ailleurs, le Groupe maîtrise parfaitement le processus de certification ISO9001 et n'a jamais fait l'objet d'une mise en non-conformité empêchant le renouvellement de cette certification.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.4.4. Risques liés à la sécurité des employés sur les sites de production exploités par le Groupe

Dans le cadre de l'exploitation de ses sites de production, la responsabilité du Groupe pourrait être mise en œuvre à la suite d'accidents susceptibles d'occasionner un dommage corporel auprès d'employés ou d'intervenants.

La survenance de ces accidents pourrait ainsi engager la responsabilité du Groupe sur le plan civil ou pénal et avoir un effet défavorable sur sa réputation, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe a déjà été confronté à un accident du travail en 2015, impliquant une blessure au doigt d'un ouvrier.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe attache une grande importance au suivi et à la maintenance de ses équipements et installations, et à la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés. Il met également en œuvre des politiques et des procédures de sécurité rigoureuses, forme son personnel et effectue des contrôles réguliers pour garantir le respect des normes de sécurité tels que :

- Contrôle trimestriel des 40 presses mécaniques,
- Vérification périodique des appareils de manutention (chariots, gerbeurs), des appareils de levage (ponts, palan, etc.), des portes et portails,
- Vérification périodique des installations électriques,
- Vérification périodique des extincteurs,
- Contrôle périodique des compresseurs et autres équipements sous pression (cuves machines),
- Contrôle périodique du réseau de gaz,
- Formation à la sécurité du personnel (SST, équipiers de 1^{ère} intervention).

A la date du présent Document d'enregistrement le Groupe ne compte aucun arrêt en cours à la suite d'un accident du travail.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.4.5. Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe relative à ses produits

Les produits vendus par le Groupe sont destinés à s'intégrer sur des systèmes dédiés à la manutention de produits en vrac ou à assurer la protection contre les explosions dans des environnements industriels et BESS. De fait, ils présentent plusieurs caractéristiques précises recherchées par les clients.

Dans le cours normal de ses activités le Groupe est exposé au risque que ses produits ne présentent pas les caractéristiques escomptées ou perdent ses caractéristiques plus vite que prévu.

Le Groupe pourrait ainsi engager sa responsabilité contractuelle ou être amené à devoir rembourser le client sur les produits présentant un défaut de fabrication, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement. A la date de présent Document d'enregistrement, des discussions sont en cours avec un client au sujet de l'étanchéité de panneaux d'explosion, dont la période de garantie a expiré. Ces discussions visent à déterminer les modalités de la maintenance de ces panneaux, garantissant ainsi leur performance et leur fonctionnement optimal au fil du temps.

De plus, les équipements de protection des explosions de poussières du Groupe doivent être certifiés ATEX pour être commercialisés dans l'Union-Européenne. Pour que ses dispositifs soient certifiés ATEX, le Groupe doit être certifié ISO9001. Cette dernière certification doit faire l'objet d'un renouvellement annuel qui s'effectue dans le cadre d'un audit réalisé par l'INERIS, organisme notifié. Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée, le Groupe ne pourrait plus commercialiser ses équipements de protection des explosions de poussières dans l'Union-Européenne, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle qualité spécifique pour chaque gamme de produits afin d'évaluer périodiquement leurs caractéristiques. A ce titre, le Groupe réalise un échantillonnage de certains de ces produits, comme les événements d'explosion, afin de s'assurer que ces derniers correspondent bien aux caractéristiques réglementaires.

Le Groupe est certifié ISO9001 sur ses sites de production en France situé ZI de la Lande, 49170 Saint-Georges-sur-Loire, et en Chine pour les activités de conception, production et vente de systèmes de protection contre les explosions et de composants pour la manutention et le stockage des produits en vrac. La certification a été délivrée le 13 mars 2023 pour une période de 1 an. En outre, le Groupe maîtrise parfaitement le processus de certification ISO9001 et n'a jamais fait l'objet d'une mise en non-conformité empêchant le renouvellement de cette certification.

En outre le Groupe dispose d'une assurance responsabilité civile produits garantissant l'indemnisation de dommages le cas échéant, laquelle n'a jamais été mise en œuvre à la date du présent Document d'enregistrement.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.4.6. Risques liés à la perte de contrôle de la Société sur ses filiales en Asie

La Société détient 51% du capital de la société STIF ASIA Pte Ltd (société de droit singapourien), les 49 % restants étant détenus par Terence Ng et ses trois frères.

Terence Ng est actuellement Director de STIF ASIA Pte Ltd et STIF (Suzhou) Componentes Co., Ltd. et José Burgos est Director de STIF ASIA Pte Ltd et Directeur Général de STIF (Suzhou) Componentes Co., Ltd.

La société STIF ASIA Pte Ltd détient le contrôle direct des sociétés STIF (Suzhou) Componentes Co., Ltd (société de droit chinois, immatriculée en Chine) et STIF INDONESIA (société de droit indonésien, immatriculée en Indonésie), et la société STIF ASIA Pte Ltd détient le contrôle indirect de la société

STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd. (société de droit chinois, immatriculée en Chine) (se référer à la section 2.3.1. pour plus d'information concernant l'organigramme juridique).

Une perte du contrôle que la Société détient à ce jour sur la société STIF ASIA Pte Ltd, lui ferait courir les risques suivants :

- une potentielle diminution du chiffre d'affaires et du résultat du groupe constitué par la Société et ses filiales (se référer à la section 3.2.4. pour plus de précision la contribution asiatique au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe),
- la perte de contrôle des décisions sociales des filiales asiatiques et subséquemment, si José Burgos venait à perdre ses mandats sociaux dans les filiales asiatiques, du pouvoir de gestion sur ces sociétés.

Une perte de contrôle de la filiale STIF ASIA Pte Ltd. pourrait impacter défavorablement l'activité, les résultats, la situation financière, la réputation et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le risque de perte de contrôle des sociétés chinoises, STIF (Suzhou) Componentes Co., Ltd et STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd., apparait comme limité dès lors que :

- ces deux sociétés sont contrôlées à 100% (directement et indirectement) par la société STIF ASIA Pte Ltd, située à Singapour,
- le Groupe n'est partie à aucun accord de Joint-Venture en Chine.

De plus, la Société envisage d'augmenter sa participation dans le capital de la société STIF ASIA Pte Ltd, pour la porter de 51% à 70%. Un accord a été signé en ce sens entre la Société et les actionnaires minoritaires de la société STIF ASIA Pte Ltd. Cette augmentation de la participation de la Société dans le capital de la société STIF ASIA Pte Ltd interviendrait par le biais de cessions de droits sociaux au profit de la Société.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

4.GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1.Organes d'administration et de direction générale

La Société a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée le 7 mars 2005. Elle a été transformée en société à responsabilité limitée le 30 mai 2011, puis en société par actions simplifiée le 1^{er} janvier 2019. Elle a enfin été transformée en société anonyme à conseil d'administration le 7 septembre 2023. Le conseil d'administration a opté pour la réunion des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

A la date du présent Document d'enregistrement, la direction de la Société est assurée par José Burgos en qualité de président du conseil d'administration et directeur général et par Manuel Burgos en tant que directeur général délégué.

4.1.1.Composition du conseil d'administration et de la direction générale

4.1.1.1.Conseil d'administration

A la date du présent Document d'enregistrement, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Adresse professionnelle	Fonction dans la Société	Indépendant	Date de début et fin de mandat
José Burgos	Siège social de la Société Zone d'activité de la Lande – 49170 Saint-Georges-sur-Loire	Administrateur et Président Directeur Général	Non	Nommé par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Manuel Burgos	Siège social de la Société Zone d'activité de la Lande – 49170 Saint-Georges-sur-Loire	Administrateur et Directeur Général Délégué	Non	Nommé par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Océane Burgos	Siège social de la Société Zone d'activité de la Lande – 49170 Saint-Georges-sur-Loire	Administrateur	Non	Nommée par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

Il est précisé que Manuel Burgos est le père de José Burgos, et qu'Océane Burgos est la fille de José Burgos.

Conformément au code de gouvernement d'entreprise tel que publié en septembre 2021 (le « Code Middlenext ») auquel la Société a décidé de se référer, les critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

Critères à apprécier	José Burgos	Manuel Burgos	Océane Burgos
ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe	X	X	X ^(*)
ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	✓	✓	✓
ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	X	X	✓
ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	X
ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓
Conclusion sur le statut d'indépendant	X	X	X

(*) Océane Burgos est employée par STIF France, depuis septembre 2021, en qualité d'apprentie assistante marketing.

Dans le tableau ci-dessus, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait.

A noter que la Société s'engage à nommer, dans les 18 mois suivant l'introduction en bourse, au moins un administrateur indépendant, répondant aux critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middledext.

4.1.1.2.Direction générale

A la date du présent Document d'enregistrement, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Nom	Mandat	Date de début et fin de mandat
José Burgos	Président Directeur Général	Nommé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2023 jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur (soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028)
Manuel Burgos	Directeur Général Délégué	Nommé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2023 jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur (soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028)

4.1.2. Autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale

Nom	Mandats et fonctions en cours exercés en dehors de la Société	Mandats et fonctions exercés en dehors de la Société et ayant cessé au cours des 5 dernières années
José Burgos	Président de JB PARTICIPATIONS Directeur de STIF ASIA Président directeur général de STIF DEVELOPMENT Ltd Directeur General de STIF Suzhou Président de STIF AMERIQUE Inc Manager de STIF USA, LLC	Président de STIF AMERICA
Manuel Burgos	Administrateur de STIF IBERICA	Gérant SCI POERAVA
Océane Burgos	Néant	Néant

4.1.3. Biographie de administrateurs

Les biographies de Manuel et José Burgos sont présentées dans la section 2.3.2.2. du présent Document d'enregistrement.

Océane Burgos

Océane Burgos est la petite fille du fondateur Manuel Burgos et la fille du Président Directeur Général José Burgos. Suite à un baccalauréat scientifique, elle a fait un BTS Commerce International et termine

en ce moment un MBA Management International Business au sein de l'établissement MBWAY à Angers, en alternance au sein de la société STIF France. Elle recevra le titre de Manager du Développement Commercial Niveau 7, code RNCP 36149.

4.1.4. Déclarations des administrateurs et de la direction générale

A la connaissance de la Société, à la date du présent Document d'enregistrement, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale :

- N'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- N'a été associé à faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- N'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins,
- N'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

4.2. Rémunérations et avantages

4.2.1. Rémunération des administrateurs et de la direction générale au titre des deux derniers exercices clos

Il est précisé qu'Océane Burgos a été nommée administrateur de la Société par l'assemblée générale du 7 septembre 2023. Avant cette date, elle n'exerçait aucune fonction de mandataire social au sein de la Société.

- **Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)**

	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2022
José Burgos – Président Directeur Général (au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société sous sa forme de SAS)		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice*	290 800 €*	348 000 €*
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	–	–
Sous-total	290 800 €	348 000 €
Manuel Burgos – Directeur Général Délégué (au titre de ses fonctions de Président de la Société sous sa forme de SAS)		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice*	264 800 €*	275 200 €*
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	–	–
Sous-total	264 800 €	275 200 €
Océane Burgos – Administrateur		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice**	7 418 €	19 617 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	–	–
Sous-total	7 418 €	19 617 €
Françoise Burgos, Directrice Générale Déléguée de la Société sous forme de SAS (mais ne disposant d'aucun mandat dans la Société sous sa forme de SA)		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice***	66 300 €	68 952 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement	–	–
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	–	–
Sous-total	66 300 €	68 952 €
Total dirigeants mandataires sociaux	629 318 €	711 769 €

Il est précisé qu'aucune rémunération variable n'est envisagée pour les dirigeants mandataires sociaux.

* rémunération brute annuelle, en ce inclus les avantages en nature de 4.800 euros par an et une prime exceptionnelle, mais hors prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération

** Rémunération en qualité d'apprentie assistante marketing au sein de la société STIF France

*** rémunération brute annuelle, en ce incluse une prime exceptionnelle, mais hors prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération

- **Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)**

	Exercice clos le 31/12/2021		Exercice clos le 31/12/2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
José Burgos – Président Directeur Général (au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société sous sa forme de SAS)				
Rémunération fixe*	264 000 €	264 000 €	343 200 €	343 200 €
Rémunération variable annuelle	–	–	–	–
Rémunérations variables pluriannuelles	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	22 000 €	22 000 €	–	–
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	–	–	–	–
Avantages en nature**	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €
Sous-total	290 800 €	290 800 €	348 000 €	348 000 €
Manuel BURGOS – Président Directeur Général (au titre de ses fonctions de Président de la Société sous sa forme de SAS)				
Rémunération fixe*	240 000 €	240 000 €	270 400 €	270 400 €
Rémunération variable annuelle	–	–	–	–
Rémunérations variables pluriannuelles	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	20 000 €	–	–	20 000 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	–	–	–	–
Avantages en nature**	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €
Sous-total	264 800 €	244 800 €	275 200 €	295 200 €
Françoise Burgos, Directrice Générale Déléguée de la Société sous forme de SAS (mais ne disposant d'aucun mandat dans la Société sous sa forme de SA)				
Rémunération fixe*	61 200 €	61 200 €	68 952 €	68 952 €

Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	5 100 €	5 100 €	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Sous-total	66 300 €	66 300 €	68 952 €	68 952 €
Total dirigeants mandataires sociaux	621 900 €	601 900 €	692 152 €	712 152 €

* hors prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération

** Les avantages en nature alloués à José et Manuel Burgos correspondent à la mise à disposition à ces derniers, par la société STIF, de véhicules de tourisme. Le montant de l'avantage en nature dont bénéficie José Burgos a été réévalué à compter du 1^{er} janvier 2023, suite à un changement de véhicule. Le montant de cet avantage en nature n'a pas été modifié depuis la transformation en SA.

- **Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)**

	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2022
Océane Burgos – Administrateur		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (en qualité d'apprentie assistante marketing au sein de la société STIF France)	7 417,64 €	19 617,48 €
Sous-total	7 417,64 €	19 617,48 €
Total dirigeants mandataires sociaux	7 417,64 €	19 617,48 €

- **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)**

Néant

- **Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social (tableau 5)**

Néant

- **Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (tableau 6)**

Néant

- **Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 7)**

Néant

- **Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (tableau 8)**
Néant

- **Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (tableau 9)**
Néant

- **Historique des attributions gratuites d'actions (tableau 10)**
Néant

- **Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (tableau 11)**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
José Burgos, Président Directeur Général Date du début de mandat : 07/09/2023 Fin de mandat : AGO annuelle 2029		X		X		X		X
	Nommé par la réunion du conseil d'administration du 07/09/2023 A l'expiration de son mandat d'administrateur (soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028)							
Manuel Burgos, Directeur Général Délégué Date du début de mandat : 07/09/2023 Fin de mandat : AGO annuelle 2029		X		X		X		X
	Nommé par la réunion du conseil d'administration du 07/09/2023 A l'expiration de son mandat d'administrateur (soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028)							

4.2.2. Politique de rémunération des administrateurs et de la direction générale au titre de l'exercice en cours

4.2.2.1. *Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux*

Politique de rémunération du Président Directeur Général

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 septembre 2023, la rémunération fixe de José Burgos pour ses fonctions de Président Directeur Général a été fixée à la somme de trois cent quarante-trois mille deux cents euros (343 200 €) brute annuelle.

José Burgos bénéficie en outre d'avantages en nature d'un montant de 9.600 euros par an.

La Société acquitte les différentes charges sociales obligatoires afférentes à cette rémunération.

Il n'est pas prévu l'attribution d'une rémunération conditionnelle ou exceptionnelle en cas de réussite de l'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris ou postérieurement à cette inscription.

José Burgos a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Politique de rémunération du Directeur général délégué

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 septembre 2023, la rémunération fixe de Manuel Burgos pour ses fonctions de Directeur Général Délégué a été fixée à la somme de trois cent cinquante-sept mille cinq cents (357 500 €) brute annuelle.

Manuel Burgos bénéficie en outre d'avantages en nature d'un montant de 4.800 euros par an.

La Société acquitte les différentes charges sociales obligatoires afférentes à cette rémunération.

Il n'est pas prévu l'attribution d'une rémunération conditionnelle ou exceptionnelle en cas de réussite de l'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris ou postérieurement à cette inscription.

Manuel Burgos a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Il est par ailleurs précisé que José et Manuel Burgos bénéficient d'avantages en nature correspondant à la mise à disposition à ces derniers, par la société STIF, de véhicules de tourisme. Le montant de l'avantage en nature dont bénéficie José Burgos a été réévalué à compter du 1^{er} janvier 2023, suite à un changement de véhicule. Le montant de cet avantage en nature n'a pas été modifié depuis la transformation en SA.

4.2.2.2. Politique de rémunération des administrateurs

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité susceptible d'être dû en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non-concurrence.

Il est précisé que les administrateurs peuvent se voir allouer une rémunération dont le montant maximum est voté annuellement par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée librement par le conseil d'administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Aux termes de la 6^{ème} résolution de l'ordre du jour ordinaire de l'assemblée générale du 7 septembre 2023, les actionnaires de la Société ont fixé à 45 000 euros le montant maximum de la rémunération à répartir annuellement entre les administrateurs, étant précisé que ce montant restera valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire, et sous réserve d'ajustements qui pourraient être décidés lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle, au vu du nombre de réunions du conseil d'administration effectivement tenues.

Le conseil d'administration du 7 septembre 2023 a décidé de répartir également la rémunération entre ses membres à concurrence d'un montant de deux mille euros (2 000 €) par réunion du Conseil d'administration, ledit montant incluant la rétribution du temps consacré par chaque membre du Conseil à la préparation de la réunion (examen de l'ordre du jour et étude des documents présentés, le cas échéant, à l'analyse du Conseil).

Par ailleurs, chaque administrateur a droit, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement de tous les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat social.

4.2.3. Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

4.3. **Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction générale**

A la date du présent Document d'enregistrement, les participations au capital de la Société détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'ils contrôlent, se présentent comme suit :

Mandataire social	Nombre d'actions* et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
JB PARTICIPATIONS	2 657 500	71,824%
Manuel BURGOS	643 000	17,378%
José BURGOS (directement)	100	0,003%
Océane BURGOS	100	0,003%
TOTAL	3 300 700	89,208%
José BURGOS (indirectement-via JB Participations – et directement)	2 657 600	71,827%

4.4. **Code de gouvernance d'entreprise**

Dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment, de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

La Société a choisi de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middelnext (le « Code Middelnext »), ce code étant disponible sur le site internet de Middelnext (<https://www.middelnext.com/>).

A la date du présent Document d'enregistrement, la Société se conforme à une partie des recommandations du Code Middelnext. Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations du Code Middelnext :

Recommandations du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil		X ³⁶
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil	X ³⁷	
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités		X ³⁸
R7 : Mise en place de comités		X ³⁹
R8 : Mise en place d'un comité RSE		X ⁴⁰
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R10 : Choix de chaque administrateur	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X ⁴¹	
R12 : Rémunération des administrateurs	X	

³⁶ La Société s'engage à nommer un ou plusieurs administrateurs indépendants dans les 18 mois suivants l'introduction en bourse.

³⁷ Le règlement intérieur du Conseil d'administration, qui a été adopté par ledit Conseil lors de sa réunion du 7 septembre 2023, comporte un article 10 sur ce point. Au terme de cet article, tous les administrateurs bénéficieront d'un droit à la formation dans tous les domaines nécessaires pour le bon exercice de leur mandat social (le cas échéant, maximum de trois (3) jours de formation sur des thématiques financières et juridiques spécifiques ainsi qu'une visite annuelle d'un ou plusieurs sites du Groupe STIF afin de former et de sensibiliser les administrateurs à l'activité opérationnelle du Groupe).

³⁸ Des échanges entre les administrateurs hors la présence des dirigeants ne seront pas possibles, compte tenu de la composition envisagée du Conseil d'administration, dans l'attente de la nomination d'administrateurs indépendants. Cependant, les recommandations suivantes seront remplies :

- La fréquence et la durée des réunions permettront un examen approfondi des thèmes abordés. En effet, l'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et tient au moins quatre (4) séances par an. L'article 3 dudit règlement prévoit que le Président du Conseil « s'assure que le Conseil d'administration consacre un temps suffisant aux débats et accorde à chacun des points de l'ordre du jour un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la Société. Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions »,
- Chaque réunion du Conseil fera l'objet d'un procès-verbal résumant les débats (article 17 des statuts et article 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration).

³⁹ Le Conseil d'administration aura en charge, notamment, le suivi de la politique comptable et financière de la Société.

⁴⁰ La mise en place d'un comité RSE a été mentionnée comme non appliquée dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants par la Société.

⁴¹ En l'absence d'administrateur indépendant, un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'administration ne présente pas d'utilité à ce jour.

R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X ⁴²	
R14 : Relation avec les actionnaires	X	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X ⁴³
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁴⁴	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X ⁴⁵	
R18 : Cumul du contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue de points de vigilance	X	

⁴² La politique d'évaluation des travaux du Conseil est définie à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'administration. Au terme de cet article, le Président du Conseil invitera, une fois par an, les administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil ainsi que sur la préparation de ses travaux. Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de la séance. Le Conseil, s'il le souhaite, pourra à cet effet se faire accompagner par un tiers. Le Président rendra compte, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, que cette procédure a bien eu lieu.

⁴³ Ce critère n'est pas pertinent à ce jour, considérant l'effectif salarié de la Société. Une politique sera définie et mise en œuvre en ce sens si l'effectif salarié de la Société venait à croître.

⁴⁴ Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16 du code Middlednext, il est compris entre 8,8 (salaire moyen) et 11,2 (salaire médian) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour Monsieur José Burgos. Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2022. Il a été calculé en prenant la filiale STIF France, de manière à être plus probant (en effet, la Société ne comptait aucun salarié en 2022).

José Burgos, Président Directeur Général de la Société, bénéficie de l'appui du Directeur Général Délégué, Manuel Burgos, fondateur et dirigeant historique du groupe, qui dispose de pouvoirs identiques sauf limitations spécifiques. La structure moniste de la gouvernance apparaît adaptée au groupe STIF. Par ailleurs, Océane Burgos a accédé aux fonctions d'administrateur et poursuit son apprentissage au sein du groupe.

5.INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1.Informations financières historiques

5.1.1.Comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022



Bureau Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 Nantes Cedex 3
T : +33(0) 2 40 50 12 61
strego.nantes@strego.fr
www.bakertillystrego.com

STIF

Comptes consolidés
Exercices du 01/01/2022 au 31/12/2022
et du 01/01/2021 au 31/12/2021

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papleau de la Verrie - BP 70946 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 8.812.692 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.



Sommaire

ETATS FINANCIERS

Bilan actif consolidé	2
Bilan passif consolidé	3
Compte de résultat consolidé	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
Tableau de variation des capitaux propres	7

ANNEXE

Note d'introduction	6
Faits caractéristiques de l'exercice	6
1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation	7
1.1.Périmètre de consolidation	7
1.2.Référentiel comptable	8
1.3.Modalités de consolidation	8
1.4.Méthodes et règles d'évaluation	10
1.5.Principes de consolidation	13
2. Informations permettant la comparabilité des comptes	15
2.1.Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts	15
2.2.Changements comptables	15
3. Explications des postes du bilan consolidé	16
3.1.Ecarts d'acquisition	16
3.2.Actif immobilisé	16
3.3.Amortissements et dépréciations des immobilisations	17
3.4.Immobilisations financières	18
3.5.Location-financement	19
3.6.Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés	20
3.7.Stocks	21
3.8.Clients et comptes rattachés	21
3.9.Autres créances et comptes de régularisation	22
3.10.Trésorerie	23
3.11.Tableau de flux de trésorerie	24
3.12.Capital	25
3.13.Ecarts de conversion	25
3.14.Autres capitaux propres	26
3.15.Capitaux propres	26
3.16.Provisions pour risques et charges	27
3.17.Emprunts et dettes financières	28
3.18.Fournisseurs et comptes rattachés	29
3.19.Autres dettes et comptes de régularisation	30
4. Explications des postes du compte de résultat consolidé	31
4.1.Chiffre d'affaires	31
4.2.Autres produits d'exploitation	32
4.3.Achats consommés	32
4.4.Charges de personnel et effectif	32
4.5.Autres charges d'exploitation	33
4.6.Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34
4.7.Information sectorielle du résultat d'exploitation	34
4.8.Produits et charges financiers	34
4.9.Produits et charges exceptionnels	35
4.10.Impôts sur les résultats	35
5. Autres informations	37
5.1.Résultat par action	37
5.2.Engagements hors bilan	37
5.3.Honoraires des commissaires aux comptes	38
5.4.Evénements postérieurs à la clôture	38
5.5.Transactions avec les parties liées	38
5.6.Rémunération des dirigeants	38
5.7.Passage des comptes sociaux aux comptes consolidés	39

Bilan Actif consolidé

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3.2	36 428	20 491
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	3.1		
Immobilisations corporelles	3.2	7 314 061	5 025 834
Immobilisations financières	3.4	246 458	360 591
ACTIF IMMOBILISE		7 596 945	5 406 916
Stocks et en-cours	3.7	4 824 366	4 287 927
Clients et comptes rattachés	3.8	2 080 032	2 046 042
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.9	897 538	765 714
Disponibilités	3.10	1 921 894	1 895 223
ACTIF CIRCULANT		9 723 830	8 994 906
TOTAL ACTIF		17 320 775	14 401 822

Bilan Passif consolidé

	Note	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.12	1 554 000	1 554 000
Réserves et résultat consolidés (2)	3.15	2 808 638	1 903 725
Autres (3)	3.15	183 663	187 500
Capitaux propres - Part du groupe		4 546 301	3 645 225
Intérêts minoritaires	3.15	1 465 343	1 074 790
Provisions	3.16	534 302	516 891
Emprunts et dettes financières	3.17	6 139 935	4 786 356
Fournisseurs et comptes rattachés	3.18	2 472 067	2 454 393
Autres dettes et comptes de régu. (5)	3.19	2 162 827	1 924 167
Dettes		10 774 829	9 164 916
TOTAL PASSIF		17 320 775	14 401 822

Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	4.1	31 165 170	26 647 173
Autres produits d'exploitation	4.2	706 883	685 365
Achats consommés	4.3	13 969 603	11 994 347
Charges de personnel (1)	4.4	8 337 147	7 611 095
Autres charges d'exploitations	4.5	5 380 748	3 758 156
Impôts et taxes		375 485	309 619
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	4.6	1 253 189	1 236 242
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		2 555 881	2 423 079
Dotations aux amor. et dépré. des écarts d'acquisition	3.1		
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA	4.7	2 555 881	2 423 079
Produits et charges financières	4.8	-46 729	-116 317
Produits et charges exceptionnelles	4.9	84 303	919
Impôts sur les résultats	4.10	309 161	408 318
Résultat d'ensemble consolidé		2 284 294	1 899 363
Intérêts minoritaires		569 738	359 931
Résultat net (Part du Groupe)		1 714 556	1 539 432

ANNEXE



Note d'introduction

Les présents comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société STIF sur le marché Euronext Growth Paris. Ils ont été préparés spécifiquement pour les besoins du Document d'enregistrement soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration le 21 septembre 2023.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 constituent les premiers états financiers consolidés du Groupe et sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Ce jeu de comptes unique sur deux exercices ne vient pas se substituer aux comptes individuels de chacun des exercices clos au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 qui ont été approuvés respectivement en date du 5 mai 2023 et du 18 mai 2022.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

Faits caractéristiques de l'exercice

• Activités

Faits caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

STIF a poursuivi les travaux importants engagés en 2021 de réhabilitation et d'extension de bâtiments en France. Certaines tranches de travaux ont été mises en service en 2022 et donc commencées à être amorties, d'autres étaient en cours de réalisation au 31 décembre 2022. Ainsi, ces immobilisations en cours à la date de clôture de ce bilan étaient de 622 643 euros.

Depuis le 24 février 2022, le conflit armé qui oppose la Russie à l'Ukraine et la décision de la Russie de fermer les gazoducs approvisionnant les pays de l'Europe de l'Ouest en énergie ont eu pour effet une tension sur les approvisionnements en matières premières, en énergie, gaz, électricité et biomasse, et l'accélération de la transition énergétique.

Cette situation a eu des incidences sur le prix des énergies et a amené le Groupe à mettre en place un ensemble d'actions qui ont permis de réduire les consommations de gaz, et à répercuter sur ses prix de vente une partie du surcoût énergétique.

Ce conflit n'a pas d'effet à ce jour sur la continuité de l'activité de l'entité.

Faits caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

Au cours de l'exercice, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité et le fonctionnement de l'entreprise ainsi que sur celles de ses filiales et, par conséquent, sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

STIF a engagé sur 2021 une première tranche de travaux importants de réhabilitation/mise aux normes sur le bâtiment acquis en 2018 en France. Ces travaux figurent en immobilisations en cours au 31 décembre 2021 pour 777 099 euros. Ces travaux sont financés par emprunts.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

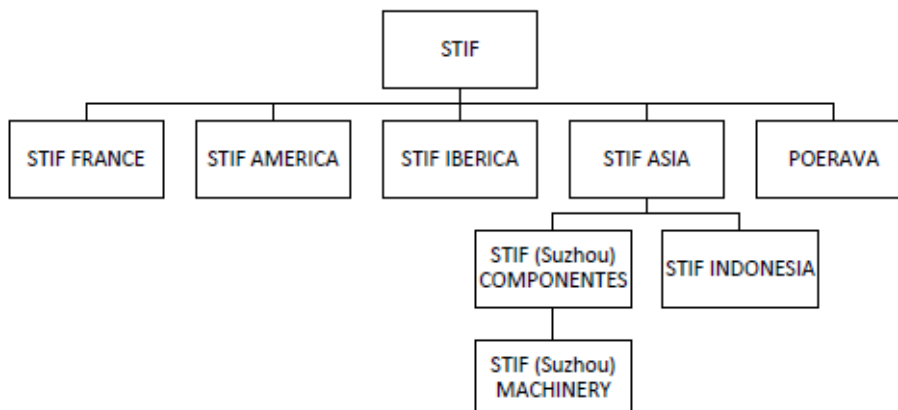
1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 8 entités, comme la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2022	2021	2022	2021	2022	2021
SA STIF	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR L.	481 236 974	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SAS STIF France	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR L.	328 878 503	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA SL	Calle del Doctor Zamenhof 08800 VILANOVA I LA GELTRU	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF AMERICA INC	Calle Primera el Carmen PANAMA	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF ASIAPTE LTD	2 Jurong East St 21 Singapore 609601	-	IG	IG	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
STIF INDONESIA	Pondok Gede Bekasi 17412 – INDONESIA	-	IG	IG	75,00%	75,00%	38,25%	38,25%
SC POERAVA	Route de Savennières 49170 ST GEORGES SUR L.	504 897 817	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

La société civile POERAVA, structure juridique vide sans activité détenue par STIF, a été intégrée au périmètre de consolidation.

L'organigramme juridique se présente comme suit :



1.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société STIF sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.3. Modalités de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.3.2. Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021. Ces sociétés ont toutes une durée d'exercice de 12 mois.

1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés tenues en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;
- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

1.3.4. Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.3.5. Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.4. Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- les coûts d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, marques	3 à 8 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
- Constructions	7 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	7 à 50 ans
- Installations générales	8 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements et aménagements des mat. et out. ind.	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

1.4.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.3. Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matières premières et autres approvisionnements, d'en-cours de production de biens et de produits intermédiaires et finis.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, les remises et les ristournes sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les en-cours de production de biens

Les en-cours de production de biens sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit et en fonction de l'état d'achèvement de la production du bien. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus de la valorisation des en-cours de production de biens.

Les produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus des stocks de produits intermédiaires et finis.

Les dépréciations des stocks

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le délai de rotation des stocks entraîne une appréciation par la direction technique des dépréciations à opérer.

1.4.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le groupe réalise au cas par cas une analyse dès lors que les délais de paiement sont dépassés.

1.4.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie. Les provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision dont les modalités d'évaluation sont stipulées au 1.5.7 Engagements en matière de retraite

1.4.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu au moment de la livraison des marchandises et des biens produits. La livraison effective déclenche la facturation aux clients et génère ainsi le chiffre d'affaires du groupe.

1.4.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.5. Principes de consolidation

1.5.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres dans la rubrique Autres pour leur montant net d'impôt et font l'objet le cas échéant d'un partage entre la part revenant au groupe et aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.5.2. Provisions réglementées

Conformément au règlement ANC 2020-01, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

1.5.3. Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

1.5.4. Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;

1.5.5. Contrats de location-financement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont inscrits à l'actif du bilan consolidé.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été acheté à crédit.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

1.5.6. Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.5.7. Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.5.8. Ecart de conversion

Conformément au règlement ANC 2020-01, les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, sont maintenus au bilan consolidé.

1.5.9. Frais de personnel

La participation des salariés est intégrée aux charges de personnel.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

Aucune variation au cours des exercices n'affecte la comparabilité des comptes.

2.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice. Les méthodes comptables utilisées au cours de l'exercice 2021 et 2022 sont strictement identiques.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

En application de l'article 122-1 du règlement ANC 2020-01, le Groupe a décidé d'appliquer rétrospectivement les dispositions relatives à la détermination des écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, aucun écart d'acquisition n'est constaté dans les comptes consolidés.

3.2. Actif immobilisé

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Ouverture	Variation change	Entrées	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	267 087					267 087
Concessions, brevets, droits similaires	340 419		1 495			341 914
Immobilisations en cours			28 906			28 906
Immobilisations incorporelles	607 506		30 401			637 907
Terrains	811 562				276 357	1 087 919
Constructions	2 338 502		198 630		1 231 770	3 768 902
Installations techn., matériel, outillage	7 914 438	-17 434	525 636	22 230		8 400 410
Autres immobilisations corporelles	1 569 275	-16 867	584 610	176 287	2 832	1 963 563
Immobilisations en cours	867 559		1 972 975		-1 510 959	1 329 575
Avances et acomptes	714	22		736		
Immobilisations corporelles	13 502 050	-34 279	3 281 851	199 253		16 550 369
Titres de participation	458					458
Autres immobilisations financières	360 133	-168		113 965		246 000
Immobilisations financières	360 591	-168		113 965		246 458
TOTAL	14 470 147	-34 447	3 312 252	313 218		17 434 734

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et de développement, des frais de dépôts des brevets à l'INPI, et à des logiciels.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 concernent :

- les matériels acquis mais non encore mis en service pour un montant total de 706 932 euros, dont une ligne de peinture pour 399 454 euros
- les travaux de l'ensemble immobilier détenu par STIF à hauteur 622 643 euros.

Les immobilisations en cours intégrées aux postes Terrains et Constructions au cours de l'exercice concernent la mise en service du bâtiment STIF 2.

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Ouverture	Variation change	Entrées	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	267 087					267 087
Concessions, brevets, droits similaires	329 912		6 907		3 600	340 419
Immobilisations en cours	3 600				-3 600	
Immobilisations incorporelles	600 599		6 907			607 506
Terrains	779 163				32 399	811 562
Constructions	2 326 873		11 629			2 338 502
Installations techn., matériel, outillage	7 657 282	51 689	267 210	99 071	37 328	7 914 438
Autres immobilisations corporelles	1 461 661	49 100	71 376	15 643	2 781	1 569 275
Immobilisations en cours	56 129		883 938		-72 508	867 559
Immobilisations corporelles	12 281 775	100 836	1 234 153	114 714		13 502 050
Titres de participation	458					458
Autres immobilisations financières	301 823	4 508	63 216	9 414		360 133
Immobilisations financières	302 281	4 508	63 216	9 414		360 591
TOTAL	13 184 655	105 344	1 304 276	124 128		14 470 147

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et de développement, des frais de dépôts des brevets à l'INPI, et à des logiciels.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 concernent :

- les matériels acquis mais non encore mis en service pour un montant total de 90 460 euros
- les travaux de l'ensemble immobilier détenu par STIF à hauteur 777 099 euros.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	255 434		9 031			264 465
Concessions, brevets, droits similaires	331 581		5 435			337 016
Immobilisations incorporelles	587 015		14 466			601 481
Terrains	164 843		40 820			205 663
Constructions	1 042 712		204 665			1 247 377
Installations techn., matériel, outillage	6 026 475	-12 258	530 917	21 941		6 523 193
Autres immobilisations corporelles	1 242 186	-11 641	129 445	99 915		1 260 075
Immobilisations corporelles	8 476 216	-23 899	905 847	121 856		9 236 308
Immobilisations financières						
TOTAL	9 063 231	-23 899	920 313	121 856		9 837 789

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	238 603		16 831			255 434
Concessions, brevets, droits similaires	325 277		6 304			331 581
Immobilisations incorporelles	563 880		23 135			587 015
Terrains	132 362		32 481			164 843
Constructions	885 695		157 017			1 042 712
Installations techn., matériel, outillage	5 480 038	32 330	605 843	91 736		6 026 475
Autres immobilisations corporelles	1 100 224	36 463	120 026	14 527		1 242 186
Immobilisations corporelles	7 598 319	68 793	915 367	106 263		8 476 216
Immobilisations financières						
TOTAL	8 162 199	68 793	938 502	106 263		9 063 231

3.4. Immobilisations financières
1- Titres de participation non consolidés

Entités	Valeur comptable des titres	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
STIF DEVELOPMENT LTD	458	89	-
TOTAL	458	89	-

STIF Development LTD est une société de droit britannique créée en mars 2020 et détenue à hauteur de 99% du capital directement par Monsieur José Burgos, Président Directeur Général de STIF.

La société n'a aucune activité opérationnelle et n'a pas vocation à en avoir. Elle a été créée dans le seul but de pouvoir référencer STIF dans les annuaires professionnels en Angleterre.

2- Autres immobilisations financières

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Retenue de garantie factor	219 297	317 623
Dépôts et cautions versés	25 003	40 810
Obligations à long terme	1 700	1 700
TOTAL	246 000	360 133

3.5. Location-financement

Les biens mobiliers (équipement de production dont 949 243 euros pour la découpe laser et 406 000 euros pour la soudure) pris en location-financement ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans les tableaux précédents aux 3.2 Actifs immobilisé et 3.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations.

Exercice 31 décembre 2022

Entités	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
SAS STIF France	1 467 534	89 900
TOTAL	1 467 534	89 900

Les dettes financières correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 634 318 euros.

Le retraitement des contrats de location-financement a une influence négative sur le résultat d'ensemble consolidé de 1 184 euros net d'impôt.

Exercice 31 décembre 2021

Entités	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
SAS STIF France	1 467 534	89 900
TOTAL	1 467 534	89 900

Les dettes financières correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 800 326 euros.

Le retraitement des contrats de location-financement a une influence négative sur le résultat d'ensemble consolidé de 652 euros net d'impôt.

Tableau des immobilisations financées par des contrats de location-financement :

Exercice 31 décembre 2022

Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	1 467 534			1 467 534
Amortissements	698 665	162 814		861 479
TOTAL	768 869	-		606 055

Autres immob. corporelles	Ouverture	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	89 900			89 900
Amortissements	62 900	5 415		68 315
TOTAL	27 000	-		21 585

Exercice 31 décembre 2021

Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	1 487 534			1 487 534
Amortissements	490 047	208 617		698 664
TOTAL	977 487	-		768 870

Autres immob. corporelles	Ouverture	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	62 900	27 000		89 900
Amortissements	50 320	12 580		62 900
TOTAL	12 580	-		27 000

3.6. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, ils sont utilisés indifféremment pour les différentes activités du groupe. Les informations sectorielles des immobilisations et des actifs employés ne peuvent ainsi être mentionnées.

La classification par zone géographique de localisation se résume ainsi :

Nature	Europe			Asie		
Frais de développement	267 087	264 465	2 622			
Concessions, brevets, droits similaires	341 914	337 016	4 898			
Immobilisations en cours	28 906		28 906			
Immobilisations incorporelles	637 907	601 481	36 426			
Terrains	1 087 919	205 663	882 256			
Constructions	3 768 902	1 247 377	2 521 525			
Installations techn., matériel, outillage	7 860 414	6 150 599	1 709 815	539 996	372 594	167 402
Autres immobilisations corporelles	1 430 794	860 446	570 348	532 769	399 629	133 140
Immobilisations en cours	1 329 575		1 329 575			
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	15 477 604	8 464 085	7 013 519	1 072 765	772 223	300 542
Titres de participation	458		458			
Autres immobilisations financières	221 112		221 112	24 888		24 888
Immobilisations financières	221 570		221 570	24 888		24 888
TOTAL	16 337 081	9 065 566	7 271 515	1 097 653	772 223	325 430

3.7. Stocks

Nature	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières, approv.	2 767 243	80 004	2 687 239	2 342 914	113 418	2 229 498
En-cours de production de biens	262 382		262 382	222 222		222 222
Produits intermédiaires et finis	2 060 749	188 004	1 874 745	1 982 600	146 393	1 836 207
TOTAL	5 090 374	266 008	4 824 366	4 547 736	259 809	4 287 927

Les stocks à plus de 5 ans sont dépréciés à 100 % (sauf cas exceptionnel). Les stocks dont la rotation se situe entre 3 ans et moins de 5 ans, la Direction Technique valide ou non la réutilisation possible des produits.

En cas de non-validation, ces produits sont conservés mais dépréciés à hauteur de 75 % et 50 % pour les rotations inférieures à 4 ans.

3.8. Clients et comptes rattachés

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Créances clients et rattachés	2 035 661	2 035 661				2 035 661
Clients douteux	116 722		116 722		72 351	44 371
TOTAL	2 152 383	2 035 661	116 722		72 351	2 080 032

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	23 811	-291	50 945	2 114	72 351
TOTAL	23 811	-291	50 945	2 114	72 351

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 2 008 k€, ainsi que des factures à émettre pour 28 k€.

Les créances clients contiennent une créance sur un partenaire situé en Ukraine pour un montant de 198 k€. Une dépréciation de la créance a été positionnée à hauteur de 50 k€ au 31 décembre 2022.

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Créances clients et rattachés	1 949 720	1 949 720				1 949 720
Clients douteux	120 133		120 133		23 811	96 322
TOTAL	2 069 853	1 949 720	120 133		23 811	2 046 042

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	28 692	554	1 422	6 857	23 811
TOTAL	28 692	554	1 422	6 857	23 811

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 1 302 k€, ainsi que des factures à émettre pour 28 k€.

Les créances clients contiennent une créance sur un partenaire situé en Ukraine pour un montant de 198 k€. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2021.

3.9. Autres créances et comptes de régularisation

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	15 524	15 524				15 524
Créances fiscales	508 680	508 680				508 680
Actifs d'impôt différé	36 492	36 492				36 492
Créances sociales	34 994	34 994				34 994
Autres créances	65 212	65 212				65 212
Charges constatées d'avance	236 636	236 636				236 636
TOTAL	897 538	897 538				897 538

Les créances fiscales correspondent principalement à la TVA déductible à hauteur de 117 k€, à des crédits de TVA pour 131 k€, à une créance d'impôts sur les sociétés de 116 K€ et à une subvention à recevoir de l'état à hauteur de 125 K€.

Les autres créances se composent majoritairement des avoirs à recevoir pour 36 K€.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation, avec notamment les avances réalisées pour les foires et salons de l'exercice suivant et les factures d'achat comptabilisées de matières premières non réceptionnées

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	117 996	117 996				117 996
Créances fiscales	390 353	390 353				390 353
Actifs d'impôt différé	8 721	8 721				8 721
Créances sociales	34 405	34 405				34 405
Autres créances	54 347	54 347				54 347
Charges constatées d'avance	159 892	159 892				159 892
TOTAL	765 714	765 714				765 714

Les créances fiscales correspondent principalement à la TVA déductible à hauteur de 90 k€, à des crédits de TVA pour 153 k€, à des créances d'impôts sur les sociétés de 2 K€ et à une subvention à recevoir de l'état à hauteur de 125 K€.

Les autres créances se composent majoritairement des avoirs à recevoir pour 23 K€.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation, avec notamment les avances réalisées pour les foires et salons de l'exercice suivant et les factures d'achat comptabilisées de matières premières non réceptionnées.

3.10. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	31/12/2022	31/12/2021
+ Disponibilités	1 921 894	1 895 223
- Concours bancaires courants	14 375	34 626
TRESORERIE NETTE	1 907 519	1 860 597

3.11. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'ensemble consolidé	2 284 294	1 899 363
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements, dépréciations et provisions (1)	937 724	986 120
Subventions virées en résultat	-16 782	
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt	-24 106	5 693
Variation des impôts différés	78 010	37 395
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 259 140	2 928 571
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) :		
Stocks et en-cours	-563 453	-799 165
Clients et rattachés	-91 187	-438 939
Fournisseurs et rattachés	89 319	414 883
Créances et dettes fiscales et sociales	31 146	163 289
Autres créances et dettes	-88 723	160 146
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	2 636 242	2 428 785
Acquisitions d'immobilisations	-3 312 252	-1 277 276
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	100 768	2 758
Cessions/Réductions d'immobilisations financières	114 701	9 414
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-15 679	79 742
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	-3 112 462	-1 185 362
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-700 040	-649 720
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-130 829	-17 915
Subventions d'investissement reçues	11 666	125 000
Emissions d'emprunts	2 493 310	634 007
Remboursements d'emprunts	-1 171 427	-924 470
Variation des emprunts et dettes financières divers	53 703	-212 145
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	556 383	-1 045 243
Incidence des variations de cours des devises (IV)	-33 241	53 770
Variation de trésorerie (I à IV)	46 922	251 950
Trésorerie d'ouverture	1 860 597	1 608 647
Trésorerie de clôture	1 907 519	1 860 597

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant.

(2) Variation nette de dépréciations.

3.12. Capital

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 1 554 000 euros, divisé en 37 000 actions de 42 euros. Le capital est entièrement libéré.

3.13. Ecarts de conversion

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 euro :

Exercice 31 décembre 2022

Entité - Pays	Devise	Cours clôture 2021	Cours clôture 2022	Cours moyen de l'exercice
STIF AMERICA - Panama	USD	1,1326	1,0649	1,0530
STIF ASIA - Singapour	SGD	1,5279	1,4360	1,4513
STIF INDONESIA - Indonésie	IDR	16 100,4200	16 680,3800	15 621,7567
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD - Chine	CNY	7,1947	7,4151	7,0777
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD - Chine	CNY	7,1947	7,4151	7,0777

Exercice 31 décembre 2021

Entité - Pays	Devise	Cours clôture 2020	Cours clôture 2021	Cours moyen de l'exercice
STIF AMERICA - Panama	USD	1,2271	1,1326	1,1827
STIF ASIA - Singapour	SGD	1,6218	1,5279	1,5891
STIF INDONESIA - Indonésie	IDR	17 240,7600	16 100,4200	16 920,7162
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD - Chine	CNY	8,0225	7,1947	7,6282
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD - Chine	CNY	8,0225	7,1947	7,6282

Un écart de conversion issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture a été constaté dans les capitaux propres :

Entité - Pays	31/12/2022		31/12/2021	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
STIF AMERICA	-9 441		-11 307	
STIF ASIA	8 236	7 913	2 996	2 878
STIF INDONESIA	-28 098	-34 748	-16 489	-18 679
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD	14 071	13 520	107 549	103 334
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD	-2 121	-2 039		
TOTAL	-17 353	-15 354	82 749	87 533

3.14. Autres capitaux propres

Les autres capitaux propres sont constitués des subventions d'investissement suivantes :

- Certificat CEE sur centrale air comprimé de 11 666 euros dont 11 565 euros restant à reporter,
- Subvention plan de relance de 250 000 euros dont 233 319 restant à reporter.

Ces subventions sont inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net de l'impôt différé calculé à 25%.

3.15. Capitaux propres

Nature	Capital	Réserves	Résultat	Autres		TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
				Ecart de conversion	Subventions			
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2020	1 554 000	167 753	1 409 090	-28 522		3 102 321	2 470 442	631 879
Affectation du résultat 31/12/2020		741 117	-741 117					
Résultat 31/12/2021			1 899 363			1 899 363	1 539 432	359 931
Distributions effectuées par :								
- l'entité consolidante			-649 720			-649 720	-649 720	
- les autres entités			-18 253	338		-17 915	-1 035	-16 880
Variation des écarts de conversion				198 466		198 466	98 605	99 861
Autres variations					187 500	187 500	187 500	
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2021	1 554 000	908 870	1 899 363	170 282	187 500	4 720 015	3 645 224	1 074 791
Affectation du résultat 31/12/2021		1 113 524	-1 113 524					
Résultat 31/12/2022			2 284 294			2 284 294	1 714 557	569 737
Distributions effectuées par :								
- l'entité consolidante			-700 040			-700 040	-700 040	
- les autres entités			-85 799	-45 030		-130 829	-32 832	-97 997
Variation des écarts de conversion				-157 959		-157 959	-76 771	-81 188
Autres variations					-3 837	-3 837	-3 837	
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2022	1 554 000	2 022 394	2 284 294	-32 707	183 663	6 011 644	4 546 301	1 465 343

3.16. Provisions pour risques et charges

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions retraite	508 891		27 411		534 302
Provisions pour litige	10 000			10 000	
TOTAL	516 891		27 411	10 000	534 302
Répartition des dotations et reprises :					
Résultat d'exploitation	-	-	27 411	10 000	-
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'évolution des salaires : 3 %
- Taux d'actualisation : 3,50 % par an
- Turnover : Spécifique
- Table de mortalité : TFH 0002
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 45 %

La provision pour engagements de retraite et assimilés ne concerne que le personnel employé en France.

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions retraite	458 481		48 410		508 891
Provisions pour litige	10 000				10 000
Provisions pour perte de change	792			792	
TOTAL	469 273		48 410	792	516 891
Répartition des dotations et reprises :					
Résultat d'exploitation	-	-	48 410	792	-
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux d'actualisation : 1 % par an
- Turnover : Spécifique
- Table de mortalité : TFH 0002
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 45 %

La provision pour engagements de retraite et assimilés ne concerne que le personnel employé en France.

3.17. Emprunts et dettes financières

Exercice 31 décembre 2022

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2022 se répartissent de la manière suivante :

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 347 409	1 035 932	3 126 745	1 184 732
Intérêts courus sur emprunts	70 681	70 681		
Emprunts en crédit-bail	634 090	164 710	469 380	
Concours bancaires courants	14 375	14 375		
Autres dettes financières	73 380	73 380		
TOTAL	6 139 935	1 359 078	3 596 125	1 184 732

Un Prêt Garanti par l'Etat, d'un montant initial de 1 300 k€ amortissable sur 5 ans à compter de l'exercice 2021, figure dans la rubrique Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les autres dettes financières au 31 décembre 2022 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation change	Augmentat.	Diminution	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	3 860 278	-48	2 493 310	1 006 131	5 347 409
Intérêts courus sur emprunts	72 121	-2 092	939	287	70 681
Concours bancaires courants	34 626	-57	6 233	26 427	14 375
Emprunts en crédit-bail mobilier	800 037			165 948	634 089
Comptes courants d'associés	3 151		5 486		8 637
Autres emprunts et dettes fi. Divers	7 243	383	7 465	15 091	
Dépôts et cautionnements reçus	8 900		55 843		64 743
TOTAL	4 786 356	-1 814	2 569 276	1 213 884	6 139 934

Les dettes en comptes courants d'associés sont vis-à-vis de la société JB PARTICIPATIONS, société détenue par le Président Directeur Général José BURGOS.

Exercice 31 décembre 2021

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2021 se répartissent de la manière suivante :

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 860 278	870 356	2 512 151	477 771
Intérêts courus sur emprunts	72 121	72 121		
Emprunts en crédit-bail	800 037	165 948	634 089	
Concours bancaires courants	34 626	34 626		
Autres dettes financières	19 294	19 294		
TOTAL	4 786 356	1 162 345	3 146 240	477 771

Un Prêt Garanti par l'Etat, d'un montant initial de 1 300 k€ amortissable sur 5 ans à compter de l'exercice 2021, figure dans la rubrique Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les autres dettes financières au 31 décembre 2021 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation change	Augmentat.	Diminution	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	3 896 128	737	634 007	670 594	3 860 278
Intérêts courus sur emprunts	98 074	7 267	287	33 507	72 121
Concours bancaires courants	8 819		28 566	2 759	34 626
Emprunts en crédit-bail mobilier	993 693		27 000	220 658	800 037
Comptes courants d'associés	96 805			93 654	3 151
Autres emprunts et dettes fi. Divers	98 617	2 125	41 533	135 032	7 243
Dépôts et cautionnements reçus	33 892			24 992	8 900
TOTAL	5 226 028	10 129	731 393	1 181 194	4 786 356

Les dettes en comptes courants d'associés sont vis-à-vis de la société JB PARTICIPATIONS, société détenue par le Président Directeur Général José BURGOS.

3.18. Fournisseurs et comptes rattachés

Exercice 31 décembre 2022

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 408 004	2 408 004		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 063	64 063		
TOTAL	2 472 067	2 472 067		

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constituées des factures reçues des fournisseurs et non payées à la date de clôture pour 2 159 k€, ainsi que des factures à recevoir pour 249 k€.

Exercice 31 décembre 2021

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 374 651	2 374 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 742	79 742		
TOTAL	2 454 393	2 454 393		

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constituées des factures reçues des fournisseurs et non payées à la date de clôture pour 2 216 k€, ainsi que des factures à recevoir pour 159 k€.

3.19. Autres dettes et comptes de régularisation

Exercice 31 décembre 2022

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	168 162	168 162		
Dettes fiscales	295 098	295 098		
Impôts différés passifs	99 384	99 384		
Dettes sociales	1 458 535	1 458 535		
Autres dettes	35 290	35 290		
Produits constatés d'avance	106 358	106 358		
TOTAL	2 162 827	2 162 827		

Les produits constatés d'avance sont relatifs à l'exploitation, correspondant à des factures d'acomptes clients dont la livraison sera effective sur le prochain exercice.

Exercice 31 décembre 2021

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	177 291	177 291		
Dettes fiscales	278 918	278 918		
Impôts différés passifs				
Dettes sociales	1 330 423	1 330 423		
Autres dettes	20 390	20 390		
Produits constatés d'avance	119 145	119 145		
TOTAL	1 924 167	1 924 167		

Les produits constatés d'avance sont relatifs à l'exploitation, correspondant à des factures d'acomptes clients dont la livraison sera effective sur le prochain exercice.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique du client final s'explique comme suit :

Nature	31/12/2022			31/12/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Activité Godets	2 592 438	8 470 048	11 062 486	2 077 363	8 043 783	10 121 146
Activité Raccords	1 152 555	5 424 818	6 577 374	665 563	5 432 123	6 097 686
Activité Explosion	1 195 064	8 238 763	9 433 828	800 990	5 538 208	6 339 198
Autres produits pour la manutention en vrac	2 205 918	435 185	2 641 103	2 214 307	541 451	2 755 757
Autres activités et frais de port	548 521	901 858	1 450 379	523 236	810 150	1 333 386
TOTAL	7 694 497	23 470 673	31 165 170	6 281 457	20 365 716	26 647 173

La répartition du chiffre d'affaires par nature s'explique comme suit :

Nature	31/12/2022			31/12/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Production vendue de biens	7 565 381	23 009 255	30 574 636	6 131 168	19 897 554	26 028 722
Production vendue de services		77 224	77 224	21 466	69 708	91 174
Autres revenus	129 117	384 194	513 310	128 823	398 454	527 277
TOTAL	7 694 497	23 470 673	31 165 170	6 281 457	20 365 716	26 647 173

Les autres revenus concernent principalement les frais de port des productions vendues.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de localisation des entités du groupe se résume ainsi :

Nature	31/12/2022		
	Europe	Asie	Panama
TOTAL	25 596 169	5 484 640	84 361

Nature	31/12/2021		
	Europe	Asie	Panama
TOTAL	21 748 743	4 751 331	147 099

4.2. Autres produits d'exploitation

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Production stockée	269 370	318 480
Production immobilisée	69 159	59 043
Subventions d'exploitation		7 975
Reprises dépréciations actif circulant	250 022	173 550
Reprises provisions risques et charges	10 000	792
Transferts de charges d'exploitation	77 133	69 687
Gains de change sur det. et créan. commerciales	8 068	1 043
Autres produits	23 131	54 815
TOTAL	706 883	685 365

La production immobilisée correspond aux fabrications de matériels et outillages.

4.3. Achats consommés

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Achats de matières premières et autres appro.	14 261 978	12 552 492
Variation de stock matières premières et approvisionnements	-292 373	-558 145
TOTAL	13 969 603	11 994 347

4.4. Charges de personnel et effectif

4.4.1. Charges de personnel

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	5 993 116	5 413 901
Charges sociales	2 175 049	2 057 315
Participation des salariés	168 982	139 879
TOTAL	8 337 147	7 611 095

4.4.2. Effectifs

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	27	28
Agents de maîtrise et techniciens	19	12
Employés	47	46
Ouvriers	68	65
TOTAL	161	151
Dont apprentis	5	3

L'effectif présenté est l'effectif annuel moyen équivalent temps plein.

4.5. Autres charges d'exploitation

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Achats de sous-traitance	803 131	440 939
Achats de matériel, équipements et travaux	354 592	323 323
Achats non stockés de matières et fournitures	335 951	336 998
Autres achats	142 160	106 319
Sous-traitance générale	35 041	
Locations	325 729	281 807
Entretiens et réparations	360 619	246 066
Primes d'assurance	177 771	151 636
Etudes, documentations, séminaires	17 939	9 817
Personnel intérimaire	451 695	457 966
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	920 744	571 684
Publicité, publications, relations publiques	404 537	82 631
Transports de biens et du personnel	199 357	171 419
Déplacements, missions et réceptions	607 422	327 522
Frais postaux et de télécommunications	52 654	49 847
Services bancaires et assimilés	91 878	97 331
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	68 866	71 034
Autres charges d'exploitations	30 662	31 817
TOTAL	5 380 748	3 758 156

Le poste Achats de sous-traitance constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations mobilières, de matériels et outillages.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les commissions de courtage sur ventes, les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

Le poste Publicité, publications, relations publiques inclut principalement la participation à des foires et expositions.

4.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 488	23 135
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	905 847	915 367
Dépréciations des stocks	254 521	247 908
Dépréciations des créances clients	50 945	1 422
Dotations aux provisions pour risques et charges	27 411	48 410
TOTAL	1 253 189	1 236 242

4.7. Information sectorielle du résultat d'exploitation

La classification par zone géographique de localisation des entités juridiques se résume ainsi :

Nature	31/12/2022		
	Europe	Asie	Panama
TOTAL	646 061	1 852 996	56 824

Nature	31/12/2021		
	Europe	Asie	Panama
TOTAL	841 520	1 452 706	128 853

4.8. Produits et charges financiers

Nature	31/12/2022		31/12/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts bancaires		110 692		77 446
Intérêts des dettes de crédit-bail		6 338		7 860
Intérêts bancaires		4 415		2 201
Escomptes		16 263		14 098
Gains et pertes de change	86 460	3 368		20 821
Autres produits et charges financiers	7 887		6 109	
TOTAL	94 347	141 076	6 109	122 426

4.9. Produits et charges exceptionnels

Nature	31/12/2022		31/12/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif	108 803		860	
Valeur comptable éléments d'actif cédés		76 862		8 451
QP de subv. virée au compte de résultat	16 782			
Pénalités et amendes		3 375		1 500
Perte sur avances clients				1 000
Solde financement sur véhicule	34 000			
Solde dossier COFACE Amérique du Sud			16 929	
Remboursement URSSAF	158			
Autres produits et charges exceptionnels	5 651	1 052	7 145	13 064
TOTAL	165 392	81 089	24 934	24 015

4.10. Impôts sur les résultats

4.9.1 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'ensemble consolidé	2 284 294	1 899 363
+ Impôt sur les résultats (a)	309 161	408 318
Résultat théorique taxable	2 593 455	2 307 681
Impôt théorique au taux en vigueur (b)	648 364	611 535
Différence d'impôt (a) - (b)	-339 203	-203 217

Justification de la différence d'impôt	31/12/2022	31/12/2021
Différences de taux France		-1 598
Différences de taux Etranger	-158 936	-69 363
Charges non déductibles et produits non imposables	23 684	22 914
Retraitements fiscaux STIF ASIA	-5	-10 131
Retraitements fiscaux STIF INDONESIA	2 108	1 597
Retraitements fiscaux STIF SUZHOU	-48 945	-17 656
Suramortissements loi "Macron"	-20 560	-31 591
Crédits d'impôt recherche	-136 550	-97 389
Différence d'impôt (a) - (b)	-339 203	-203 217

Le taux d'imposition en vigueur est de 25% pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de 26,5% pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4.9.2 Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite	133 576	126 723
Contrats de location-financement	3 500	3 103
Décalages temporaires	43 918	36 300
Déficits fiscaux reportables (1)	35 775	
Impôts différés Actif	216 769	166 126
Provisions réglementées	75 359	50 255
Subventions d'investissement	61 221	62 500
Décalages temporaires	99 384	
Dépréciations internes de titres et créances	25 051	25 051
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	18 646	19 599
Impôts différés Passif	279 661	157 405
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	-62 892	8 721
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	36 492	8 721
Provisions pour passif d'impôt différé	99 384	

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entité (devise)	Déficit reportable (devise)	Déficit reportable (EUR)	Impôt comptabilisé (EUR)
STIF ASIA (SGD)	302 194	210 442	35 775
TOTAL	302 194	210 442	35 775

5. Autres informations

5.1. Résultat par action

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Nombre d'actions	Résultat groupe	Résultat par action
Résultat de base par action	37 000	1 714 556	46,33935
Résultat dilué par action	37 000	1 714 556	46,33935

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Nombre d'actions	Résultat groupe	Résultat par action
Résultat de base par action	37 000	1 539 432	41,60627
Résultat dilué par action	37 000	1 539 432	41,60627

5.2. Engagements hors bilan

Exercice 31 décembre 2022

Engagements donnés auprès des établissements de crédit

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant de la garantie :

- De privilège de prêteur de deniers s'élèvent à 879 869 euros en capital et 23 139 euros en intérêts,
- D'hypothèque conventionnelle s'élèvent à 1 832 363 euros en capital et 99 938 euros en intérêts,
- D'engagement d'hypothèque s'élèvent à 109 831 euros en capital et 17 047 euros en intérêts.

Le montant des emprunts contractés et non débloqués est de 829 836 euros dont 596 836 euros pour financer les travaux sur l'ensemble immobilier acquis par STIF en 2018.

Les créances commerciales vendues dans le cadre du contrat d'affacturage s'élèvent à 2 978 k euros.

Dettes garanties par des suretés réelles

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant des garanties suivantes :

- Nantissement de matériel : 23 000 euros,
- Nantissement du fonds de commerce : 973 000 euros

Les titres STIF France font l'objet d'un nantissement au profit des 3 établissements de crédit. Le capital restant dû sur les emprunts est nul.

Exercice 31 décembre 2021

Engagements donnés auprès des établissements de crédit

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant de la garantie :

- De privilège de prêteur de deniers s'élèvent à 1 191 872 euros en capital et 42 157 euros en intérêts,
- D'hypothèque conventionnelle s'élèvent à 623 906 euros en capital et 47 041 euros en intérêts,

Le montant des emprunts contractés et non débloqués est de 226 094 euros pour financer les travaux sur l'ensemble immobilier acquis par STIF en 2018.

Les créances commerciales vendues dans le cadre du contrat d'affacturage s'élèvent à 3 030 k euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant des garanties suivantes :

- Nantissement de matériel : 78 000 euros,
- Nantissement du fonds de commerce : 614 000 euros

Les titres STIF France font l'objet d'un nantissement au profit des 3 établissements de crédit. Le capital restant dû sur les emprunts est nul.

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 34 426 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 34 944 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les honoraires ne concernent que les missions d'Audit.

5.4. Evènements postérieurs à la clôture

STIF a acquis les titres de la NSI PLAQTIQUE en 2023. Cette société a été renommée STIF PLASTIC. Cette société étant non significative, les comptes proforma ne seront pas établis.

Une régularisation a lieu en 2023 sur les titres de participations STIF DEVELOPPEMENT LTD, titres détenus en nom propre par José BURGOS, Président Directeur Général de STIF.

La société STIF AMERICA est toujours en cours de liquidation à la date du présent rapport.

5.5. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

5.6. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

5.7. Passage des comptes sociaux aux comptes consolidés

Exercice 31 décembre 2022

Nature	Résultat	Capital et réserves	TOTAL
Cumul des comptes sociaux	3 439 723	7 677 178	11 116 901
ÿmpôts différés sur déficits reportables	35 399	376	35 775
ÿmpôts différés sur décalages temporaires	-96 504	41 038	-55 466
ÿmpôts différés sur subventions d'inv.		-61 221	-61 221
ÿlimination des dividendes	-1 201 493	1 201 493	
ÿlimin. profits sur cessions d'immobilisations ID sur retraitements	56 469	-1 092 001	-1 035 532
ÿlimin. dépréciations internes de créances ID sur retraitements		100 203	100 203
		-25 051	-25 051
ÿlimin. Provisions pour hausse des prix ID sur retraitements	100 416	201 020	301 436
	-25 104	-50 255	-75 359
ÿcomptabilisation provision retraite ID sur retraitements	-27 411	-508 891	-534 302
	6 853	126 723	133 576
ÿretraitement frais d'acquisitions d'immob. ID sur retraitements	-3 811	78 394	74 583
	953	-19 599	-18 646
ÿretraitement contrats location-financement ID sur retraitements	-1 590	-12 405	-13 995
	398	3 101	3 499
ÿlimination mali de fusion		-438 991	-438 991
Comptes sociaux retraités	2 284 297	7 223 113	9 507 410
Intérêts minoritaires	569 737	895 606	1 465 343
Part du groupe avant élimination	1 714 580	6 327 507	8 042 087
- Valeur des titres groupe	-	3 018 627	3 018 627
- Valeur des titres minoritaires	-	477 141	477 141
Part du groupe	1 714 557	2 831 744	4 546 301
TOTAL	2 284 294	3 727 350	6 011 644

Exercice 31 décembre 2021

Nature	Résultat	Capital et réserves	TOTAL
Cumul des comptes sociaux	2 373 072	7 446 701	9 819 773
Impôts différés sur déficits reportables	-10 763	10 763	
Impôts différés sur décalages temporaires	16 651	19 649	36 300
Impôts différés sur subventions d'inv.		-62 500	-62 500
Élimination des dividendes	-665 918	665 918	
Élimin. profits sur cessions d'immobilisations	56 469	-1 148 470	-1 092 001
Élimin. dépréciations internes de créances	25 203	75 000	100 203
ID sur retraitement	-6 301	-18 750	-25 051
Élimin. Provisions pour hausse des prix	201 020		201 020
ID sur retraitement	-50 255		-50 255
Comptabilisation provision retraite	-48 410	-458 481	-506 891
ID sur retraitement	12 103	114 620	126 723
Retraitement frais d'acquisitions d'immob.	-3 811	82 205	78 394
ID sur retraitement	953	-20 551	-19 599
Retraitement contrats location-financement	-865	-11 535	-12 400
ID sur retraitement	216	2 884	3 100
Élimination mali de fusion		-438 991	-438 991
Comptes sociaux retraités	1 899 364	6 258 462	8 157 826
Intérêts minoritaires	359 930	714 860	1 074 790
Part du groupe avant élimination	1 539 434	5 543 603	7 083 036
- Valeur des titres groupe	-	2 989 069	2 989 069
- Valeur des titres minoritaires	-	448 743	448 743
Part du groupe	1 539 434	2 105 792	3 645 225
TOTAL	1 899 364	2 820 651	4 720 015

5.1.2. Date des dernières informations financières

A la date du présent Document d'enregistrement, les dernières informations financières sont les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2023.

5.2. Informations financières intermédiaires et autres

5.2.1. Comptes semestriels au 30 juin 2023



Bureau Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 Nantes Cedex 3
T : +33(0) 2 40 50 12 61
strego.nantes@strego.fr
www.bakertillystrego.com

STIF

Comptes consolidés
Arrêté intermédiaire
Période du 01/01/2023 au 30/06/2023

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70946 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 8.812.692 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.



Sommaire

ETATS FINANCIERS

Bilan consolidé.....	2
Compte de résultat consolidé.....	3

ANNEXE

Faits caractéristiques de la période.....	5
1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation.....	6
1.1.Périmètre de consolidation.....	6
1.2.Référentiel comptable.....	7
1.3.Modalités de consolidation.....	7
1.4.Méthodes et règles d'évaluation.....	10
1.5.Principes de consolidation.....	13
2. Informations permettant la comparabilité des comptes.....	15
2.1.Dates de clôture.....	15
2.2.Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts.....	15
2.3.Changements comptables.....	15
3. Explications des postes du bilan consolidé.....	16
3.1.Ecarts d'acquisition.....	16
3.2.Actif immobilisé.....	17
3.3.Amortissements et dépréciations des immobilisations.....	17
3.4.Immobilisations financières.....	18
3.5.Location-financement.....	18
3.6.Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés.....	19
3.7.Stocks.....	20
3.8.Clients et comptes rattachées.....	20
3.9.Autres créances et comptes de régularisation.....	21
3.10.Trésorerie.....	21
3.11.Tableau de flux de trésorerie.....	22
3.12.Capital.....	23
3.13.Ecarts de conversion.....	23
3.14.Autres capitaux propres.....	23
3.15.Capitaux propres.....	24
3.16.Provisions pour risques et charges.....	24
3.17.Emprunts et dettes financières.....	25
3.18.Fournisseurs et comptes rattachés.....	25
3.19.Autres dettes et comptes de régularisation.....	26
4. Explications des postes du compte de résultat consolidé.....	27
4.1.Chiffre d'affaires.....	27
4.2.Autres produits d'exploitation.....	27
4.3.Achats consommés.....	28
4.4.Charges de personnel et effectif.....	28
4.5.Autres charges d'exploitation.....	29
4.6.Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	29
4.7.Information sectorielle du résultat d'exploitation.....	30
4.8.Produits et charges financiers.....	30
4.9.Produits et charges exceptionnels.....	30
4.10.Impôts sur les résultats.....	31
5. Autres informations.....	33
5.1.Résultat par action.....	33
5.2.Engagements hors bilan.....	33
5.3.Honoraires des commissaires aux comptes.....	33
5.4.Evènements postérieurs à la clôture.....	34
5.5.Transactions avec les parties liées.....	34
5.6.Rémunération des dirigeants.....	34
5.7.Passage des comptes sociaux aux comptes consolidés.....	35

Bilan consolidé

BILAN ACTIF

	Note	30/06/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3.2 / 3.3	184 273	36 426
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	3.1	135 068	
Immobilisations corporelles	3.2 / 3.3	8 225 432	7 314 061
Immobilisations financières	3.3 / 3.4	376 698	246 458
ACTIF IMMOBILISE		8 786 403	7 596 945
Stocks et en-cours	3.7	5 274 949	4 824 366
Clients et comptes rattachés	3.8	2 021 498	2 080 032
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.9	1 528 579	897 538
Disponibilités	3.10	1 492 439	1 921 894
ACTIF CIRCULANT		10 317 465	9 723 830
TOTAL ACTIF		19 103 868	17 320 775

BILAN PASSIF

	Note	30/06/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.12	1 554 000	1 554 000
Réserves et résultat consolidés (2)	3.15	2 335 021	2 808 638
Autres (3)	3.15	176 612	183 663
Capitaux propres - Part du groupe		4 065 633	4 546 301
Intérêts minoritaires	3.15	1 364 639	1 465 343
Provisions	3.16	539 152	534 302
Emprunts et dettes financières	3.17	7 252 765	6 139 935
Fournisseurs et comptes rattachés	3.18	3 764 301	2 472 067
Autres dettes et comptes de régu. (5)	3.19	2 117 378	2 162 827
Dettes		13 134 444	10 774 829
TOTAL PASSIF		19 103 868	17 320 775

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

	Note	30/06/2023
Chiffre d'affaires	4.1	16 333 764
Autres produits d'exploitation	4.2	629 427
Achats consommés	4.3	7 162 785
Charges de personnel (1)	4.4	4 812 878
Autres charges d'exploitation	4.5	3 134 173
Impôts et taxes		231 601
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	4.6	878 561
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		743 193
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA	4.7	743 193
Produits et charges financières	4.8	-98 965
Produits et charges exceptionnelles	4.9	-7 977
Impôts sur les résultats	4.10	77 585
Résultat des sociétés intégrées		558 666
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat d'ensemble consolidé		558 666
Intérêts minoritaires		94 613
Résultat net (Part du Groupe)		464 053

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

ANNEXE



Faits caractéristiques de la période

STIF PLASTIC

La société STIF a acquis 70 % des titres de la société NSI PLASTIC (ensuite renommée STIF PLASTIC) en date du 28/04/2023, pour un montant de 291 460 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 30 juin 2023 bien que la prise de contrôle ait eu lieu le 28/04/2023. L'absence de situation intermédiaire de NSI PLASTIC à la date de prise de contrôle nous conduit à adopter ce traitement comptable par dérogation. L'incidence sur les comptes consolidés est limitée, la société NSI PLASTIC a réalisé un chiffre d'affaires de 372 k€ sur le 1^{er} semestre 2023 et un résultat d'exploitation négatif de 32 k€.

La société STIF PLASTIC intègre le périmètre de consolidation sur la base de la situation comptable établie au 30 juin 2023, elle n'a ainsi aucune incidence sur les flux du compte de résultat au 30 juin 2023.

STIF AMERICA

La société STIF AMERICA située au PANAMA est toujours en cours de liquidation, elle n'a eu aucune activité sur le 1^{er} semestre 2023.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

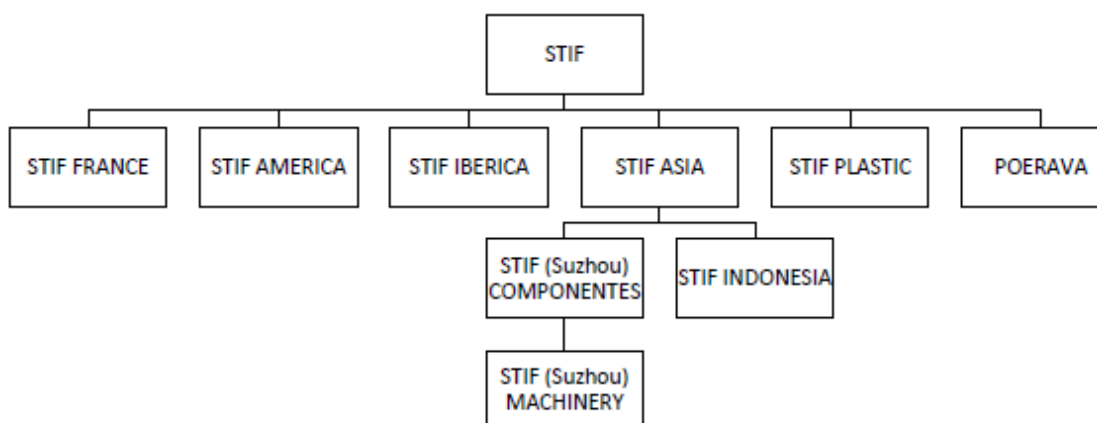
1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 10 entités, contre 9 à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2023	2022	2023	2022	2023	2022
SA STIF	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	481 236 974	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SAS STIF France	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	328 876 503	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS STIF PLASTIC	13 rue des Tileuls 49170 ST MARTIN DU FOUILLOUX	533 313 532	IG	-	70,00%	-	70,00%	-
STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA SL	Calle del Doctor Zamenhof 08800 VILANOVA I LA GELTRU	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF AMERICA INC	Calle Primera el Carmen PANAMA	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF ASIA PTE LTD	2 Jurong East St 21 Singapore 609601	-	IG	IG	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
STIF INDONESIA	Pondok Gede Bekasi 17412 – INDONESIA	-	IG	IG	75,00%	75,00%	38,25%	38,25%
SC POERAVA	Route de Savennières 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	504 897 817	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

La société civile POERAVA, structure juridique vide sans activité détenue par STIF, a été intégrée au périmètre de consolidation.

L'organigramme juridique se présente comme suit :



1.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société STIF sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.3. Modalités de consolidation

1.3.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.3.2 Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 30 juin 2023, soit une période de 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. La société STIF PLASTIC intègre le périmètre de consolidation sur la base de la situation comptable établie au 30 juin 2023, elle n'a ainsi aucune incidence sur les flux du compte de résultat au 30 juin 2023.

1.3.3 Conversion des états financiers des sociétés tenues en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;
- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

1.3.4 Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.3.5 Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecarts d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.4. Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- les coûts d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, marques	3 à 8 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
- Constructions	7 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	7 à 50 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements et aménagements des mat. et out. ind.	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

1.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.3 Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matières premières et autres approvisionnements, d'en-cours de production de biens et de produits intermédiaires et finis.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, les remises et les ristournes sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les en-cours de production de biens

Les en-cours de production de biens sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit et en fonction de l'état d'achèvement de la production du bien. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus de la valorisation des en-cours de production de biens.

Les produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus des stocks de produits intermédiaires et finis.

Les dépréciations des stocks

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le délai de rotation des stocks entraîne une appréciation par la direction technique des dépréciations à opérer.

1.4.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le groupe réalise au cas par cas une analyse dès lors que les délais de paiement sont dépassés.

1.4.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie. Les provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision dont les modalités d'évaluation sont stipulées au 1.5.7 Engagements en matière de retraite

1.4.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu au moment de la livraison des marchandises et des biens produits. La livraison effective déclenche la facturation aux clients et génère ainsi le chiffre d'affaires du groupe.

1.4.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.5. Principes de consolidation

1.5.1 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres dans la rubrique Autres pour leur montant net d'impôt et font l'objet le cas échéant d'un partage entre la part revenant au groupe et aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.5.2 Provisions réglementées

Conformément au règlement ANC 2020-01, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

1.5.3 Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

1.5.4 Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;

1.5.5 Contrats de location-financement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont inscrits à l'actif du bilan consolidé.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été acheté à crédit.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

1.5.6 Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.5.7 Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.5.8 Ecart de conversion

Conformément au règlement ANC 2020-01, les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, sont maintenus au bilan consolidé.

1.5.9 Frais de personnel

La participation des salariés est intégrée aux charges de personnel.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Dates de clôture

Les comptes consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 soit 6 mois d'activité.

2.2. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

La société STIF a acquis 70 % des titres de la société NSI PLASTIC (ensuite renommée STIF PLASTIC) en date du 28/04/2023, pour un montant de 291 460 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 30 juin 2023 bien que la prise de contrôle ait eu lieu le 28/04/2023. L'absence de situation comptable intermédiaire de NSI PLASTIC à la date de prise de contrôle nous conduit à adopter ce traitement comptable par dérogation. L'incidence sur les comptes consolidés est limitée, la société NSI PLASTIC a réalisé un chiffre d'affaires de 372 k€ sur le 1^{er} semestre 2023 et un résultat d'exploitation négatif de 32 k€.

2.3. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de la période. Les méthodes comptables utilisées au cours de l'exercice sont strictement identiques à celles de l'exercice précédent.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

En application de l'article 122-1 du règlement ANC 2020-01, le Groupe a décidé d'appliquer rétrospectivement les dispositions relatives à la détermination des écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2020 lors de l'établissement des premiers comptes consolidés du groupe.

3.1.1 Description des opérations

• STIF PLASTIC

La société STIF a acquis 70 % des titres de la société NSI PLASTIC (ensuite renommée STIF PLASTIC) en date du 28/04/2023, pour un montant de 291 460 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 30 juin 2023 à partir de la situation comptable intermédiaire établie au 30 juin 2023.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 291 460 euros, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 156 392 euros, correspond à un écart d'acquisition positif de 135 068 euros.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

3.1.2 Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
STIF PLASTIC	28/04/2023		135 068	135 068				135 068
TOTAL			135 068	135 068				135 068

3.1.3 Tests de dépréciation

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à des groupes d'actifs déterminés en fonction du mode de gestion interne et du mode de suivi des activités. Ils sont affectés aux groupes d'actifs correspondant aux entités juridiques.

Comme la société STIF PLASTIC intègre le périmètre de consolidation sur la base de la situation comptable établie au 30 juin 2023, aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

3.2. Actif immobilisé

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Entrées	Sorties	Autres	Clôture
Ecartis d'acquisition		135 068					135 068
Frais de développement	267 087						267 087
Concessions, brevets, droits similaires	341 914			18 020			359 934
Immobilisations en cours	28 906						28 906
Immobilisations incorporelles	637 907	135 068		18 020			790 995
Terrains	1 087 919			33 845			1 121 764
Constructions	3 768 902			364 936		27 379	4 161 217
Installations techn., matériel, outillage	8 400 410	466 458	-26 828	218 890		455 692	9 514 622
Autres Immobilisations corporelles	1 963 563	450 591	-25 898	52 884			2 441 140
Immobilisations en cours	1 329 575			371 805		-483 071	1 218 309
Immobilisations corporelles	16 550 369	917 049	-52 726	1 042 360			18 457 052
Titres de participation	458						458
Autres Immobilisations financières	246 000	468	-1 286	134 502	4 283	839	376 240
Immobilisations financières	246 458	468	-1 286	134 502	4 283	839	376 698
Titres mis en équivalence							
TOTAL	17 434 734	1 052 585	-54 012	1 194 882	4 283	839	19 624 745

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et de développement, des frais de dépôts des brevets à l'INPI, et à des logiciels.

Les immobilisations en cours au 30 juin 2023 concernent :

- les matériels acquis mais non encore mis en service pour un montant total de 407 935 euros, dont une ligne de peinture pour 399 454 euros
- les travaux de l'ensemble immobilier détenu par STIF à hauteur 810 374 euros.

Les immobilisations en cours intégrées aux postes Installations technique, matériel, outillage au cours de l'exercice concernent la mise en service d'une ligne de peinture à hauteur de 392 298 euros.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	264 465			2 424			266 889
Concessions, brevets, droits similaires	337 016			2 817			339 833
Immobilisations incorporelles	601 481			5 241			606 722
Terrains	205 663			24 741			230 404
Constructions	1 247 377			133 958			1 381 335
Installations techn., matériel, outillage	6 523 193	292 794	-17 690	301 746			7 100 043
Autres Immobilisations corporelles	1 260 075	183 636	-23 164	99 291			1 519 838
Immobilisations corporelles	9 236 308	476 430	-40 854	553 736			10 231 620
TOTAL	9 837 789	476 430	-40 854	564 977			10 838 342

3.4. Immobilisations financières

1- Titres de participation non consolidés

Entités	Valeur comptable des titres	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
STIF DEVELOPMENT LTD	458	89	-
TOTAL	458	89	-

STIF Development LTD est une société de droit britannique créée en mars 2020 et détenue à hauteur de 99% du capital directement par Monsieur José Burgos.

La société n'a aucune activité opérationnelle et n'a pas vocation à en avoir. Elle a été créée dans le seul but de pouvoir référencer STIF dans les annuaires professionnels en Angleterre.

2- Autres immobilisations financières

Nature	30/06/2023	31/12/2022
Retenue de garantie factor	353 799	219 297
Dépôts et cautions versés	20 741	25 003
Obligations à long terme	1 700	1 700
TOTAL	376 240	246 000

3.5. Location-financement

Les biens mobiliers (équipement de production dont 949 243 euros pour la découpe laser et 406 000 euros pour la soudure) pris en location-financement ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans les tableaux précédents aux 3.2 Actifs immobilisé et 3.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations.

Entités	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
SAS STIF France	1 467 534	89 900
SAS STIF PLASTIC	253 786	
TOTAL	1 721 320	89 900

Les dettes financières correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 704 532 euros.

Le retraitement du crédit-bail a un impact négatif sur le résultat de 654 euros.

Tableau des immobilisations financées par des contrats de location-financement :

Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	1 467 534	253 786			1 721 320
Amortissements	861 479	114 405	80 375		1 056 259
TOTAL	606 055	139 381	-80 375		665 061

Autres immob. corporelles	Ouverture	Variation périmètre	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	89 900				89 900
Amortissements	68 315		2 700		71 015
TOTAL	21 585		-2 700		18 885

3.6. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, ils sont utilisés indifféremment pour les différentes activités du groupe. Les informations sectorielles des immobilisations et des actifs employés ne peuvent ainsi être mentionnées.

La classification par zone géographique de localisation se résume ainsi :

Nature	Europe			Asie		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Ecarts d'acquisition	135 068		135 068			
Frais de développement	267 087	266 889	198			
Concessions, brevets, droits similaires	359 934	339 833	20 101			
Immobilisations en cours	28 906		28 906			
Immobilisations incorporelles	790 995	606 722	184 273			
Terrains	1 121 764	230 404	891 360			
Constructions	4 161 217	1 381 335	2 779 882			
Installations techn., matériel, outillage	9 000 212	6 731 346	2 268 866	514 410	368 697	145 713
Autres immobilisations corporelles	1 918 890	1 126 335	792 555	522 250	393 503	128 747
Immobilisations en cours	1 218 309		1 218 309			
Immobilisations corporelles	17 420 392	9 469 420	7 950 972	1 036 660	762 200	274 460
Titres de participation	458		458			
Autres immobilisations financières	356 082		356 082	20 158		20 158
Immobilisations financières	356 540		356 540	20 158		20 158
TOTAL	18 567 927	10 076 142	8 491 785	1 056 818	762 200	294 618

3.7. Stocks

Nature	30/06/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières, approv.	2 345 262	89 265	2 255 997	2 767 243	80 004	2 687 239
En-cours de production de biens	138 195		138 195	262 382		262 382
Produits intermédiaires et finis	3 091 768	211 011	2 880 757	2 060 749	186 004	1 874 745
TOTAL	5 575 225	300 276	5 274 949	5 090 374	266 008	4 824 366

Les stocks à plus de 5 ans sont dépréciés à 100 % (sauf cas exceptionnel). Les stocks dont la rotation se situe entre 3 ans et moins de 5 ans, la Direction Technique valide ou non la réutilisation possible des produits.

En cas de non-validation, ces produits sont conservés mais dépréciés à hauteur de 75 % et 50 % pour les rotations inférieures à 4 ans.

3.8. Clients et comptes rattachés

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Créances clients et rattachés	1 906 214	1 906 214			8 871	1 897 343
Clients douteux	312 256		312 256		188 101	124 155
TOTAL	2 218 470	1 906 214	312 256		196 972	2 021 498

Les dépréciations des comptes clients et comptes rattachés se résument ainsi :

Nature	Ouverture	Correction d'AN	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	72 351	75 000	146	50 203	728	196 972
TOTAL	72 351	75 000	146	50 203	728	196 972

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 1 838 k€, ainsi que des factures à émettre pour 68 k€.

La rubrique Clients douteux contient notamment une créance sur un partenaire situé en Ukraine pour un montant de 198 k€. Une dépréciation de la créance a été positionnée à hauteur de 75 k€ au 30 juin 2023.

Les dépréciations des comptes clients sont affectées par une correction d'a-nouveaux à hauteur de 75 k€, une dépréciation avait été éliminée à tort lors de la première consolidation.

3.9. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	133 381	133 381				133 381
Créances fiscales	491 153	491 153				491 153
Actifs d'impôt différé	77 563	77 563				77 563
Créances sociales	37 474	37 474				37 474
Autres créances	199 436	199 436				199 436
Charges constatées d'avance	589 556	589 556				589 556
Ecart de conversion actif	18	18				18
TOTAL	1 528 579	1 528 579				1 528 579

Les créances fiscales correspondent principalement à la TVA déductible à hauteur de 199 k€, à des crédits de TVA pour 132 k€, à une créance d'impôts sur les sociétés de 104 k€.

Les autres créances se composent majoritairement des avoirs à recevoir pour 21 k€ et d'une créance diverse au sein de STIF COMPONENT d'un montant de 1 000 000 CNY, soit 126 609 euros. Cette créance diverse a été intégralement recouvrée au cours des mois de juillet et août 2023.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation, avec notamment les avances réalisées pour les foires et salons des périodes suivantes, les factures d'achat comptabilisées de matières premières non réceptionnées et les frais engagés dans le cadre de l'IPO.

3.10. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	30/06/2023	31/12/2022
+ Disponibilités	1 492 439	1 921 894
- Concours bancaires courants	27 133	14 375
TRESORERIE NETTE	1 465 306	1 907 519

3.11. Tableau de flux de trésorerie

	30/06/2023
Résultat d'ensemble consolidé	558 666
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé	564 979
Provisions pour risques et charges	-332
Subventions virées en résultat	-18 828
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt	-493
Variation des impôts différés	-74 354
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 029 838
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) :	
Stocks et en-cours	-254 650
Clients et rattachés	106 155
Fournisseurs et rattachés	756 041
Créances et dettes fiscales et sociales	46 323
Autres créances et dettes	-657 026
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	1 026 681
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-18 020
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 042 360
Acquisitions d'immobilisations financières	-134 502
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	493
Cessions/Réductions d'immobilisations financières	4 283
Variation des créances et dettes sur immobilisations	295 504
Incidence des variations de périmètre (2)	-307 929
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	-1 202 531
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-800 310
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-171 612
Subventions d'investissement reçues	134 227
Emissions d'emprunts	800 176
Remboursements d'emprunts	-672 107
Variation des emprunts et dettes financières divers	526 386
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	-183 240
Incidence des variations de cours des devises (IV)	-83 123
Variation de trésorerie (I à IV)	-442 213
Trésorerie d'ouverture	1 907 519
Trésorerie de clôture	1 465 306

(1) Variation nette de dépréciations.

(2) Acquisition de la société STIF Plastic pour 295 k euros et concours bancaires courants récupérés 12.6 k euros.

3.12. Capital

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 1 554 000 euros, historiquement divisé en 37 000 actions de 42 euros.

Le capital est entièrement libéré.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2023, une modification est intervenue, le capital social est désormais composé de 3 700 000 actions d'une valeur nominale de 0.42 euros.

3.13. Ecarts de conversion

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 euro :

Entité - Pays	Devise	Cours 31/12/2022	Cours 30/06/2023	Cours moyen de la période
STIF AMERICA - Panama	USD	1,0649	1,0866	1,0807
STIF ASIA - Singapour	SGD	1,4360	1,4732	1,4440
STIF INDONESIA - Indonésie	IDR	16 680,3800	16 384,5400	16 275,0914
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD - Chine	CNY	7,4151	7,8983	7,4894
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD - Chine	CNY	7,4151	7,8983	7,4894

Un écart de conversion issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture a été constaté dans les capitaux propres :

Entité - Pays	30/06/2023		31/12/2022	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
STIF AMERICA	-9 646		-9 441	
STIF ASIA	2 910	210	8 236	7 913
STIF INDONESIA	-23 151	-27 886	-28 098	-34 748
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD	-61 953	-59 522	14 071	13 520
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD	-6 991	-6 718	-2 121	-2 039
TOTAL	-98 831	-93 916	-17 353	-15 354

3.14. Autres capitaux propres

Les autres capitaux propres sont notamment constitués des subventions d'investissement suivantes :

- Certificat CEE sur centrale air comprimé de 11 666 euros dont 11 565 euros restant à reporter,
- Subvention CETIM sur ligne de peinture de 9 227 € dont 7 924 euros restant à reporter,
- Subvention plan de relance de 250 000 euros dont 215 994 euros restant à reporter.

Les subventions sont inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net de l'impôt différé calculé à 25%.

3.15. Capitaux propres

Nature	Capital	Réserves	Résultat	Autres		TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
				Ecart de conversion	Subventions			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	1 554 000	908 870	1 899 363	170 282	187 500	4 720 015	3 645 225	1 074 790
Affectation du résultat 31/12/2021		1 113 524	-1 113 524					
Résultat 31/12/2022			2 284 294			2 284 294	1 714 556	569 738
Distributions effectuées par :								
- l'entité consolidante			-700 040			-700 040	-700 040	
- les autres entités			-85 799	-45 030		-130 829	-32 832	-97 997
Variation des écarts de conversion				-157 959		-157 959	-76 771	-81 188
Autres variations					-3 837	-3 837	-3 837	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	1 554 000	2 022 394	2 284 294	-32 707	183 663	6 011 644	4 546 301	1 465 343
Affectation du résultat 31/12/2022		2 284 294	-2 284 294					
Résultat 30/06/2023			558 666			558 666	464 053	94 613
Distributions effectuées par :								
- l'entité consolidante		-800 310				-800 310	-800 310	
- les autres entités		-185 177		13 565		-171 612	6 394	-178 007
Variation des écarts de conversion				-171 839		-171 839	-87 502	-84 337
Acquisition titres STIF PLASTIC		67 024				67 024		67 024
Autres variations		-54 484		-1 766	-7 051	-63 301	-63 303	2
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 30/06/2023	1 554 000	3 333 741	558 666	-192 747	176 612	5 430 272	4 065 633	1 364 639

La rubrique Autres variations est affectée par une correction des a-nouveaux, résultant de l'élimination à tort d'une dépréciation d'une créance client lors de la première consolidation.

3.16. Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions retraite	534 302	5 182			332	539 152
TOTAL	534 302	5 182			332	539 152
Répartition des dotations et reprises :						
Résultat d'exploitation	-	-	-		332	-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'évolution des salaires : 3 %
- Taux d'actualisation : 3,75 % par an
- Turnover : Faible
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 45 %

La provision pour engagements de retraite et assimilés ne concerne que le personnel employé en France.

3.17. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières au 30 juin 2023 se répartissent de la manière suivante :

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 854 997	1 189 824	3 469 241	1 215 932
Intérêts courus sur emprunts	66 843	66 843		
Emprunts en crédit-bail	704 037	200 273	503 764	
Concours bancaires courants	27 133	27 133		
Autres dettes financières	599 755	599 755		
TOTAL	7 252 765	2 063 828	3 973 005	1 215 932

Un Prêt Garanti par l'Etat, d'un montant initial de 1 300 k€ amortissable sur 5 ans à compter de l'exercice 2021, figure dans la rubrique Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les autres dettes financières au 30 juin 2023 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Augmentat.	Diminution	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	5 347 409	297 211	111	800 178	589 910	5 854 997
Intérêts courus sur emprunts	70 681	297	-4 111	869	893	66 843
Concours bancaires courants	14 375	16 339	-102	189	3 668	27 133
Emprunts en crédit-bail mobilier	634 090	152 120			82 173	704 037
Comptes courants d'associés	8 637			525 825		534 462
Autres emprunts et dettes fi. Divers			-11	561		550
Dépôts et cautionnements reçus	64 743					64 743
TOTAL	6 139 935	465 967	-4 113	1 327 620	676 644	7 252 765

Les dettes en comptes courants d'associés sont vis-à-vis de la société JB PARTICIPATIONS, société détenue par le Président Directeur Général José BURGOS.

3.18. Fournisseurs et comptes rattachés

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 404 734	3 404 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	359 567	359 567		
TOTAL	3 764 301	3 764 301		

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constituées des factures reçues des fournisseurs et non payées à la date de clôture pour 2 826 k€, ainsi que des factures à recevoir pour 579 k€.

3.19. Autres dettes et comptes de régularisation

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	168 643	168 643		
Dettes fiscales	283 831	283 831		
Impôts différés passifs	17 319	17 319		
Dettes sociales	1 530 935	1 530 935		
Autres dettes	18 850	18 850		
Produits constatés d'avance	64 462	64 462		
Ecart de conversion passif	33 338	33 338		
TOTAL	2 117 378	2 117 378		

Les produits constatés d'avance sont relatifs à l'exploitation, correspondant à des factures d'acomptes clients dont la livraison sera effective sur le prochain exercice.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique du client final s'explique comme suit :

Nature	30/06/2023		
	France	Export	Total
Activité Godets	1 546 983	3 250 206	4 797 189
Activité Godets Plastique	45 461	815 899	861 360
Activité Raccords	524 708	2 120 520	2 645 228
Activité Explosion	620 940	4 616 102	5 237 042
Autres produits pour la manutention en vrac	1 527 099	291 960	1 819 059
Autres activités et frais de port	246 371	727 515	973 886
TOTAL	4 511 562	11 822 202	16 333 764

La répartition du chiffre d'affaires par nature s'explique comme suit :

Nature	30/06/2023		
	France	Export	Total
Production vendue de biens	4 265 191	11 397 632	15 662 823
Production vendue de services	12 281	28 159	40 440
Autres revenus	234 090	396 411	630 501
TOTAL	4 511 562	11 822 202	16 333 764

Les autres revenus concernent principalement les frais de port des productions vendues.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de localisation des entités du groupe se résume ainsi :

Nature	30/06/2023		
	Europe	Asie	Panama
Chiffre d'affaires	14 484 237	1 849 527	
TOTAL	14 484 237	1 849 527	

4.2. Autres produits d'exploitation

Nature	30/06/2023
Production stockée	289 772
Production immobilisée	23 081
Reprises dépréciations actif circulant	255 248
Reprises provisions risques et charges	332
Transferts de charges d'exploitation	43 848
Gains de change sur det. et créan. commerciales	10 197
Autres produits	6 949
TOTAL	629 427

La production immobilisée correspond aux fabrications de matériels et outillages.

4.3. Achats consommés

Nature	30/06/2023
Achats de matières premières et autres appro.	7 098 880
Variation de stock matières premières et approvisionnements	63 925
TOTAL	7 162 785

4.4. Charges de personnel et effectif

4.4.1 Charges de personnel

Nature	30/06/2023
Salaires et traitements	3 523 911
Charges sociales	1 216 789
Participation des salariés	72 198
TOTAL	4 812 878

4.4.2 Effectifs

Nature	30/06/2023
Cadres	27
Agents de maîtrise et techniciens	22
Employés	52
Ouvriers	79
TOTAL	180

L'effectif présenté est l'effectif annuel moyen équivalent temps plein.

4.5. Autres charges d'exploitation

Nature	30/06/2023
Achats de sous-traitance	429 528
Achats de matériel, équipements et travaux	1 144
Achats non stockés de matières et fournitures	368 803
Locations	162 328
Entretiens et réparations	217 746
Primes d'assurance	95 931
Etudes, documentations, séminaires	27 027
Personnel intérimaire	298 757
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	397 147
Publicité, publications, relations publiques	322 643
Transports de biens et du personnel	74 064
Déplacements, missions et réceptions	520 763
Frais postaux et de télécommunications	23 672
Services bancaires et assimilés	37 919
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	39 149
Autres charges d'exploitations	117 552
TOTAL	3 134 173

Le poste Achats de sous-traitance constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations mobilières, de matériels et outillages.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les commissions de courtage sur ventes, les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

Le poste Publicité, publications, relations publiques inclut principalement la participation à des foires et expositions.

4.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Nature	30/06/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 241
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	559 736
Dépréciations des stocks	288 583
Dépréciations des créances clients	25 001
Dotations aux provisions pour risques et charges	
TOTAL	878 561

4.7. Information sectorielle du résultat d'exploitation

La classification par zone géographique de localisation se résume ainsi :

Nature	30/06/2023		
	Europe	Asie	Panama
Résultat d'exploitation	304 341	438 852	
TOTAL	304 341	438 852	

4.8. Produits et charges financiers

Nature	30/06/2023	
	Produits	Charges
Intérêts des emprunts bancaires		117 912
Intérêts des dettes de crédit-bail		2 955
Intérêts bancaires		5 443
Escomptes		7 563
Gains et pertes de change	32 526	1 661
Autres produits et charges financiers	4 043	
TOTAL	36 569	135 534

4.9. Produits et charges exceptionnels

Nature	30/06/2023	
	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif	657	
QP de subv. virée au compte de résultat	18 628	
Pénalités et amendes		2 707
Amortissements, dépréciations, provisions		25 203
Autres produits et charges exceptionnels	4 548	3 900
TOTAL	23 833	31 810

La rubrique Amortissements, dépréciations, provisions est affectée par une régularisation d'une élimination à tort d'une dépréciation sur un compte client opérée sur l'exercice clos au 31 décembre 2021.

4.10. Impôts sur les résultats

4.10.1 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	30/06/2023
Résultat d'ensemble consolidé	558 666
+ Impôt sur les résultats (a)	77 585
Résultat théorique taxable	636 251
Impôt théorique au taux de 25%	159 063
Différence d'impôt (a) - (b)	-81 478

Justification de la différence d'impôt	30/06/2023
Différences de taux Etranger	-42 169
Charges non déductibles et produits non imposables	41 530
Retraitements fiscaux STIF ASIA	8 206
Retraitements fiscaux STIF INDONESIA	-2 594
Suramortissements loi "Macron"	-10 280
Crédits d'impôt recherche	-65 000
Régularisation d'IS	-11 171
Différence d'impôt (a) - (b)	-81 478

4.10.2 Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	30/06/2023	31/12/2022
Frais d'acquisition de titres	3 692	
Provisions pour engagements de retraite	134 788	133 576
Contrats de location-financement	6 280	3 500
Ecart intragroupe	1 921	
Décalages temporaires	7 559	43 918
Déficits fiscaux reportables (1)	86 190	35 775
Impôts différés Actif	240 430	216 769
Provisions réglementées	75 359	75 359
Subventions d'investissement	79 581	61 221
Décalages temporaires	7 076	99 384
Dépréciations internes de titres et créances		25 051
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	18 170	18 646
Impôts différés Passif	180 186	279 661
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	60 244	-62 892
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	77 563	36 492
Provisions pour passif d'impôt différé	17 319	99 384

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entité (devise)	Déficit reportable (devise)	Déficit reportable (EUR)	Impôt comptabilisé (EUR)
STIF IBERICA		7 571	1 893
STIF PLASTIC		161 005	40 251
STIF ASIA (SGD)	381 694	259 092	44 046
TOTAL	381 694	427 668	86 190

5. Autres informations

5.1. Résultat par action

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Nature	Nombre d'actions	Résultat groupe	Résultat par action
Résultat de base par action	37 000	464 053	12,54197
Résultat dilué par action	37 000	464 053	12,54197

5.2. Engagements hors bilan

Engagements donnés auprès des établissements de crédit

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant de la garantie :

- De privilège de prêteur de deniers s'élèvent à 733 992 euros en capital,
- D'hypothèque conventionnelle s'élèvent à 1 906 225 euros en capital,
- D'engagement d'hypothèque s'élèvent à 280 187 euros en capital
- Nantissement des actions NSI Plastique devenu STIF PLASTIC : 295 475 euros en capital.

Le montant des emprunts contractés et non débloqués est de 329 537 euros dont 273 378 euros pour financer les travaux sur l'ensemble immobilier acquis par STIF en 2018.

Les créances commerciales vendues dans le cadre du contrat d'affacturage s'élèvent à 4 943 k euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficiant des garanties suivantes :

- Nantissement du fonds de commerce : 1 011 561 euros

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de la période s'élève à 22 163 euros.

5.4. Evènements postérieurs à la clôture

L'implantation du groupe sur le continent nord-américain a débuté postérieurement à la date de clôture de l'arrêté semestriel. La société STIF Amérique Inc a été constituée le 8 août 2023, son capital est détenu intégralement par la société SA STIF. La société STIF Amérique Inc a participé à la création de la société STIF USA LLC, dont elle détient 70 % du capital.

La société STIF Amérique Inc a également pris une participation de 5 % au sein de la société Boss Products LLC.

5.5. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

5.6. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

5.7. Passage des comptes sociaux aux comptes consolidés

Nature	Résultat	Capital et réserves	TOTAL
Cumul des comptes sociaux	1 817 641	8 564 110	10 381 751
Impôts différés sur déficits reportables	11 252	74 938	86 190
Impôts différés sur décalages temporaires	54 292	-53 812	481
Impôts différés sur frais d'acq. de titres		3 820	3 820
Amortiss. dérogatoires frais d'acq. de titres	510		510
ID sur retraitement	-128		-128
Elimination des dividendes	-1 321 013	1 321 013	
Elimin. profits sur cessions d'immobilisations	28 234	-1 035 532	-1 007 298
ID sur retraitement			
Elimin. dépréciations internes de créances	-25 203	25 203	
ID sur retraitement	6 302	-6 302	
Elimin. Provisions pour hausse des prix		301 436	301 436
ID sur retraitement		-75 359	-75 359
Comptabilisation provision retraite	332	-539 483	-539 151
ID sur retraitement	-83	134 871	134 788
Retraitement frais d'acquisitions d'immob.	-1 905	74 583	72 678
ID sur retraitement	476	-18 646	-18 170
Retraitement contrats location-financement	-872	-24 249	-25 121
ID sur retraitement	218	6 062	6 280
Elimination mali de fusion		-488 991	-488 991
Correction années antérieures	-5 310	36	-5 274
Ecart interco	-8 105	419	-7 686
ID sur retraitement	2 026	-105	1 921
Subventions d'investissements		318 323	318 323
ID sur retraitement		-79 581	-79 581
Comptes sociaux retraités	558 666	8 502 755	9 061 421
Intérêts minoritaires	94 613	1 270 026	1 364 639
Part du groupe avant élimination	464 053	7 232 729	7 696 782
- Valeur des titres groupe	-	3 301 243	3 301 243
- Valeur des titres minoritaires	-	464 974	464 974
Part du groupe	464 053	3 601 580	4 065 633
TOTAL	558 666	4 871 606	5 430 272

5.3. Rapport d'audit du commissaire aux comptes

5.3.1. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
Exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

Au Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société STIF et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué dans le cadre du projet d'une offre au public de titres de capital à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Growth, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société STIF relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Le présent rapport remplace notre rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés des exercices 2021 et 2022 établi dans une première version en date du 26 juillet 2023 aux fins du document d'enregistrement de la société STIF.

A Angers le 29 septembre 2023

ALTONEO AUDIT

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Julien MALCOSTÉ
Julien MALCOSTÉ

Associé

5.3.2. Audit des informations financières intermédiaires



	<p>AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES</p>
<p>ÉVALUER RASSURER RECOMMANDER PÉRENNISER</p>	

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CLOS LE 30 JUIN 2023**

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

Au Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société STIF et en réponse à votre demande, en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué dans le cadre du projet d'une offre au public de titres de capital à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires du Groupe STIF relatif à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France relatives à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que la situation comptable, prise dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du Groupe STIF au 30 juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Angers, le 27 octobre 2023

ALTONEO AUDIT

Le Commissaire aux Comptes

Digitally signed by
Julien MALCOSTE
DN: c=FR, o=ALTONEO AUDIT

Julien MALCOSTE

Associé représentant légal

5.4. Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance auxquels se réfère le management du Groupe sont présentés à la section 2.5.1.3. « Principaux indicateurs de performance ».

5.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe

A l'exception des éléments mentionnés à la section 2.1.5. du présent Document d'enregistrement et en note 5.4. « Événements postérieurs à la clôture » de l'annexe au jeu de comptes semestriels établi pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 et présenté dans la section 5.2.1. « Comptes semestriels au 30 juin 2023 » du présent Document d'enregistrement, il n'y a pas eu, à la connaissance du Groupe, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 30 juin 2023.

5.6. Politique en matière de dividendes

Les montants des dividendes distribués par la Société au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 sont les suivants :

Exercice clos	Date de l'assemblée générale ordinaire	Montant global du dividende distribué
31 décembre 2022	5 mai 2023	800 310€
31 décembre 2021	18 mai 2022	700 040€

A la date du Document d'enregistrement, la Société a pour objectif de poursuivre sa politique de distribution des dividendes sous réserve de la progression des résultats et de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires

5.7. Informations financières pro forma

Néant.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

6.1. Principaux actionnaires

6.1.1. Répartition du capital social et des droits de vote

A la date du présent Document d'enregistrement, le capital social de la Société est composé de 3 700 000 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,42 euro chacune.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital social de la Société à la date du présent Document d'enregistrement.

Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
JB PARTICIPATIONS*	2 657 500	-	2 657 500	71,82%
Manuel Burgos	643 000	-	643 100	17,38%
Valérie Burgos	314 500	-	314 500	8,50%
José Burgos	100	-	100	0,003%
Océane Burgos	100	-	100	0,003%
Autres membres de la famille Burgos	84 800	-	84 800	2,292%
Total	3 700 000	-	3 700 000	100,00%

* Société détenue à 100% par José Burgos, Président Directeur Général de la Société.

Il est précisé que les actionnaires n'ont pas convenu de conclure un pacte d'actionnaires.

6.1.2. Droits de vote des principaux actionnaires

A la date du présent Document d'enregistrement, un droit de vote est attaché à chaque action ordinaire.

Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du 7 septembre 2023 a décidé d'instituer, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris et avec effet à compter de ladite inscription, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il a été justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, étant précisé qu'il a été tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'inscription des actions aux négociations sur le marché d'Euronext Growth® Paris.

6.1.3. Contrôle de la Société

José BURGOS détient, directement et par l'intermédiaire de la société JB PARTICIPATIONS qu'il contrôle, 71,83% du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent Document d'enregistrement. Il contrôle donc la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

A la date du présent Document d'enregistrement aucune mesure spécifique n'a été prise afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. La Société entend se référer aux recommandations du Code Middlenext et s'engage à nommer au Conseil d'administration au moins un administrateur indépendant dans les 18 mois suivant l'introduction en bourse, répondant aux critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

6.1.4. Accords susceptibles d'entraîner ou d'empêcher un changement de contrôle

A la date du présent Document d'enregistrement, et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre serait susceptible d'entraîner ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

A noter que les actionnaires historiques agiront de concert post introduction en bourse.

6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document d'enregistrement de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

6.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

Certains membres du conseil d'administration et de la direction générale sont actionnaires, directement, et indirectement, de la Société. Il est précisé également que l'ensemble des membres du conseil d'administration ont des liens familiaux entre eux.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

6.4. Transactions avec les parties liées

6.4.1. Transaction avec les parties liées conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La Société est bénéficiaire d'un nantissement de comptes de titres financiers, consenti le 28 avril 2023 par un associé de la société STIF PLASTIC, filiale de la Société, et portant sur 480 actions de la société STIF PLASTIC, représentant 30% de son capital et de ses droits de vote.

Cette convention a été conclue le 28 avril 2023 et expirera le 31 janvier 2026.

6.4.2. Transaction avec les parties liées conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2022, modifié par avenant en date du 31 octobre 2022, la Société, Bailleur, a conclu un bail commercial avec la société STIF France, Preneur, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} mai 2022, portant sur des biens immobiliers, dépendant d'un ensemble immobilier situé à Saint-Georges-Sur-Loire (49170) rue de Savennières, lieudit « le Champ de la Croix » et 13 rue de Savennières, comprenant :

- Un bâtiment à usage de bureaux,
- Un immeuble à usage industriel,
- Une parcelle de terrain à usage d'accès et deux parcelles de terrain à usage de parking figurant au cadastre section AE, n° 230 et 231,
- Un immeuble à usage industriel ainsi qu'une aire de circulation et des parkings.

En exécution du bail susvisé, la Société a perçu un loyer de 257 000 euros hors taxes et hors charges, outre le remboursement de la taxe foncière pour un montant de 23 479 euros, au titre de la période courue du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022, versés par la société STIF France.

Cette convention a été conclue le 18 mai 2022 pour une durée de 9 ans à compter rétroactivement du 1^{er} mai 2022.

6.4.3. Transactions avec les parties liées conclues antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.4.3.1. Conventions intervenues avec la société STIF France

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2019, la Société a conclu avec les sociétés STIF France, STIF Componentes Industriales Iberica S.L et STIF AMERICA INC. une convention d'animation et de prestations de services en vertu de laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2019, la Société s'est engagée à fournir aux sociétés bénéficiaires diverses prestations de direction générale et d'animation et à les assister en matière financière, commerciale, de gestion du personnel ainsi qu'en matière industrielle et de recherche et développement.

En conséquence, au titre des prestations effectivement rendues par la Société à la société STIF France pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a perçu la somme globale hors taxes de 873 080,27 euros.

La convention d'animation et de prestations de services en date du 4 février 2019, conclue avec les sociétés STIF France, STIF Componentes Industriales Iberica S.L et STIF AMERICA INC., a pris effet pour une durée indéterminée. Elle sera prochainement révisée compte tenu, notamment, de la clôture des opérations de liquidation de STIF AMERICA INC.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 janvier 2011, la Société a conclu avec la société STIF France une convention de trésorerie, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} janvier 2011.

En rémunération des avances qui lui sont faites, la société débitrice verse à la société prêteuse des intérêts calculés au taux maximum fiscalement déductible, sauf décision contraire des parties.

Le compte ouvert au nom de la société STIF France dans les livres de la Société présentait un solde débiteur de 62 947,69 euros à l'ouverture de l'exercice écoulé et un solde créditeur de 86 055,17 euros à la clôture dudit exercice.

Ces avances ont été rémunérées et ont donné lieu à la comptabilisation de produits financiers de 2 308,66 euros au 31 décembre 2022.

La convention de trésorerie conclue le 3 janvier 2011 entre les sociétés STIF et STIF France se poursuit pour une durée indéterminée. Elle a vocation à perdurer après l'introduction en bourse.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 avril 2011, modifié par avenant du 12 janvier 2012, la Société, ès-qualités de Bailleur, a conclu avec la société STIF France, ès-qualités de Preneur, un bail commercial, pour une durée de neuf (9) ans, portant sur un ensemble immobilier à usage industriel et de bureaux situé à Saint-Georges-Sur-Loire (49170) rue de Savennières et lieudit « le Champ de la Croix ». Le bail susvisé a reçu application du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

Ledit bail a été consenti et accepté moyennant le paiement d'un loyer annuel de 180 000 euros HT, TVA en sus.

Le bail susvisé a reçu application du 1^{er} janvier au 30 avril 2022. Au titre de cette période, la Société a perçu un loyer de 70 253,60 euros hors taxes, TVA en sus, versé par la société STIF France.

Le bail commercial que la Société avait conclu avec STIF France en date du 29 avril 2011, a été résilié au 30 avril 2022.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2018, modifié par avenant du 2 juillet 2018, la Société, ès-qualités de Bailleur, a conclu un bail commercial avec la société STIF France, ès-qualités de Preneur, pour une durée de neuf (9) ans, portant sur un ensemble immobilier sis à Saint-Georges-Sur-Loire (49170) 13, rue de Savennières.

Ledit bail a été consenti et accepté moyennant le paiement d'un loyer annuel de 120 000 € HT, TVA en sus.

Le bail susvisé a reçu application du 1^{er} janvier au 30 avril 2022. Au titre de cette période, la Société a perçu un loyer de 41.602,40 euros hors taxes, TVA en sus, versé par la société STIF France.

En application des baux conclus les 29 avril 2011 et 11 juin 2018 et de leurs avenants, la Société a refacturé à la société STIF France la taxe foncière pour un montant total de 11.739 euros, au titre de la période courue du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

Le bail commercial que la Société avait conclu avec la société STIF France en date du 11 juin 2018, a été résilié au 30 avril 2022.

- La Société, société mère du groupe dont fait partie la société STIF France, a opté pour le régime d'intégration fiscale édicté par l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 2006 ; depuis cette date, ladite option s'est poursuivie par tacite reconduction.

Le régime d'intégration fiscale entre la Société et la société STIF France est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006 pour une première période de 5 exercices. Ce régime se maintient de 5 ans en 5 ans par le renouvellement tacite de l'option. Cette convention a vocation à perdurer après l'introduction en bourse.

- La Société est caution de la société STIF France à hauteur de 33 768 € à la clôture de l'exercice 2022, en garantie d'un emprunt souscrit par sa filiale, dont la dernière échéance du remboursement expire en avril 2025.

6.4.3.2. Convention intervenue avec la société STIF (SUZHOU) Components Co. LTD, filiale de la Société

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2020, la Société a conclu avec la société « STIF (SUZHOU) Components CO. LTD » (la « Société Bénéficiaire ») une convention d'animation et de prestations de services en vertu de laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2020, la Société s'est engagée à fournir à la Société Bénéficiaire diverses prestations d'animation et à l'assister en matière commerciale ainsi qu'en matière industrielle et de recherche et développement.

En conséquence, au titre des prestations d'assistance effectivement rendues à la Société Bénéficiaire pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a facturé à la société « STIF (SUZHOU) Components CO. LTD » la somme globale hors taxes de 134 000 euros.

La convention intervenue avec STIF (SUZHOU) Components Co. LTD a été conclue le 15 février 2020 pour une durée indéterminée. Elle a vocation à perdurer après l'introduction en bourse.

6.4.3.3. Convention intervenue avec les sociétés « STIF Componentes Industriales Iberica S.L » et « STIF AMERICA INC. », filiales de la Société

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2019, la Société a conclu avec les sociétés STIF France, « STIF Componentes Industriales Iberica S.L » et « STIF AMERICA INC. » (les « Sociétés Bénéficiaires ») une convention d'animation et de prestations de services en vertu de laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2019, la Société s'est engagée à fournir aux Sociétés Bénéficiaires diverses prestations de direction générale et d'animation et à les assister en matière financière, commerciale, de gestion du personnel ainsi qu'en matière industrielle et de recherche et développement.

En conséquence, au titre des prestations d'assistance effectivement rendues aux Sociétés Bénéficiaires pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a facturé :

- A la société « STIF Componentes Industriales Iberica S.L. » la somme globale hors taxes de 23 572,53 euros, et,
- A la société « STIF AMERICA INC. » la somme globale hors taxes de 3 726,99 euros.

La convention d'animation et de prestations de services en date du 4 février 2019, conclue avec les sociétés STIF France, STIF Componentes Industriales Iberica S.L et STIF AMERICA INC., a pris effet pour une durée indéterminée. Elle sera prochainement révisée compte tenu, notamment, de la clôture des opérations de liquidation de STIF AMERICA INC.

6.4.3.4. Convention intervenue avec la société « JB PARTICIPATIONS », associée de la Société

Aux termes d'un acte en date du 18 décembre 2019, la Société a conclu avec la société « JB PARTICIPATIONS » une convention de gestion de trésorerie aux termes de laquelle les parties se sont engagées pour une durée indéterminée à s'assister pour s'assurer mutuellement une meilleure utilisation de leurs excédents de trésorerie.

Le compte courant ouvert au nom de la société « JB Participations » dans les livres de la Société présentait un solde créditeur de 3 151,08 euros à l'ouverture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et un solde créditeur de 5 987,92 euros à la clôture dudit exercice.

Ces avances ont été rémunérées et ont donné lieu à la comptabilisation de charges financières d'un montant de 2 648,62 euros, inscrites dans les comptes arrêtés par la Société au 31 décembre 2022.

La convention de gestion de trésorerie conclue avec la société JB PARTICIPATIONS le 18 décembre 2019 a pris effet pour une durée indéterminée. Cette convention a vocation à perdurer après l'introduction en bourse.

6.5. Capital social

6.5.1. Montant du capital social

A la date du présent Document d'enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 1 554 000 euros et est composé de 3 700 000 actions ordinaires, de 0,42 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris.

L'évolution du nombre d'actions au cours de la période présentée (i.e. du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement) a été la suivante :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions en circulation	Valeur nominale	Capital social émis
07/09/2023	Division de la valeur nominale par 100	3 700 000	3 700 000	0,42 €	1 554 000 €

6.5.2. Capital social autorisé

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 7 septembre 2023 a approuvé les délégations financières suivantes :

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris (la « Cotation »)	7 ^{ème} résolution de l'ordre du jour ordinaire	18 mois	8 000 000 euros 10% du capital social de la Société	Prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions fixé à 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de la Cotation
---	--	---------	--	---

<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de la Cotation</p>	<p>4^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>Durée allant jusqu'à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de l'introduction des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, cette date ne pouvant en tout état de cause pas être postérieure à vingt-six (26) mois à compter de l'Assemblée Générale</p>	<p>388 500 euros par émission d'un nombre maximal 925 000 actions nouvelles de 0,42 euros de valeur nominale chacune</p>	<p>Prix d'émission des actions ordinaires nouvelles fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement. Il résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de la Cotation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce</p>	<p>5^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois (étant précisé que cette autorisation devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription à l'augmentation de capital décidée dans le cadre de la 4^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire)</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale</p>	<p>-</p>

<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>6^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois</p>	<p>231 940 €* </p>	<p>Prix d'émission décidé par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la résolution</p>
<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>7^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois</p>	<p>231 940 €* </p>	<p>Prix d'émission des actions nouvelles au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%</p>

<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, sous condition suspensive de la Cotation **</p>	<p>8^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>18 mois</p>	<p>231 940 €* </p>	<p>Prix d'émission des actions nouvelles au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>9^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois (étant précisé que cette autorisation devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription à l'augmentation de capital concernée</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale*</p>	<p>-</p>

<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce</p>	<p>10^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois</p>	<p>1% du capital social *</p>	<p>prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-20 et suivants du Code du travail</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>12^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>38 mois</p>	<p>3% du capital social ***</p>	<p>–</p>

<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>13^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>38 mois</p>	<p>10% du capital social ***</p>	<p>–</p>
<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et d'une catégorie de salariés cadres, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>14^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>18 mois</p>	<p>10% du capital social ***</p>	<p>Fixation par le Conseil d'administration du prix de souscription des actions sous-jacentes au vu du rapport d'un expert indépendant, sachant que le prix de souscription des actions sur exercice des BSA sera au moins égal au cours de clôture de l'action sur le marché Euronext Growth Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation</p>

<p>Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>15^e résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>26 mois</p>	<p>L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Conseil d'administration appréciera</p>	<p>–</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions, sous condition suspensive de la Cotation</p>	<p>16^e résolution du second ordre du jour extraordinaire</p>	<p>24 mois</p>	<p>10% du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois</p>	<p>–</p>

* le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées sur le fondement des 6^{ème} à 10^{ème} résolutions du second ordre du jour extraordinaire s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 231 940 euros (11^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire de l'assemblée générale du 7 septembre 2023).

** Définition de la catégorie de personnes :

- toute personne physique qui souhaite investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0-A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont la personne physique qui souhaite investir serait résidente fiscale, pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 10.000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),
- toute société qui investit à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaite investir dans une société afin de permettre à ses actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont les actionnaires ou associés seraient résidents fiscaux, pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20 000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),

- des fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont les souscripteurs seraient résidents fiscaux, pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20 000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),
- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement investissant à titre principal dans des sociétés dites de croissance (c'est-à-dire non cotées ou dont la capitalisation boursière n'excède pas 500 millions d'euros) quels qu'ils soient, en ce compris notamment les fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »), les fonds communs de placement à risque (« FCPR »), ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne, et les fonds d'investissement de proximité (« FIP »), pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 euros (prime d'émission incluse),
- toute personne morale de droit français ou de droit étranger active dans le secteur de la fabrication et la commercialisation de composants métalliques, plastiques et de composants électroniques de contrôle, et/ou dans le secteur de la manutention des produits en vrac et de la gestion du fonctionnement des appareils de manutention de ces produits, et/ou dans le secteur de la fabrication et la commercialisation d'appareils de protection passive des biens et des personnes contre les explosions industrielles, ayant conclu ou étant sur le point de conclure avec la Société un accord de partenariat scientifique et/ou industriel et/ou commercial d'une portée substantielle pour l'activité de la Société,
- des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions, ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans les secteurs visés au paragraphe précédent pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse),
- des sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement, sociétés de gestion de fonds ou des fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext, Euronext Access ou Euronext Growth ou sur tout autre marché réglementé et/ou régulé et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes,
- tout établissement financier, organisme public, banque de développement, fonds souverain français ou européen ou toute institution rattachée à l'Union Européenne, souhaitant octroyer des fonds aux petites et moyennes entreprises et dont les conditions d'investissement peuvent inclure en tout ou partie un investissement en fonds propres et/ou sous forme de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social,
- de dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées, et
- des prestataires de services d'investissement français ou étrangers susceptibles de garantir une telle opération, conformément aux dispositions de l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier pour les investisseurs français (investisseurs qualifiés au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 et cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article D.411-4 du Code monétaire et financier) et aux dispositions équivalentes pour des investisseurs étrangers.

*** le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées sur le fondement des 12^{ème} à 14^{ème} résolutions du second ordre du jour extraordinaire s'impute sur un plafond global de 10% du capital social de la Société à la date de l'assemblée générale, i.e. 155 400 euros (11^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire de l'assemblée générale du 7 septembre 2023)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société se réunira le 27 novembre 2023, à l'effet de se prononcer notamment sur :

- des modifications à apporter à la 4^{ème} résolution du second ordre du jour extraordinaire de l'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2023, relatives à l'augmentation du montant nominal maximal de l'augmentation de capital, afin de le porter à 714.000 euros,

- une délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce.

Il n'existe pas d'autre délégation antérieure en vigueur consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social, ni à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

A la date du présent Document d'enregistrement, il n'existe aucun engagement d'augmentation du capital.

6.5.3. Titres non représentatifs du capital

Néant

6.5.4. Acquisition par la Société de ses propres actions

À la date du présent Document d'enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 7 septembre 2023 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris dans les douze mois à compter de la date de l'assemblée.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social de la Société à la date de ces achats.

Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social.

Objectifs des rachats d'actions :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité,

- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Prix d'achat maximum (hors frais d'acquisition) : 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué relatif aux caractéristiques définitives de l'offre d'actions de la Société et de leur inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris et hors frais d'acquisition, étant précisé qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, ce prix unitaire sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 8 000 000 euros.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

- Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 : publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site internet de la Société),
- Pendant la réalisation du programme de rachat d'actions :
 - Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité),
 - Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF,
 - Publication semestrielle d'un bilan du contrat de liquidité.
- Chaque année : Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

6.5.5. Valeurs mobilières donnant accès au capital

A la date du présent Document d'enregistrement, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société en circulation.

6.6. Acte constitutif et statuts

6.6.1. Stipulation de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, à l'exception de la clause d'agrément, qui sera supprimée aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 27 novembre 2023, ainsi que dans les statuts adoptés sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris.

6.6.2. Droits de vote double

L'article 12.1 des statuts de la Société, tels qu'ils entreront en vigueur à compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, stipule que :

« Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, étant précisé qu'il sera tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'inscription des actions aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de deux ans prévu à l'alinéa précédent.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.»

6.6.3. Franchissements de seuils statutaires

Un nouvel article 13 « Franchissement de seuils légaux » est inséré dans les statuts, tels qu'ils entreront en vigueur à compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, et est rédigé comme suit :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti.

La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.»

6.7. Contrats importants

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

7.DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le Document d'enregistrement peut également être consulté sur le site Internet de la Société (<https://investir.stif.fr/contact/>) et sur le site Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (<https://investir.stif.fr/contact/>). La Société a prévu de publier son chiffre d'affaires sur une base semestrielle.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux rubriques exigées par l'annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 :

INFORMATIONS	Section(s) dans le Document d'enregistrement
Section 1 : Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1 Responsable du contenu du document d'enregistrement	1.1.Responsable du présent Document d'enregistrement
1.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2.Attestation du responsable du présent Document d'enregistrement
1.3 Rapports d'expertise et déclarations d'intérêts	1.3.Rapports d'expertise et déclarations d'intérêts
1.4 Informations provenant de tiers	1.4.Informations provenant de tiers
1.5 Déclaration relative au document d'enregistrement	1.5.Déclaration relative au présent Document d'enregistrement
Section 2 : Stratégie, résultats et environnement économique	
2.1 Informations concernant l'émetteur	2.1.1.Dénomination sociale 2.1.2.Lieu, numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI) 2.1.3.Date de constitution et durée 2.1.4.Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable
2.1.1 Informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement depuis la fin de la dernière période financière intermédiaire	2.1.5.Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement du Groupe intervenues depuis la clôture intermédiaire au 30 juin 2023 2.5.4.3.Sources de financement complémentaires obtenues depuis le 30 juin 2023
2.1.2 Description du financement prévu des activités de l'émetteur	2.1.6.Description du financement prévu des activités du Groupe
2.2 Aperçu des activités	2.2.Aperçu des activités
2.2.1 Stratégie et objectifs	2.2.4.Stratégie et objectifs du Groupe
2.2.2 Principales activités	2.2.1. Présentation générale du Groupe 2.2.6.Activités du groupe

2.2.3 Principaux marchés	2.2.5.Principaux marchés et environnement concurrentiel
2.3 Structure organisationnelle	
2.3.1 Organigramme opérationnel	2.3.2.Structure organisationnelle
2.3.2 Organigramme juridique	2.3.1.Organigramme juridique du Groupe
2.4 Investissements	
2.4.1 Principaux investissements réalisés entre la période couverte par les informations financières historiques et la date du document d'enregistrement	2.4.1.Principaux investissements réalisés depuis le 30 juin 2023
2.4.2 Principaux investissements qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	2.4.2.Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris
2.5 Examen du résultat et de la situation financière	
2.5.1 Evolution et résultats des activités et de la situation de l'émetteur durant chaque exercice pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	2.5.Examen du résultat et de la situation financière
2.6 Informations sur les tendances	
2.6.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	2.2.4.5.Perspectives financières à court et moyen terme 2.2.5.Principaux marchés et environnement concurrentiel 2.6.Informations sur les tendances
2.7 Prévision ou estimation du bénéfice	-
2.7.1 Prévision ou estimation du bénéfice	-
2.7.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	-
2.7.3 Déclaration attestant que la prévision ou estimation du bénéfice a été élaborée sur une base comparable aux états financiers annuels et conforme aux méthodes comptables	-
Section 3 : Facteurs de risques	
3.1 Description des risques importants propres à l'émetteur	3. FACTEURS DE RISQUE
Section 4 : Gouvernance d'entreprise	
4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
4.1.1 Nom, adresse professionnelle, fonction et liens familiaux des membres des organes d'administration, de direction et/ou de surveillance et principales activités exercées en dehors de l'émetteur	4.1.1.Composition du conseil d'administration et de la direction générale 4.1.2.Autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale

<p>4.1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertises et expériences pertinentes en matière de gestion des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et - Détail des condamnations, mises en cause et/ou sanctions publiques officielles prononcées contre ces personnes au cours des 5 dernières années, ou déclaration s'il n'y a aucune information de la sorte à communiquer 	<p>2.3.2.2.Présentation du management du Groupe</p> <p>4.1.3.Biographie de administrateurs</p> <p>4.1.4.Déclarations des administrateurs et de la direction générale</p>
<p>4.2 Rémunération et avantages</p>	
<p>4.2.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés aux membres des organes d'administration, de direction et/ou de surveillance</p>	<p>4.2.1.Rémunération des administrateurs et de la direction générale au titre des deux derniers exercices clos</p> <p>4.2.2.Politique de rémunération des administrateurs et de la direction générale au titre de l'exercice en cours</p>
<p>4.2.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages du même ordre</p>	<p>4.2.3.Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux</p>
<p>4.3 Participations et stock options</p>	<p>4.3.Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction générale</p>
<p>Section 5 : Informations financières et indicateurs clés de performance</p>	
<p>5.1 Informations financières historiques</p>	
<p>5.1.1 Informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices et rapport d'audit</p>	<p>5.1.1.Comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022</p> <p>5.3.Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022</p>
<p>5.1.2 Changement de date de référence comptable</p>	<p>-</p>
<p>5.1.3 Normes comptables</p>	<p>5.1.1.Comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022</p> <p>5.2.1.Comptes semestriels au 30 juin 2023</p>
<p>5.1.4 Changement de référentiel comptable</p>	<p>-</p>
<p>5.1.5 Bilan, compte de résultats, méthodes comptables et notes explicatives</p>	<p>5.1.1.Comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos le</p>

	31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022
	5.2.1.Comptes semestriels au 30 juin 2023
5.1.6 Etats financiers consolidés annuels	5.1.1.Comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022
5.1.7 Date des dernières informations financières	5.1.2.Date des dernières informations financières
5.2 Informations financières intermédiaires et autres	
5.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers audités et rapport d'audit ou d'examen	5.2.Informations financières intermédiaires et autres 5.3.2.Audit des informations financières intermédiaires
5.3 Audit des informations financières annuelles	
5.3.1 Rapport d'audit des informations financières historiques annuelles	5.3.Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022
5.3.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été auditées par les contrôleurs légaux	5.3.2.Audit des informations financières intermédiaires
5.3.3 Sources des informations financières annuelles non-tirées des états financiers audités	-
5.4 Indicateurs clés de performance (ICP)	2.5.1.3.Principaux indicateurs de performance 5.4.Indicateurs clés de performance
5.5 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	2.1.5.Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement du Groupe intervenues depuis la clôture intermédiaire au 30 juin 2023 2.5.4.3.Sources de financement complémentaires obtenues depuis le 30 juin 2023 5.5.Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe
5.6 Politique en matière de dividendes	5.6.Politique en matière de dividendes
5.7 Informations financières pro-forma	5.7.Informations financières pro forma

Section 6 : Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs des valeurs mobilières

6.1 Principaux actionnaires

6.1.1 Personnes détenant, directement ou indirectement, un pourcentage supérieur ou égal à 5% du capital social ou des droits de vote	6.1.1.Répartition du capital social et des droits de vote
6.1.2 Droits de vote différents des principaux actionnaires	6.1.2.Droits de vote des principaux actionnaires
6.1.3 Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	6.1.3.Contrôle de la Société
6.1.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle	6.1.4.Accords susceptibles d'entraîner ou d'empêcher un changement de contrôle
6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.2.Procédures judiciaires et d'arbitrage
6.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.3.Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale
6.4 Transactions avec les parties liées	6.4.Transactions avec les parties liées
6.5 Capital social	
6.5.1 Montant du capital émis, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	6.5.1.Montant du capital social 6.5.2.Capital social autorisé
6.5.2 Actions non représentatives du capital	6.5.3.Titres non représentatifs du capital
6.5.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	6.5.4.Acquisition par la Société de ses propres actions
6.5.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.5.5.Valeurs mobilières donnant accès au capital
6.5.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	-
6.5.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	-
6.6 Acte constitutif et statuts	
6.6.1. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	6.6.1.Stipulation de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle
6.7 Contrats importants	6.7.Contrats importants
Section 7 : Documents disponibles	

